

اللغة الفرنسية

-FRANÇAIS

La Bibliothèque scientifique du Cheikh Dr Haytham Sarhan

المكتبة العلمية للشيخ د. هيثم سرحان

*Une collection de ses ouvrages scientifiques
et de ses explications, comprenant :*

❁ La Biographie du Prophète ﷺ

❁ Les Leçons importantes

❁ Qu'est-ce que l'Islam ?

*Ancien enseignant à Al-Masjid an-Nabawi
et à la mosquée de Quba, et superviseur de l'institut
éducatif en ligne Mahad Sunnah.*





Le résumé de la biographie du Prophète

ﷺ



Sheykh

Haytham Sarhan

غفر الله له ولوالديه ولمن أعانه على إخراج هذا الكتاب

Qu'Allah lui pardonne ainsi qu'à ses parents et tous ceux qui ont participé à l'élaboration de cet ouvrage.





Introduction



بسم الله الرحمن الرحيم

Toutes les louanges appartiennent à Allah, nous Le louons, implorons Son aide et Son pardon. Et nous cherchons refuge auprès de Lui contre

le mal de nous âmes et des conséquences funestes de nos mauvaises actions. Quiconque Allah guide personne ne peut l'égarer et quiconque

Allah égare personne ne peut le guider. Je témoigne que nul ne mérite d'être adoré en dehors Allah, Seul et sans associés et je témoigne que

Mouhammad est Son serviteur et messager. « **Ô vous qui avez cru, craignez Allah comme il se doit et ne mourez qu'en étant soumis** ».

« **Ô hommes ! Craignez votre Seigneur, qui vous a créé d'une seule âme et en a créé sa compagne et dispersé d'eux beaucoup d'hommes et**

de femmes. Et craignez Allah, par Lequel vous vous implorez mutuellement, et ne rompez pas les liens familiaux. En effet, Allah vous

observe constamment » "Ô vous qui avez cru, craignez Allah et dites des bonnes paroles." « **Il reformera pour vous vos actes et vous**

pardonnerez vos péchés. Et quiconque obéit à Allah et à Son messager a certainement atteint une grande réussite. »

Ceci étant dit, voici quelques lignes indispensables à tout celui qui veut en savoir plus sur la vie et la conduite de son Prophète. Ibn al Qayim

disait : Le bonheur d'une personne ici bas et dans l'au-delà est conditionné par le suivi du Prophète. Il convient donc à tout individu sincère

envers lui-même, et qui espère le sauvetage de son âme de connaître les informations qui le feront sortir du cercle des ignorants, et le feront

entrer dans celui de ses adeptes. A ce sujet, certains font preuve de laxisme, d'autres sont zélés, et d'autres s'en détournent complètement.

La grâce est entre les Mains d'Allah qu'Il attribue à qui Il veut.

Je demande à Allah afin qu'Il nous accorde à tous l'amour et le suivi de Son Prophète dans ce qu'Il a ordonné, et le délaissement de ce qu'Il a

interdit.





Partie 1: Sa guidée et ses caractéristiques





Ses caractéristiques

Sa généalogie	C'est l'être humain qui est doté de la meilleure généalogie à la surface de la terre. Dans un hadith rapporté par al Boukhâry (7), Héraclius empereur des Romains dit à abou Sofiane : « Je t'ai interrogé sur sa lignée et tu m'as dit qu'il était issu d'une noble famille. Il en est ainsi pour tous les Messagers : ils disposent tous d'une haute filiation dans leur peuple ». Il s'appelle Mouhammed fils de abd Allah, fils de abd al Mouttalib, fils de Hachim, fils de abd Manaf, fils de Qousay, fils de Kilab, fils de Moura, fils de Ka'b, fils de Lou'ay, fils de Ghalib, fils de Fihr, fils de Malik, fils de Nadr, fils Kinana, fils de Khouzeyma, fils de Moudrika, fils de Ilyes, fils de Moudar, fils Nizar, fils de Ma'd, fils de Adnane. Adnane fait partie des enfants d'Ismaël, lui-même fils d'Abraham l'ami intime d'Allah.
C' est l' Elu d' Allah	Dans un hadith rapporté par Mouslim (2276), il dit : « Certes, Allah a élu Kinana parmi les enfants d'Ismaël, et Il a élu Qoreych parmi Kinana. Puis Il a élu la tribu de Hachim parmi les Qoreych, et il m'a élu parmi la tribu de Hachim ».
Ses noms	Tous ses noms ont un sens et ce ne sont pas uniquement des appellations. Ils désignent donc bien des qualités pour lesquelles il mérite d'être loué et qui mettent en avant son caractère exceptionnel.
Muhamad	C'est le plus célèbre de ses noms. Il est explicitement évoqué dans la Torah. Il désigne celui qui possède une multitude de qualités pour lesquelles il mérite la louange.
Ahmad	C'est Jésus qui l'appela ainsi, car il est loué par les habitants des cieux et de la terre ici bas et dans l'au-delà, en raison de l'importance de ses qualités.
Al-Mutawakkil	Il est appelé ainsi car il place uniquement sa confiance en Allah dans la transmission et l'application de la religion. Il est doté d'une confiance absolue en son Seigneur que personne ne peut lui disputer.





Ses noms	' Al-Māhi'	C'est celui par lequel Allah fait disparaître la mécréance. Nul n'a dissipé la mécréance comme lui.
	' Al-Hāshir'	C'est celui aux pieds desquels seront ressuscités les gens. C'est comme s'il avait été envoyé pour que les gens soient.
	' Al-' Aaṭib'	C'est celui après lequel il n'y aura plus de Prophète. Il est le sceau des Messagers.
	' Al-Muqaffi'	C'est celui qui suit les pas de ses prédécesseurs parmi les Messagers. Et Allah l'a fait venir après les autres Envoyés.
	Le Prophète du repentir	C'est celui par lequel Allah ouvrit la porte du repentir pour les habitants de la terre. Allah accepta leur repentir comme jamais Il ne l'avait fait auparavant. C'était celui qui implorait le plus Son pardon et qui se repentait le plus.
	Le Prophète des conquêtes	C'est celui qui fut envoyé pour repousser les ennemis d'Allah. Ainsi, aucun Prophète et aucune communauté n'ont combattu comme l'a fait le Messenger d'Allah ﷺ et sa communauté. Les batailles qu'il a menées furent sans précédent dans l'histoire.
	Le Prophète de la miséricorde	C'est celui qui fut envoyé comme miséricorde pour les mondes. Par son intermédiaire, Allah fit miséricorde à tous les habitants de la terre. Les croyants quant à eux bénéficient de la plus grande part de cette miséricorde. Les gens du Livre quant à eux vécurent sous sa protection et eurent la garantie d'être bien traités.
	' Al-Fāṭih'	C'est celui grâce auquel Allah ouvrit la porte de la guidée alors qu'elle était fermée. Il ouvrit des yeux aveugles, des oreilles sourdes, et des cœurs scellés. Il ouvrit également les territoires des infidèles, ainsi que les portes du Paradis, et rendit accessible les chemins qui mènent à la science utile et aux bonnes actions.



Ses noms	' Al-Ameen'	C'est celui qui mérite le plus cette appellation. En effet, il est le garant de la révélation et de la religion d'Allah sur terre. C'est le plus intègre des habitants des cieux et de la terre. D'ailleurs, les mécréants de Qoreych lui donnèrent ce nom avant même qu'il ne devienne Prophète et Messager.
	Al Bachir, an-Nadhir	C'est celui qui annonce une récompense à celui qui obéit à Allah, et qui avertit de Son châtiment ceux qui Lui désobéissent.
	Le maître de l'humanité	En effet, dans un hadith il a dit : « Je suis le meilleur homme de l'humanité au jour de la Résurrection, sans aucune prétention ».
	La lanterne éclairée	C'est celui qui éclaire sans brûler contrairement au soleil qui éclaire et parfois brûle.
	Abd Allah : c'est le serviteur d'Allah favori qui a franchit toutes les étapes de la servitude.	
Sa description globale	La meilleure de ses descriptions est celle qu'il a donné lui-même : « Je suis Mouhammed le serviteur d'Allah et Son Messenger. Je n'aime pas que vous m'éleviez au-dessus du rang qu'Allah m'a accordé ».	
	C'est l'homme qui était doté de la meilleure constitution physique et morale. Allah dit : « Et tu es certes doté d'un caractère éminent ». Et Aïcha disait : « Son comportement était le Coran ». C'est-à-dire qu'il le mettait en pratique et se mettait en colère pour tout ce qui allait à son encontre.	
	C'est l'ami intime d'Allah	« Certes, Allah m'a choisit comme ami intime comme Il l'a fait avec Abraham ».
Sa description physique	Son noble corps	Anas ibn Malik rapporte : « Le Messenger d'Allah ﷺ avait la couleur de peau blanche et les traits arrondis. Sa sueur ressemblait à des perles. Il avait une démarche dynamique. Je n'ai jamais touché du brocard ou de la soie plus douce que la main du Messenger d'Allah ﷺ. Et je n'ai jamais senti de parfum meilleur que l'odeur du Messenger d'Allah ﷺ.



Sa description physique	Sa taille	était de taille moyenne » c'est-à-dire Al Bara ibn Azib disait : « Le Prophète dire ni grand ni petit. « Il avait les épaules larges. Ses cheveux atteignaient le lobe de ses oreilles. Un jour, je l'ai vu porter une cape rouge et je n'ai jamais rien vu de plus beau que lui ».
	Son visage	Ka'b ibn Malik rapporte : « Lorsque je saluais le Messenger d'Allah ﷺ son visage resplendissait de joie. Lorsqu'il était joyeux son visage brillait comme s'il provenait d'une partie de la pleine lune. Nous reconnaissons ceci chez lui ». Al Bara fut interrogé : Est-ce que le visage du Prophète ﷺ ressemblait à une épée ? Il dit : Non, plutôt à la pleine lune ».
	Ses cheveux	avait de grandes mains. Je n'ai Anas ibn Malik rapporte : « Le Prophète jamais vu quelque comme lui. Ses cheveux étaient ni crépus ni très lisses.
	Ses yeux	Jabir ibn Samoura rapporte : « Le Messenger d'Allah ﷺ avait une large bouche, et le blanc de ses yeux était mélangé à une certaine rougeur. Ses talons étaient fins ».
	Sa transpiration	Anas ibn Malik rapporte : « Un jour, le Messenger d'Allah est rentré chez nous et a fait la sieste. Il transpira durant son sommeil. Ma mère prit alors un flacon et récupéra sa sueur. Le Prophète ﷺ se réveilla en sursaut et dit : Ô oum Souleym ! Que fais-tu ? Elle dit : Je récupère ta sueur que nous mélangeons à notre parfum. Et c'est le plus suave des parfums ».
	Le sceau de la prophétie	Il avait une excroissance de peau dans le dos. Jabir ibn Samoura rapporte : « J'ai vu le sceau de la prophétie entre ses omoplates. Il ressemblait à un œuf de pigeon, de la même couleur que son corps ».





Sa description morale

L'immense respect que ses Compagnons avaient pour lui

Amr ibn al As rapporte : « Je n'ai jamais aimé quelqu'un plus que le Messager d'Allah ﷺ, et je n'ai jamais respecté quelqu'un plus que lui. J'étais incapable de le regarder par respect pour lui. Et si on me demandait aujourd'hui de le décrire j'en serai incapable car je ne l'ai jamais regardé avec insistance ».

Ourwa ibn Mas'oud at-Thaqafy rapporte en décrivant aux Qoreych le pacte d'allégeance d'al Houdeybiya : « Je jure par Allah que je n'ai jamais vu un Roi respecté par ses administrés autant que Mouhammed par ses Compagnons. Par Allah ! Lorsqu'il se mouchait sa morve tombait dans la main de l'un d'entre eux et il s'en passait sur le visage et le corps. Ils observaient ses ordres à la lettre. Lorsqu'il faisait les ablutions ils en venaient presque à s'entretuer pour récupérer l'eau de ses ablutions. Lorsqu'il parlait ils baissaient leur voix auprès de lui, et ils n'osaient pas le fixer du regard par respect à son égard ».

Son comportement vis-à-vis d'Allah

Abd Allah ibn Chikhir rapporte : « Nous dimes : Tu es notre Maître ! Il dit : Le Maître c'est Allah. Nous dimes : Tu es le meilleur d'entre nous et le plus généreux. Il dit : Dites ce que vous avez à dire mais ne vous laissez pas entraîner par le diable (en exagérant sur ma personne) ».

Son courage

Ali rapporte : Lorsque nous rencontrions l'ennemi et que les combats faisaient rage, nous nous mettions derrière le Messager d'Allah ﷺ. Personne n'était plus proche de l'ennemi que lui ».

Sa crainte d'Allah

Il disait : « Je suis celui qui craint le plus Allah et qui Le vénère le plus ».

Sa bienveillance à l'égard de sa famille

Il disait : Le meilleur d'entre vous est celui qui a le meilleur comportement avec sa famille. Et je suis le meilleur d'entre vous envers sa famille.

Sa pudeur

Abou Sa'id al Khoudry disait : Le Messager d'Allah était encore plus pudique que la jeune fille vierge qui reste dans sa chambre. Lorsqu'il voyait quelque chose qui lui déplaisait nous le remarquions sur son visage.

Sa simplicité

Aicha disait : Lorsque le Prophète avait le choix entre deux affaires il choisissait toujours la plus facile, tant qu'elle ne contenait pas de péché. Car il était le plus éloigné des péchés.





Sa description morale	Il ne se vengeait pas pour lui-même	Aicha disait : Je jure par Allah que le Prophète ne se vengeait pas pour sa propre personne, à moins que les interdits d'Allah ne soient transgressés. Dans ce cas là il se vengeait pour Allah.
	Il ne critiquait pas la nourriture	Aicha disait : Le Messager d'Allah n'a jamais critiqué un repas. S'il l'aimait il en mangeait, sinon il le laissait.
	Il acceptait les cadeaux	Aicha disait : Le Messager d'Allah acceptait les cadeaux et récompensait leurs expéditeurs.
	Il ne mangeait pas de l'aumône	Il disait : La famille de Mouhammed ne consomme pas de l'aumône.
	Sa modestie	'Ouqba ibn 'Amir disait : Un homme vint s'entretenir avec le Prophète. Il se mit à trembler (de peur) et le Prophète lui dit : N'ai pas peur. Je ne suis pas un Roi. Je suis le fils d'une femme qui mangeait de la viande séchée.
	Il était au service de sa famille	Al Aswa ibn Yazid interrogea Aicha : Que faisait le Prophète lorsqu'il était chez lui ? Elle répondit : Il était au service de sa famille. Lorsqu'arrivait l'heure de la prière il sortait et se rendait à la mosquée.
	Son désintéressement des ignorants	Il disait : Ne vous étonnez-vous donc pas de voir comment Allah détourne de moi les insultes et les malédictions de Qoreych à mon égard ? Ils insultent Moudhamam (le blâmé) alors que moi je m'appelle Mouhammed.
	Sa véracité	Abd Allah ibn Mas'oud disait : Le Messager nous rapporta une information et c'est lui le véridique qui n'est pas démenti (dont les propos sont confirmés).
	Son comportement envers son domestique	Anas disait : Je fus au service du Messager d'Allah pendant 10 ans. Par Allah ! Jamais il ne m'a dit : pff... Et il ne m'a jamais reproché une chose que je n'aurai pas du faire, ni une autre que j'aurai du faire.





Sa description morale

Il ne cherchait pas à se distinguer de ses Compagnons, et il était accueillant et accessible

Anas ibn Malik rapporte : Alors que nous étions assis dans la mosquée, un homme entra et fit asseoir son chameau. Il l'attacha puis dit : Lequel d'entre vous est Mouhammed ? Le Messenger d'Allah était assis parmi eux. Nous dîmes : Cet homme blanc accoudé là bas. L'homme lui dit : Ô fils de abd al Mouttalib ! Le Messenger d'Allah lui dit : Je t'écoute. L'homme dit : Ô Mouhammed ! Je vais te poser des questions insistantes, ne m'en veux pas. Le Messenger d'Allah lui dit : Demande-moi ce que tu veux. L'homme dit : Je te demande par ton Seigneur et le Seigneur de tes ancêtres, est-ce Allah qui t'a envoyé à l'humanité ? Le Messenger d'Allah répondit : Oui, par Allah. L'homme dit : Je te demande par Allah, est-ce Allah qui t'a ordonné les 5 prières quotidiennes le jour et la nuit ? Le Messenger d'Allah répondit : Oui, par Allah. L'homme dit : Je te demande par Allah, est-ce Allah qui t'a ordonné de jeûner un mois par an ? Le Messenger d'Allah répondit : Oui, par Allah. L'homme poursuivit : Je te demande par Allah, est-ce Allah qui t'a ordonné de prélever cette aumône de nos riches afin de la reverser à nos pauvres ? Le Messenger d'Allah dit : Oui, par Allah. L'homme dit alors : Je crois en ton message. Je suis l'émissaire de mon peuple. Je suis Dimâme ibn Tha'laba le frère de la tribu de Sa'd ibn Bakr.

Son pain

Aïcha disait : La famille de Mouhammed ne s'est jamais rassasiée avec du pain d'orge deux jours de suite, et ce, jusqu'à sa mort.

Son détachement de ce bas monde

Il disait : Il ne me plairait pas de posséder l'équivalent de la montagne d'Ouhoud en or, et d'en avoir encore un dinar au bout de 3 jours. Excepté ce que je garde pour une éventuelle dette. Quant au reste, je le dépenserai pour les croyants comme ceci, comme ceci, comme ceci, et comme ceci (c'est-à-dire dans toutes les directions).

Il n'insultait pas

Aïcha disait : Le Prophète n'était ni vulgaire ni grossier. Il ne criait pas dans les marchés et ne rendait pas le mal par le mal. Au contraire, il pardonnait et tournait la page.

Il n'a jamais serré la main d'une femme étrangère

Aïcha disait : La main du Messenger d'Allah n'a jamais touché celle d'une femme étrangère.



Sa description morale

Son logement et son mode de vie

Omar disait : Un jour, je suis rentré chez le Messenger d'Allah. Il était allongé sur une nappe tressée. Je m'assis et il remonta son pagne sur lui. Il n'en avait pas d'autre. La nappe avait laissé des traces sur son flanc. Je regardai le garde manger du Messenger d'Allah et ne vit rien d'autre qu'un sa' d'orge, dans un coin de la pièce. Je ne pus retenir mes larmes.

Le Prophète me dit : Pourquoi pleures-tu ô fils d'al Khattab ? Je dis : Ô Prophète d'Allah ! Pourquoi ne pleurerai-je pas alors que cette nappe à laisser des traces sur ton flanc, et qu'il n'y a pas la moindre chose dans ton garde-manger, alors que César et Chosroes se délectent de fruits au bord des ruisseaux. Toi tu es le Messenger d'Allah et Son élu et voilà ton garde-manger ! Il me dit : Ô fils d'al Khattab ! Ne serais-tu pas satisfait que nous ayons l'au-delà, et qu'eux ils aient ce bas monde ? Bien sûr, répondis-je.

Premier examen

Faux	Vraix	Question:
☐	☐	Le Bonheur ici bas et dans l'au-delà est conditionné par la connaissance du Prophète ﷺ.
☐	☐	Les Messagers ont une lignée noble au sein de leur people.
☐	☐	La meilleure description ﷺ est celle qu'il fit de lui même. Il dit ﷺ: "Je suis Mouhammed. Le serviteur d'Allah et Son Messenger."
☐	☐	Allah lui a conféré les meilleurs comportements et les plus nobles caractères. Il lui a accordé une connaissance et un mérite qui procure le bonheur ici bas et dans l'au-delà, qu'Il n'a accordé à personne avant lui.
☐	☐	Il ﷺ est illettré et ne sait ni lire ni écrire. Il n'a jamais eu le moindre enseignant parmi les humains.

1. La meilleure des lignées est celle de : Yunus ibn Mata ﷺ ☐ Muhammad ibn Abdullah ﷺ ☐
2. Ses noms ﷺ sont des attributs ☐ , sont des noms dénués de sens ☐ , sont tires d'attributs qui impliquent ses éloges et sa perfection ☐ , toutes les réponses ☐ , seulement la 1ère et la 3ème ☐ .
3. Son comportement était le Coran: Il se satisfait de Ses ordres ☐ , Il n'aime pas ce qu'il interdit ☐ , les deux réponses ☐ .
4. L'ami intime d'Allah est : Ibrahim ﷺ ☐ , Muhammad ﷺ ☐ .
5. Le Prophète ﷺ était : mat ☐ , blanc ☐ , pâle ☐ .
6. Le meilleur parfum est: le musc ☐ , la sueur du Prophète ﷺ ☐ .
7. Le Prophète ﷺ était : de taille moyenne ☐ , grand de taille ☐ .
8. Le sceau de la Prophétie était : entre ses épaules ☐ , de la couleur de sa peau comme un oeuf de pigeon ☐ , toutes les réponses ☐ .

De Qoreych	Ismail	De la tribu de Hachim	Kinana	Allah chose:
☐	☐	☐	☐	Kinana est issue de
☐	☐	☐	☐	Qoreych est issue de
☐	☐	☐	☐	Les enfants de Hachim sont issus de
☐	☐	☐	☐	Le Prophète ﷺ est issu de



Son ancêtre	Avant son ancêtre	Son arrière grand père	Son grand père	Son père	Son nom	Sa généalogieﷺ:
☐	☐	☐	☐	☐	☐	Hāshim
☐	☐	☐	☐	☐	☐	‘Abdul-Muttalib
☐	☐	☐	☐	☐	☐	‘Abdullah
☐	☐	☐	☐	☐	☐	Muhammad
☐	☐	☐	☐	☐	☐	Isma’eel

As-sirāj	Al’Aaqib	Ahmad	Muhammad	Relie chaque nom avec sa signification
☐	☐	☐	☐	Celui qui loue le plus son Seigneur
☐	☐	☐	☐	Celui qui éclair sans brûler
☐	☐	☐	☐	Celui qui possède les qualités louables
☐	☐	☐	☐	Il n’y a pas de Prophète après lui. C’est le sceau des Prophètes

Crainte d’Allah	Physiquement et moralement	Relationnel	Odeur	Main	Il était ﷺ:
☐	☐	☐	☐	☐	Le meilleur des gens
☐	☐	☐	☐	☐	Le plus doux
☐	☐	☐	☐	☐	Le plus pur
☐	☐	☐	☐	☐	Le meilleur
☐	☐	☐	☐	☐	Le plus

Cadeaux	Aumône	Pour lui même	Nourriture	Pour Allah	Il était ﷺ:
☐	☐	☐	☐	☐	Il ne se vengeait pas
☐	☐	☐	☐	☐	Il se vengeait
☐	☐	☐	☐	☐	Il ne critiquait pas
☐	☐	☐	☐	☐	Il acceptait et rendait
☐	☐	☐	☐	☐	Il n’acceptait pas



Sa conduite

Sa conduite	Sa couleur préférée	Sa couleur préférée était le blanc. Il disait : Les vêtements blancs font partie de vos meilleures tenues. Portez-les et ensevelissez-y vos morts.
	Sa tenue vestimentaire	Il portait ce qu'il trouvait. Parfois il portait de la laine, parfois du coton, et parfois du lin. Lorsqu'il enfilait son qamis il commençait par la droite.
	Sa modération dans sa tenue vestimentaire	Certains salafs disaient : Les Compagnons détestaient deux types de vêtements : le luxueux et le dépenaillé. Ibn Omar disait : « Celui qui porte un habit d'apparat, Allah lui fera porter un habit d'humiliation au jour de la Résurrection, puis le Feu le brulera ». Car il aura voulu se montrer et s'enorgueillir, et Allah le châtiara. Ibn Omar rapporte que le Prophète disait : Au jour de la Résurrection Allah ne regardera pas celui qui laisse trainer son vêtement par orgueil.
	Sa nourriture	Il ne rejetait pas ce qu'on lui présentait, et ne réclamait pas ce qu'il n'y avait pas. Il mangeait toutes les bonnes nourritures qu'on lui donnait, à moins qu'il ne l'aime pas. Dans ce cas là, il n'en mangeait pas mais ne l'interdisait pas. Aïcha disait : Le Messager d'Allah n'a jamais critiqué un repas. S'il l'aimait il en mangeait, sinon il le laissait. Il refusa de manger du lézard car il n'avait pas l'habitude d'en manger.
	Sa façon de manger	La plupart du temps, il mangeait à même le sol sur une nappe. Il mangeait avec trois doigts. Il ne mangeait pas en étant accoudé. Il prononçait le nom d'Allah au début du repas et proclamer Sa louange à la fin. Il se léchait les doigts à la fin du repas.
	Sa boisson	La plupart du temps, il buvait assis. D'ailleurs, il blâmait ceux qui buvaient debout. Lorsqu'il l'a fait ou qu'il l'a autorisé c'est qu'il n'avait pas la possibilité de s'asseoir. Après avoir bu il passait le récipient à sa droite, même si son voisin de gauche était plus âgé.

Sa conduite en matière de mariage et de vie conjugale

Il disait : Allah m'a fait aimer 3 choses de votre bas monde : les femmes et le parfum. Et la fraîcheur de mes yeux se trouve dans la prière.

Il partageait chaque jour entre ses épouses que ce soit dans le logement et les dépenses.

Aïcha disait : Lorsqu'il voulait partir en voyage il tirait au sort entre ses épouses. Celle qui sortait partait avec lui, et il n'accordait pas de compensation aux autres.

Il faisait preuve d'un comportement exemplaire envers ses femmes.

Il laissait les filles des Ansars jouer avec Aïcha et lorsqu'elle voulait quelque chose qui ne renfermait pas d'interdit il le lui accordait.

Il posait sa tête dans son giron et lisait le Coran alors qu'elle était indisposée.

Lorsqu'elle avait ses règles, il lui demandait de mettre un pagne et l'étreignait.

Il embrassait ses épouses en état de jeûne.

Il lui permettait de jouer. Ils firent une course à pieds à deux reprises lorsqu'ils étaient en voyage. Une fois, ils jouèrent pour savoir qui sortirait le premier de la maison. Lorsqu'il revenait de voyage il ne rentrait pas chez lui au beau milieu de la nuit. D'ailleurs il interdisait cela.

Sa conduite avant de dormir et au réveil

Lorsqu'il se mettait au lit il disait : C'est en Ton nom, ô Allah, que je vis et que je meurs. Il joignait aussi ses deux mains, y soufflait légèrement, et lisait : « **Dis : Allah est Unique** », « **Dis : Je cherche protection auprès du Seigneur de l'aube** », et « **Dis : Je cherche protection auprès du Seigneur des hommes** ». Puis il passait ses mains sur son corps en commençant par le visage et la tête, puis le reste de ses membres. Il répétait ceci trois fois. En se couchant il mettait sa joue droite sur la paume de sa main droite et disait 3 fois : Ô Allah ! Préserve-moi de Ton châtiment le jour où Tu ressusciteras Tes serviteurs.

Au réveil il disait : Louange à Allah qui nous a redonné vie après nous avoir fait mourir, et c'est vers Lui que se fera la Résurrection. Puis il se brossait les dents avec son siwak.

Il dormait au début de la nuit et priait à la fin de la nuit. Parfois, il veillait au début de la nuit car il s'occupait des affaires des musulmans. Ses yeux dormaient mais pas son cœur. Lorsqu'il dormait, personne ne le réveillait jusqu'à ce qu'il se lève tout seul. Son sommeil était le meilleur et le plus profitable.



Ses rapports humains

Il lui arrivait de plaisanter mais il disait toujours la vérité.
 Il faisait des allusions mais il ne disait que la vérité.
 Il donnait des conseils et concertait ses Compagnons.
 Il rendait visite aux malades, assistait aux funérailles, répondait aux invitations, et il comblait les besoins des veuves, des pauvres, et des faibles.
 Lorsqu'il entendait des flatteries poétiques il remerciait son auteur. Les éloges qui lui furent destinées ne sont qu'une partie de ses mérites. Quant aux gens en général, les éloges qui leur sont faites ne sont que des mensonges.
 Il cousait ses sandales et raccommodait son vêtement de sa main. Il portait son seau pour puiser de l'eau, trayait sa brebis, nettoyait son vêtement, aidait sa famille et s'occupait de sa propre personne. Il porta les briques avec ses Compagnons lors de la construction de la mosquée.
 Parfois il accrochait une pierre sur son ventre à cause de la faim, et parfois il mangeait à satiété.
 Il invitait les gens et était invité.
 Il se fit pratiquer la hijama (saignée) sur le haut du crâne et sur le haut du pied, sur les côtés de la nuque et en haut de la colonne vertébrale.
 Il se soignait, cautérisa mais ne se fit jamais cautérisé. Il pratiqua la roqya mais ne la réclama jamais. Il mettait le malade à l'abri de ce qui pourrait lui nuire.
 C'est l'homme qui avait le meilleur relationnel. Lorsqu'il empruntait de l'argent (ou autre) il rendait son dû en mieux.

Sa conduite dans sa façon de marcher

Il avait un pas rapide mais mesuré.
 Il marchait plus vite que ses Compagnons qui avait d'ailleurs du mal à le suivre.
 Il marchait pieds-nus ou chaussé.
 Ses Compagnons marchaient devant lui.
 Il marchait parfois avec un ou plusieurs de ses Compagnons.

Sa conduite dans l'évocation d'Allah

C'était celui qui évoquait le plus Allah. D'ailleurs toutes ses paroles étaient du rappel d'Allah ou y était liées.
 Il évoquait Allah au réveil, en commençant la prière, en sortant de chez lui, en entrant à la mosquée, le matin et le soir, en s'habillant, en rentrant chez lui, en entrant aux toilettes, avant et après les ablutions, lors de l'appel à la prière, à la vision du croissant lunaire, avant et après manger, après avoir éternué, etc.





Quelques bienséances		Il disait : 10 choses font partie de la fitra (nature originelle) : se tailler la moustache, se laisser pousser la barbe, le siwak, aspirer et rejeter l'eau par le nez (lors des ablutions), se couper les ongles, se laver les phalanges, s'épiler les aisselles, se raser le pubis, économiser l'eau. (le rapporteur a oublié la dixième).
	Il commençait toujours par la droite	Il aimait commencer par la droite en mettant ses sandales, en se coiffant, en faisant les ablutions, en prenant, en donnant. Il utilisait sa main droite pour manger, boire, et se purifier, et sa main droite pour se nettoyer après ses besoins et enlever d'autres souillures.
	Sa coiffure	Soit il se laissait pousser les cheveux, soit il se rasait complètement la tête.
	Siwak	Il aimait utiliser le siwak. Il l'utilisait qu'il soit en état de jeûne ou non, au réveil, lors des ablutions, avant la prière, en rentrant chez lui. Il utilisait le bois d'arak.
	Son parfum	Il aimait le parfum et l'utilisait très fréquemment.
	Sa moustache et sa barbe	Il disait : Démarquez-vous des polythéistes. Laissez-vous pousser la barbe et taillez-vous la moustache.
	La durée impartie	Anas disait : Le Prophète nous a ordonné de ne pas laisser pousser nos moustaches et nos ongles sans les couper au-delà de 40 jours.
Sa parole	Aïcha disait : Il ne débitait pas comme vous le faites. Lorsqu'il parlait, ses propos étaient clairs au point où celui qui les entendait pouvait les retenir. Il répétait ses propos 3 fois afin d'être bien compris. Et lorsqu'il saluait il saluait à 3 reprises. Il ne parlait pas sans raison. Il disait peu de chose mais qui voulait dire beaucoup. Il ne parlait pas sur ce qui ne le regardait pas. Il ne parlait que lorsqu'il y avait un intérêt et pour lequel il espérait une récompense. Il n'était ni vulgaire, ni grossier, et n'hurlait pas.	





Quelques bienséances	Son sourire	Il se contentait de sourire. Parfois il riait au point de laisser apparaître ses molaires.
	Ses pleurs	Il ne pleurait pas en sanglotant ou en élevant la voix. Les larmes coulaient sur ses joues et il contenait son sanglot dans sa poitrine. Parfois il pleurait par miséricorde pour le défunt, parfois par crainte et compassion pour sa communauté. D'autres fois il pleurait par crainte d'Allah, et lorsqu'il entendait le Coran.
	Son sermon	Il délivra des sermons à même le sol, sur la chaire, et à dos de chameau. Jabir disait : Lorsque le Messager d'Allah nous exhortait ses yeux rougissaient, sa voix s'élevait, et sa colère s'intensifiait, comme s'il nous mettait en garde contre l'attaque imminente de l'ennemi. Tous ses sermons commençaient par la louange à Allah. Il délivrait des sermons aux moments opportuns, lorsque les gens en avaient besoin.





Deuxième examen

Faux	Vrai	Questions:
☐	☐	En mettant son vêtement ﷺ il commençait par la droite.
☐	☐	En général, son repas était posé sur une nappe à meme le sol.
☐	☐	En revenant de voyage il n'entrait pas chez lui de nuit. Il interdisait un tel agissement.
☐	☐	Lorsqu'il avait faim il attachait un caillou sur son ventre. Parfois il mangeait à sa faim.
☐	☐	Il prescrivait des médicaments, recommandait la cautérisation. Il faisait roqya mais ne l'a jamais demandé.
☐	☐	Le Prophète ﷺ n'agissait pas comme ceux qui sont atteints de waswas. Comme le fait de pincer son pénis, sauter sur soi même, rentrer du coton sans son urètre, etc.
☐	☐	Il fut envoyé avec la religion monothéiste facile qui s'oppose à deux choses : le chirk et interdire les choses licites.
☐	☐	Il a eut 7 enfants : 4 garçons et 3 filles.
☐	☐	Tous ses enfants sont de Khadija.
☐	☐	Tous ses enfants sont morts avant lui.
☐	☐	Il n'y a pas de divergence sur le fait qu'il avait 9 femmes au moment de sa mort : Aicha, Hafsa, Zeynab bint Jahch, Oum Salama, Safiya, Oum Habiba, Maymouna, Sawda, Jouwayiriyah.

1. La couleur du Prophète ﷺ était: le blanc ☐, le noir ☐, n'importe laquelle ☐.
2. Ses vêtements : Il ne portait pas de laine ☐, Il portait du coton et du lin ☐, Il portait ce qu'il trouvait ☐, première et deuxième réponse ☐.
3. Sa tenue : Luxueuse ☐, modeste en raison de son ascétisme ☐, modérée ☐.





1. Il disait Bismillah et Alhamdulillah: au début ☐, à la fin ☐, au début et à la fin du repas ☐.
2. Il buvait principalement: Assis ☐, debout ☐, Les 2 ☐.
3. Il disait : “On m’a fait aimé de ce bas monde: les femmes ☐, le parfum ☐, les 2 ☐.
4. Il disait aussi: “Mon plus grand Bonheur reside dans : le Paradis ☐, la prière ☐, les 2 ☐.
5. Son attitude avec ses épouses était : bonne ☐, agréable ☐, les 2 ☐.
6. Anas ibn Malik dit : la limite qu’on nous a fixé pour tailler nos moustaches et couper nos ongles était de ...: 30 jours ☐, 40 jours ☐, 50 jours ☐.
7. Sa conduite pour se couper les cheveux : il coupait une partie et laissait une autre ☐, il coupait tout ou laissait tout ☐.
8. Le Propète ﷺ aimait le siwak, et l’utilisait: quand il mangeait ☐, quand il jeûnait ☐, les 2 ☐.
9. Son rire: il souriait tout le temps ☐, il souriait souvent ☐.
10. Il fut envoyé pour : les hommes ☐, tous les djinns et les hommes ☐.
11. Sa meilleure fille était : Fatimah ☐, Zaynab ☐.
12. Il reçut la révélation lorsqu’il était sous la couette avec: A’isha ☐, Hafsa ☐, Umm Salamah ☐.

Les malades	Les pauvres, les veuves, et les faibles	L’invitation	Le cortège funèbre	Il ﷺ:
☐	☐	☐	☐	Rendait visite
☐	☐	☐	☐	Assistait
☐	☐	☐	☐	Répondait
☐	☐	☐	☐	Marchait avec

Sa famille	Ses sandales de sa main	Son habit de sa main	Les briques pour bâtir sa mosquée	Sa brebis	Il ﷺ:
☐	☐	☐	☐	☐	Rattachait
☐	☐	☐	☐	☐	Recousait
☐	☐	☐	☐	☐	Trayait
☐	☐	☐	☐	☐	Il était au service de
☐	☐	☐	☐	☐	Il portait





La moustache	La barbe	Le pubis	Les aisselles	Les ongles	Parmi les signes de la fitra:
☐	☐	☐	☐	☐	tailler
☐	☐	☐	☐	☐	Laisser pousser
☐	☐	☐	☐	☐	couper
☐	☐	☐	☐	☐	épiler
☐	☐	☐	☐	☐	raser

Ce qu'il y avait	Il le laissait sans l'interdire	Il le mangeait	Ce qu'il n'y avait pas	Son comportement lors du repas:
☐	☐	☐	☐	Il ne refusait pas
☐	☐	☐	☐	Il ne réclamait pas
☐	☐	☐	☐	Ce qu'on lui présentait de licite
☐	☐	☐	☐	Ce qu'il n'aimait pas

trois	Les 5 doigts	Avec un seul doigt	Nourriture	A la fin du repas	Il : ﷺ
☐	☐	☐	☐	☐	Mangeait avec ses doigts
☐	☐	☐	☐	☐	Lécher
☐	☐	☐	☐	☐	C'est la meilleure des façons
☐	☐	☐	☐	☐	Les orgueilleux mangent
☐	☐	☐	☐	☐	L'affamé et le glouton mange



Ses spécificités

Ses spécificités

Il fut envoyé avec le monothéisme facile

Ibn al Qayim a dit : Sa religion est celle du monothéisme facile : elle invite à l'unicité dans la croyance et à la facilité dans les caractères. C'est le contraire du polythéisme et de la prohibition des choses licites.

Il fut envoyé à l'humanité toute entière (djins et humains)

Il dit : Les Prophètes étaient envoyés à leur peuple respectif. Quant à moi, je suis envoyé pour tous les hommes.

Son Livre et son message

Allah dit : **Alif, Lam, Ra. C'est un Livre que Nous te révélons afin que, par la permission de leur Seigneur, tu fasses sortir les gens des ténèbres à la lumière, sur la voie du Tout Puissant, du Digne de louange.**

Ses miracles

Son plus grand miracle est le Coran. Allah lui a également accordé des miracles semblables à ceux des Messagers et des Prophètes qui l'on précédés.

Le jugement de ceux qui le détestent

Ce sont des mécréants. Allah dit : **Celui qui te déteste sera privé de tout bien et restera sans postérité.**

Son amour est un signe de religiosité

Il dit : L'un d'entre vous ne sera véritablement croyant jusqu'à ce qu'il ne m'aime plus que ses enfants, ses parents, et l'humanité entière.

C'est l'ami intime d'Allah

Il dit : Allah a fait de moi Son ami intime comme Il l'a fait avec Ibrahim.

C'est l'un des 5 Messagers plein de résolution

Allah dit : **Lorsque Nous prîmes l'engagement des Prophètes : le tien, celui de Noé, d'Abraham, de Moïse, et de Jésus fils de Marie.**

Sa science

Il dit : Je suis celui d'entre vous qui connaît le mieux Allah.
Allah dit : **Dis-leur : Je ne vous dis pas que je détiens les trésors d'Allah, ni que je connais l'invisible, et je ne dis pas non plus que je suis un Ange.**



Ses spécificités	Le jugement de ceux qui le suivent et de ceux qui lui désobéissent	Allah dit : Dis-leur : Si vous aimez vraiment Allah alors suivez-moi. Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés. Et Il dit : Ne faiblissez pas, ne vous affligez pas, car c'est vous qui dominerez vos ennemis si vous êtes véritablement croyants. Il dit : Vous rentrerez tous au Paradis sauf celui qui s'y refuse. Les gens dirent : Et qui refuserait d'y entrer ô Messager d'Allah ? Il dit : Celui qui m'obéit entrera au Paradis, et celui qui me désobéit ira en Enfer. Et il dit : Allah a promis l'humiliation et l'avilissement à ceux qui me désobéissent.
	Sa communauté	Allah dit : Vous êtes la meilleure des communautés que l'on ait fait surgir aux gens. Vous ordonnez le bien, interdisez le mal, et vous croyez en Allah. Il dit : Je jure par Celui qui détient mon âme dans Sa Main ! J'espère que vous constituerez la moitié des habitants du Paradis.
	Sa ville	Il est originaire de la Mecque. Allah dit : Le premier temple érigé pour les hommes est celui de Bakkah (la Mecque), comme bénédiction et guidée pour les gens. Il s'y trouve des preuves manifestes, comme la station d'Abraham. Quiconque y entre est en sécurité. C'est un devoir envers Allah, pour les gens qui en ont les moyens que de se rendre en pèlerinage à la Maison Sacrée. Quant à celui qui réfute cette obligation, qu'il sache alors qu'Allah se passe largement de l'univers. La Mecque est un territoire sacré. Le Prophète disait : Allah a rendu cette terre sacrée le jour où Il créa les cieux et la terre. Il est sacré selon le décret d'Allah. Cette ville restera musulmane jusqu'au jour de la Résurrection. Le Prophète a dit : Après la conquête (de la Mecque), il n'y a plus d'émigration.
	Sa qibla (orientation en prière)	Il s'orientait en direction de la Kaaba. Avant cela, il se tournait vers la mosquée d'al Aqsa (à Jérusalem). Allah dit : Nous te voyons tourner ton visage avec insistance vers le ciel. Par Allah ! Nous allons t'orienter vers une direction qui te satisfait. Tourne donc ton visage vers la Mosquée Sacrée. Et où que vous soyez, tournez vos visages dans cette direction. La Mosquée Sacrée fut la première mosquée qui fut construite à la surface de la terre. Abou Dhar rapporte : J'ai interrogé le Messager d'Allah au sujet de la première mosquée sur la terre. Il me dit : C'est la Mosquée Sacrée. Il dit aussi : Quiconque se rend à la Mosquée Sacrée (pour y faire le pèlerinage) sans prononcer de propos vulgaires, et sans commettre de perversité, rentrera chez lui comme au jour où sa mère l'a mis au monde.





Ses spécificités

Sa qibla (orientation en prière)

Il dit encore : Une prière à la Mosquée Sacrée équivaut à 100 000 prières.
Une prière dans ma mosquée équivaut à 1000 prières. Et une prière à la
mosquée d'al Aqsa équivaut à 500 prières.

Il dit également : Il ne faut entreprendre de voyage (pour visiter une
mosquée) que pour ces 3 mosquées : la Mosquée Sacrée, ma mosquée, et le
mosquée d'al Aqsa.

Il dit enfin : Lorsque vous accomplissez vos besoins, ne vous tournez pas
en direction de la Qibla et ne lui tournez pas le dos. Orientez-vous plutôt
vers l'est ou l'ouest.





Sa famille et ses épouses

Ses enfants sont au nombre de 7 : 3 garçons et 4 filles	Al Qâsim. C'est pour cela que sa kounya était : aboul Qâsim.		Zeyneb	
	Oum Koulthoum		Roqya	
	Abd Allah, appelé aussi at-Tayb et at-Tâhir		Fatima	
	Ibrahim. C'est le fils qu'il a eut avec Maria la Copte. Le reste de ses enfants proviennent de son mariage avec Khadija. Il n'a pas eu d'enfant avec ses autres femmes.			
	Tous ses enfants sont morts de son vivant, à l'exception de Fatima. Elle décéda 6 mois après lui. Allah l'a élevé en raison de sa patience et de son exemplarité suite au décès de son père et l'a honoré par rapport au reste des femmes du monde entier. C'est la meilleure des ses filles. Toutes ses filles ont embrassé l'Islam et ont émigré avec le Prophète.			
Ses oncles paternels : ils sont au nombre de 11	Hamza C'est le maître des martyrs		Al Abbâs	
	Abou Talib Son nom est abd Manaf		Abou Lahab Son nom est abd al 'Ouzza	
	Az-Zoubeyr	Abd al Kaaba	Al Mouqawim	Dirâr
	Qoutham	Al Moughira On le surnomme Hajal	Al Ghaydaq Son nom est Mous'ab	
	Seuls Hamza et al Abbâs embrassèrent l'Islam			





Ses tantes paternelles. Elles sont au nombre de 6	Safiya C'est la mère d'az-Zoubeyr ibn al 'Awwâm		Oum Houkaym al Bayda	
	'Atika	Barra	Arwa	Oumayma
	Ses épouses	حزب	(al-haa, ح) = Hafsa la fille de Omar ibn al Khattâb (al-jeem, ج) = Jouwayriya la fille d'al Harith (az-zaay, ز) = Zeynab la fille de Jahch, et Zeynab la fille de Kkhouzeyma	
			صخر	(as-sād, ص) = Safiya la fille de Houyey ibn al Akhtab (al-khaa, خ) = Khadija la fille de Khouweylid (ar-raa, ر) = Oum Habiba, Ramla la fille d'abou Soufiane
سمعه				(as-seen, س) = Sawda la fille de Zam'a (al-meem, م) = Maymouna la fille d'al Harith (al-'ayn, ع) = Aicha la fille d'abou Bakr (al-haa, ه) = Oum Salama, Hind la fille d'abou Oumaya
	Khadija	Sa première épouse fut Khadija la fille de Khouweylid al Qorachiya al Asadiya. Il l'épousa avant la prophétie alors qu'elle avait 40 ans. Il n'épousa aucune autre femme jusqu'à sa mort. Elle est la mère de tous ses enfants, à l'exception d'Ibrahim. Elle fut son plus grand soutien lorsqu'il reçut la prophétie, et l'aïda avec sa personne et ses biens. Allah lui transmet Ses salutations par l'intermédiaire de Gabriel. C'est une particularité qui lui est propre et aucune autre femme n'eut ce privilège. Elle mourut 3 ans avant l'émigration.		
Sawda	Il l'épousa quelques jours après la mort de Khadija. Elle s'appelle Sawda la fille de Zam'a al Qorachiya. Elle fit don de son jour à Aicha.			





Aïcha	Après Sawda le Prophète épousa oum Abdillah Aïcha la véridique, fille du véridique, celle qui fut innocentée du haut de 7 cieux, la bien-aimée du Messenger d'Allah. Un Ange la lui présenta en rêve, sur un lit de soie et lui dit : Voici ton épouse. Il l'épousa pendant le mois de Chawal, à l'âge de 6 ans. Il consumma le mariage pendant le mois de Chawal, la première année de l'émigration, à l'âge de 9 ans. C'est la seule femme vierge qu'il épousa. Il reçut la révélation alors qu'il était avec elle sous une couverture. C'était son épouse préférée. Son innocence fut proclamée du haut de 7 cieux et la communauté est unanime pour déclarer mécréant tout celui qui l'accuserait. C'est la femme la plus savante parmi toutes les femmes de la terre. Les grands Compagnons la consultaient, prenaient son avis, et lui posaient des questions.
Hafsa	Après elle, le Prophète épousa Hafsa la fille de Omar ibn al Khattab. Elle embrassa l'Islam avec son premier mari Khounays ibn Houdhâfa as-Sahmy, et émigra avec lui. Puis il décéda après la bataille de Uhoud et le Messenger d'Allah l'épousa.
Zeynab la fille de Khouzeyma	Après elle, le Prophète épousa Zeynab la fille de Khouzeyma ibn al Harith al Qaysiya, de la tribu de Hilal ibn 'Amir. Elle décéda 2 mois à peine après leur mariage. On l'appelait la mère des pauvres (en raison de sa grande générosité).
Oum Salama	Puis le Prophète épousa oum Salama Hind la fille de abou Oumaya al Qorachiya al Makhzoumiya. Son père s'appelle Houdheyfa ibn al Moughira. C'est la dernière de ses femmes à être décédée. Elle mourut en 62 de l'hégire.
Jouwayriya	Le Prophète épousa Jouwayriya la fille d'al Harith ibn abi Dirar de la tribu d'al Moustaliq. Elle fut faite prisonnière suite à la bataille du même nom. Elle demanda au Prophète de l'aider à s'affranchir. Il la libéra et l'épousa.





Zeynab la fille de Jahch

Puis le Prophète épousa Zeynab la fille de Jahch, de la tribu des bani Asad ibn Khouzayma. Elle est la fille de sa tante paternelle Oumayma. C'est à son sujet que le verset suivant fut révélé : **Et lorsque Zeyd eut cessé toute relation avec elle, Nous te la donnâmes pour épouse.** Elle se vantait de cela auprès de ses coépouses en disant : Ce sont vos familles qui vous ont mariés. Quant à moi c'est Allah qui m'a marié du haut de 7 cieux.

Ainsi, l'une de ses particularités est que c'est Allah qui la maria à Son Messenger du haut de 7 cieux. Elle mourut au début du califat de Omar ibn al Khattab. Elle été mariée à Zeyd ibn Haritha (le fils adoptif du Messenger d'Allah). Lorsque Zeyd la divorça Allah la lui donna en épouse afin qu'il soit un exemple pour les hommes de sa communauté qui souhaiteraient se marier avec les femmes de leurs enfants adoptifs.

Oum Habiba

Puis le Prophète se maria avec oum Habiba, Ramla la fille d'abou Sofiane Sakhr ibn Harb, al Qorachiya al Oumawiya. Il l'épousa alors qu'elle émigrerait de l'Abyssinie. Le Négus assura sa dot (400 dinars). Elle décéda à la même période que son frère Mou'awiya.

Safiya

Puis le Prophète se maria avec Safiya la fille de Houyey ibn al Akhtab, le chef de la tribu des bani Nadir, de la descendance de Haroun ibn Imrane (le frère de Moïse). Elle est la fille d'un Prophète et la femme d'un Prophète. C'était une femme d'une grande beauté. Elle fut faite prisonnière et le Prophète la libéra et l'épousa. Sa dot fut sa libération.

Maymouna

Puis le Prophète se maria avec Maymouna la fille d'al Harith al Hilaliya. C'est la dernière femme qu'il épousa. Il se maria avec elle lors de la Omra d'al Qada après s'être désacralisé.

Les Savants sont unanimes pour affirmer qu'il avait 9 femmes lorsqu'il mourut. La première femme à le rejoindre après son mort fut Zeynab la fille de Jahch en l'an 20 de l'hégire, et la dernière d'entre elles fut oum Salama en l'an 62 de l'hégire pendant le califat de Yazid ibn Mou'awiya.





Partie 2: SA BIOGRAPHIE



Avant la révélation

Sa naissance	Il est né à la Mecque l'année de l'éléphant, un lundi du mois de Rabi' al Awal, 53 ans avant l'émigration (en l'an 571 après Jésus Christ). Le récit de l'éléphant et son arrêt aux portes de la Mecque furent les prémices de l'avènement du Prophète d'Allah et de l'apparition de Sa religion.		
Son père	Il s'appelle abd Allah ibn abd al Mouttalib. Il décéda alors que le Messenger d'Allah était encore dans le ventre de sa mère. Le Prophète naquit donc orphelin.		
Sa mère	Elle s'appelle Amina la fille de Wahb. Elle est issue de la tribu de Zouhra. Elle mourut avant que son fils n'ait eut 7 ans.		
Sa prise en charge	Après le décès de sa mère, c'est son grand-père abd al Mouttalib qui s'occupa de lui. Puis ce dernier décéda à son tour alors que le Messenger d'Allah était âgé de 8 ans. Puis c'est son oncle paternel abou Talib (abd Manaf) qui le prit sous son aile.		
Ses nourrices	Thouwayba	Elle était la domestique d'abou Lahab. Elle l'allaita, ainsi que abou Salama abd Allah ibn abd al Asad al Makhzoumy, avec son fils Masrouh. Elle allaita aussi son oncle paternel Hamza ibn abd al Mouttalib.	
	Halima as-Sa' diya	Elle l'allaita avec son fils abd Allah, le frère d'Ounayssa et de Joudhama (appelée aussi Chaymâ). Son mari était al Harith ibn abd al 'Ouzza ibn Rifâ'a as-Sa'dy. Elle allaita aussi son cousin paternel abou Sofiane ibn al Harith ibn abd al Mouttalib.	
Les femmes qui veillèrent sur lui	Sa mère Amina	Thouwayba la servante d'abou Lahab	Halima la fille de abou Dhouayb as-Sa'diya
	Chaymâ	La fille de Halima as-Sa'diya. Elle est également sa sœur de lait. Elle fit partie de la délégation de Hawazine qui vint le trouver après la conquête de la Mecque. A son arrivée, le Prophète étala sa cape afin qu'elle s'assoit dessus par respect à son égard.	



Les femmes qui veillèrent sur lui	Oum Ayman Elle s'appelle Baraka l'éthiopienne. Elle était au service de son père et il l'héritait de lui après sa mort. Le Prophète la maria à son fils adoptif Zayd ibn Haritha et ils eurent un fils : Ousâma ibn Zayd. C'est elle qui reçut la visite d'abou Bakr et Omar après le décès du Prophète. Comme elle pleurait ils lui demandèrent : Qu'est-ce qui te fais pleurer ? Ne sais-tu pas que ce qu'il y a auprès d'Allah est meilleur pour Son Messenger ? Elle leur dit : Je sais très bien que ce qu'il y a auprès d'Allah est meilleur pour Son Messenger, et que sa situation est bien plus agréable maintenant. Mais je pleure en raison de l'interruption de la révélation qui venait du ciel. A ces mots, ils se mirent eux aussi à pleurer.
Son travail	Il garda les moutons. C'est l'une des raisons pour lesquelles il faisait preuve de beaucoup de patience, de miséricorde, et de bienveillance envers les faibles et les démunis. Il disait : Chaque Prophète qu'Allah envoya fut gardien de troupeau. Les Compagnons dirent : Toi aussi ô Messenger d'Allah ? Il dit : Oui. Je gardais des moutons pour des gens de Qoreych en échange de quelques pièves d'argent.
Son commerce et son mariage	A l'âge de 25 ans il se rendit au Cham pour y faire du commerce. Il arriva à Bosra puis revient à la Mecque. A son retour, il se maria avec Khadija la fille de Khouwaylid. Ce fut sa première épouse.
La reconstruction de la Kaaba	A l'âge de 35 ans, la Kaaba s'effondra et Qoreych décida de la rebâtir. Les tribus de Qoreych se partagèrent la tâche et chacune d'entre elles se chargea d'un des côtés de la Maison d'Allah. Une fois la rénovation achevée ils divergèrent sur la pose de la pierre noire. Ils restèrent ainsi pendant 4 ou 5 jours puis décidèrent de désigner le premier à rentrer dans la Mosquée comme juge afin de les départager. Le Prophète fut le premier à rentrer. Il ordonna d'étaler un tissu sur le sol, d'y poser la pierre noire, et que chaque chef de tribu en porte un bout. Une fois arrivés à son emplacement c'est le Prophète qui la posa.
Son isolement	Aïcha rapporte : Il se mit à aimer la retraite. Il se retirait dans la grotte de Hira et se consacrait à l'adoration un bon nombre de nuits. Il détestait l'adoration des idoles et la religion de son peuple.



Le début de la révélation

A l'âge de 40 ans, la lumière de la révélation éclaira la vie du Prophète et Allah lui fit l'honneur de recevoir Son Message, un lundi du mois de Ramadan.

La prophétie

Aïcha rapporte : Les premières manifestations de la révélation chez Muhammad furent les rêves véridiques : il ne faisait aucun rêve sans qu'ils ne se réalisent. Ensuite, on lui fit aimer la solitude. A cet égard, muni de provisions, il s'isolait dans la grotte de Hira, fuyant l'adoration des idoles et se consacrant à Allah, avant de regagner les siens. Il revenait chez Khadija, s'approvisionnait et repartait, ainsi de suite jusqu'au moment où la vérité apparut dans la grotte. Alors, l'ange se présenta à lui et dit : « Lis ! » « Je ne sais pas lire » dit le Prophète. L'ange le saisit et le pressa jusqu'au point de le mener à l'étouffement. Ensuite, il le lâcha et reprit : « Lis ! » Le Prophète répéta : "Je ne sais pas lire". L'ange le compréssait une deuxième fois au point l'étouffer, après quoi il le lâcha et dit : "Je ne sais pas lire". L'ange, le saisit une troisième fois et l'étrangla. Ensuite il le lâcha et dit « Lis ! ».

Alors, il dit : **Lis au nom de ton Seigneur qui a créé, qui a créé l'homme d'une adhérence. Lis, ton Seigneur est le Très Noble.**

Le Messenger d'Allah revint tout tremblant chez Khadija bint Khouwaylid disant : « Enveloppez-moi ! Enveloppez-moi ! ». On l'enveloppa jusqu'au moment où se dissipa sa frayeur. Alors il raconta à Khadija ce qu'il venait de vivre, en ajoutant : « J'ai crains pour ma vie ». Khadija lui répondit : « Je jure par Allah qu'Il ne t'humiliera jamais. Tu maintiens les liens de parenté, composes avec tout le monde, assistes les nécessiteux, donnes l'hospitalité aux hôtes et aides à faire triompher la vérité ». Elle l'emmena chez son cousin Waraqah ibn Nawfal ibn Asad ibn Abd al Ouzza. Celui-ci était chrétien depuis l'époque antéislamique. Sachant écrire l'hébreu il écrivait aisément l'évangile dans cette langue. C'était aussi un grand sage qui avait perdu la vue.

Khadija s'adressa à lui en ces termes : « Mon cousin ! Ecoute ce que ton neveu va te dire ». Waraqah demanda à Mohammad ce qu'il avait vu. Celui-ci lui décrit ce qu'il s'était passé. Waraqah reprit : « Il s'agit de l'ange Gabriel qui est apparu autrefois à Moussa. Ah ! Si seulement j'étais jeune ! Si seulement j'étais en vie au moment où ton peuple te chassera de la ville ». Le Messenger d'Allah dit : « Vont-ils me faire sortir de la ville ? Oui, répondit Waraqah ». Il ajouta : « Aucun homme n'a jamais apporté quelque chose de semblable à ce que tu apportes sans s'exposer à l'inimitié et à l'adversité ; mais, si ce jour je me trouve en vie je t'aiderai de toutes mes forces ». Mais, Waraqah ne tarda pas à mourir et la révélation fut temporairement interrompue.



La prophétie	Le Prophète dit : Alors que je marchais, j’entendis une voix provenant du ciel. Je levais les yeux et aperçus l’Ange qui s’était présenté à moi dans la grotte de Hira, assis sur un siège entre le ciel et la terre. Je fus effrayé à sa vision. Je rentrais chez moi en disant : Couvrez-moi ! Couvrez-moi ! Allah révéla alors : Ô toi qui es recouvert d’un manteau ! Lève-toi et avertis ! Jusqu’au verset : Et écarte-toi de l’adoration des idoles. Puis la révélation s’accentua.	
Les différentes catégories de révélation	Les rêves véridiques	Ils furent les prémices de la révélation. Aïcha dit : Chaque rêve qu’il faisait se réalisait aussi clairs et éclatants que l’aube qui fend la nuit.
	L’inspiration	L’Ange lui inspirait des informations dans son cœur sans qu’il ne le voie. Il dit : Le Saint Esprit m’a inspiré et a insufflé dans mon cœur telle information.
	L’apparition de l’Ange sous forme humaine	Il dit : Parfois, l’Ange m’apparaît sous la forme d’un être humain et il me parle. Je l’écoute et retiens tout ce qu’il me dit. Parfois, les Compagnons le voyaient également.
	Le son d’ une clochette	Il dit : Parfois, l’Ange se présente à moi accompagné d’un tintement de clochette. C’est là qu’il m’est le plus difficile à supporter. Lorsqu’il s’en va je retiens tout ce qu’il m’a dit. Aïcha rapporte : Je l’ai vu recevoir la révélation un jour de grand froid. Lorsqu’elle s’interrompait son front ruisselait de sueur. Il arrivait même qu’il reçoive la révélation sur sa monture. Celle-ci s’agenouillait en raison du poids des informations reçues.
	La vision de l’Ange sous sa forme réelle	Le Prophète a vu Gabriel 2 fois sous sa forme angélique, comme cela est évoqué dans sourate an-Najm (Chapitre 53).
	La révélation directe d’Allah	Cela se produisit lors de l’ascension céleste au-dessus des 7 cieux. Allah lui révéla directement sans intermédiaire et lui imposa les 5 prières quotidiennes.
	Allah lui adresse la parole directement	Allah s’adressa directement à lui sans intermédiaire comme Il le fit avec Moïse.





Les premiers versets qui lui furent révélés	Les 5 premiers versets de sourate al Alaq : Lis ! Au nom de ton Seigneur qui a créé. Il a créé l'être humain d'un caillot de sang. Lis ! Et ton Seigneur est le plus Généreux. C'est Lui qui a enseigné à l'être humain au moyen de la plume.		
Les différentes catégories de son prêche	La révélation	Avertir ses proches	Avertir son peuple
	Avertir les arabes qui n'ont pas reçu d'avertisseur avant lui		
	Avertir l'humanité entière et tous ceux qui auront reçu son message parmi les djinns et les êtres humains.		
Les étapes de son prêche	Le prêche en secret : Il dura les 3 premières années de la révélation.		
	Le prêche en public : Il le déclara ouvertement lorsqu'il reçut le verset suivant : Proclame haut et fort ce qui t'es ordonné.		
Les premiers à avoir cru en lui	Parmi les hommes : abou Bakr as-Siddiq	Parmi les femmes : Khadija la fille de Khouwaylid	
	Parmi les enfants : Ali ibn abi Talib	Parmi les domestiques : Zayd ibn Haritha	
	Parmi les esclaves : Bilal ibn Rabah l'éthiopien		
Quelques uns des premiers Compagnons à s' être soumis	Les membres de sa famille (ses filles entre autres) crurent en lui, puis Othmane ibn Affane, Talha ibn Oubeydillah, az-Zoubeyr ibn al Awam, Sa'd ibn abi Waqqas, abd Rahman ibn Awf, Khabab ibn al Aratt, Souhayb le romain, Ammar ibn Yasir et sa mère Soumaya, abou 'Oubayda ibn al Jarrah, Othmane ibn Mad'oune, abou Salama ibn abd al Assad, et Otba ibn Ghazwane, qu'Allah leur accorde à tous Son agrément.		



La période mecquoise

Les persécutions de Qoreych subies par le Prophète et ses Compagnons

Lorsque les polythéistes s'aperçurent de la véracité du message du Prophète, et que les gens se rassemblaient autour de lui, ils lui firent subir des persécutions de toutes sortes. Parmi lesquelles :

- Ils l'accusèrent d'être un sorcier, dans le but d'effrayer les gens et les écarter de son entourage.
- Ils le taxèrent de fou et de possédé afin que les gens ne le prennent pas au sérieux.
- Ils l'accusèrent d'être un menteur, alors qu'ils connaissaient parfaitement sa véracité et son honnêteté avant la révélation.
- Ils se moquèrent de lui et de son message.
- Lorsque le Prophète voulait exposer son message aux gens, ils faisaient du tapage afin qu'ils n'écoutent pas la révélation et pour les détourner de la vérité.
- Lorsque des gens arrivaient à la Mecque pour la Omra ou le Hajj ils les mettaient en garde contre le Prophète.
- Ils s'en prirent à sa personne. A l'instar de Ouqba ibn abi Mou'ayt qui l'étrangla un jour avec son vêtement. Abou Bakr arriva alors et s'interposa.
- Une autre fois il jeta les abats d'une chamelle sur son dos alors qu'il priait. Sa fille Fatima arriva et l'en débarrassa.
- Ils tentèrent de le tuer. En effet, ils proposèrent à son oncle abou Talib de l'échanger avec Oumara ibn al Walid et de l'assassiner. Ils essayèrent une seconde fois lors de son émigration.
- Ils torturèrent les faibles parmi les croyants. Ils posaient un rocher sur le ventre de Bilal qui était allongé sur le sable brûlant, et assassinèrent les parents de Ammar ibn Yasir entre autres.

L'émigration en Abyssinie (Ethiopie actuelle)

Lorsque le nombre de musulmans accrut et que les persécutions des mécréants s'accrochèrent, le Messenger d'Allah ordonna aux croyants d'émigrer en Abyssinie et leur dit : Il s'y trouve un Roi auprès duquel personne ne subit d'injustice.

L'émigration en Abyssinie	La première émigration en Abyssinie	12 hommes et 4 femmes se rendirent donc en Abyssinie. Parmi eux se trouvait Othmane ibn Affane et sa femme Roqya (la fille du Messenger d'Allah). Ils vécurent en Abyssinie sans craindre pour leur religion. Ils furent ensuite informés que les Qoreych s'étaient soumis. Mais cette information n'était que mensonge. Ils rentrèrent donc à la Mecque. Sur la route ils furent informés de la fausseté de cette nouvelle et certains firent demi-tour. D'autres rentrèrent malgré tout à la Mecque et subirent à nouveau des persécutions. Abd Allah ibn Mas'oud faisait partie de ceux qui rentrèrent à la Mecque.
	La deuxième émigration en Abyssinie	83 hommes et 18 femmes émigrèrent cette fois-ci en Abyssinie et y vécurent paisiblement. Lorsque Qoreych fut informés de leur situation ils envoyèrent Amr ibn al 'As et abd Allah ibn abi Rabi'a avec un groupe d'hommes pour les ramener à la Mecque. Mais Allah anéantir leur stratagème et ils rentrèrent dépités.
La conversion de Hamza et de Omar	En l'an 6 de la révélation, Hamza ibn abd al Mouttalib embrassa l'Islam. On l'appelait l'homme fort de Qoreych. Le Messenger d'Allah fut renforcé par sa conversion. Puis Omar ibn al Khattab embrassa l'Islam à son tour suite à l'invocation du Prophète en sa faveur. Par leur intermédiaire, les croyants furent à l'abri des persécutions de Qoreych.	
La vallée d'about Talib	Les persécutions contre le Messenger d'Allah s'intensifièrent et les mécréants décidèrent de l'isoler dans la vallée de son oncle about Talib. Ils y restèrent 3 longues années. Abd Allah ibn Abbas naquit durant cette période. Ce blocus fut extrêmement pénible pour le Prophète. Il ne sortit à l'âge de 49 ans.	
La mort d'about Talib et de Khadija	Quelques mois après la fin du blocus, son oncle about Talib décéda à l'âge de 87 ans. Puis Khadija décéda à son tour quelques jours plus tard. Les mécréants en profitèrent pour lui causer du tort.	
Sa sortie à Taif	Le Prophète se rendit à Taif, en compagnie de son fils adoptif Zayd ibn Haritha, afin de les inviter à l'Islam. Il y resta quelques jours mais sans succès. Ils agressèrent le Prophète et l'expulsèrent en lui jetant des pierres au point de faire saigner ses nobles pieds. Il s'en alla et retourna à la Mecque sous la protection de Mout'im ibn 'Ady.	



La conversion de Addass	Sur la route, il rencontra Addass qui était alors chrétien. Il crut en lui et embrassa l’Islam.	
La conversion des djinns	Sur la route également, il passa près d’un endroit du nom de Nakhla. Un groupe de djinns originaires de Nasybine écouta sa récitation du Coran. Ils embrassèrent l’Islam.	
Le voyage nocturne et l’ascension céleste	Une nuit, il fut transporté, corps et âmes, à la mosquée d’al Aqsa (à Jérusalem). Il fut ensuite élevé au-dessus des 7 cieux vers Allah. Il s’adressa directement à lui et lui imposa les 5 prières quotidiennes.	
Sa présentation de l’ Islam aux tribus arabes	De retour à la Mecque, il invita les différentes tribus arabes à se soumettre à Allah. Il profitait de la période du Hajj pour leur demander de le soutenir dans sa mission, en échange du Paradis. Mais aucune tribu ne lui répondit favorablement. Allah réserva cet honneur aux Ansars (habitants de Médine). Six d’entre eux l’écoutèrent et répondirent à son appel. De retour à Médine ils présentèrent l’Islam à leur peuple et la religion d’Allah se répandit dans chaque maison. Partout dans la ville les gens commencèrent à entendre parler du Messager d’Allah.	
Les Ansars et le pacte d’ al Aqaba	Le premier serment d’ allégeance	L’année suivant, 12 hommes de Médine arrivèrent à la Mecque. 5 d’entre eux étaient déjà venus l’année précédente. Ils prêtèrent serment selon les conditions évoquées à la fin ﷺ d’allégeance au Messager d’Allah du chapitre 60, à un endroit nommé al Aqaba. Puis ils rentrèrent à Médine.
	Le deuxième serment d’ allégeance	L’année d’après, 73 hommes et 2 femmes revinrent à la Mecque. Ils ﷺ prêtèrent à nouveau serment d’allégeance au Messager d’Allah s’engagèrent à le protéger comme ils protègent leurs femmes, leurs enfants et leurs propres personnes. Le Prophète décida de se rendre chez eux et désigna parmi eux 12 chefs.ﷺ



La période médinoise

La permission d'émigrer

donna la permission à ses Compagnons d'émigrer à Médine. ﷺ Le Messenger d'Allah
Ils quittèrent la Mecque en cachette par petits groupes. L'un des premiers à émigrer
fut abou Salama ibn abd al Assad al Makhzoumy. Il est dit que le premier fut
Mous'ab ibn 'Oumeyr. Les Ansars les accueillirent chez eux et l'Islam se répandit à
Médine.

Puis le Messenger d'Allah reçut la permission d'émigrer à son tour. Il quitta la Mecque
un lundi du mois de rabi' al awal. Il était alors âgé de 53 ans. Il fut accompagné par
abou Bakr as-Siddiq et 'Amir ibn Fouhayra (le serviteur d'abou Bakr), et leur guide
était abd Allah ibn Ourayqit al-Laythy. Il se cacha dans la grotte de Thawr avec abou
Bakr pendant 3 jours puis emprunta le chemin côtier.

Son entrée à Médine

Il arriva à Médine le lundi 12 de rabi' al awal. Il s'installa tout d'abord à Qouba
chez la tribu de 'Amr ibn 'Awf, et y resta 14 jours.

La première mosquée en Islam

Il y construisit la mosquée de Qouba. Ibn Omar dit : Le Prophète se rendait à la
mosquée de Qouba chaque samedi, à pieds ou sur sa monture. Il disait : Une
prière accomplie à la mosquée de Qouba équivaut à une Omra.

La construction de la mosquée du Prophète

Il quitta Qouba sur le dos de sa chamelle. Les gens prenaient les brides de sa
chamelle, espérant qu'il s'installe chez lui. Mais il disait : Laissez-la ! Elle est sait où
elle doit s'arrêter. Elle s'agenouilla à l'endroit de la mosquée actuelle. Cet endroit
était un enclos qui appartenait à 2 jeunes hommes de la tribu de Najjar : Sahl et
Souhayl. Il s'installa chez abou Ayoub al Ansâry puis construisit sa mosquée, aidé de
ses Compagnons, avec des branches de palmiers et des briques. Il construisit ensuite
ses appartements et ceux de ses épouses autour de la mosquée. Le plus proche d'entre
eux était celui de Aïcha. Après 7 mois passés chez abou Ayoub il s'installa dans ses
appartements.



La fraternisation	Après avoir construit la mosquée, le Prophète fraternisa entre les Mouhajirounes (les Emigrés mecquois) et les Ansars (les Médinois). Ils étaient 90. Ils devinrent ainsi des frères à part entière et héritaient les uns les autres jusqu'à la bataille de Badr.
Les juifs	Dès son arrivée, les juifs de Médine surent qu'il était le Messager d'Allah et qu'il s'agissait du Prophète qui était annoncé dans la Torah. Malgré tout, seul un faible nombre d'entre eux embrassa l'Islam. Parmi eux se trouvait le rabbin abd Allah ibn Salam. Le Prophète signa un pacte avec chacune des tribus : bani Qaynouqa', bani an-Nadir, et bani Qoureydha.
Le changement de la qibla	Après la prescription des 5 prières quotidiennes lors de l'ascension céleste, le Prophète s'orientait vers la mosquée d'al Aqsa. Il espérait se tourner en direction de la Kaaba et dirigeait son visage vers le ciel, attendant un ordre divin. En l'an 2 de l'hégire, Allah lui révéla ce verset : Nous te voyons tourner ton visage vers le ciel avec insistance. Nous allons t'orienter vers une direction que tu agréés. Depuis, il se tourna vers la Kaaba.
La prescription de la lutte armée	Une fois installé à Médine et en sécurité, Allah lui révéla ce verset : Il est désormais permis à ceux qui sont attaqués injustement de se défendre, et Allah est Capable de les faire triompher. Ceux qui furent injustement expulsés de chez eux, uniquement pour avoir dit : Notre Seigneur est Allah. Allah autorisa donc aux croyants de se défendre face aux attaques des polythéistes. L'une des premières batailles à laquelle il participa est celle d'al Abwa, puis celle de Bouwat, et d'al Oucheyra.
La bataille de Badr	En l'an 2 de l'hégire, pendant le mois de Ramadan, le Messager d'Allah quitta Médine à la tête de 300 hommes afin d'intercepter une caravane de Qoreych qui revenait du Cham. Abou Sofiane (qui était à la tête de la caravane) emprunta la route côtière et réussit à s'enfuir. Le diable poussa les Qoreychites au combat et les deux armées se rencontrèrent à Badr. Cette bataille fut appelée le jour du discernement. Lorsque les deux armées s'affrontèrent le Messager d'Allah implora son Seigneur avec insistance. Allah envoya alors des Anges afin qu'ils combattent aux côtés des croyants. Les mécréants furent mis en déroute et la parole d'Allah fut élevée. Ce jour-là, 70 polythéistes furent tués, et 14 croyants tombèrent martyrs.





**La bataille
de
Qaynouqa'**

En l'an 3 de l'hégire, la tribu juive des bani Qaynouqa' rompit le traité de paix signé avec le Prophète. Il les assiégea pendant 15 jours et ils finirent par se rendre. Le Prophète les expulsa de Médine. Ils étaient 700.

La bataille d' Ouhoud

Au mois de Chawal eut lieu la bataille d'Ouhoud. Qoreych quitta la Mecque pour Médine à la tête de 3000 hommes afin de se venger de la défaite cuisante subie l'année précédente à Badr. Le Prophète décida de les repousser à la tête de 700 hommes. Sur la route, les hypocrites l'abandonnèrent et firent demi-tour.

Dès le début de l'assaut, les musulmans prirent le dessus sur l'ennemi. Puis Allah les éprouva et donna l'avantage aux polythéistes. Ils réussirent à atteindre le Messenger d'Allah, le blessèrent et cassèrent son incisive. Les Anges combattirent à ses côtés.

Ce jour là, 70 Compagnons tombèrent martyrs. Parmi eux : Hamza ibn abd al Mouttalib, Mous'ab ibn 'Oumeyr, Anas ibn an-Nadr, Handhala (qui fut lavé par les Anges), et d'autres.

Talha ibn 'Oubeydillah se distingua par sa bravoure ce jour là, au point où le Messenger d'Allah dit : Talha a gagné le Paradis.

Le Messenger d'Allah et ses Compagnons durent se réfugier dans la montagne et Allah les protégea ainsi des attaques des polythéistes.

Après le combat, le Prophète fut informé que Qoreych souhaitait revenir à Médine afin d'en finir une bonne fois pour toute avec les musulmans. Il quitta Médine à leur rencontre, avec un groupes de croyants, qui bien que blessés, n'hésitèrent pas à le suivre. Arrivés à Hamra al Assad, Qoreych fut informé de sa détermination, se découragèrent, et firent demi-tour pour rentrer à la Mecque.

**La quatrième
année de**

Cette année, 70 Compagnons furent assassinés lors de l'expédition de Bi'r Ma'ouna. La bataille de bani an-Nadhir eut lieu également. Le Prophète les encercla et Allah jeta l'effroi dans leurs cœurs. Ils se rendirent et le Prophète les expulsa de Médine. Le chapitre 59 fut révélé à leur sujet.

**La bataille d' al
Mourayssi'**

En l'an 5 de l'hégire, le Prophète affronta la tribu d'al Moustaliq qu'il vaincu. Sur le chemin du retour, le tayamoum (ablutions sèches) fut prescrit, et la chasteté de Aïcha, la mère des croyants, fut remise en cause. Les hypocrites l'accusèrent d'avoir commis la fornication, elle qui est pure et innocentée par Allah. Ce fut une dure épreuve pour elle ainsi que pour le Messenger d'Allah, jusqu'à ce qu'Allah révéla son innocence dans le chapitre 24 (La lumière). Ceux qui l'accusèrent subirent la peine légale.



La bataille des coalisés

En l'an 5 de l'hégire, pendant le mois de Chawal, eut lieu la bataille des coalisés (appelée aussi la bataille du fossé). Les juifs, soutenus par Qoreych et leurs alliés, décidèrent d'attaquer le Prophète et ses Compagnons. L'armée des polythéistes était composée de Qoreych, bani Souleym, bani Assad et Fazâra, et d'autres. Ils étaient 10 000 et assiégèrent Médine.

Salmane al Fârissy proposa au Prophète de creuser un fossé afin de protéger la ville contre cette coalition. Le Messager d'Allah, à la tête de 3000 hommes, creusa le fossé. Il demanda l'aide de ses alliés les bani Qoreydha. Mais ces derniers trahirent le pacte et se rangèrent du côté des coalisés. Le Prophète envoya Nou'aym ibn Mas'oud chez eux et sema la discorde entre eux et Qoreych. Puis Allah envoya des rafales de vent qui arrachèrent leur campement et renversèrent leurs ustensiles. Cette tempête les ébranla et jeta l'effroi dans leurs cœurs. Ils s'en allèrent dépités et vaincus.

Après cela, le Prophète régla ses comptes avec les bani Qoreydha. Il désigna Sa'd ibn Mou'adh pour délivrer leur jugement.

Le chapitre 33 (Les coalisés) fut révélé suite à cette bataille.

Le traité de paix d' al Houdeybiya

En l'an 6 de l'hégire, le Prophète, accompagné de 1400 hommes quitta Médine pour accomplir la Omra. Arrivé à al Houdeybiya, Qoreych lui interdit l'accès à la Mecque. Ils signèrent malgré tout un traité de paix d'une durée de 10 ans durant lesquels les combats cesseraient. Ce fut une immense victoire pour les croyants. Allah dit à ce sujet : Nous t'avons accordé une victoire éclatante.

L'une des clauses de ce traité était que Qoreych autorisait le Prophète à revenir l'année prochaine pour accomplir la Omra. Elle eut donc lieu l'année suivante, en l'an 7 de l'hégire.

La bataille de Khaybar

Vingt jours après son retour d'al Houdeybiya, le Prophète encercla la ville juive de Khaybar (située au nord de Médine). Le siège dura environ 3 semaines durant lesquelles les musulmans subir la fatigue et la faim. Lorsque les juifs comprirent qu'ils ne pourraient pas en réchapper ils se rendirent. Ils demandèrent au Prophète de les épargner et de quitter la ville en n'emportant uniquement leurs effets personnels. Puis le Prophète décida de les faire travailler sur leurs terres en échange de la moitié des récoltes.



Le retour de Ja' far	Alors qu'il se trouvait à Khaybar, abou Houreyra arriva et proclama son Islam. Son cousin paternel Ja'far ibn abi Talib arriva aussi de l'Abyssinie avec un groupe de croyants. Les Ach'ariyounes, à la tête desquels se trouvaient abou Moussa, arrivèrent également.
La bataille de Mou' ta	Cette bataille eut lieu en l'an 8 de l'hégire. L'origine de cette bataille est que Chourahbil al Ghassāny tua l'émissaire que le Messager d'Allah avait envoyé à l'Empereur romain. Le Prophète envoya alors 3000 hommes à la tête desquels il désigna Zeyd ibn Haritha. Il dit : Si Zeyd est tué, c'est Ja'far ibn abi Talib qui prendra le commandement de l'armée. Si Ja'far est tué, c'est abd Allah ibn Rawāha qui le remplacera. Héraclius décida de l'affronter, aider par les tribus arabes, et envoya une armée de 200 000 hommes. Les deux armées s'affrontèrent à Mou'ta. Les 3 chefs désignés par le Prophète tombèrent martyrs et Khalid ibn al Walid saisit l'étendard. Il fit preuve d'une grande habileté et d'un grand courage pour sauver l'armée musulmane.
La conquête de la Mecque	La même année, les bani Bakr (alliés de Qoreych) attaquèrent la tribu de Khouzā'a (alliée du Prophète). Qoreych les aida en cachette. Une fois informé, le Prophète décida de reconquérir la Mecque. Abou Sofiane arriva à Médine afin de le dissuader mais sans succès. Il s'adressa à abou Bakr, Omar, et Ali mais reçu la même réponse. Le Prophète invoqua Allah afin qu'il voile ses intentions à Qoreych et il fut exaucé. Il quitta donc Médine à la tête de 10 000 hommes et entra à la Mecque victorieux. Peu de temps avant cette conquête, son oncle paternel al Abbās ibn abd al Mouttalib embrassa l'Islam. Lors de son entrée à la Mecque il déclara : Celui qui entre chez abou Sofiane sera en sécurité ! Quiconque entre dans la Mosquée Sacrée sera en sécurité ! Et celui qui ferme la porte de chez lui sera en sécurité. Ainsi, il ne combattit que ceux qui l'attaquèrent, et tua un faible nombre de ses ennemis qui lui avaient causé du tort à lui et aux musulmans. En arrivant à la Mecque, il tourna autour de la Kaaba. Il n'était pas en état de sacralisation. Il demanda ensuite à Othmane ibn Talha de lui remettre les clés de la Kaaba. Il détruisit les statues qui s'y trouvaient et qui l'entouraient, puis lui rendit les clés. Après la conquête de la Mecque un grand nombre de gens entrèrent en Islam, et presque toutes les tribus arabes annoncèrent au Prophète leur soumission à Allah.





La destruction des idoles	Après cette conquête, le Prophète envoya ses Compagnons afin qu'ils détruisent les statues qui étaient adorées à l'extérieur de la Mecque. Il désigna 'Amr ibn al 'As pour détruire Souwa', Sa'd ibn Zeyd pour détruire Manat, Khalid ibn al Walid pour détruire al 'Ouzza, at-Toufayl pour détruire dhoul Kafayne, et Ali pour détruire l'idole de Tay.
La bataille de Houneyne	Lorsque la tribu de Hawâzine entendit parler de la conquête de la Mecque, elle décida d'attaquer le Messager d'Allah. Ils emmenèrent leurs femmes et leurs enfants avec eux. Le Prophète les affronta à la tête d'une armée de 12 000 hommes. Les musulmans estimèrent qu'ils ne pourraient pas être vaincus en raison de leur supériorité numérique. Mais Hawâzine les attaqua comme un seul homme et semèrent la pagaille dans leurs rangs. Pris de panique, un bon nombre de croyants abandonnèrent le Prophète. Un faible nombre d'émigrés, ainsi que quelques membres de sa famille, restèrent à ses côtés. Puis Allah renforça les croyants et combattirent à ses côtés jusqu'à l'obtention de la victoire. La tribu de Hawâzine prit la fuite en direction de Taïf. Puis 14 hommes de la tribu se présentèrent au Prophète et lui annoncèrent leur conversion. Ils lui demandèrent de libérer les prisonniers. Tous les captifs furent libérés.
La bataille de Taïf	Après s'être débarrassé de la tribu de Hawâzine, le Prophète décida d'attaquer Taïf. Il assiégea la ville pendant 18 jours mais ne rencontra aucune résistance. Il décida de regagner Médine.
La bataille de Tabouk	Elle se déroula en l'an 9 de l'hégire. On l'appelle aussi la bataille de la difficulté. Elle eut lieu lors d'une forte canicule, au moment de la récolte des fruits. S'y rendre fut donc pénible pour les croyants. Avant de partir, le Prophète incita les musulmans à participer à l'effort de guerre. Othmane ibn Affane offrit 300 chameaux équipés de leurs selles, et donna 1000 dinars. Le Prophète déclara : Après une telle dépense, rien ne pourra plus nuire à Othmane. Les autres Compagnons participèrent en fonction de leurs moyens. La majorité des hypocrites ne participa pas à cette expédition. Trois des meilleurs Compagnons ne s'y rendirent pas également : Ka'b ibn Malik, Hilal ibn Oumaya, et Mourara ibn Rabi'. A son retour, ils s'excusèrent de leur désertion. Allah révéla le verset suivant : Et les trois dont le repentir fut retardé. Allah leur accorda Son repentir en raison de leur véracité, et scella les cœurs des hypocrites. Le chapitre 9 (le repentir) fut révélé à leur sujet. On l'appelle d'ailleurs : Celle qui dévoile, car ils y furent démasqués.



La bataille de Tabouk	Le Prophète profita de cette expédition pour imposer la jizya au gouverneur d'Iliya, aux habitants de Jarba et Adhrah. Il imposa cet impôt à Oukaydar Dawma. Il resta 19 jours à Tabouk et ne rencontra aucune opposition. Il regagna ensuite Médine. De retour à Médine Allah lui ordonna de détruire la mosquée construite par les hypocrites : Il y en a parmi eux qui ont édifié une mosquée par volonté de nuire, par mécréance, et pour diviser les croyants. Ils la préparent pour celui qui combat Allah et Son Messenger. Le Prophète la détruisit. La bataille de Tabouk fut la dernière bataille à laquelle il participa.
Les délégations	Après la bataille de Tabouk, la tribu de Thaqif se convertit à l'Islam. La neuvième année fut appelée l'année des délégations, car un grand nombre de tribus vinrent à Médine pour annoncer leur conversion au Prophète. Parmi elles : la délégation de la tribu de Tamim dont le chef était 'Outârid ibn Hajib at-Tamimy, celle de Tay dont le chef était Zayd al Khayl, celle de abd al Qays dont le chef était al Jaroud al Abdy, et celle de bani Hanifa dont était originaire Mousaylama le grand menteur qui prétendit plus tard être un Prophète.
Le pèlerinage d' abou Bakr	En l'an 9 de l'hégire, le Prophète envoya abou Bakr pour diriger le pèlerinage. Il envoya aussi Ali afin qu'il récite les premiers versets du chapitre 9 (le Repentir). Il annula le pacte qu'il avait pris avec les polythéistes et annonça qu'après ce jour plus aucun d'entre eux ne devrait faire le pèlerinage, et que plus personne ne devrait tourner nu autour de la Kaaba comme ils le faisaient avant l'Islam.
Le pèlerinage ..	Le Messenger d'Allah accomplit le pèlerinage d'adieu en l'an 10 de l'hégire. Les musulmans de toutes les contrées l'accompagnèrent dans son voyage. Ils étaient plus de 100 000. Il leur enseigna les rites du Hajj, les exhorta le jour de Arafa, et leur récita le verset suivant : Aujourd'hui J'ai parachevé pour vous votre religion. J'ai accompli sur vous Mon bienfait, et J'ai agréé pour vous l'Islam comme religion. Il les informa donc que la religion était complète et leur recommanda de s'accrocher aux enseignements du Coran et de la Sounna. Il déclara que leurs vies, leurs biens, et leur honneur étaient sacrés les uns les autres. Le discours qu'il délivra fit office d'adieu à sa communauté.
La désignation d' Ousama ibn Zayd	En l'an 11 de l'hégire, pendant le mois de Safar, le Prophète prépara une armée pour affronter les Romains, à la tête de laquelle il désigna Ousama ibn Zayd. Les soldats quittèrent Médine et campèrent à al Jourf, puis l'annonce de la maladie du Prophète leur parvint.



Le résumé de ses batailles

Le résumé de ses batailles

Expéditions révélées dans le Coran

Toutes les batailles auxquelles il participa eurent lieu après l'émigration, et s'étendirent sur une période de 10 ans. Les bataillons qu'il envoya sont au nombre de 60 environs. Quant aux batailles auxquelles il participa elles sont au nombre de 27. Il prit part au combat à 9 d'entre elles : Badr, Ouhoud, al Khandaq, Qoreydha, al Moustaliq, Khaybar, la conquête de la Mecque, Houneyne, et Taïf. Des versets du Coran furent révélés pour certaines d'entre elles :

La bataille de Badr : Le chapitre 8 (Le Butin) fut révélé. On l'appelle d'ailleurs le chapitre de Badr.

La bataille d'Ouhoud : Le chapitre 3 (La famille de Imrane) fut révélé, des versets 121 jusqu'aux derniers versets du chapitre.

La bataille du fossé, celle de bani Qoreydha, et celle de Khaybar : Le début du chapitre 33 (Les coalisés) fut révélé.

La bataille de bani Nadhir : Le chapitre 59 (Le rassemblement) fut révélé en entier.

La bataille d'al Houdeybiya, et Khaybar : Le chapitre 48 (La victoire). Il y est fait allusion également à la conquête de la Mecque. Cette conquête est explicitement citée dans le chapitre an-Nasr.

La bataille de Tabouk : Certains versets du chapitre 09 (le Repentir) y font allusion.

Le Prophète fut blessé lors d'une seule bataille : celle d'Ouhoud. Les Anges combattirent à ses côtés lors de la bataille de Badr, celle d'Ouhoud, et celle de Houneyne. Ils descendirent aussi lors de la bataille des coalisés et jetèrent l'effroi dans leurs cœurs.

Le Prophète jeta des cailloux aux visages des ennemis qui s'enfuirent lors de 2 batailles : Badr et Houneyne.

Il utilisa une catapulte lors de la bataille de Taïf.

Il se retrancha à Médine lors de la bataille des coalisés et creusa le fossé sur les conseils de Salmane al Farissy.



Sa dernière maladie

Sa maladie et sa mort

Puis Allah lui donna le choix entre la vie ici bas et l'au-delà au Paradis. Il choisit Allah et l'au-delà au Paradis.

Il tomba gravement malade et demanda à ses épouses d'être soigné chez Aïcha. Elles lui accordèrent cette faveur.

Lorsqu'il fut incapable de diriger la prière, il désigna abou Bakr pour diriger les musulmans en prière. Ce fut un indice qui montra sa priorité au Califat après sa mort.

Le matin du lundi 12 de rabi' al awal, en l'an 11 de l'hégire, il souleva le rideau qui séparait son appartement de la mosquée, tandis que les fidèles accomplissaient la prière du sobh.

Ils aperçurent le Prophète qui leur fit signe de terminer la prière et leur fit un dernier sourire.

Sa maladie s'accrut encore et il décéda dans la matinée. Sa mort fut l'épreuve la plus dure pour les musulmans, et elle les attrista profondément.

Puis les croyants se réunirent tous autour d'abou Bakr et le désignèrent comme Calife. Aucun d'entre eux ne s'opposa à cette décision, et ce, car chacun connaissait son mérite et sa supériorité sur la communauté après le Prophète.

Il fut lavé et mit dans un linceul composé de 3 pièces, et fut enterré à l'endroit de sa mort (dans l'appartement de Aïcha).

Telle est la conduite à observer avec les Prophètes qui doivent être enterrés à l'endroit où ils meurent.

Les humains et les djinns prièrent sur lui.

Que les prières d'Allah soient sur lui.

Quant à nous, nous attestons qu'il a parfaitement transmis le message, qu'il a prodigué de bons conseils à la communauté, et qu'il a lutté dans le sentier d'Allah de la meilleure des manières.

Qu'Allah le récompense pour tout ce qu'il a fait pour sa communauté.

Et toutes les louanges appartiennent à Allah le Seigneur des mondes.

CONCLUSION:

Hassan ibn Thabit, le poète du Messager d'Allah, a dit :

**Ô Seigneur ! Rassemble-nous avec notre Prophète
Au Paradis, là où les yeux des jaloux seront scellés
Introduis-nous au Firdaws et compte-nous parmi ses habitants
Toi qui es plein de Noblesse, et qui est Elevé et Exalté
Allah, les Anges qui entourent Son Trône,
Et les bons croyants prient sur Ahmed qui est béni et comblé**



Troisième examen

Faux Vrai

Questions:

- | | | |
|--------------------------|--------------------------|--|
| ☐ | ☐ | Le fait qu'il garda les moutons l'aida à patienter et faire preuve de miséricorde envers les faibles. |
| ☐ | ☐ | Lorsqu'il fut âgé de 40 ans Allah lui fit don de la Prophétie et lui accorda le Messager un vendredi. |
| ☐ | ☐ | Les persécutions de Qoreych s'intensifièrent et ils expulsèrent le Prophète et sa famille dans la vallée d'abou Talib pendant 3 ans. Il en sortit à l'âge de 49 ans. |

- Il est né à: la Mecque ☐, l'année de l'éléphant ☐, 53 ans avant la hijrah ☐, toutes les réponses ☐.
- Les prémices de la révélation: il aima l'isolement ☐, il faisait des rêves véridiques ☐, les 2 ☐.
- Les sortes de révélation sont au nombre de ? cinq ☐, sept ☐, trois ☐.
- Les étapes de son prêché furent au nombre de : deux ☐, trois ☐, cinq ☐.
- Il fut transporté corps et âme à la mosquée al Aqsa puis gravit les cieux jusqu'à Allah qui s'adressa à : son corps ☐, son âme ☐, les 2 ☐.
- La première mosquée en Islam: La Mosquée Sacrée ☐, La Mosquée du Prophète ☐, Al-Aqsa ☐, Qouba ☐.
- La Qiblah changea: pour la Mecque avant la hijrah ☐, 2 ans après la hijrah ☐, 3 ans après la hijrah ☐.
- La bataille de Badr eut lieu ? 2 ans après la hijrah ☐, 3 ans après la hijrah ☐.

Abu Bakr As-Sideeq

Zayd ibn Haritha

Bilal ibn Rabah

'Ali ibn Abi Talib

Les premiers croyants

☐
☐
☐
☐

Parmi les hommes

☐
☐
☐
☐

Parmi les jeunes

☐
☐
☐
☐

Parmi les affranchis

☐
☐
☐
☐

Parmi les esclaves





7 ans	'Abdullah ibn 'Abdul- Muttalib	Environ 8 ans	'Abdul- Muttalib	Abu Talib	Sa prise en charge
☐	☐	☐	☐	☐	Après le décès de sa mere, son grand père Il mourut lorsque le Prophète avait Son oncle bienveillant Il décéda qua il était dans le ventre de sa mère Sa mere décéda avant qu'il atteigne
☐	☐	☐	☐	☐	
☐	☐	☐	☐	☐	
☐	☐	☐	☐	☐	
☐	☐	☐	☐	☐	

Une seule bataille	9 batailles	27	60	10 ans	Ses batailles et ses expéditions
☐	☐	☐	☐	☐	Toutes ses batailles eurent lieu après la hijrah durant Ses batailles et expéditions sont au nombre de Ses batailles Il participa à ... Il fut blessé dans
☐	☐	☐	☐	☐	
☐	☐	☐	☐	☐	
☐	☐	☐	☐	☐	
☐	☐	☐	☐	☐	





Table des matières

❖ Introduction	3
❖ Les qualités du Prophète ﷺ	5
❖ Premier examen	13
❖ La guidée du Prophète ﷺ	15
❖ Deuxième examen	20
❖ Ses particularités ﷺ	23
❖ Sa famille ﷺ	26
❖ Avant la révélation	31
❖ Le début de la révélation	33
❖ La période mecquoise	36
❖ La période médinoise	39
❖ Le résumé de ses batailles ﷺ	46
❖ Sa maladie et sa mort ﷺ	47
❖ Troisième examen	48
❖ Table des matières	50



EXPLICATION DU LIVRE LES LEÇONS IMPORTANTES À L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTÉ

DU CHEIKH 'ABD AL-'AZÎZ IBN BÂZ
QU'ALLAH LUI FASSE MISERICORDE

COMMENTAIRE DU CHEIKH HAYTHAM SARHÂN
EX-ENSEIGNANT À L'INSTITUT DE LA MOSQUÉE DE MÉDINE

<http://attasseel-alelmi.com>

شرح الدروس المهمة لعامة الأمة

للشيخ عبد العزيز بن عبد الله بن باز

(رحمه الله)

شرح فضيلة الشيخ هيثم سرحان (حفظه الله)

مترجم باللغة الفرنسية

INTERDIT A LA VENTE

وقف لله تعالى

PREMIÈRE ÉDITION

DROITS D'AUTEUR RÉSERVÉS

SAUF POUR CELUI QUI SOUHAITERAIT LE TRADUIRE OU LE
DISTRIBUER GRATUITEMENT

CONTACT :

islamtorrent@gmail.com

EXPLICATION DE L'INTRODUCTION DE L'AUTEUR

Le cheikh, l'Imam 'abd al-'Azîz ibn Bâz a dit :

Toutes les louanges sont à Allah Le Seigneur des mondes, la bonne fin appartient aux pieux. Que les prières et les salutations d'Allah soient sur Son serviteur et messager ainsi que sur ses partisans et tous ses compagnons.

Voici des paroles concises ayant pour but d'éclaircir ce qu'il incombe au commun des gens concernant la religion de l'Islam, je les ai intitulées " les leçons importantes à l'ensemble de la communauté".

Je demande à Allah qu'Il en fasse profiter les musulmans, et qu'Il accepte cela de moi. Il est certes Généreux et Noble. 'Abd al-'Azîz ibn 'abdAllah ibn Bâz.

Pourquoi étudions-nous les leçons importantes ?

Car comme l'auteur les a nommées, elles sont capitales. Les savants ont aussi conseillé l'étude de ce livre.

Si quelqu'un venait à dire : « elles sont certes importantes, mais elles sont destinées aux gens de la masse et moi, je suis un étudiant en science, j'ai un statut supérieur ».

La réponse : nous le questionnons au sujet de ces leçons. S'il les ignore, alors les gens du commun sont meilleurs que lui. Il convient d'attirer l'attention sur le fait de ne pas se sentir supérieur à la science et les savants et sur l'obligation de suivre leurs pas.

Dans « l'authentique d'al-Bukhâri », Mujâhid a dit : Ni le timide, ni l'orgueilleux n'apprendront la science.

Que contiennent ces leçons importantes ?

1. La voie des prédécesseurs et ceux qui les ont suivis concernant la lecture du Coran, son apprentissage, sa méditation et sa mise en pratique.
2. L'explication de l'Islam, la Foi, la Bienfaisance, l'Unicité et les catégories du polythéisme.
3. L'explication de la prière.
4. L'explication des ablutions.
5. S'orner des bons caractères et des politesses.
6. La mise en garde contre le polythéisme et toutes les sortes de désobéissance.
7. La préparation du défunt, la prière funéraire et l'enterrement.

Pourquoi les savants commencent-ils leurs ouvrages par la basmalah?

Afin de rechercher la bénédiction par le fait d'entamer les choses par le nom d'Allah Le Très Haut

Afin de prendre exemple sur les savants des premières générations

En s'appuyant sur le hadith « Toute affaire importante... » malgré sa faiblesse

Afin de prendre exemple sur Le Coran, les Prophètes et les Messagers
عليهم السلام

PREMIÈRE LEÇON

Apprendre, corriger la récitation, mémoriser et expliquer ce qu'il faut comprendre de la sourate al-fâtiha et autant que possible de chapitres courts à partir de sourate az-zalzala (la secousse) jusqu'à sourate an-nas (les hommes).

Eclaircissement :

Il convient d'apprendre à la manière des pieux prédécesseurs, dix versets par jour tout en lisant leurs explications tirées d'une exégèse concise à l'instar de l'exégèse d'ibn Sa'di, puis d'implorer l'aide d'Allah pour la mise en pratique.

Par quelle exégèse débute l'étudiant en science ?

On conseille à l'étudiant de commencer par le livre intitulé «Tayssîr al-Karîm ar-Rahmân fi tafsîr kalâm al-Mannâne » du cheikh 'abd ar-Rahmâne ibn Nâsir Sa'di (qu'Allah lui fasse miséricorde)

Pourquoi cela ?

En raison de la recommandation des savants et de leur intérêt pour ce livre.

Car il est concis et convient donc au débutant.

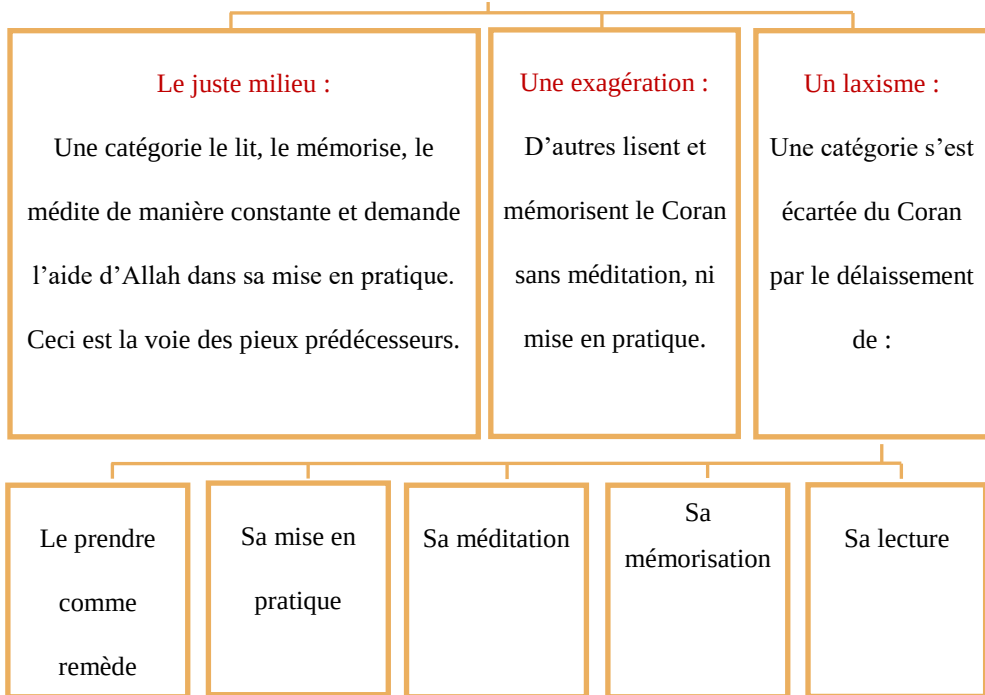
En raison de sa simplicité et de sa clarté.

Il facilite la mise en pratique du Coran, par la permission d'Allah.

En raison de l'importance que consacre l'auteur au tawhîd dans ce livre.

Quelles sont les catégories des gens face au Coran ?

Les gens se divisent par rapport au Coran en deux extrêmes et un juste milieu



Allah a dit : {Et le Messager dit : "Seigneur, mon peuple a vraiment pris ce Coran pour une chose délaissée ! "}

Le messager d'Allah ﷺ a dit : « **Il sortira de la lignée de cet homme, un peuple qui lira le Coran, mais celui-ci ne dépassera pas leur gosier. Ils tueront les musulmans et délaisseront les polythéistes. Ils sortiront de l'Islam comme la flèche quitte sa cible. Si j'atteins le moment de leur venue, je les tuerai de la manière que fut châtié le peuple de 'Âd** »

Citation de l'exégèse du cheikh 'Abd Rahmân Sa'di (رحمه الله), suivi de questions.
[Exégèse de la sourate al-Fâtiha qui est mecquoise]

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.

1. Louange à Allah, Seigneur de l'univers. 2. Le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux, 3. Maître du Jour de la rétribution. 4. C'est Toi [Seul] que nous adorons, et c'est Toi [Seul] dont nous implorons secours. 5. Guide-nous dans le droit chemin, 6. le chemin de ceux que Tu as comblés de faveurs, 7. non pas de ceux qui ont encouru Ta colère, ni des égarés.

{Au nom d'Allah} C'est-à-dire, je commence par tous les noms d'Allah, car le mot «nom» est un singulier annexé à Allah [et le singulier annexé en arabe permet] d'englober tous les plus beaux noms d'Allah.

{Allah} C'est Celui qui est adoré et qui est le Seul à mériter l'exclusivité du culte, car Il a les attributs de perfection.

{Le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux} Deux noms qui indiquent qu'Allah Le Très Haut a une grande et large miséricorde, qui cerne toutes choses et qui englobe tout être vivant. Il l'a écrit pour les pieux qui suivent Ses prophètes et Ses messagers. Ceux-là auront la miséricorde sans restriction. Alors que tout autre qu'eux n'en aura qu'une partie. Et sache que parmi les règles qui font l'unanimité chez les prédécesseurs et les grands imams de cette communauté, il y a la croyance dans les noms d'Allah et dans Ses attributs. Par exemple, ils croient qu'Il est le Tout Miséricordieux et le Très Miséricordieux. Il a donc une miséricorde dont Il est caractérisé et qui est lié à celui envers qui Il est miséricordieux. Ainsi, tous les bienfaits sont des traces de Sa miséricorde. Et on dit de même pour le reste de Ses attributs : on dit de l'Omniscient qu'Il est omniscient et ayant une science avec laquelle il connaît toutes choses ; du Puissant qu'Il a une puissance avec laquelle Il est capable de tout.

{Louange à Allah} c'est faire les éloges d'Allah avec les attributs les plus parfaits, ainsi qu'avec Ses actions qui tournent entre la bonté et la justice. Il a donc des éloges les plus complètes et ceci sur tous les aspects.

{Seigneur de l'univers} c'est celui qui éduque tous les êtres vivants en les créant et en leurs préparant des moyens et en leurs octroyant des grands bienfaits que s'ils les perdent, il ne leurs serait possible de rester en vie. Tout ce qu'ils ont comme bienfaits provient donc d'Allah Le Très Haut.

Et la façon dont Il éduque Ses créatures est de deux sortes, une générale et une spécifique :

La générale : c'est d'avoir créé les créatures et de leurs avoir donné subsistances et de les avoir guidées vers ce qui est bien pour eux qui leurs permet de vivre sur terre.

La spécifique : l'éducation de Ses alliés qu'Il éduque avec la foi en les guidant vers elle et en la leurs paraisant et en repoussant tous les obstacles et éléments qui pourraient les en éloigner. Et l'essence de cette éducation, c'est de les faire parvenir tout ce qu'il y a de bien et de les préserver de tout ce qu'il y a de mal. Et c'est peut-être cela le secret qui est que la plupart des invocations des prophètes se font avec le mot « Seigneur » car toutes leurs demandes dépendent de Sa Seigneurie qui leurs est spécifique. Donc, sa parole : **{Seigneur de l'univers}** prouve qu'Il est le Seul à créer et à gérer et à donner des bienfaits et prouve Sa parfaite Richesse et que toutes les créatures ont besoin de Lui et cela sur tous les aspects.

{Maître du Jour de la rétribution} c'est-à-dire le jour de la résurrection. Le Maître est Celui dont la caractéristique est d'avoir la royauté, qui implique qu'Il ordonne et qu'Il interdit, et qu'Il récompense et qu'Il châtie, et qu'Il gère Ses propriétés avec toutes les sortes de gestions. Et Il a attribué la royauté au jour de la rétribution, qui est le jour de la résurrection, le jour où les gens seront rétribués selon leurs œuvres bonnes ou mauvaises. Et ce car en ce jour, il deviendra de manière parfaitement évidente pour tout le monde la perfection de Sa royauté, de Sa justice et de Sa sagesse, et seront alors interrompues les royautés des créatures. Ce jour-là, seront égaux les rois et les administrés, les esclaves et les hommes libres. Tous seront soumis devant Sa Grandeur et Sa Puissance et tous attendront Sa rétribution et tous craindront Son châtement. C'est pour cette raison qu'Il l'a cité en particulier. Sinon, Il est le Roi du jour de la rétribution, ainsi que celui des autres jours.

{C'est Toi (seul) que nous adorons, et c'est de Toi (seul) que nous cherchons aide}

C'est-à-dire, que Tu es le Seul à Qui on attribut les adorations et le Seul à Qui on demande de l'aide, car le fait de faire précéder le complément d'objet exprime l'exclusivité, qui est le fait d'affirmer que seul est concerné ce qui est cité. C'est comme si on disait : « nous T'adorons et nous n'adorons rien en dehors de Toi et nous implorons Ton aide et nous n'implorons l'aide de personne en dehors de Toi ».

Il a cité l'adoration avant la demande d'aide, la première étant générale et la seconde particulière et ceci afin de faire prévaloir Son droit à celui de Ses serviteurs. L'adoration étant un terme qui englobe tout ce qu'Allah aime et agréé comme paroles et actions, apparentes et cachées. La demande d'aide, c'est compter sur Allah pour apporter les bienfaits et repousser les méfaits tout en Lui faisant confiance dans l'obtention de cela.

Accomplir les adorations pour Allah et solliciter Son aide est le moyen qui mène au bonheur éternel et est la sauvegarde contre tous les maux et il n'y a de salut qu'en les accomplissant. L'adoration n'en est réellement une que si elle est prise du Messenger d'Allah ﷺ, tout en la vouant à Allah. C'est avec ces deux critères qu'elle sera réellement une adoration.

Il a cité la demande d'aide après l'adoration, alors qu'elle fait partie de cette dernière, en raison du grand besoin de l'adorateur de la providence d'Allah dans toutes ses adorations. Car sans l'aide d'Allah, il ne pourra en aucun cas accomplir ce qu'il souhaite comme exécution des ordres et délaissement des interdits.

{Guide-nous dans le droit chemin} C'est-à-dire : montre-nous, oriente-nous et mène-nous à la voie de rectitude qui est claire et qui conduit à Allah et à Son paradis. Celle de la connaissance de la vérité et de sa mise en pratique. Guide-nous donc vers le chemin et guide-nous dans le chemin. Etre guidé vers le chemin étant le fait d'observer constamment la religion de l'Islam et de délaisser les autres religions. Et être guidé dans le chemin englobant l'orientation sur tous les aspects de la religion que ce soit en termes de connaissance ou de pratique. Ainsi, cette invocation est la plus complète et la plus profitable pour le serviteur. C'est pour cela qu'il incombe à toute personne de la réciter dans chaque unité de prière en raison de la grande nécessité envers celle-ci. Ce chemin étant :

{Le chemin de ceux que Tu as comblés de faveurs} parmi les prophètes, les véridiques, les martyrs et les pieux.

{Non pas de ceux qui ont encouru Ta colère}, ceux qui ont eu connaissance de la vérité et qui l'ont délaissée tels que les juifs et ceux qui leurs ressemblent.

{Ni des égarés} qui ont délaissé la vérité par ignorance et par égarement tels que les chrétiens et ceux qui leurs ressemblent.

Ainsi cette sourate, malgré sa brièveté, contient ce que ne contient aucune autre sourate du Coran. Elle contient les trois catégories d'unicité : l'unicité dans la seigneurie que l'on tire du verset **{Seigneur de l'univers}**, l'unicité dans la divinité qui est unifié Allah dans l'adoration que l'on tire du terme Allah et du verset **{C'est Toi [Seul] que nous adorons}**, l'unicité dans les noms et attributs qui consiste à affirmer les attributs de perfection relatifs à Allah Le ~~très~~-Très Haut qu'Il s'est donné ainsi que Son messager ﷺ sans négation ou ressemblance ou comparaison. Le terme **{les louanges}** démontre cela comme cela a été cité précédemment.

De même qu'elle contient l'affirmation de la prophétie dans Sa parole **{Guide-nous dans le droit chemin}**. Ceci étant impossible sans message.

Elle comporte également la rétribution des œuvres dans Sa parole **{Maître du Jour de la rétribution}**. Celle-ci étant juste car le terme « dîne » signifiant la récompense équitable.

Elle comporte aussi la confirmation du destin et que le serviteur est réellement l'auteur de ses actes contrairement à ce que disent les Qadarites et Jabrites.

Au-delà de cela, elle comporte une réponse à l'encontre de tous les partisans de l'innovation et de l'égarement que l'on tire de Sa parole **{Guide-nous dans le droit chemin}** qui consiste à connaître la vérité et de l'appliquer. Or, tout innovateur est égaré et non conforme à cela.

Enfin elle comporte la sincérité pour Allah dans l'adoration comme dans la demande d'aide, que l'on tire dans Sa parole **{C'est Toi (seul) que nous adorons, et c'est de Toi (seul) que nous cherchons aide}**.

[Exégèse du verset « du repose pied »]

{Allah ! Point de divinité à part Lui, le Vivant, Celui qui subsiste par lui-même "al-Qayyûm". Ni somnolence ni sommeil ne Le saisissent. A lui appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre. Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission ? Il connaît leur futur et leur passé. Et, de Sa science, ils n'embrassent que ce qu'Il veut. Son Repose pied "Kursiy" déborde les cieux et la terre, dont la garde ne Lui coûte aucune peine. Et Il est le Très Haut, le Très Grand}

Le prophète ﷺ a informé que ce verset était le plus grandiose des versets du Coran, en raison de ce qu'il contient comme sens du monothéisme, de grandeur et d'étendue des attributs du Créateur Le Très Haut.

Il a donc informé qu'il est **{Allah}** qui possède tous les sens de la divinité. Nul ne mérite l'adoration et la divinisation à part Lui. Toute adoration et culte voués à autre que Lui étant faux. Et qu'Il est **{Le Vivant}** possédant tous les sens de la vie parfaite comme l'ouïe, la vue, la capacité, la volonté ainsi que les autres attributs d'essence. De même qu'Il est **{al-Qayyûm, Celui Qui subsiste à Lui-même}** : entrent dans ce nom tous les attributs des actes car Il est Celui qui se passe de toutes Ses créatures alors que celles-ci n'existent que par Lui. Il leur a permis d'exister, de perdurer et leur a procurées tout ce dont elles avaient besoin.

Fait partie de la perfection de Sa vie que **{ni somnolence}** assoupissement **{et ni sommeil ne le saisissent}** car ceci touche la créature en raison de sa faiblesse, de son incapacité et de sa déficience. Et en aucun cas cela viendrait toucher Celui Qui possède les attributs de grandeur, de magnificence et de majesté.

Il a également informé qu'Il est Le Roi de tous ce qu'il y a dans les cieux et sur la terre. Tous sont esclaves et serviteurs d'Allah, et nul n'échappe à ce statut. **{Tous ceux qui sont dans les cieux et sur la terre se rendront auprès du Tout Miséricordieux, [sans exception], en serviteurs}**. Il est donc le Roi de tous les souverains et possède les attributs de la royauté, de la gouvernance, de la gestion et de la majesté.

Parmi la perfection de Sa royauté est que personne ne **{peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission}**.

Tous les notables et les intercesseurs sont Ses sujets et Ses esclaves et ne peuvent prétendre à l'intercession qu'après qu'Il leur en donne la permission **{Dis : « L'intercession toute entière appartient à Allah. A Lui la royauté des cieux et de la terre }.** Or Allah n'accorde l'intercession seulement à celui qu'Il agrée et Il n'agrée seulement le monothéisme et le suivi de Ses messagers. Celui qui n'a donc pas ces qualités n'aura aucune part dans l'intercession.

Il a ensuite informé de la vaste étendue de Sa science qui cerne toutes choses et qu'Il a connaissance de ce qu'il y a devant les créatures en ce qui concerne leur avenir sans fin **{et leur passé}** sans limite. Rien ne L'échappe **{Il connaît la trahison des yeux, tout comme ce que les poitrines cachent}**, tandis que la créature ne dispose de la science d'Allah et de Sa connaissance **{que ce qu'Il veut}** parmi ce qu'Il leur a permis de savoir concernant la religion et la création. Ceci n'étant qu'une infime partie insignifiante face à l'étendue de la science du Créateur et de Ses connaissances, comme l'ont proclamé ceux qui connaissent le mieux Allah qui ne sont autres que les messagers et les anges : **{Gloire à Toi ! Nous n'avons de savoir que ce que Tu nous as appris}.**

Il a ensuite informé de Sa grandeur et de Sa majesté et que Son repose pied déborde les cieux et la terre, et qu'Il les a protégés avec ce qu'ils contiennent comme mondes (de créatures) grâce aux causes et constantes qu'Il a décrétées au sein de la création.

Malgré tout cela, la garde des cieux et de la terre ne lui coûte aucune peine et aucune charge de part la perfection de Sa grandeur, de Sa capacité et de l'étendue de Sa sagesse dans Ses prescriptions.

{Et Il est Le Très haut} par Son être (ayant la transcendance) sur toutes Ses créatures. De même qu'Il est Le Très Haut par la grandeur de Ses attributs. De même qu'Il est Le Très Haut du fait qu'Il a dominé les créatures ; les êtres se sont abaissés devant Lui et les éléments les plus durs se sont humiliés face à Lui. **{L'Immense}** qui regroupe tous les attributs de grandeur, de majesté, de magnificence et de splendeur. Celui que les cœurs aiment, Celui que les âmes vénèrent. Ceux qui ont la connaissance ont l'intime conviction que toute chose grandiose possédant même les plus sublimes attributs, n'est rien face à la grandeur du Très Haut, de L'Immense.

Un verset contenant ces sens qui sont des plus beaux, ne peut être que le plus grandiose des versets du Coran. Celui qui le lit avec méditation et en cherchant à comprendre ses sens ne peut qu'avoir le cœur rempli de certitude, de connaissance et de foi. Et il en sera ainsi protéger par cela des maux du diable.

[Exégèse de la sourate « la secousse » qui est médinoise]

Au nom d'Allah, Le Tout Miséricordieux, Le Très Miséricordieux.

{1. Quand la terre tremblera d'un violent tremblement. 2. Et que la terre fera surgir ses fardeaux. 3. Et que l'homme dira : « Qu'a-t-elle ? » 4. Ce jour-là, elle contera son histoire 5. Selon ce que ton Seigneur lui aura révélé [ordonné]. 6. Ce jour-là, les gens sortiront séparément pour que leur soient montrées leurs œuvres. 7. Quiconque fait un bien fût-ce du poids d'un atome le verra 8. Et quiconque fait un mal fût-ce le poids d'un atome le verra}

Le Très Haut informe ici de ce qui surviendra le jour de la résurrection, lorsque la terre tremblera et s'agitera jusqu'à ce que tout ce qui se trouve sur sa surface comme édifices et monuments tombera ; ses montagnes se pulvériseront, ses collines se nivelleront et elle sera pareil à un bas-fond aplani où on ne verra ni ondulations ni reliefs.

{Et que la terre fera sortir ses fardeaux}. C'est-à-dire qu'elle rejettera tout ce qu'elle contient comme morts et comme trésors.

{Et que l'homme dira : « qu'a-t-elle ? »}. C'est-à-dire qu'en voyant tous ces terribles événements, l'homme se demandera étonné ce qui arrive.

{Ce jour-là, elle contera son histoire, selon ce que ton Seigneur lui aura révélé [ordonné]}. C'est-à-dire qu'elle témoignera contre tous ceux qui ont agi et œuvré sur sa surface que ce soit en bien ou en mal, car la terre sera un des témoins qui témoigneront contre les hommes de ce qu'ils ont commis. Elle répondra aux ordres de son Seigneur, car elle ne peut désobéir à Ses commandements.

{Ce jour-là, les gens sortiront séparément} pour répondre de leurs actes et être jugés par Allah **{pour que leurs soient montrées leurs œuvres}**. C'est-à-dire pour qu'Allah les confronte à ce qu'ils accomplissaient comme bonnes et mauvaises actions et leur fasse voir Sa rétribution équitable.

{Quiconque fait un bien fût-ce du poids d'un atome, le verra. Et quiconque fait un mal fût-ce du poids d'un atome, le verra}. Ceci concerne tous les actes de bien ou de mal quel que soit leur ampleur et leur importance. Car si l'homme verra le poids d'un atome de ce qu'il aura fait et sera rétribué en conséquence, il verra à plus forte raison ce qui est plus important que cela, comme a dit Le Très Haut : **{Le jour où chaque âme se trouvera confrontée avec ce qu'elle aura fait de bien et ce qu'elle aura fait de mal ; elle souhaitera qu'il y ait entre elle et ce mal une longue distance !}, {Ils trouveront devant eux tout ce qu'ils ont œuvré}**.

Cette sourate contient une grande incitation à faire le bien autant que faire se peut et à éviter le mal même s'il est insignifiant.

[Exégèse de la sourate «les coursiers» qui est mecquoise]

Au nom d'Allah, Le Tout Miséricordieux, Le Très Miséricordieux.

1. Par les coursiers haletants ! 2. Qui font jaillir des étincelles, 3. Qui montent à l'assaut de bon matin, 4. en soulevant des nuages de poussière 5. et en faisant irruption dans les rangs des ennemis. 6. En vérité, l'homme est bien ingrat envers son Seigneur. 7. Et pourtant, il est certes, témoins de cela. 8. Et pour l'amour des richesses, il est certes ardent. 9. Ne sait-il donc pas que lorsque ce qui est dans les tombes sera bouleversé, 10. Et que sera dévoilé ce qui est dans les poitrines. 11. Ce jour-là, certes, leur Seigneur sera parfaitement Connaisseur d'eux}

Le Très Haut jure ici par les chevaux coursiers et ce qu'ils contiennent comme signes évidents de Sa part et comme bienfaits pour les hommes. Il a juré par ce qui particularise ces animaux en dehors des autres espèces, en disant **{Par les coursiers haletants !}**. Il s'agit du souffle qui émane d'eux en haletant lors des grandes courses et chevauchées. Qui **{font jaillir des étincelles}**, avec leurs sabots foulants les pierres et les cailloux, à force de courir.

{Qui montent à l'assaut de bon matin, en soulevant des nuages de poussière et en faisant irruption dans les rangs des ennemis}, c'est-à-dire les chevaux qui servent dans les batailles et qui tiennent lieu de cavalerie pour se ruer sur l'ennemi.

L'objet du serment est Sa parole : **{En vérité, l'homme est bien ingrat envers son Seigneur}**, c'est-à-dire qu'il refuse de rendre grâce à son Seigneur pour tous les bienfaits qu'Il lui octroie, en s'acquittant de ce dont il lui est redevable. En effet, la nature de l'homme l'amène à ne pas s'acquitter de ce qu'il a comme devoirs vis-à-vis de son Seigneur ; bien au contraire, il a toujours une propension à pencher vers la paresse et la négligence de ses devoirs financiers et corporels, exception faite de ceux qu'Allah a guidés vers la voie du bien et qui se distinguent par une forte propension à s'acquitter de leurs devoirs.

{Et pourtant, il est certes, témoins de cela}, c'est-à-dire que son amour pour les biens de ce bas monde dépasse toutes les limites ; c'est justement cet amour excessif pour les biens qui l'a amené à se détourner de ses devoirs vis-à-vis de son Seigneur. Il a donné la préférence à la satisfaction de ses passions sur le droit de

Son Seigneur ; tout cela parce que son aspiration s'est limitée à ce bas monde en négligeant la vie future. C'est pour cela qu'Il lui a dit en l'incitant à craindre le jour de la rétribution : **{Ne sait-il donc pas}** -cet égaré- **{que lorsque ce qui est dans les tombes sera bouleversé}**, c'est-à-dire où les morts sortiront de leurs tombeaux pour être rassemblés et jugés ?

{Et que sera dévoilé ce qui est dans les poitrines}, c'est-à-dire que ce jour-là apparaîtra au grand jour tout ce qui était caché au plus profond des cœurs, comme sources de bien et de mal ; le secret deviendra public et le caché deviendra apparent et, sur les visages des créatures, apparaîtront les effets de leurs œuvres.

{Ce jour-là, certes, leur Seigneur sera parfaitement Connaisseur d'eux}.

C'est-à-dire, qu'Il est informé de tout ce qu'ils font comme œuvres apparentes ou cachées et qu'Il les jugera en conséquence. S'Il a parlé en particulier de ce jour-là, bien qu'Il soit informé de leurs actes à tout moment, c'est parce que cela concerne la rétribution des œuvres découlant de la science d'Allah et de Sa connaissance de toute chose.

[Exégèse de la sourate « le fracas » qui est mecquoise]

Au nom d'Allah, Le Tout Miséricordieux, Le Très Miséricordieux.

{1. Le fracas ! 2. Qu'est-ce que le fracas ? 3. Et qui te dira ce qu'est le fracas ? 4. C'est le jour où les gens seront comme des papillons éparpillés. 5. Et que les montagnes seront comme des flocons de laine cardée. 6. Quant à celui dont la balance sera lourde}, 7. Il sera dans une vie agréable. 8. Et quant à celui dont la balance sera légère, 9. Sa mère [destination] sera un abîme très profond. 10. Et qui te dira ce que c'est ? 11. C'est un feu ardent}

Le fracas est un des noms du jour de la résurrection ; il a été appelé ainsi parce qu'il sème un grand choc parmi les gens et les effraie par ses affres.

C'est pourquoi Il a mis en exergue ses affres et leur a accordé une grande importance, en disant : **{Le fracas ! Qu'est-ce que le fracas ? Et qui te dira ce qu'est le fracas ? C'est le jour où les gens seront}** en raison de sa terreur et de ses affres **{comme des papillons éparpillés}**, c'est-à-dire comme des papillons dispersés dans la nature, s'agitant par-ci par-là. Par papillons, il faut entendre les insectes qui sortent la nuit et qui s'agitent les uns les autres sans savoir où aller, lorsqu'un feu est allumé, ils s'élancent vers lui en raison de la faiblesse de leur perception. Telle est la situation des êtres qui n'ont pas d'intelligence.

Quant aux montagnes solides et rocheuses, elles seront **{comme des flocons de laine cardée}** que les vents soulèvent ici et là. Le Très Haut a dit **{Et tu verras alors les montagnes que tu croyais immobiles, filer à la vitesse des nuages}**.

Ensuite, elles seront comme de la poussière dispersée qui disparaîtra et dont il ne restera rien ; à ce moment-là seront établies les balances et les gens se diviseront en deux parties : les bienheureux et les damnés.

{Quant à celui dont la balance sera lourde}, c'est-à-dire que ses bonnes œuvres auront pesé plus que ses mauvaises, **{il sera dans une vie agréable}** dans les jardins de béatitude.

{Et quant à celui dont la balance sera légère} qui n'aura pas de bonnes œuvres pour affronter les mauvaises, **{sa mère [destination] sera un abîme très profond}**, c'est-à-dire que sa demeure sera dans le feu, dont un des nombreux noms est l'abîme (al-hâwiyah) qu'il ne quittera plus jamais à l'instar d'une mère qui est en permanence avec son fils. Le Très Haut a dit : **{Certes, son châtimement est permanent}**.

{Et qui te dira ce que c'est ?} C'est là une insistance sur sa gravité. Il a expliqué ensuite cela en ces termes : **{C'est un feu ardent}**, dont la chaleur sera intense, supérieure de soixante-dix fois à la chaleur du feu de ce bas monde. Puisse Allah nous en préserver.

[Exégèse de la sourate « la course à la prolifération » qui est mecquoise]

Au nom d'Allah, Le Tout Miséricordieux, Le Très Miséricordieux.

{1. La course à la prolifération vous distrait, 2. jusqu'à ce que vous visitiez les tombes. 3. Mais non ! Vous saurez bientôt ! 4. (Encore une fois) ! Vous saurez bientôt ! 5. Sûrement ! Si vous saviez de science certaine. 6. Vous verrez, certes, la Fournaise. 7. Puis, vous la verrez certes, avec l'œil de certitude. 8. Puis, assurément, vous serez interrogés, ce jour-là, sur les délices.}

Le Très Haut blâme dans cette sourate ceux qui se détournent de ce pourquoi ils ont été créés comme l'observation de Son adoration exclusive, de Sa connaissance, du repentir et de Son amour sur toute autre chose.

{1. La course à la prolifération vous distrait} et de vous occuper de ce qui vient d'être mentionné. S'il a parlé de {course à la prolifération} sans mentionner sa nature, c'est pour qu'elle englobe tout ce dont les gens aiment avoir avec abondance et en tirer fierté, comme biens, enfants, partisans, soldats, serviteurs, pouvoir, et autres moyens de concurrence et de rivalité entre les gens, et non de sincérité et de dévouement envers Allah.

Vous persistez dans votre insouciance, votre négligence et vos préoccupations jusqu'au jour où {vous visitiez les tombes}. Dès lors, tout vous sera dévoilé, mais une fois que vous ne pourrez plus rattraper ce que vous aurez négligé. Cette parole indique que le monde intermédiaire (barzakh) sert de lieu de passage puisqu'Allah a dit : {jusqu'à ce que vous visitiez les tombes} et n'a pas dit « jusqu'à ce que vous vous établissiez dans les tombes ». Ceci prouve par conséquence la résurrection et la rétribution pour les œuvres (après ce passage) dans une demeure permanente et non éphémère. C'est pour cela qu'Il les a menacés en ces termes : {3. Mais non ! Vous saurez bientôt ! 4. (Encore une fois) ! Vous saurez bientôt ! 5. Sûrement ! Si vous saviez de science certaine}. C'est-à-dire que si vous saviez ce qui vous attend d'une connaissance profonde, vous ne serez jamais dominés par votre passion de la prolifération et vous prendrez l'initiative de faire des bonnes œuvres. Malheureusement, le manque de science véritable vous a menés à cette situation.

{6. Vous verrez, certes, la Fournaise}, c'est-à-dire qu'une fois arrivés dans l'autre monde, vous verrez la Fournaise préparée par Allah pour les mécréants.

{7. Puis, vous la verrez certes, avec l'œil de certitude}, c'est-à-dire à vue d'œil, comme l'a dit Le Très Haut : **{Et les criminels verront le Feu. Ils seront alors convaincus qu'ils y tomberont et n'en trouveront pas d'échappatoire}**.

{8. Puis, assurément, vous serez interrogés, ce jour-là, sur les délices} dont vous avez jouis ici-bas. En avez-vous rendu grâce, êtes-vous vous acquittés de vos devoirs envers Allah les concernant et avez-vous évité de les utiliser dans Sa désobéissance ? Ou bien avez-vous été aveuglés par ces délices en oubliant de rendre grâce à Allah et en les utilisant dans la voie de la désobéissance, au point de mériter son châtement ? Le Très-Haut a dit : **{Et le jour où ceux qui ont mécréu seront présentés au Feu (il leur sera dit) : « vous avez dissipé vos [biens] excellents et vous en avez joui pleinement durant votre vie sur terre : on vous rétribue donc aujourd'hui du châtement avilissant}**.

[Exégèse de la sourate « le temps » qui est mecquoise]

Au nom d'Allah, Le Tout Miséricordieux, Le Très Miséricordieux.

{1. Par le Temps ! 2. L'homme est certes, en perdition, 3. sauf ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres, s'enjoignent mutuellement la vérité et s'enjoignent mutuellement l'endurance}

Le Très Haut jure ici par le temps, qui englobe la nuit et le jour, moment où surviennent les actes des hommes, que l'humanité court à sa perte. Certes, la perte est faite de divers degrés : cette perte peut être absolue comme celui qui perd ce bas-monde et l'autre ainsi que leur félicité et qui mérite le châtement.

Cette perte peut être aussi relative et concerner certains aspects en dehors d'autres. C'est pour cela que le Très Haut a généralisé cette perte à toute l'humanité, à l'exception de ceux qui possèdent ces quatre caractéristiques :

- La foi en ce qu'Allah a ordonné de croire ; cependant, cette foi n'est rien sans la science, car elle en fait partie intégrante.

- Les bonnes œuvres qui englobent tout acte de bien qu'il soit apparent ou caché, que ce soit envers Allah ou envers Ses serviteurs, que cet acte soit obligatoire ou surrogatoire.

- La recommandation mutuelle de la droiture qui est la foi et les bonnes œuvres, c'est-à-dire que les croyants doivent se recommander mutuellement cela et s'inciter en ce sens.

- La recommandation mutuelle à l'endurance à l'obéissance à Allah, à délaisser Sa désobéissance et face à Ses décrets difficiles à supporter.

L'homme se perfectionne avec les deux premières caractéristiques et perfectionne autrui avec les deux dernières.

Celui qui arrive à réunir ces quatre caractéristiques obtiendra le salut et la grande réussite.

[Exégèse de la sourate « les calomnieurs » qui est mecquoise]

Au nom d'Allah, Le Tout Miséricordieux, Le Très Miséricordieux.

1. Malheur à tout calomniateur diffamateur, 2. qui amasse une fortune et la compte, 3. pensant que sa fortune l'immortalisera. 4. Mais non ! Il sera certes, jeté dans la Huṭamah. 5. Et qui te dira ce qu'est la Huṭamah ? 6. Le Feu attisé d'Allah 7. qui monte jusqu'aux cœurs. 8. Il se refermera sur eux, 9. en colonnes (de flammes) étendues}

{Malheur}. Il s'agit d'une mise en garde, d'un désastre et de l'annonce d'un châtement rigoureux.

{A tout calomniateur diffamateur} qui calomnie les gens par ses agissements et ses paroles. Le calomniateur étant celui qui dénigre les gens par des allusions et des actes ; et le diffamateur celui qui les critique par des paroles. La caractéristique de ce dernier est qu'il n'a d'autre soucis que d'amasser des richesses, de les énumérer et d'en tirer fierté. Il n'a aucun désir de les dépenser dans les voies du bien, de la préservation des liens de parenté et autres domaines.

{Pensant}, dans son ignorance **{que sa fortune l'immortalisera}** dans ce bas-monde. C'est pour cela que tous ses efforts et tout son labeur sont consacrés dans le but de fructifier sa fortune dont il pense qu'elle lui assurera l'accroissement de la durée de sa vie. Il oublie, cependant, que l'avarice brise les âges et ruine les demeures, et que la générosité accroît la durée de vie.

{4. Mais non ! Il sera certes, jeté dans la Huṭamah. 5. Et qui te dira ce qu'est la Huṭamah ?}. Cette répétition vise à montrer la gravité et l'importance de Huṭama. Il explique ensuite cette appellation par ces termes : **{6. Le Feu attisé d'Allah}**, dont le combustible sera formé des hommes et des pierres et qui, en raison de son intensité **{monte jusqu'aux cœurs}**. Ce feu les emprisonnera et ils désespéreront d'en sortir.

C'est pour cela qu'Il a dit **{8. Il se refermera sur eux, 9. en colonnes (de flammes) étendues}** afin qu'ils ne puissent pas en sortir.

{Et quant à ceux qui auront été pervers, leur refuge sera le Feu : toutes les fois qu'ils voudront en sortir, ils y seront ramenés}.

Nous nous mettons sous la protection d'Allah contre cela et nous Lui demandons le pardon et le salut.

[Exégèse de la sourate « l'éléphant » qui est mecquoise]

Au nom d'Allah, Le Tout Miséricordieux, Le Très Miséricordieux.

**{1. N'as-tu pas vu comment ton Seigneur a agi envers les gens de l'éléphant.
2. N'a-t-Il pas rendu leur ruse complètement vaine ? 3. et envoyé sur eux des
oiseaux par volées 4. qui leur lançaient des pierres d'argile ? 5. Et Il les a
rendus semblables à une paille mâchée}**

As-tu vu la capacité d'Allah, la grandeur de Son pouvoir, Sa miséricorde envers Ses serviteurs, de même que les signes de Son unicité et la véracité de Son messager Muhammad ﷺ, dans ce qu'Il a fait avec les gens de l'éléphant qui voulaient détruire Sa maison sacrée et causer sa ruine ? Pour ce faire, ils mobilisèrent une grande armée composée de soldats abyssins et yéménites et ramenèrent avec eux un éléphant pour démolir la Ka'ba. Une fois arrivés devant elle, les arabes furent effrayés à la vue de cette immense armée et quittèrent la Mecque pour aller se réfugier ailleurs. C'est alors qu'Allah envoya contre cette armée des oiseaux par nuées, portant des pierres d'argiles dans leurs becs avec lesquels ils les bombardèrent et les réduisirent à l'état d'une paille déchiquetée. Allah épargna donc aux habitants de la Mecque le mal de ces gens-là dont l'histoire est connue et célèbre.

Cet événement eut lieu l'année où naquit le prophète ﷺ. Il devint l'un des signes de son apostolat et une des prémices de son message. C'est à Allah que reviennent donc les louanges et le remerciement.

[Exégèse de la sourate « Les Quraish » qui est mecquoise]

Au nom d'Allah, Le Tout Miséricordieux, Le Très Miséricordieux.

{1. A cause du pacte des Quraish, 2. De leur pacte [concernant] les voyages d'hiver et d'été. 3. Qu'ils adorent donc le Seigneur de cette Maison (la Ka'ba). 4. qui les a nourris contre la faim et rassurés de la crainte !}

Beaucoup d'exégètes estiment que cette sourate est liée intimement à la sourate précédente (celle de l'éléphant), en ce sens que le Très Haut rappelle qu'il a fait ce qu'il a fait des gens de l'éléphant à cause des Quraish et de leur sécurité, ainsi que de la protection de leurs caravanes commerciales qui partent avec régularité au Yémen, en hiver ; et en Syrie, en été. Allah décima donc les armées venues de l'Abyssinie avec des vues bellicistes envers les Quraish. Il honora et exalta Sa maison sacrée et inspira cette exaltation dans les cœurs des arabes qui se mirent à respecter les Quraish et à ne plus les gêner dans leurs déplacements et voyages commerciaux. C'est pour cela qu'Allah leur ordonna de Lui rendre grâce en disant : **{1. A cause du pacte des Quraish, 2. De leur pacte [concernant] les voyages d'hiver et d'été. 3. Qu'ils adorent donc le Seigneur de cette Maison (la Ka'ba)}**. C'est-à-dire qu'ils proclament Son unicité et Lui vouent un dévouement dans leur adoration.

{4. qui les a nourris contre la faim et rassurés de la crainte !}. Il est vrai que la préservation de la faim et de la sensation de la crainte sont parmi les plus grands bienfaits de ce bas-monde qui impliquent la reconnaissance envers Allah. Si Allah S'est décrit comme le Seigneur du temple, en particulier, c'est en raison de la noblesse et de la sacralité de la Ka'ba ; sinon, Il est le Seigneur de toute chose.

[Exégèse de la sourate « les ustensiles » qui est mecquoise]

Au nom d'Allah, Le Tout Miséricordieux, Le Très Miséricordieux

{1. Vois-tu celui qui traite de mensonge la Rétribution ? 2. C'est bien lui qui repousse l'orphelin, 3. et qui n'encourage point à nourrir le pauvre. 4. Malheur donc, à ceux qui prient 5. tout en négligeant (et retardant) leur Salat, 6. qui sont pleins d'ostentation, 7. et refusent l'ustensile (à celui qui en a besoin)}

Le Très Haut dit en reprochant à celui qui délaisse Ses droits et ceux de Ses serviteurs : **{1. Vois-tu celui qui traite de mensonge la Rétribution ?}**. C'est-à-dire la résurrection et la récompense. Il traite de mensonge ce que les messagers ont rapporté à ce sujet.

{2. C'est bien lui qui repousse l'orphelin}, c'est-à-dire qu'il le traite avec dureté et ne lui exprime aucune compassion en raison de la dureté de son cœur, et parce qu'il n'aspire à aucune rétribution et ne craint aucun châtement.

{3. et qui n'encourage point} les autres **{à nourrir le pauvre}**. Et lui-même refuse de le nourrir à plus forte raison.

{4. Malheur donc, à ceux qui prient}, c'est-à-dire qu'ils pratiquent la prière mais **{5. tout en négligeant (et retardant) leur Salat}**, c'est-à-dire qu'ils la négligent, ne respectant pas ses horaires de même que ses règles et obligations. Ceci en raison de leur même manque d'intérêt pour les ordres d'Allah, dans la mesure où ils ont délaissé la prière qui est le plus important acte d'adoration et le plus grand moyen de se rapprocher d'Allah. En effet, le délaissement de la prière, est de nature à valoir à son auteur blâme et reproche ; en revanche, la distraction dans la prière, est une chose qui arrive à tous les fidèles, y compris au prophète

ﷺ. C'est pour cela que le Très Haut a décrit ceux-là comme pratiquant l'ostentation, ayant le cœur dur et manquant de miséricorde, en disant : **{qui sont pleins d'ostentation}**. C'est-à-dire qu'ils œuvrent seulement pour gagner l'admiration des gens.

{7. et refusent l'ustensile (à celui qui en a besoin)}. C'est-à-dire qu'ils refusent de donner le minimum des choses qu'on peut prêter ou en faire donner sans aucun préjudice, à l'image de l'ustensile, du seau, de la pioche et autres choses que l'on donne ou que l'on prête par habitude. Or, ces gens-là, en raison de leur intense avidité, refusent de donner ces choses simples, à plus forte raison ce qui est plus important encore.

Cette sourate incite à honorer l'orphelin et les pauvres de même qu'à prendre soin de la prière et à la préserver en y faisant preuve de sincérité et de dévouement, ainsi que dans toutes les autres œuvres. En outre, elle incite à s'entraider selon le bon usage dans les choses simples, comme le don ou le prêt des ustensiles, des seaux, des livres et autres choses, car Allah a blâmé celui qui ne fait pas cela. Or, c'est Allah qui sait ce qui est juste. Louanges au Seigneur des univers.

[Exégèse de la sourate « l'Abondance » qui est mecquoise]

Au nom d'Allah Le Tout Miséricordieux, Le Très Miséricordieux.

{1. Nous t'avons certes, accordé l'Abondance. 2. Accomplis la Salat pour ton Seigneur et sacrifie. 3. Ton ennemi sera certes, sans postérité}

Allah s'adresse à Son messager Muhammad ﷺ en lui rappelant Ses bienfaits à son égard : **{1. Nous t'avons certes, accordé l'Abondance}**. C'est-à-dire des biens abondants et des dons inestimables, entre autres ce que le Très Haut accordera à Son messager ﷺ le Jour de la résurrection, à l'instar du fleuve appelé « al-Kawthar ». Il en va aussi du « Hawd » (Bassin) dont la longueur est d'un mois de marche de même que sa largeur, et dont l'eau est plus blanche que le lait et plus savoureuse que le miel ; ses coupes sont équivalentes aux étoiles dans le ciel dans leur nombre et leur clarté ; celui qui en boira une gorgée ne ressentira plus jamais la soif.

Après cela, Il lui demanda de rendre grâce en lui disant : **{2. Accomplis la Salat pour ton Seigneur et sacrifie}**. S'Il a mentionné en particulier ces deux actes d'adoration, c'est parce qu'ils sont les meilleurs et les plus majestueux des actes de dévotion et de rapprochement d'Allah. En effet, la prière implique la soumission du cœur et des membres à Allah et les mène à d'autres formes de servitude. De son côté, le sacrifice permet de se rapprocher d'Allah à travers ce que l'homme possède de plus cher comme bêtes de sacrifice ou comme biens financiers dont l'âme est encline à aimer avec avidité.

{3. Ton ennemi} qui te hait et cherche à te rabaisser **{sera certes, sans postérité}**, privé de tout bien, de toute bonne œuvre et de tout enfant. Quant à Muhammad ﷺ, il est le parfait à tout point de vue, qui possède la perfection possible dans la création, comme la bonne renommée et la mention élogieuse et le grand nombre de partisans et de disciples.

[Exégèse de la sourate « les infidèles » qui est mecquoise]

Au nom d'Allah Le Tout Miséricordieux, Le Très Miséricordieux.

{1. Dis : "Ô vous les infidèles ! 2. Je n'adore pas ce que vous adorez. 3. Et vous n'êtes pas adorateurs de ce que j'adore. 4. Je ne suis pas adorateur de ce que vous adorez. 5. Et vous n'êtes pas adorateurs de ce que j'adore. 6. A vous votre religion, et à moi ma religion"}

C'est-à-dire : dis aux mécréants en le proclamant et en l'avouant ouvertement : **{2. Je n'adore pas ce que vous adorez}**. C'est-à-dire que je désavoue tout ce que vous adorez en dehors d'Allah, que ce soit en apparence ou de manière cachée.

{3. Et vous n'êtes pas adorateurs de ce que j'adore}, en raison de votre absence de sincérité et de dévouement envers Allah dans Son adoration, dans la mesure où votre adoration conjugée au polythéisme, ne peut être appelée adoration. Ensuite, Il répéta cela afin que la première affirmation indique l'inexistence de l'acte ; et que la deuxième montre que l'acte est devenu une caractéristique propre. C'est pour cela qu'Il distingua entre les deux groupes et sépara entre les deux confessions en disant : **{6. A vous votre religion, et à moi ma religion"}**. Ceci est semblable à Sa parole : **{Dis : chacun agit à sa manière}** et Sa parole : **{Vous êtes irresponsables de ce que je fais et je suis irresponsable de ce que vous faites}**.

[Exégèse de la sourate « le secours » qui est médinoise]

Au nom d'Allah Le Tout Miséricordieux, Le Très Miséricordieux.

{1. Lorsque vient le secours d'Allah ainsi que la victoire, 2. et que tu vois les gens entrer en foule dans la religion d'Allah, 3. alors, par la louange, célèbre la gloire de ton Seigneur et implore Son pardon. Car c'est Lui le grand Accueillant au repentir}

Il y a dans cette noble sourate une bonne nouvelle et un ordre adressé au prophète ﷺ à exécuter lors de sa survenance, de même qu'une allusion et une remarque de ce que cela implique.

Ainsi, la bonne nouvelle est l'annonce du secours d'Allah à son prophète ﷺ, la conquête de la Mecque et l'entrée en masse des gens dans la religion d'Allah, de sorte que la plupart d'entre eux seront parmi ses partisans et ses proches après avoir été ses ennemis et ses adversaires. Cette bonne nouvelle s'est concrétisée en effet.

Pour ce qui est de l'ordre adressé par Allah après le secours et la conquête, il s'agit de celui adressé par le Seigneur à Son messenger ﷺ afin qu'il Lui rende grâce pour cela et qu'il fasse Ses louanges et Lui demande pardon.

En ce qui concerne les allusions, elles sont au nombre de deux : une allusion quant au fait que le secours au profit de cette religion se poursuivra et augmentera en fonction des louanges et de la demande de pardon qui seront faits par le messenger d'Allah ﷺ. Ceci fait partie de la reconnaissance et de la gratitude. Or, Allah dit :

{Si vous êtes reconnaissants, très certainement J'augmenterai [Mes bienfaits] pour vous}.

Cette bonne nouvelle s'est confirmée à l'époque des califes bien guidés et après eux, au sein de cette communauté, car le secours d'Allah n'a jamais cessé, loin s'en faut, jusqu'à ce que l'islam eût atteint ce qu'aucune religion n'avait atteint et qu'optèrent pour lui un grand nombre de gens comme jamais n'optèrent d'autres pour aucune autre religion. Cela dura jusqu'au jour où la communauté négligea les ordres d'Allah ; aussi, Allah l'éprouva par des malheurs comme les divisions et les divergences, jusqu'à ce qu'elle se retrouva dans la situation actuelle.

Mais malgré cela, cette communauté et cette religion possèdent comme miséricorde d'Allah et compassion de Sa part, ce qui ne peut être imaginé ou pensé.

Pour ce qui est de la deuxième allusion, est que le terme de la vie du prophète ﷺ était arrivé et était devenu imminent. Certes la vie du prophète ﷺ fut une vie idéale et excellente, et c'est pour cela qu'il a servi de serment à Allah. Il est vrai que les choses excellentes se terminent toujours par la demande de pardon, comme c'est le cas pour la prière, le pèlerinage et autres. Aussi, Allah a-t-Il ordonné à Son messenger ﷺ de Le louer et de demander Son pardon, dans un cas pareil, pour lui indiquer que le terme de sa vie était proche, afin qu'il se prépare pour Sa rencontre et qu'il achève sa vie avec tout ce qu'il y a de meilleur. C'est ainsi que le prophète ﷺ répétait souvent dans ses inclinaisons et ses prosternations : « **gloire à Toi ô notre Seigneur Allah, et à Toi les louanges ! Pardonne-moi !** ».

[Expégèse de la sourate « les fibres » qui est mecquoise]

Au nom d'Allah, Le Tout Miséricordieux, Le Très Miséricordieux.

{1. Que périssent les deux mains d'Abû Lahab et que lui-même périsse. 2. Sa fortune ne lui sert à rien, ni ce qu'il a acquis. 3. Il sera brûlé dans un Feu plein de flammes. 4. de même sa femme, la porteuse de bois, 5. à son cou, une corde de fibres}

Abû Lahab est l'oncle paternel du prophète ﷺ, il était un opposant irréductible au message de l'envoyé d'Allah ﷺ à qui il vouait une haine implacable et à qui il ne cessait de faire du tort. Il n'était animé par aucun sens religieux ou familial. C'est alors qu'Allah le stigmatisa et le blâma de cette façon qui restera pour lui comme un désaveu jusqu'au jour de la résurrection, en disant : **{1. Que périssent les deux mains d'Abû Lahab}**, ses mains sont donc en perdition et il est malheureux **{et que lui-même périsse}**, il ne sera pas gagnant.

{2. Sa fortune ne lui sert à rien, ni ce qu'il a acquis}. Tout ce qu'il a possédé et ce qui l'a rendu arrogant ne le mettra nullement à l'abri du châtiment d'Allah lorsqu'il s'abattra sur lui.

{3. Il sera brûlé dans un Feu plein de flammes}. Le feu l'entourera de tous les côtés **{4. de même sa femme, la porteuse de bois}**. Son épouse manifestait aussi une grande animosité au prophète ﷺ, elle provoquait le messager d'Allah ﷺ et retournait les gens contre lui. Elle amassait sur son dos comme péchés et manigances ce qui avait l'équivalent d'un fagot de bois. Il lui sera préparé **{une corde de fibres}** ; ou peut-être qu'elle portera dans la géhenne du bois pour son époux, portant autour du cou une corde rugueuse. Quoi qu'il en soit, il y a dans cette sourate un signe éclatant parmi les signes d'Allah. En effet, Allah a révélé cette sourate alors qu'Abû Lahab et son épouse étaient encore vivants. Il les informa qu'ils seront châtiés dans le feu. Ceci implique qu'ils ne devaient se convertir à l'islam. Et c'est ainsi que cela se passa comme l'avait informé Celui qui connaît l'invisible et le visible.

[Exégèse de la sourate « le monothéisme pur » qui est mecquoise]

Au nom d'Allah, Le Tout Miséricordieux, Le Très Miséricordieux.

{1. Dis : "Il est Allah, Unique. 2. Allah, Le Seul à être imploré pour ce que nous désirons. 3. Il n'a jamais engendré, n'a pas été engendré non plus. 4. Et nul n'est égal à Lui"} }

C'est-à-dire : **{Dis}** d'une façon catégorique tout en ayant connaissance de ce que tu dis **{Il est Allah, Unique}**. C'est-à-dire qu'Il est distingué par l'unicité. Il est L'Unique qui se distingue par la perfection et qui possède les plus beaux noms, les attributs les plus sublimes et les actes les plus sacrés. Il n'a ni égal, ni semblable.

{2. Allah, Le Seul à être imploré pour ce que nous désirons}, c'est-à-dire Celui vers lequel on se tourne pour tous les besoins. Aussi bien les gens du monde supérieur qu'inférieur dépendent totalement de Lui, Lui présentent leurs requêtes et Le sollicitent pour leurs besoins, car Il est Parfait dans Ses attributs, l'Omniscient dont la science est parfaite, le Compatissant qui est Parfait dans Sa compassion, le Miséricordieux qui est Parfait dans Sa miséricorde et dont la miséricorde embrasse toute chose. Il en est ainsi pour tous Ses attributs.

Parmi les caractéristiques de Sa perfection est qu'Il est Celui qui **{n'a jamais engendré, n'a pas été engendré non plus}** en raison de Sa suffisance. **{4. Et nul n'est égal à Lui"}** ni dans Ses noms, ni dans Ses attributs, ni dans Ses actes.

Cette sourate contient donc l'unicité des noms et attributs.

[Exégèse de la sourate « l'aube naissante » qui est mecquoise]

Au nom d'Allah, Le Tout Miséricordieux, Le Très Miséricordieux.

{1. Dis : "Je cherche protection auprès du Seigneur de l'aube naissante, 2. contre le mal des êtres qu'Il a créés, 3. contre le mal de l'obscurité quand elle s'approfondit, 4. contre le mal de celles qui soufflent (les sorcières) sur les nœuds, 5. et contre le mal de l'envieux quand il envie "}

{Dis}, lorsque tu cherches refuge : **{je cherche protection}**, je m'abrite et je cherche secours **{auprès du Seigneur de l'aube naissante}**, Allah, le fendeur de l'aube, Celui qui fait fendre la graine du noyau.

{2. contre le mal des êtres qu'Il a créés} cela englobe toutes les créatures d'Allah : les êtres humains, les jinns et les animaux ; cherche donc refuge auprès du Créateur de leur mal.

{3. contre le mal de l'obscurité quand elle s'approfondit} , le mal qui apparaît au moment de la tombée de la nuit, lorsque l'obscurité enveloppe les gens et que se répandent de nombreux esprits maléfiques et animaux nuisibles.

{4. contre le mal de celles qui soufflent (les sorcières) sur les nœuds}. Il est ici question du mal des sorcières qui jettent des sortilèges en soufflant sur des nœuds qu'elles ont faits afin de réaliser un envoûtement.

{5. et contre le mal de l'envieux quand il envie "}. L'envieux est celui qui aimerait voir s'en aller les bienfaits de celui qu'il envie. Il va ainsi mettre tous les moyens en œuvre afin de faire disparaître ces bienfaits. Il faut donc chercher protection contre son mal auprès d'Allah afin de faire échouer son complot. Et celui qui a apporté le mauvais œil entre également dans la définition de l'envieux, car le mauvais œil ne peut provenir que d'un envieux à la nature maléfique et l'âme vicieuse.

Cette sourate est donc relative à la recherche de la protection contre tous les sortes de maux, aussi bien générales que spécifiques.

Elle prouve également que la sorcellerie est une réalité, et qu'il faut en craindre la nuisance en cherchant protection auprès d'Allah contre celle-ci et contre ceux qui la pratiquent.

[Exégèse de la sourate « les gens » qui est médinoise]

Au nom d'Allah, Le Tout Miséricordieux, Le Très Miséricordieux.

{1. Dis : "Je cherche protection auprès du Seigneur des hommes. 2. Le Souverain des hommes, 3. Dieu des hommes, 4. contre le mal du mauvais conseiller furtif, 5. qui souffle le mal dans les poitrines des hommes, 6. qu'il (le conseiller) soit un djinn, ou un être humain"}

Cette sourate contient la demande de protection du Seigneur des gens, leur Roi et leur Divinité, contre Satan qui est l'origine de tout mal et qui suggère de mauvaises pensées dans les cœurs des hommes, en leur embellissant le mal, en leur enlaidissant le bien et en les décourageant à le faire. Tel est son rôle dans ce bas-monde ; il suggère les mauvaises pensées aux hommes, mais il se fait tout petit lorsque le serviteur évoque son Seigneur et demande Sa protection contre lui. Aussi, l'homme est tenu de se réfugier auprès de la seigneurie d'Allah sur toutes les créatures. Certes, tous les hommes sont soumis à la seigneurie et à la royauté d'Allah qui tient toute bête par son toupet. Or, Satan veut s'interposer entre les hommes et cette soumission à la seigneurie d'Allah pour laquelle Il a créé les êtres, en faisant d'eux ses suppôts afin qu'ils soient parmi les habitants de l'enfer. Aussi, sont-ils tenus de se réfugier auprès du Seigneur des hommes, leur Roi et leur Divinité, pour contrecarrer les mauvaises suggestions du diable.

En outre, les mauvaises suggestions peuvent concerner aussi bien les humains que les jinns. C'est pour cela qu'Il a dit : **{6. qu'il (le conseiller) soit un djinn, ou un être humain"}**

Questions sur l'introduction et l'exégèse

1. Qui est l'auteur des "leçons importantes" ?

O Muhammad ibn 'Uthaymine O Haytham Sarhân O Abd al 'Aziz ibn Bâz

2. Pourquoi étudions-nous les "leçons importantes" ?

O Car elles sont capitales. O Les savants ont conseillé son étude. O Il y a dans cet épître des informations essentielles dont a besoin tout musulman. O Tout ce qui a été cité

3. Cette épître contient :

O Le lien du musulman envers le Coran et le Tawhîd. O Les règles de la prière et de la purification. O Les bons comportements et les bonnes mœurs. O La mise en garde contre les désobéissances. O Les obsèques du défunt O Tout ce qui a été cité.

4. Le musulman commence par corriger et apprendre l'apprentissage de :

O Le chapitre de "l'adhérence". O Le chapitre "al-Fâtiha". O Le chapitre de "la sincérité".

5. Les gens se sont divisés concernant la méditation du Coran et de sa mise en pratique en deux extrêmes et un juste milieu (Vrai - Faux)

6. Par quelle exégèse commence l'étudiant en science ?

O Ibn Kathîr. O Ibn Sa'dî. O al-Qurtubî .

7. L'étudiant commence par les épîtres concises avant les longs ouvrages (Vrai - Faux)
8. L'étudiant commence par lire l'exégèse des chapitres qui vont lui donner envie de poursuivre comme le chapitre « des récits », « Maryam », « la caverne » (Vrai - Faux)
9. L'étudiant peut écouter les enregistrements des exégèses lus en audio au cas où la lecture lui est pénible à l'exemple de l'application de "l'exégèse audio de l'imam Sa'di" (Vrai - Faux)
10. Le prophète ﷺ a mis en garde contre le fait de lire le Coran sans en comprendre ses sens (Vrai - Faux)

Questions sur la sourate « l'ouverture »

11. Le chapitre du Coran est appelé sourate dont l'étymologie provient du mot « sour » (mur) signifiant qu'on n'y peut ajouter une chose ou en soustraire (Vrai - Faux)
12. Cette sourate est appelée « l'ouverture » car :
.....
13. Parmi les noms de cette sourate, il y a :
O La mère du Coran. O Les sept répétés. O L'incantation.
O La prière. O Tout ce qui vient d'être cité.
14. La demande de protection (al-Isti'âdha) est obligatoire avant la récitation alors que c'est une adoration et non pas une désobéissance. Pourquoi ?
.....
15. Quel est le sens de « a'ûdhû » (je cherche refuge) ?
.....
16. Le diable a été qualifié de rajîm car :

O Car il a été chassé de la miséricorde d'Allah. O Car il est lapidé par des bolides. O Car il lance des équivoques et des passions sur les enfants d'Adam.

O Tout ce qui vient d'être cité.

17. Il y a un verbe sous-entendu après la formule « au nom d'Allah » que l'on désignera en fonction de la situation où cette formule est prononcée (Vrai - Faux)

18. Allah :

O Est l'Adoré avec amour et vénération. O Personne n'est appelé ainsi excepté Lui.

O C'est la base de tous les autres noms. O Il a été dit que c'est le plus grand nom d'Allah. O Tout ce qui a été cité.

19. Le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux. Quelle est la différence entre ces deux noms.

.....
.

20. L'éducation d'Allah pour Ses créatures est de deux sortes /

O Générale et spécifique. O Absolue et restreinte.

21. Le terme utilisé dans la plupart des invocations des prophètes عليهم السلام était :

O Ô Allah ! O Ô Seigneur !

22. Yawmu ad-dîne est :

O Le jour de la résurrection. O Le jour où les gens seront rétribués selon leurs actions. O Tout ce qui vient d'être cité.

23. **{Guide-nous sur le droit chemin}** est l'invocation la plus complète et la plus bénéfique : (Vrai - Faux)
24. On désigne par dîne :
O La récompense. O L'action. O Parfois l'action et parfois la récompense.
25. Le fait de faire précéder le complément d'objet au sujet a comme intérêt :
O De désigner une exclusivité. O N'a aucun intérêt.
26. Citer l'adoration avant la demande d'aide c'est :
O Citer le général avant le particulier. O Citer le droit d'Allah avant celui des serviteurs. O Tout ce qui a été cité .
27. Pour quelle raison le verset **{Guide-nous sur le droit chemin}** est cité au pluriel ?
.....
28. L'adoration est :
O Un mot qui englobe tout ce qu'Allah aime et agréé comme paroles et actes, apparents ou cachés.
O S'humilier pour Allah avec amour et vénération en mettant en pratique les commandements et délaissant les interdits.
O On peut la désigner parfois par la première définition et parfois par la seconde.
29. Ce qui est voulu par la guidée dans la parole du Très Haut **{Guide-nous}** est la guidée :
O De l'éclaircissement et l'enseignement. O De la réussite (des cœurs)
O Les deux types de guidée.
30. Ceux qui sont voulus dans la parole du Très Haut **{ceux dont Tu as comblé de Tes bienfaits}** sont :

O Tout ceux qui ont cru de cette communauté.

O Ceux qu'Allah a comblé parmi les prophètes, les véridiques, les martyrs et les pieux.

31. Le verset **{C'est Toi seul que nous adorons et c'est de Toi seul que nous implorons l'assistance}** englobe la conciliation entre la législation et la prédestination (Vrai - Faux)

32. Parmi ce qui suit, qu'est-ce qui contient ce que contient nul autre verset dans le Coran ?

O Sourate « L'ouverture » O Le verset du « repose pied » O La sourate « du monothéisme pur »

33. La parole d'Allah le Très Haut **{Guide-nous sur le droit chemin}** comporte :

O L'affirmation de l'envoi des prophètes. O Une réponse à tous les gens de l'égarement et de l'innovation O Tout ce qui vient d'être cité.

34. La parole d'Allah le Très Haut **{Maître du Jour de la résurrection}** implique :

O Que la récompense sera équitable. O Que le serviteur est l'auteur de ses actes réellement. O Que la récompense sera uniquement proportionnelle en fonction de l'action. O Tout ce qui a été cité.

Questions sur le verset « du repose pied »

35. Ce verset a été appelé ainsi car il y ait mentionné le « repose pied » (Vrai - Faux)

36. Quel est le verset qui a le plus d'importance dans le Coran ?

O Le verset relatif aux dettes. O Le verset des 10 devoirs.
O Le verset du « repose pied »

37. Certains versets ont plus d'importance que d'autres en fonction du sens qui s'y trouve

(Vrai - Faux)

38. Combien de noms sublimes d'Allah contient ce verset ?

O Cinq. O Six. O Sept.

39. Le nom d'Allah (Le Vivant) comporte la perfection d'Allah au niveau de :

O Son essence. O Son autorité.

40. Le nom d'Allah (al-Qayyûm, Celui qui se subsiste à Lui-même) comporte la perfection

au niveau de : O Son essence. O Son autorité.

41. Lorsque l'on assemble Le Vivant à al-Qayyûm, cela prouve la perfection d'Allah au

niveau de Son essence et de Son autorité : (Vrai - Faux)

42. Ces deux noms ont été cités ensemble dans le Coran à :

O Trois reprises. O Quatre reprises. O Deux reprises.

43. Nous devons nier ce qu'Allah a nié comme attributs Le concernant, ainsi que ce qu'a nié le prophète ﷺ, tout affirmant de manière parfaite l'opposé de cette négation, car la négation n'est pas en soi un signe de perfection. Ainsi nous nions concernant Allah la somnolence et le sommeil en raison de la perfection de Sa Vie et de Sa suffisance à subsister (Vrai - Faux)

44. Allah n'autorise à personne d'intercéder sauf pour ce qu'Il agréé. Or Allah n'agrée

que : O Le monothéisme. O Le suivi des messagers. O Tout ce
qui a été cité.

53. **{Et que la terre fera surgir ses fardeaux}**. Il s'agit :
O Des montagnes et des reliefs. O Des morts et des trésors .
54. La terre fera partie de ceux qui témoigneront contre les serviteurs en citant leurs actions
(Vrai - Faux)
55. **{Séparément}** signifie : O Chacun individuellement. O Rassemblés par groupes.
56. Le verset **{Quiconque fait un bien...}** est semblable au verset **{Et ils trouveront devant eux tout ce qu'ils ont œuvré}**
(Vrai - Faux)

Questions sur la sourate « les coursiers »

57. Cette sourate est : O Mecquoise. O Médinoise.
58. Le sens des « coursiers » :
- O Les chevaux. O Tout ce qui est en mouvement. O Tout ce qui a été cité .
59. Il y a dans cette sourate une dissuasion à délaissier les devoirs obligatoires (Vrai - Faux)
60. Cite la signification des termes suivants :
- (ضَبْحًا) (halètent) :.....
- (قَدْخًا)(étincelles) :.....
- (نَفْعًا)(poussière) :.....

(لَكُونُ) ingrat) :.....

Questions sur la sourate « le fracas »

61. Cette sourate est : O Mecquoise. O Médinoise.
62. Parmi les finalités de cette sourate, il y a la mise en garde contre : O Les évènements apeurant du jour dernier. O Les épreuves de la vie.
63. Le fracas est : O Des signes de menace. O Un nom du jour dernier.
64. Explique le sens des versets suivants :
- {comme des papillons éparpillés}**.....
- {comme de la laine cardée}**.....
65. La balance citée dans cette sourate est : O Réelle. O C'est une image pour évoquer l'équité.
66. **{Une vie agréable}** O Dans ce bas-monde. O Au paradis.
67. **{Sa mère [destination] est un abîme très profond}** O La mère ici désigne le cerveau. O L'enfer sera pour lui comme sa mère qui ne le quittera point.
 O Tout ce qui a été cité.
68. Le verset **{Et qui te dira ce que c'est ?}** O Il s'agit d'une simple question.
 O C'est une manière d'insister sur son importance.

69. Parmi les noms du feu (qu'Allah nous en protège) :

O Al- Hâwiyah (l'abîme profond) O Jahannam (la géhenne). O Al-Huṭama.
O Laḍḥa (le feu ardent). O As-Sa'îr. O Saqar. O Tout ce
qui a été cité.

70. {C'est un feu ardent} sa chaleur est supérieure au feu d'ici-bas de :

O De 70 fois. O De 90 fois. O De 99 fois.

Questions sur la sourate « la course aux richesses »

71. Cette sourate est : O Mecquoise. O Médinoise.

72. Il y a dans cette sourate :

O Une description sur la situation des hommes. O Un reproche envers les serviteurs
du fait qu'ils délaissent ce pourquoi ils ont été créés.

73. Il y a dans cette sourate une interdiction quant à la volonté de vouloir toujours plus même s'il s'agit des œuvres effectuées pour le Visage d'Allah (Vrai - Faux)

74. Dire à propos d'un défunt « qu'il est maintenant dans sa demeure finale » : O Ceci est permis. O Il y a en cela une négation de la résurrection.

75. Allah a dit en parlant des morts qu'ils sont visiteurs et non pas résidents :

O Car la vie intermédiaire n'est qu'un passage pour l'au-delà.
O Car ils ont quitté leurs maisons pour se retrouver dans les tombes qui ne leur appartiennent pas.

76. La connaissance se divise en science certaine, vision certaine et vérité certaine (palpable) (Vrai - Faux)

Questions sur la sourate « le temps »

77. Cette sourate est : O Mecquoise. O Médinoise.

78. Dans cette sourate, il y a une preuve concernant les quatre points qui sont la science, la pratique, la prédication et la patience (Vrai - Faux)

79. Quelles sont les phrases suivantes correctes concernant le serment ?

O Allah peut jurer par qui Il veut parmi Ses créatures. O La créature ne peut jurer que par Allah.

OLa créature peut jurer par un autre qu'Allah. O La réponse une et deux.

80. La patience se divise en O 2 sortes. O 3 sortes. O 4 sortes.

81. Il y a dans cette sourate quatre commandements. Par les deux premiers, le serviteur perfectionne sa propre personne, et par les deux suivants, il perfectionne autrui (Vrai - Faux)

Questions sur la sourate « al-Humazah »

82. Cette sourate est : O Mecquoise. O Médinoise.

83. Le mot (wail) « malheur » désigne :

O Un fleuve en enfer. O Une menace comprenant ce fleuve et autre.

84. Le (lamz) se fait par la parole et le (hamz) par les gestes (vrai - faux)

85. {Et qui te dira ce qu'est la Huṭamah?}. Le prophète ﷺ : O Connaît ce que c'est. O Ne connaît pas.

86. {Le feu attisé d'Allah} dont le combustible est :

O Les gens. O Les pierres. O Tout ce qui a été cité.

87. {Qui monte jusqu'aux cœurs} :

O Ce que les cœurs contiennent comme croyance. O Le feu
les brûle jusqu'à atteindre leurs cœurs.

Questions sur la sourate « l'éléphant »

88. Cette sourate est : O Mecquoise. O Médinoise.

89. Parmi les leçons de cette sourate est que l'un des animaux les plus imposants sur terre craint de causer une transgression envers la maison sacrée d'Allah. Que dire alors de l'être humain ? (Vrai - Faux)

90. Le prophète ﷺ est né l'année : O De l'éléphant. O Du chagrin. O De Rumâdah.

91. L'évènement miraculeux cité dans cette sourate est une des prémices indiquant l'avènement éminent du prophète ﷺ (Vrai - Faux)

92. Cite la signification des termes suivants :

{Des oiseaux par volées}

{Paille mâchée}

Questions sur la sourate « Qureich »

93. Cette sourate est : O Mecquoise. O Médinoise.

94. Cette sourate a un lien avec la sourate : O L'éléphant. O Les infidèles. O Les gens.
95. Le voyage de Qureich vers le chàm s'effectuait en hiver et celui vers le Yémen en été
(Vrai - Faux)
96. Allah a placé dans le cœur des arabes un grand respect pour la Mecque et ses habitants à un point où ils n'osent se confronter à eux :
O A la Mecque seulement. O A la Mecque comme en voyage.
97. Allah a spécifié qu'il est le Seigneur de la maison en raison de son importance et de sa sacralité malgré qu'Il est le Seigneur de toutes choses (Vrai - Faux)

Questions sur la sourate « les ustensiles »

98. Cette sourate est : O Mecquoise. O Médinoise.
99. {Vois-tu celui qui traite de mensonge le dîne}. Il s'agit de :
O La résurrection et la récompense. O Les dettes et le dû d'un tiers .
100. L'orphelin est celui qui a perdu : O Son père. O Sa mère.
101. L'orphelin est appelé ainsi : O Tant qu'il n'a pas atteint l'âge de la puberté. O Même s'il a atteint l'âge de la puberté .
102. L'insouciance dans la prière est blâmable et reprochable alors que l'insouciance concernant la prière arrive à tout le monde (Vrai - Faux)
103. L'ostentation est : O Permise. O Déconseillée.

O Interdite. O Du polythéisme mineur. O Du
polythéisme majeur.

Questions sur la sourate « les infidèles »

112. Cette sourate est : O Mecquoise. O Médinoise.

113. On récite cette sourate après la Fâtiha dans la première unité de prière dans :

O La sunna du fajr. O La sunna du maghrib. O La prière du tawaf. O La prière du witr. O Tout ce qui a été cité.

114. L'adoration à laquelle est mêlée du polythéisme O Est une adoration incomplète. O N'est pas une adoration.

115. {Dis}, Allah s'adresse ici à :

O Au prophète ﷺ. O Au prophète ﷺ et à tous ceux qui sont à même de recevoir ce commandement .

116. Les infidèles sont :

O Tous ceux qui ont reçu le message du prophète ﷺ et qui n'ont pas cru en lui à l'instar des juifs et des chrétiens.

O Les mécréants de la Mecque .

117. Il y a dans cette sourate la concrétisation du désaveu envers le polythéisme et ses partisans avec le cœur, la langue et les membres (Vrai - Faux)

118. La répétition dans cette sourate sert :

O De confirmation.

O A nier la première fois l'existence d'une telle action, et à montrer la deuxième que cela est une caractéristique propre .

Questions sur la sourate « le secours »

119. Cette sourate est : O Mecquoise. O Médinoise.

120. Cette sourate contient une bonne annonce, une information, un ordre et une allusion
(Vrai - Faux)

121. Allah a réservé pour cette communauté une miséricorde et une grâce qu'on ne peut
imaginer et envisager (Vrai - faux)

122. Il y dans cette sourate une allusion au fait que le terme de la vie du prophète ﷺ est
proche (Vrai - Faux)

123. Après la révélation de cette sourate, le prophète ﷺ répétait souvent dans ces prières
(Gloire et louange à Toi ô Allah, Notre Seigneur ! Pardonne-moi), mettant ainsi en
pratique l'ordre cité dans cette sourate (Vrai - faux)

Questions sur la sourate « les fibres »

124. Cette sourate est : O Mecquoise. O Médinoise.

125. Abû Lahab est : O L'oncle du prophète ﷺ . O Il n'a pas de lien avec le
prophète ﷺ .

126. Sera blâmé jusqu'au jour de la résurrection : O Abû Lahab. O Tous
ceux qui vouent de l'adversité envers le prophète ﷺ .

127. Cite la signification des termes suivants :

تَبَّتْ (Que périssent)

مَا كَسَبَ (ce qu'il a acquis)

مسد (les fibres).....

128. Il y a dans cette sourate un signe évident concernant Abû Lahab et sa femme sur le
fait qu'ils ne se convertiront point à l'islam (Vrai - Faux)

Questions sur la sourate « le monothéisme pur »

129. Cette sourate est : O Mecquoise. O Médinoise.

130. Cette sourate a été appelée ainsi car :

O Elle est consacrée exclusivement à la description des attributs d'Allah.

O Elle épargne celui qui la lit du polythéisme. O Tout ce qui a été cité.

131. Cette sourate est équivalente en récompense à la lecture de :

O De la moitié du Coran. O Du quart du Coran. O Du tiers du Coran.

132. On récite cette sourate après la fâtiha dans la deuxième unité de prière dans :

O La sunna du fajr. O la sunna du maghrib. O La prière du tawaf. O Dans la prière du witr. O Après chaque prière obligatoire. O Avant de dormir. O Tout ce qui a été cité.

133. Il est légiféré de réciter la sourate « les infidèles » et du « monothéisme pur » le jour et la nuit afin de concrétiser les trois sortes de tawhîd (Vrai - Faux)

134. On trouve dans cette sourate :

O L'unicité d'Allah dans l'adoration. O L'unicité d'Allah dans la seigneurie et dans les noms et les attributs .

135. La signification de (dis) : O Par la langue uniquement. O Par la langue tout en mettant cela en pratique et en ayant la conviction.

136. La parole du Très Haut **{Il est Allah, Unique}** dans Sa seigneurie, Sa divinité et dans Ses noms et attributs (Vrai - Faux)

137. {As-Samad}

O Le Seul à être imploré pour ce que nous désirons. O celui qui Se suffit à lui-même et qui suffit autrui.

O Le Maître qui a la perfection dans Sa seigneurie, dans Sa divinité et dans Ses noms et Ses attributs. O Tout ce qui a été cité.

138. Attribuer un enfant ou un père à Allah est une mécréance majeure (Vrai - Faux)

Questions sur la sourate « l'aube naissante »

139. Cette sourate est : O Mecquoise. O Médinoise.

140. On récite cette sourate :

O Après chaque prière obligatoire. O Avant de dormir. O Tout ce qui a été cité.

141. Cite la signification des termes suivants :

أَعُوذ (je cherche refuge).....

الْفَلَق (l'aube naissante).....

غَاسِق (l'obscurité).....

النَّفَّاثَات (celles qui soufflent).....

العُقَد (les nœuds).....

حَاسِد (du jaloux).....

142. Il y a dans cette sourate :

O La demande de protection contre le mal en général et de certaines choses spécifiques.

O La réalité de la sorcellerie. O Tout ce qui a été cité.

Questions sur la sourate « les hommes »

143. Cette sourate est : O Mecquoise. O Médinoise.

144. On récite cette sourate :

O Après chaque prière obligatoire. O Avant de dormir. O Tout ce qui a été cité .

145. Que veut dire le « conseiller furtif » (الخنَّاس)?

.....

DEUXIÈME LEÇON

L'explication des cinq piliers de l'Islam. Le premier et le plus important étant: Le témoignage (*ach-Chahadah*) qu'il n'y a pas de divinité sauf Allah et que Muhammad est le Messager d'Allah (*La Ilaha Illa Allah Mouhammad Rassoul Allah*) en l'expliquant et en montrant les conditions de cette formule. Son sens : "***pas de divinité (la Ilah)***" est une négation de tout ce qui peut être adoré en dehors d'Allah.

Puis : "***Sauf Allah (Illa Allah)***" est une affirmation que l'adoration est pour Allah seulement sans rien Lui associer.

Quant aux conditions de cette attestation, elles sont :

- | | |
|---|--|
| 1. La connaissance qui s'oppose à l'ignorance. | 2. La certitude qui s'oppose au doute. |
| 3. La sincérité qui s'oppose au polythéisme. | 4. La véracité qui s'oppose au mensonge. |
| 5. L'amour qui s'oppose à la haine. | 6. La soumission qui s'oppose au délaissement. |
| 7. L'acceptation qui s'oppose au rejet. | 8. Le rejet de tout ce qui est adoré en dehors d'Allah. |

Certains ont rassemblé ces conditions sous forme de vers : ***Savoir avec certitude, sincérité, Amour, soumission, mais aussi véracité, l'acceptation, et huitièmement le rejet de tout ce qui, en dehors d'Allah, est adoré.***

Expliquer également l'attestation que Muhammad est le messager d'Allah, qui implique de rendre véridique toutes ses informations, d'obéir à ses commandements, d'éviter ses interdits et de n'adorer Allah que d'après sa législation.

Exposer après cela le reste des piliers de l'islam que sont la prière, l'aumône légale, le jeûne et le pèlerinage à la maison sacrée pour celui qui en a les capacités.

Les piliers de lâ ilâh illâ Llâh

La négation (lâ ilâh)

Nier tout ce qui est adoré en dehors
d'Allah (le rejet du *taghûl*)

L'affirmation (illâ Llâh)

Affirmer l'adoration vouée pour Allah
exclusivement.

La parole de l'unicité a deux piliers que sont la négation et l'affirmation

L'explication des conditions de “lâ ilâh illâ Llâh”

Ces conditions sont comme les dents d'une clé. Cette parole lâ ilâh illâ Llâh est la clé du paradis. Et la clé ne peut fonctionner qu'avec des dents. Ainsi tout ce qui a été rapporté dans le Livre et la sunnah tel que « quiconque prononce lâ ilâh illâ Llâh » aura telle et telle récompense ; ne pourra en bénéficier que s'il concrétise ces conditions qui sont au nombre de huit :

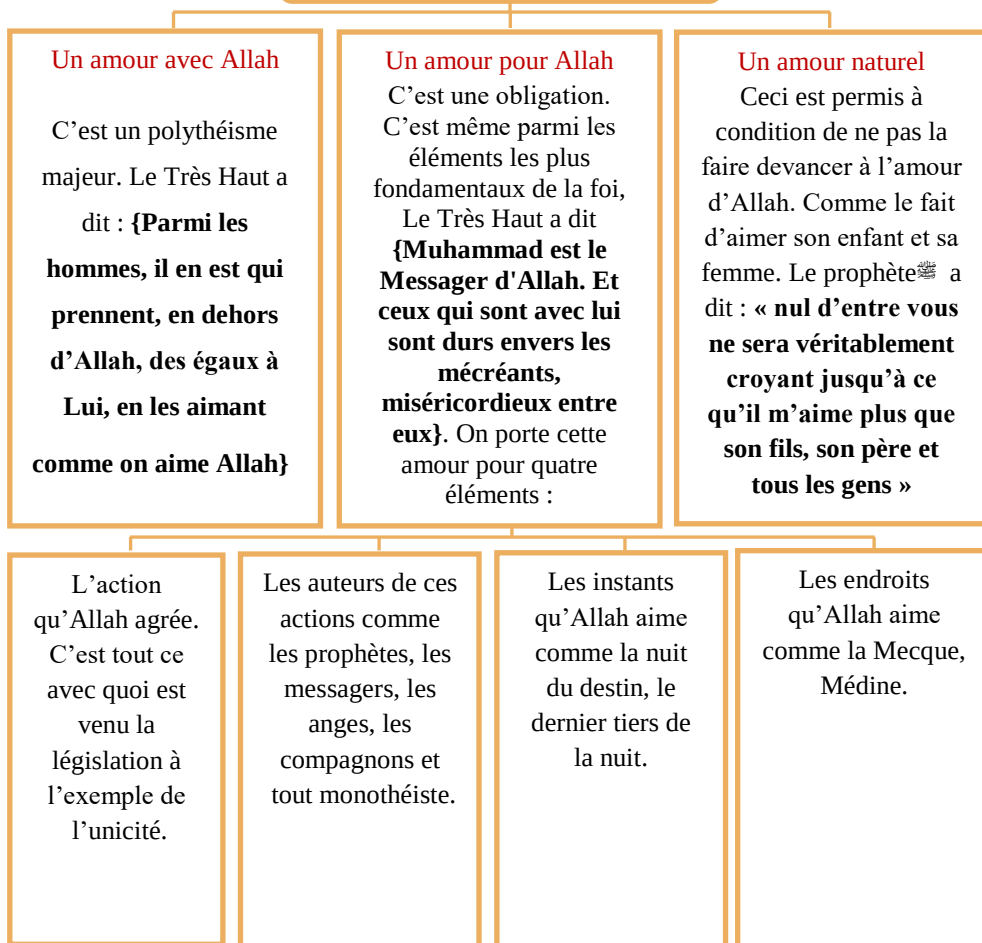
- 1- **La connaissance** de son sens. Son contraire étant l'ignorance de celui-ci. Celui qui ignore donc sa signification ne tirera pas profit de cette parole. C'est pourquoi il incombe à celui qui veut embrasser l'Islâm, la connaissance de sa signification. Le messager d'Allah ﷺ a dit **« quiconque meurt tout en sachant que nulle divinité ne mérite l'adoration exceptée Allah, entrera au paradis »** (rapporté par Muslim)
- 2- **La certitude** : à 100%. S'il doute ne serait-ce qu'1% en la négation du *taghûl*, alors il n'est point monothéiste. Ou bien qu'il hésite à considérer comme mécréants les juifs et les chrétiens qui ont pris connaissance de la prédiction de Muhammad ﷺ, alors il n'est point monothéiste. Le prophète ﷺ a dit : **« J'atteste que nulle divinité ne mérite l'adoration exceptée Allah et que je suis le messager d'Allah. Nul ne rencontrera Allah sans qu'il n'ait de doute au sujet de ces deux paroles sans qu'il n'entrera au paradis »** (rapporté par Muslim)

- 3- **La sincérité** : celui qui la prononce par ostentation ou commet un grand polythéisme -à l'instar de celui qui adore un autre qu'Allah- alors cette parole ne lui sera d'aucun profit. Le prophète ﷺ a dit : « **la personne qui sera la plus à même de bénéficier de mon intercession est celle qui prononce lâ ilâha illâ Llâh avec un cœur ou une âme sincère** » (rapporté par al-Bukhâri).
- 4- **La véracité** : celui qui la prononce mensongèrement -comme l'hypocrite- alors elle ne lui sera d'aucune utilité. Le prophète ﷺ a dit : « **Il n'y a pas une personne qui n'atteste que nul ne mérite l'adoration si ce n'est Allah et que Muhammad est Son messager, tout en étant véridique dans son cœur, sans qu'Allah ne l'interdise au feu** » (rapporté par al-Bukhâri et Muslim).
- 5- **L'amour** : il aime Allah et n'aime personne avec Allah. De même qu'il aime tout ce qu'Allah a ordonné d'aimer. Fait d'ailleurs partie des annulatifs de l'islam : (détester une chose avec laquelle est venu le messager et ce, même si on la met en pratique, Allah a dit : **{Parmi les hommes, il en est qui prennent, en dehors d'Allah, des égaux à Lui, en les aimant comme on aime Allah}**).
- 6- **La soumission** : il est indispensable de la mettre en pratique, celui qui la délaisse alors elle ne lui sera d'aucun profit. Le très Haut dit : **{Non ! Par ton Seigneur ! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne t'auront demandé de juger de leurs disputes et qu'ils n'auront éprouvé nulle angoisse pour ce que tu auras décidé, et qu'ils se soumettent complètement [à ta sentence]}**.
- 7- **L'acceptation** : on ne doit pas rejeter le fait d'y croire, ni sa mise en pratique par la parole et par les actes. Le Très Haut a dit : **{Quand on leur disait : "Point de divinité à part Allah", ils se gonflaient d'orgueil, et disaient : "Allons-nous abandonner nos divinités pour un poète fou ?"}**.
- 8- **Le rejet** : considérer que tout ce qui est adoré en dehors d'Allah est faux, et que nul ne mérite le culte si ce n'est Allah.

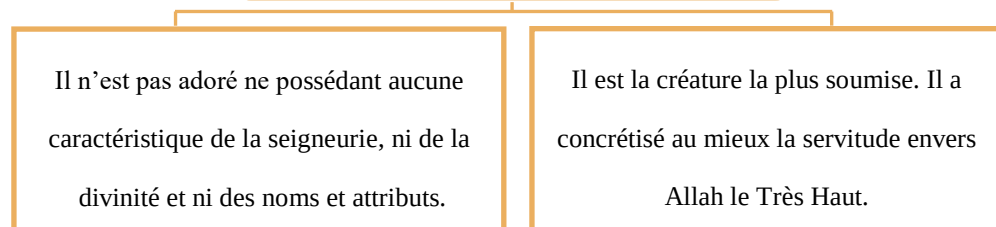
Remarque :

Doivent se retrouver dans les conditions de la parole de l'unicité la parole, l'action et la croyance.

Les catégories de l'amour



Quelle est la signification (son serviteur) dans l'attestation « Muhammad est le messager d'Allah » ?



Les catégories de servitude envers Allah :

Générale :

C'est une servitude que l'on subit et qui est générale pour toutes les créatures. Le Très Haut a dit : **{Tous ceux qui sont dans les cieux et sur la terre se rendront auprès du Tout Miséricordieux, [sans exceptions], en serviteurs}.**

Spécifique :

C'est la servitude de l'obéissance.

Vraiment spécifique :

C'est la servitude des messagers. Le Très-Haut a dit **{Celui-ci était vraiment un serviteur fort reconnaissant}**. Celle-ci est propre aux messagers et personne en dehors d'eux ne peut atteindre ce degré.

Un aperçu de la vie du prophète ﷺ

Il est Muhammad fils de 'abdAllah fils de 'abdlMuttalib fils de Hâchim. Hâchim étant de Qureich et Qureich faisant partie des arabes. Les arabes étant les descendants de Ismâ'il fils de Ibrâhîm.

Sa lignée :

Il est né à la Mecque l'année de l'éléphant au mois de rabî' al-awwal. Il a vécu 63 ans, 40 avant la prophétie et 23 en tant que messager et prophète. Il était orphelin, son père décédant avant sa naissance. Il fut donc sous la charge de son grand père 'abdlMuttalib jusqu'à sa mort puis sous celle de son oncle.

Sa naissance :

Il fut envoyé aux humains et aux jinn. Tout celui qui a entendu son message sans y croire est mécréant, quel que soit son statut.	Son envoi :
Il appela au monothéisme et à la perfection des mœurs et des actions ainsi qu'il interdit le polythéisme, les mauvais comportements et les mauvaises actions.	Son appel :
On lui fit faire un voyage nocturne de la Mecque à la mosquée sacrée de Jérusalem, puis une ascension jusqu'au septième ciel. Allah s'adressa à lui et lui prescrivit les cinq prières.	Le voyage nocturne et l'ascension :
Il émigra de la Mecque à Médine où il décéda. Il fut enterré dans la chambre de la mère des croyants 'Âïcha.	Son émigration et sa mort :
Allah paracheva par son biais la religion. Il transmet parfaitement le message, accomplit sa tâche, conseilla sa communauté, lutta pour Allah. Personne ne peut ajouter quoi que soit à cette religion.	Sa mission :
Elles sont au nombre de sept : Badr, Uhud, les tranchées (al-khandaq), Khaibar, la conquête de la Mecque, Tabûk, Hunein.	Ses batailles les plus importantes :

al-Qâssim, Ibrâhîm, ‘abdAllah qui a comme nom également at-Tâhir, at-Tayyib, Zaynab, Ruqayya, Um Kulthum et Fâtîma. Tous moururent de son vivant exceptée Fâtîma qui décéda 6 mois après lui.

Ses 7
enfants :

Khadîja, Sawda, ‘Âicha, Hafsa, Zaynab al-Hilâliyya, Um Salama Hind, Zaynab bint Jahch, Jouwayriyya bint al-Hârith, Safiyya bint Houyeiy, Um Habîba Ramla, Rayhâna bint Zeid, Maimûna bint al-Hârith.

Ses 12
épouses :

Sa mère Âmina bint Wahb, Thuweiba l’affranchie de son oncle abu Lahab, Halîma bint abi Dhueib s as-Sa’diyya.

Les femmes
qui l’ont
allaité :

La parole du Très-Haut dans le chapitre (96) l’adhérence : **{Lis, au nom de ton Seigneur qui a créé, qui a créé l’homme d’une adhérence, Lis ! Ton Seigneur est le Très Noble, qui a enseigné par la plume, a enseigné à l’homme ce qu’il ne savait pas}**

Les premiers
versets qui lui
firent
révélés :

Parmi les hommes abû Bakr as-siddîq, parmi les femmes la mère des croyants Khadîja bint Khouweilid, parmi les enfants ‘Alî ibn abi Tâlib, parmi les affranchis Zeid ibn Hâritha, parmi les esclaves Bilâl ibn Rabâh.

Les premiers
à avoir cru en
lui :

Il accomplit 4 ‘umra (petit pèlerinage). Toutes pendant le mois de dhûl qi’da. Il accomplit un seul pèlerinage que l’on nomme le pèlerinage de l’adieu en l’année 10 de l’hégire.

Son pèlerinage et sa ‘umra ﷺ:

Le Très Haut dit : **{Et tu es certes d’une moralité éminente}**. La mère des croyants ‘Âicha disait : « son comportement était le Coran ».

Son comportement ﷺ :

Ibn al-Qayyim a dit : si le bonheur du serviteur dans ce bas-monde et l’au-delà dépend (du suivi) de la conduite du prophèteﷺ, il incombe alors à tout celui qui désire le sauvetage de son âme et son bonheur de connaître sa guidée, sa biographie et sa conduite d’une quantité qui le fera sortir des ignorants le concernant, et qui le fera entrer parmi le nombre de ses fidèles, de son parti et de son clan. Les gens concernant cela sont entre l’abondance, la pauvreté et la privation. Et la grâce est dans la main d’Allah, Il la donne à qui Il veut. Il est le détenteur de la grâce immense.

L’importance d’étudier sa biographie :

TROISIÈME LEÇON

Les piliers de la foi :

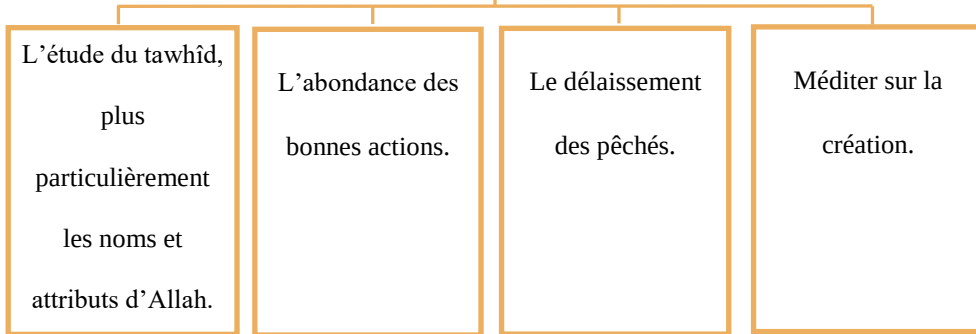
Ils sont au nombre de six : que tu croies en Allah, en Ses Anges, en Ses Livres, en Ses Messagers, au jour dernier et au destin bon ou mauvais.

Définition de la foi religieusement :

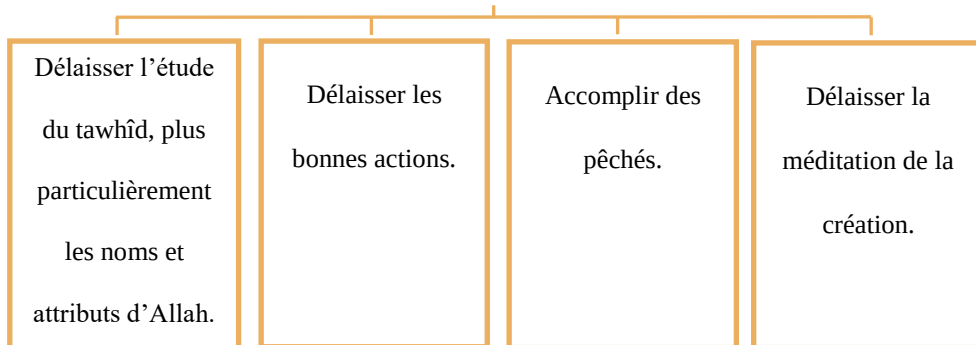
C'est une parole avec la langue, une conviction avec le cœur et des actes avec les membres. Elle augmente par l'obéissance et diminue par la désobéissance. Les preuves de cela :

La preuve de la parole : le hadith « sa branche la plus haute est de dire lâ ilâha illâ Llah »	La preuve des membres : le hadith « la plus basse est d'enlever une nuisance sur le chemin »	La preuve de l'action du cœur : le hadith « la pudeur est une branche de la foi »	La preuve de l'augmentation : { Quel est celui d'entre vous dont elle fait croître la foi ? }	La preuve de sa diminution : « je n'ai jamais vu celles dont la foi et la raison diminuées ... »
---	---	--	--	---

Les causes de l'augmentation de la foi :



Les causes de la baisse de la foi :



Les 6 piliers de la foi :



Le premier pilier : la foi en Allah qui implique :



Le deuxième pilier : la foi aux Anges

Les Anges sont du monde invisible. Allah les a créés de lumière. Ils obéissent à Allah et ne Lui désobéissent point. Ils ont des âmes {Saint-Esprit}, des corps {qui a fait des Anges des messagers dotés de deux, trois, ou quatre ailes}, la raison et des cœurs {Quand ensuite la frayeur se sera éloignée de leurs cœurs, ils diront : "Qu'a dit votre Seigneur ?"}. Nous croyons en eux, en certains de leurs noms dont Allah nous a informés (comme Jibrîl, Mikâîl, Isrâfîl, etc.), en leurs caractéristiques {ils ne désobéissent jamais à Allah en ce qu'Il leur commande, et font strictement ce qu'on leur ordonne}, et en leurs fonctions.

Exemples de quelques Anges qui nous ont été informés :

Parmi eux, les huit qui sont chargés de porter le Trône, Jibrîl qui a la mission de transmettre la révélation, Mikâîl pour la météo... Nous croyons à tous et à toutes les informations les concernant qu'elles soient globales ou détaillées.

Le troisième pilier : la foi aux Livres

Nous croyons qu'ils sont les paroles d'Allah réellement, qu'elles ont été révélées et qu'elles sont incréées, et qu'Allah a fait descendre sur chaque Messenger un Livre. Nous croyons en cela et en ce qu'Allah nous a informé concernant leurs noms, les informations et les prescriptions qui s'y trouvent de manière globale et détaillée, tant que ces dernières ne sont pas abrogées. Nous croyons que le Coran a abrogé tous les Livres précédents qui sont la Torah, les Evangiles, les Psaumes, les Feuillettes d'Ibrâhîm et de Mûssâ عليهم السلام

Le quatrième pilier : la foi aux messagers

Nous croyons qu'ils sont des êtres humains ne possédant aucune des caractéristiques de la Seigneurie. Ils sont des serviteurs ne méritant pas l'adoration. Allah les a envoyés, leur a fait une révélation, Il les a soutenus par des signes et miracles. Ils ont accompli leurs missions de manière sincère et ont transmis, ont lutté pour Allah avec tout l'effort qu'Il mérite. Nous croyons en chacun d'eux, leurs noms, leurs caractéristiques, leurs histoires de manière globale et détaillée. Le premier des Prophètes est Adam, le premier Messenger est Nûh, et le sceau des prophètes est Muhammad ﷺ. Toutes les législations antérieures sont abrogées par celle de Muhammad. Les cinq messagers dotés de fermetés ont été cités (ensemble) dans les chapitres 33 et 42, ils sont : (Muhammad, Nûh, Ibrâhîm, Mûssâ, 'Issâ عليهم السلام)

Le cinquième pilier : la foi au jour dernier

Cela comporte la croyance en tout ce que le prophète ﷺ a informé concernant ce qui se passe après la mort comme : l'épreuve de la tombe, le soufflement dans la trompe, la résurrection depuis les tombes, les balances, les registres (des actions), le pont, le bassin, l'intercession, le paradis, l'enfer, la vision des croyants de leur Seigneur le jour de la résurrection et au paradis, et autres.

Le sixième pilier : la foi au destin bon ou mauvais

Il comprend quatre éléments qui ont été regroupés dans un vers de poésie :

La science, l'écriture de notre Seigneur, Sa volonté

Sa création qui est une édification et une constitution

La connaissance

Croire qu'Allah a connaissance de toute chose globalement et en détail. La preuve étant la Parole du

Très Haut

{Il connaît leur passé et leur futur}

L'écriture

Croire qu'Allah a fait écrire la destinée de toute chose qui sera jusqu'au jour dernier. La preuve étant la

Parole du Très Haut :

{Et il n'y a rien de caché, dans le ciel et la terre, qui ne soit dans un Livre explicite}

La volonté

Croire que ce qu'Allah veut a lieu, et que ce qu'Il ne veut pas n'a pas lieu.

Le serviteur a une volonté, mais qui dépend de celle d'Allah. Le Très Haut a dit :

{Mais vous ne pouvez vouloir, que si Allah veut, [Lui], le Seigneur de l'Univers}

La création

Croire que le serviteur est créé lui et ses actions, à l'instar de tout ce qui existe.

La preuve de cela étant :

{Allah est le Créateur de toute chose} {C'est Allah qui vous a créés, vous et ce que vous fabriquez}

QUATRIÈME LEÇON

Les catégories du monothéisme et celles du polythéisme

Il y a trois catégories de monothéisme, à savoir : l'unicité dans la Seigneurie, l'unicité dans la Divinité et l'unicité dans les Noms et Attributs.

Quant à l'unicité dans la Seigneurie : c'est avoir la conviction qu'Allah (exalté soit-Il) est le Créateur de toute chose, qui administre tout sans aucun associé dans cela.

Quant à l'unicité dans la Divinité : c'est avoir la conviction qu'Allah (exalté soit-Il) est L'adoré en toute vérité, sans aucun associé dans cela. Ceci est le sens de lâ ilâha illâ llâh. Sa signification étant : nul ne mérite l'adoration si ce n'est Allah. Tous les actes de culte comme prière, jeûne et autres doivent être voués sincèrement pour Allah Seul et il est interdit de vouer ne serait-ce qu'un seul d'entre eux pour un autre que Lui.

Quant à l'unicité dans les Noms et Attributs : c'est avoir la conviction en tout ce qui a été cité dans le Coran et les hadiths authentiques comme Noms et Attributs. Les affirmer à Allah Seul de manière qui Lui sied sans altération, ni rejet et sans effectuer de ressemblance ; pratiquant en cela la parole d'Allah (exalté soit-Il) : ﴿ **Dis : Il est Allah, Unique. Allah, Le Seul à être imploré pour ce que nous désirons. Il n'a jamais engendré, n'a pas été engendré non plus. Et nul n'est égal à Lui".** ﴾

Certains savants l'ont divisé en deux catégories tout en faisant entrer l'unicité des Noms et Attributs dans l'unicité de la Seigneurie et il n'y a pas de contestation dans cela car le résultat est le même dans les deux cas.

Il y a trois catégories de polythéisme : le majeur, le mineur et l'imperceptible.

Le polythéisme majeur : Il entraîne nécessairement l'annulation des bonnes actions, et le châtement du feu éternellement pour celui qui meurt tout en l'ayant commis. Allah (le Très Haut) a dit : ﴿ **Mais s'ils avaient donné à Allah des associés, alors, tout ce qu'ils auraient fait eût certainement été vain** ﴾. Il dit aussi : ﴿ **Il n'appartient pas aux associateurs de peupler les mosquées d'Allah, vu qu'ils témoignent contre eux-mêmes de leur mécréance. Voilà ceux dont les œuvres sont vaines ; et dans le Feu ils demeureront éternellement** ﴾. Et celui qui meurt dans cet état, il ne lui sera jamais pardonné et le paradis lui sera interdit comme Allah (exalté soit-Il) a dit : ﴿ **Certes Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne quelqu'associé. A part cela, Il pardonne à qui Il veut.** ﴾ . Il a dit aussi : ﴿ **Quiconque associe à Allah (d'autres divinités) Allah lui interdit le Paradis ; et son refuge sera le Feu. Et pour les injustes, pas de secoureurs !** ﴾.

Parmi les formes de ce polythéisme : l'invocation des morts et des statues, leur supplication, leur vouer des vœux et des sacrifices ainsi que d'autres adorations.

Quant au polythéisme mineur : c'est ce qui a été nommé dans les textes du Coran et de la sunna associationnisme sans qu'il n'atteigne pour autant le statut du polythéisme majeur à l'exemple de l'ostentation dans certaines actions, le serment par un autre qu'Allah, le fait de dire : par la volonté d'Allah et celle d'un tel, etc. Le prophète ﷺ a dit : « **La chose que je redoute le plus pour vous est le polythéisme mineur.** On le questionna à son sujet. Il répondit : **c'est l'ostentation** ».

Il a dit aussi : « **celui qui jure par autre qu'Allah a associé** »

Il a dit aussi : « **Ne dites pas : par la volonté d'Allah et celle d'untel, mais dites plutôt : par la volonté d'Allah puis celle d'untel** » (rapporté par Abû Daoûd avec une chaîne de transmission authentique selon Hudheifa ibn al-Yamân).

Cette sorte d'association n'entraîne pas l'apostasie et ni l'éternité en enfer. Cependant elle contredit le monothéisme complet obligatoire.

Quant à la troisième sorte : le polythéisme imperceptible. Sa preuve est la parole du Prophète ﷺ : « **Vous informerais-je de la chose que je redoute le plus pour vous que l'antéchrist ?** Oui, ô Messager d'Allah ! dirent les compagnons. Il dit : **le polythéisme imperceptible, c'est quand l'homme se lève et accomplit parfaitement sa prière en vue de l'observation d'autrui** ».

Il est possible de diviser le polythéisme en deux catégories seulement : le majeur et le mineur. L'imperceptible pouvant s'introduire sous ces deux types.

Il peut être majeur à l'exemple de l'associationnisme des hypocrites qui dissimulent leurs fausses croyances tout en faisant apparaître leur islam ostensiblement craignant pour leurs propres personnes.

De même qu'il peut être mineur à l'exemple de l'ostentation comme il est rapporté dans le hadith de Mahmûd ibn Labîd al-Ansâri qui a été cité plus haut ainsi que le hadith d'abî Sa'îd. Et Allah est le détenteur de la réussite.

Les catégories d'interdits :

Les petits pêchés : C'est tout ce que la législation a interdit sans entraîner une sentence particulière.	Les grands pêchés : Ce sont tous les actes entraînant une sentence particulière comme la malédiction, le désaveu, le fait de qualifier son auteur d'hypocrite, de mécréant, ou qu'il n'est pas croyant ou le faire ressembler au pire des animaux...	Le polythéisme mineur : Il n'est pas aussi important que le majeur mais est plus grave que les grands pêchés.	Le polythéisme majeur : C'est l'interdit le plus grave.
---	--	---	---

Les grands pêchés :

Son statut : Il incombe obligatoirement le repentir. Le prophète ﷺ a dit « si celle qui se lamente ne se repent pas avant sa mort... » (rapporté par Muslim)	Ses degrés : Ils ne sont pas tous au même niveau. En raison du hadith « ne vous informerais-je pas du plus grand des pêchés ? »	Le jugement de son auteur : - Il est croyant possédant une foi basse, ou croyant de par sa foi, pervers de par son pêché. - On l'aime en fonction de sa foi et on le déteste en fonction de son pêché. - On le délaisse au moment où il pratique son pêché.	Leurs nombres : Ils ne sont pas dénombrés en revanche ils sont définis comme indiqué précédemment.
--	--	--	--

Les différences entre le polythéisme
majeur et mineur

Le polythéisme mineur :

1. Il ne fait pas sortir de l'Islam.
2. Il n'annule pas toutes les actions excepté celle qui est accompagnée du polythéisme mineur.
3. Il n'implique pas l'éternité en enfer.
4. Il ne rend point licite le sang et les biens.
5. Lorsqu'une preuve montre qu'il est mineur.
6. Penser d'une chose qui n'est pas une cause comme en étant une.
7. Tout ce qui conduit au majeur est un polythéisme mineur.
8. Tout ce qui est cité comme étant polythéisme ou mécréance sans être déterminé par un article, est mineur à moins que des indices prouvent qu'il est majeur.

Le polythéisme majeur :

1. Il fait sortir de l'Islam.
2. Il annule toutes les actions.
3. Il implique l'éternité en enfer.
4. Il désacralise le sang et les biens par décret du gouverneur.
5. Lorsqu'une preuve montre qu'il est majeur.
6. Penser que la cause agit et exerce d'elle-même.
7. S'il meurt ainsi, il ne lui sera point pardonné.
8. S'il s'en repent, Allah acceptera son repentir sauf dans deux cas : le moment où le soleil se lèvera de son coucher, et le moment où l'âme s'apprêtera à sortir juste avant de mourir.

CINQUIÈME LEÇON

La bienfaisance :

Son pilier étant : d'adorer Allah comme si tu Le voyais, car si tu ne Le vois pas, Lui, certes, te voit.

La bienfaisance a un seul pilier sous lequel s'ajoutent deux degrés :

Une adoration d'observation

(mochâhada)

C'est une adoration d'amour, d'espoir et de désir de ce qu'il y a auprès d'Allah.

A l'exemple de l'adoration des Prophètes et Messagers عليهم السلام. Le prophète ﷺ a dit : « **ne serais-je pas un serviteur reconnaissant ?** ».

Le moteur de l'adoration est donc l'espoir, l'amour et le désir de ce qu'il y a auprès d'Allah avec néanmoins la présence de la crainte.

Une adoration de surveillance

(morâqaba)

C'est une adoration de peur et de crainte.

Tout musulman est concerné par ce degré.

Questions sur le monothéisme

1. Quel est le nombre des degrés de la religion ? O Trois. O Deux. O Cinq.
2. Quel est le nombre des piliers de l'Islam ? O Cinq. O Six. O Sept.
3. L'Islam est un degré supérieur à la Foi. (Vrai - Faux)
4. Quel est le nombre des piliers de l'attestation de foi ?
O Sept. O Huit. O Deux.
5. De combien sont les conditions de (lâ ilâha illâ Llâh) ?
O Huit. O Sept. O Cinq .
6. La science est une condition de (lâ ilâha illâ Llâh) et son sens est :
O concevoir une chose telle qu'elle est. O Nul ne mérite l'adoration si ce n'est Allah.
7. Celui qui doute de la mécréance de celui qui a connaissance du message et qui n'a pas cru. Son statut est :
O de la mécréance majeure. O Si la part de certitude est plus importante que la part de doute, alors il n'est pas mécréant.
8. L'acceptation est une condition de (lâ ilâha illâ Llâh), il concerne :
O La parole. O L'action. O La croyance. O Tout ce qui a été cité.
9. L'ostentation dans l'attestation (lâ ilâha illâ Llâh) est identique à celle dans l'aumône.
(Vrai - Faux)

10. Celui qui prononce (lâ ilâha illâ Llâh) sans conviction est :

- O Monothéiste. O Musulman non croyant. O Mécréant d'une mécréance majeure.
O Faible de foi.

11. Celui qui aime le Prophète ﷺ autant qu'on aime Allah :

- O A mécré d'une mécréance majeure. O A mécré d'une mécréance mineure.
O A fait un grand pêché.

12. En combien de catégories se divise l'amour ? O Quatre. O Trois. O Deux.

13. L'amour pour Allah concerne l'action, l'acteur, les moments et les endroits.

(Vrai - Faux)

14. Le statut d'aimer une chose avec Allah :

- O Polythéisme mineur. O C'est une obligation. O Polythéisme
majeur.

15. Le statut de l'amour pour Allah :

- O C'est permis. O Obligatoire. O Polythéisme majeur.

16. En combien de catégories se divise la servitude ? O Deux. O Trois. O Quatre.

17. Toutes les créatures sont soumises (au décret) d'Allah même les mécréants :

(Vrai - Faux)

18. Celui qui prononce l'attestation sans faire aucune adoration, ni prière :
- O L'attestation lui sera utile. O Elle ne lui sera d'aucune utilité.
19. Son serviteur et messenger dans l'attestation signifie : un serviteur qui n'est pas adoré et un messenger qui n'est pas démenti. (Vrai - Faux)
20. Obéir au messenger ﷺ et croire en lui dans l'attestation (Muhammad est le messenger d'Allah). O Ceci est son sens. O Son implication.
21. Celui qui attribue au messenger ﷺ des caractéristiques de la seigneurie n'a pas attesté qu'il est un serviteur (Vrai - Faux)
22. Le plus haut attribut du Prophète ﷺ est qu'il est:
- O Le Messenger d'Allah. O Son Serviteur et Messenger O Le dernier des prophètes.
23. « Celui qui invente dans l'Islam une innovation et l'estime bonne, aura alors prétendu que Muhammad a failli à la transmission du message. Car Allah a dit : ﴿ **Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion** 》. Ce qui ne faisait pas partie auparavant de la religion, n'en fera pas partie aujourd'hui » Cette parole est de :
- O Ibn Taymiyya. O L'imâm Mâlik. O Ibn Bâz .
24. Le Prophète ﷺ est un descendant du Prophète : O Ishâq. O Ismâ'îl.

25. Remplis les espaces vides : Le Prophète ﷺ est né l'année de.....à la ville de Il a vécu années, ...années avant la prophétie et années en tant que prophète et messenger.
26. Il a été envoyé pour : O son peuple O les humains O les jinn
et les hommes
27. L'ascension est son voyage de la Mecque à la mosquée sacrée de Jérusalem
(Vrai - Faux)
28. Le Prophète ﷺ émigra à :
O Tâïf O al-Habacha O Médine O Tout ce qui a été cité
29. Quel est le nombre de ses plus importantes batailles ?
O Un O Deux O Trois O Quatre O Cinq
30. Combien eut-il d'enfants ? O Trois O Quatre O Cinq
31. Le Prophète ﷺ a effectué le pèlerinage d'adieu. Cela prouve qu'il avait déjà effectué d'autres pèlerinages auparavant. (Vrai - Faux)
32. L'étude de la biographie du Prophète ﷺ est : O Obligatoire O Recommandée
O Permise

33. Complète : La foi religieusement, est une par le coeur, une parole par et des actions par.....Elle augmente par..... et diminue par
34. Quel est le nombre des piliers de la foi ? O Six O Cinq O Quatre
35. La foi en Allah implique des éléments. De combien sont-ils ?
O Quatre O Trois O Deux
36. Les preuves de l'existence d'Allah de manière générale : O Quatre
O Indénombrables
37. Mikâîl est l'ange chargé de la météo (Vrai - Faux)
38. Seuls les humains ont des cœurs et non pas les Anges (Vrai - Faux)
39. Quel est le nombre des Livres révélés dont nous avons connaissance ?
O Six O Quatre O Sept O Beaucoup
40. Allah (exalté soit-Il) a révélé un Livre à chaque Prophète (Vrai - Faux)
41. Le premier des Messagers est Adam (Vrai - Faux)
42. Mohammed ﷺ est un messager et non pas un prophète (Vrai - Faux)
43. Combien sont les Messagers dotés de fermeté ? O Quatre O Beaucoup

44. La foi au jour dernier comporte la croyance à tout ce qu'il y a après la mort jusqu'à la résurrection des morts de leurs tombes (Vrai - Faux)
45. La foi à la prédestination comporte plusieurs éléments. Quel est leur nombre ?
O Quatre O Cinq O Trois
46. Est-ce qu'Allah a connaissance des choses avant leurs existences ? (Oui - Non)
47. Est-ce qu'Allah a connaissance des actions des hommes ? (Oui - Non)
48. Est-ce qu'Allah a mis par écrit tout ce que font les hommes ? (Oui - Non)
49. Le serviteur a une volonté indépendante avec laquelle il fait ce qu'il veut.
(Vrai - Faux)
50. Est- ce que les actes des serviteurs sont-ils créés ? (Oui - Non)
51. Le Tawhîd se divise en : O 2 catégories O 3 catégories O Il n'y a pas de contestation dans cela
52. Cite cinq différences entre le polythéisme majeur et le mineur :
- 1-
- 2-
- 3-
- 4-
- 5-

53. Cite cinq exemples de polythéisme majeur et cinq autres de polythéisme mineur :

Le polythéisme majeur	Le polythéisme mineur
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

54. L'hypocrisie dans la croyance est un polythéisme mineur qui ne fait pas sortir de l'Islam. (Vrai - Faux)

55. Le degré de la bienfaisance comporte : O Un pilier O Deux piliers

SIXIÈME LEÇON

LES CONDITIONS DE LA PRIERE

Elles sont au nombre de neuf :

- | | | |
|---------------------------|--------------------------------|----------------------|
| 1- L'Islam. | 2- La raison. | 3- La distinction |
| 4- Oter l'état d'impureté | 5- Le nettoyage des souillures | 6- Couvrir sa nudité |
| 7- L'entrée du temps | 8- L'orientation | 9- L'intention |

La première condition : l'Islam

Son contraire étant la mécréance. Si celui qui prie insulte le Seigneur ou voue à autres qu'Allah une adoration, alors celle-ci sera caduque sauf s'il repent à Allah.

La deuxième condition : la raison

Son contraire étant la folie. L'état d'ébriété en fait également partie à fortiori.

La troisième condition : la distinction

On n'entend pas par cela la puberté mais plutôt la capacité à distinguer les choses.

Savoir poser des questions et d'y répondre. Il n'y a pas d'âge déterminé mais généralement c'est estimé à sept ans. A partir de quand la prière de l'enfant est acceptée ? Lorsqu'il sait distinguer les choses comme faire la différence entre le feu et l'eau. Avant cela, la prière est invalide.

La quatrième condition : ôter l'état d'impureté

Cela englobe :

L'état d'impureté majeur

Qui nécessite les grandes ablutions.

L'état d'impureté mineur

Qui nécessite les ablutions.

La cinquième condition : Le nettoyage des souillures

Qu'elle se trouve sur le corps, le lieu (de prière) ou le vêtement. S'il prie tout en sachant sa présence, en ayant la capacité de l'enlever et en s'en rappelant, alors sa prière est invalide. L'impureté se divise en 3 catégories :

Sévère :

C'est l'impureté du chien.

Le Prophète ﷺ a ordonné lorsqu'un chien lèche un récipient, de le nettoyer sept fois. La première en utilisant de la terre. (rapporté par Muslim)

Médiane :

Elle se nettoie par le fait de mouiller et de laver.

A l'exemple de l'urine de l'homme et de la femme ainsi que des autres souillures qui n'entrent pas dans les deux autres catégories.

Légère :

Elle se nettoie par un simple aspergement d'eau sans qu'il n'y ait besoin de frotter. C'est ainsi que l'on nettoie l'urine du nourrisson non sevré, le liquide prostatique et le sperme. Malgré le caractère pur de ce dernier, le Prophète ﷺ l'aspergerait s'il était encore humide et le frotter s'il avait séché.

Les souillures

L'urine de l'homme et ses excréments, l'urine et les excréments de l'animal interdit à la consommation. Les félins (bêtes féroces) à l'exception de ce qui est souvent en contact à l'homme comme le chat ainsi que le mulet et l'âne. Le sang qui coule d'un animal que l'on a égorgé. Le sang de l'homme qui sortirait d'un des deux orifices. Les cadavres sauf celui de l'être humain et de ceux qui n'ont pas de sang (certains insectes) ainsi que les poissons morts et les sauterelles.

La sixième condition : couvrir sa nudité

Elle se divise en trois catégories :

Légère :

C'est celle du garçon de sept à dix ans. Il lui est demandé de couvrir ses parties intimes.

Sévère :

C'est celle de la femme libre et pubère. Elle doit couvrir tout son corps à l'exception du visage sauf en présence d'hommes étrangers, alors elle devra le couvrir également.

Médiane :

C'est celle de tous ceux qui n'ont pas été cités dans les deux autres catégories. Ils doivent couvrir la partie entre le nombril et les genoux. Il leur est conseillé de couvrir leurs épaules et de s'orner des plus beaux vêtements.

La septième condition : l'entrée de l'heure

La prière n'est pas valide avant et après son heure sauf si elle est regroupée avec une autre pour un motif valable. Celui qui retarde sa prière de son temps de manière volontaire commet un péché.

La huitième condition : l'orientation vers la qibla

Cette condition ne concerne pas la prière surérogatoire en voyage. Dans ce cas, la prière s'effectue dans n'importe quelle direction comme dans la situation de celui qui prend l'avion.

N'est pas concerné également par cette condition celui qui est incapable de s'orienter dans la bonne direction ou celui qui craint un ennemi.

La neuvième condition : l'intention

Celle-ci se trouve dans le cœur et la prononcer est une innovation. Elle est valide même si elle devance la prière d'un certain temps ou si on a simplement l'intention d'effectuer la prière de l'heure qui est en cours sans forcément la désigner.

Remarques importantes :

- 1- Délaisser une condition par oubli, ignorance ou volontairement n'est pas accepté sauf dans le cas de celui qui prie tout en ignorant ou oubliant la présence d'une impureté sur soi-même alors sa prière est valide. La différence étant que cette condition relève de l'absence contrairement aux autres qui relève de la présence.
- 2- Les conditions ne font pas parties de l'adoration. Elles doivent la devancer et être présentes jusqu'à la fin de l'adoration.

SEPTIÈME LEÇON

Les piliers de la prière

Ils sont au nombre de 14 :

- | | |
|---|---|
| 1- La station debout tout en étant capable. | 2- La formule de sacralisation. |
| 3- La récitation de la Fâtiha. | 4- L'inclinaison. |
| 5- Le retour à la station debout. | 6- La prosternation sur les sept membres. |
| 7- Se relever de la prosternation. | 8- L'assise entre les deux prosternations. |
| 9- La quiétude dans tous les actes. | 10 - Respecter l'ordre entre chaque pilier. |
| 11- Le dernier tachahhud. | 12- L'assise pour ce dernier. |
| 13- La prière sur le Prophète ﷺ. | 14 – Les deux salutations. |

Le premier pilier : la station debout si on en est capable

Pour la prière obligatoire :

C'est un pilier. En est exempté celui qui en est incapable totalement ou pour qui, il est difficile au point de perdre son recueillement. Celui qui est capable de se tenir debout même un court instant doit le faire.

Pour la prière surérogatoire :

Il est valable de prier assis mais on obtient dans ce cas la moitié de la récompense de celui qui est debout. De même qu'il est possible de prier allongé sur le côté et on obtient dans ce cas, la moitié de la récompense de celui qui est assis.

Le deuxième pilier : la formule de sacralisation

La seule formule valable étant "**Allahu akbar**".

Le troisième pilier : la récitation de la fâtiha

Sa lecture est obligatoire pour chaque unité de prière qu'elle soit à haute voix ou silencieuse.
Elle doit être complète. Chaque verset, chaque mot, chaque lettre et chaque voyelle dans leurs ordres.

Le neuvième pilier : la quiétude dans tous les actes

Ceci se concrétise par le fait de pouvoir prononcer chaque invocation obligatoire liée à chaque pilier.

Remarque importante :

Les piliers font parties de l'adoration. Délaisser un d'entre eux par ignorance, oubli ou de manière volontaire n'est pas acceptable, et on ne peut remédier à cela par les prosternations de distraction. Mais il incombera de refaire la prière en cours. Quant aux prières passées dans lesquelles certains piliers auraient été délaissés, alors ceci est excusé car le Prophète ﷺ n'a pas ordonné à celui qui priait de manière erronée de refaire toutes ses prières à l'exception uniquement de la prière en cours. Ce dernier délaissait pourtant un pilier qui est la quiétude. Et Allah est plus Savant.

HUITIÈME LEÇON

Les obligations de la prière

Elles sont au nombre de huit :

- 1- Toutes les formules “Allahu Akbar” hormis la première.
- 2- Dire “Allah entend celui qui Le loue” pour l’imam ou celui qui prie seul.
- 3- Dire “Notre Seigneur à Toi la louange” pour tous.
- 4- Dire “gloire à mon Seigneur L’Immense” dans l’inclinaison.
- 5- Dire “gloire à mon Seigneur Le Très Haut” dans la prosternation.
- 6- Dire “Seigneur pardonne-moi” dans l’assise entre les deux prosternations.
- 7- Le premier tachahhud.
- 8- L’assise pour le premier tachahhud.

Remarque importante :

Il est obligatoire de dire "gloire à mon Seigneur L'Immense" en ces termes dans l'inclinaison ensuite il est recommandé d'y ajouter ce qui a été rapporté (comme autres formules).

NEUVIÈME LEÇON

La formule du tachahhud

« Les salutations, les prières et les grâces sont pour Allah. Que la paix, la miséricorde et les bénédictions d'Allah soient sur toi ô Prophète ! Paix sur nous et sur les pieux serviteurs d'Allah. J'atteste que nulle divinité ne mérite d'être adorée sauf Allah et j'atteste que Muhammad est Son serviteur et Son Messager. O Allah ! Prie sur Muhammad et la famille de Muhammad comme Tu as prié sur Ibrâhîm et la famille d'Ibrâhîm, Tu es Louable et Glorieux ; et bénis Muhammad et la famille de Muhammad comme Tu as béni Ibrâhîm et la famille d'Ibrâhîm, Tu es Louable et Glorieux ».

Dans le dernier tachahhud, il recherche ensuite protection auprès d'Allah contre le châtiment de l'enfer, celui de la tombe, de l'épreuve de la vie et de la mort et celle de l'antéchrist. Ensuite il peut invoquer Allah comme il l'entend, ou choisir de préférence des formules rapportées dans la Sunna, notamment : **"O Allah ! Aide-moi à T'invoquer, à Te remercier et à mieux T'adorer. O Allah ! J'ai été injuste envers moi-même et c'est Toi Seul qui peut pardonner les péchés ; pardonne-moi et sois clément envers moi, car Tu es Le Grand Pardonneur, Le Très-Miséricordieux".**

Quant au premier tachahhud, on se lève après les deux attestations de foi pour la troisième unité de prière pour les prières du Dhuhr, 'Asr, Maghrib et 'Ichâ. Mais prier également sur le Prophète ﷺ est préférable en vertu des hadith généraux relatifs à cela et ensuite on se lève pour la troisième unité.

DIXIÈME LEÇON

Les sounan (actes recommandés) dans la prière :

Parmi celles-ci, il y a :

- 1- L'invocation d'ouverture.
- 2- Mettre la main droite sur la main gauche et poser les deux sur la poitrine lorsqu'on est debout avant et après l'inclinaison.
- 3- Lever les mains, en serrant les doigts, au niveau des épaules ou des oreilles au moment de la formule de sacralisation, de l'inclinaison, du relèvement de l'inclinaison et au moment de se lever après le premier tachahhud.
- 4- Répéter les formules de glorification au-delà d'une fois dans l'inclinaison et la prosternation.
- 5- Les formules que l'on ajoute lorsqu'on se relève de l'inclinaison après avoir dit "à toi les louanges notre Seigneur", et répéter "Seigneur pardonne-moi" au-delà d'une fois au moment de l'assise entre les deux prosternations.
- 6- Aligner la tête avec le dos dans l'inclinaison.
- 7- Ecarter les arrière bras des côtes et le ventre des cuisses et les cuisses des mollets lors de la prosternation.
- 8- Lever les avant-bras du sol lors de la prosternation.
- 9- Coucher son pied gauche et s'asseoir dessus et tenir son pied droit debout pour le premier tachahhud et l'assise entre les deux prosternations.
- 10- at-tawarruk lors du dernier tachahhud pour les prières de trois et quatre unités qui consiste à s'asseoir sur son postérieur tout laissant dépasser son pied gauche sous le tibia droit et tenir le pied droit debout.
- 11- déplier son index pendant le premier tachahhud et le deuxième, du début à la fin et le bouger pendant les invocations.

12- Prier et implorer la bénédiction pour Muhammad ﷺ, sa famille et sur Ibrâhîm et sa famille après le premier tachahhud.

13- L'invocation après le dernier tachahhud.

14- Réciter à voix haute pendant les prières de l'aube, du vendredi, des deux 'Îd, de la demande de la pluie et pendant les deux premières unités du Maghrib et du 'Ichâ.

15- Réciter à voix basse pendant les prières du Dhuhr, 'Asr, la troisième unité du Maghrib et les deux dernières du 'Ichâ.

16- Réciter du Coran en supplément de la Fâtiha.

En tenant en compte du reste des sunan que nous n'avons pas citées comme le fait d'ajouter des formules après l'invocation « **notre Seigneur à toi la louange** » concernant l'imam, celui qui prie seul ou en groupe. Ou comme le fait d'écarter ses doigts lorsque l'on pose ses mains pendant l'inclinaison.

L'invocation d'ouverture

Celle-ci se prononce directement après la formule de sacralisation. Parmi celles que prononçait le Prophète ﷺ, il y a :

«اللَّهُمَّ بَاعِدْ بَيْنِي وَبَيْنَ خَطَايَايَ كَمَا بَاعَدْتَ بَيْنَ الْمَشْرِقِ وَالْمَغْرِبِ، اللَّهُمَّ نَقِّئْهُنَّ النَّوْبِ الْأَبْيَضُ مِنَ الدَّنَسِ، اللَّهُمَّ اغْسِلْنِي بِالْمَاءِ وَالتَّلْجِ وَالْبَرَدِ»

« Ô Allah ! Eloigne de moi mes péchés comme tu as éloigné l'orient de l'occident. Ô Allah ! Purifie-moi de mes péchés comme on nettoie le vêtement blanc de sa saleté. Ô Allah ! Purifie-moi de mes péchés avec l'eau, la neige et la grêle ».

«سُبْحَانَكَ اللَّهُمَّ وَبِحَمْدِكَ، وَتَبَارَكَ اسْمُكَ، وَتَعَالَى جَدُّكَ، وَلَا إِلَهَ غَيْرُكَ»

« Gloire et pureté à Toi, ô Seigneur et à Toi la louange. Que Ton nom soit béni, que Ta majesté soit élevée et il n'y a d'autre divinité en dehors de Toi ».

ONZIÈME LEÇON

Les annulatifs de la prière

- 1- Parler volontairement et consciemment, en sachant (que ceci annule la Prière).
Quant à celui qui a oublié ou est ignorant, sa prière n'est pas annulée.
- 2- Rire. 3- Manger. 4- Boire. 5- Découvrir les parties intimes.
- 6- Dévier de façon importante de la direction de la Qibla.
- 7- Multiplier les gestes inutiles de façon successive durant la prière.
- 8- Perdre les ablutions

Le premier annulatif : parler volontairement et consciemment

Sauf dans le cas où l'on corrige l'imam s'il se trompe ou oublie dans la récitation.

Les différents cas de mouvement dans la prière :

Le mouvement interdit. C'est une succession importante de gestes sans qu'il n'y ait de besoin particulier comme le fait de manger.	Le mouvement réprouvé. Il est peu important et sans aucune raison comme le fait de se tourner légèrement.	Le mouvement autorisé pour un besoin comme le fait de se gratter la barbe.	Le mouvement recommandé qui contribue à la perfection de la prière comme le fait de combler un vide (dans le rang).	Le mouvement obligatoire dont la validité de la prière dépendra comme le fait d'ôter une impureté.
--	---	--	---	--

Remarque importante :

Quelles sont les différences entre les conditions, les piliers, les obligations et les sounnan?

La Sounna	L'obligation	Le pilier	La condition
Fait partie de l'adoration			Ne fait pas partie de l'adoration
Est seulement une part de l'adoration			Est constante tout au long de l'adoration
On est excusé si on les délaisse par ignorance, oubli ou de manière volontaire	On est excusé si on les délaisse par ignorance, oubli mais pas de manière volontaire	On n'est pas excusé si on les délaisse par ignorance, oubli ou de manière volontaire	
/	Est compensé par les prosternations de la distraction	N'est pas compensé par les prosternations de la distraction	N'est pas compensé par les prosternations de la distraction

Les prosternations de la distraction :

Ses causes sont de trois :

Le doute :

Comme le fait de douter
est-ce qu'on a prié 3 unités
ou 4. Il est de deux sortes :

La diminution :

Comme le fait de
délaissé une obligation
parmi les obligations.

L'ajout :

Comme le fait d'ajouter
une inclinaison, une
prosternation, une assise
ou autre.

Douter pendant l'adoration

S'il est important, on n'en tient pas
compte. Dans le cas contraire, on
s'appuiera sur ce qui nous paraîtra le
plus plausible. Si rien nous apparaît, on
s'appuiera sur le minimum.

Douter une fois avoir accompli

l'adoration :

On n'en tient pas compte à moins
d'avoir la certitude.

REMARQUES :

- Si une nouvelle distraction survient lors des prosternations de l'oubli, on n'en tient pas compte et la prière est correcte.
- Lorsque l'on délaisse un pilier alors la prière n'est pas valable jusqu'à ce qu'on vienne avec ce pilier et ce qui suit ce dernier, puis on effectue les prosternations de distraction.
- Lorsque l'on délaisse une obligation par oubli et que son moment est passé, on effectue alors deux prosternations de distraction.

Récapitulatif de la prière (en image) :

- Il incombe tout d'abord au musulman de se purifier et de se parer des plus beaux habits.
- Partir en marchant ou en utilisant un moyen de locomotion tout en observant la quiétude dans les gestes et la sérénité. Ne pas courir, ne pas se retourner constamment, ni élever la voix.



- Lorsqu'on arrive à la mosquée, on enlève ses chaussures et les pose à leurs endroits appropriés. On pose également à ce moment ce bas-monde. Il devient alors interdit tout commerce ainsi que de réclamer un objet perdu à la mosquée.
- On entre par le pied droit en disant : "Au nom d'Allah, que la prière et le salut soient sur le Messager d'Allah. Ô Seigneur ! Ouvre-moi les portes de Ta miséricorde." (بِسْمِ اللَّهِ، وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى رَسُولِ اللَّهِ، اللَّهُمَّ افْتَحْ لِي أَبْوَابَ رَحْمَتِكَ)
Il sortira par le pied gauche en disant : "Au nom d'Allah, que la prière et le salut soient sur le Messager d'Allah. Ô Seigneur ! Je te demande de Ton immense générosité".
(بِسْمِ اللَّهِ، وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى رَسُولِ اللَّهِ، اللَّهُمَّ إِنِّي أَسْأَلُكَ مِنْ فَضْلِكَ)
- Les hommes s'avancent pour prier aux premiers rangs et les femmes se placent à l'arrière.
- Si la prière a déjà commencé, on entre avec eux par le « takbîr de sacralisation » peu importe l'endroit où est arrivé l'imam. L'unité de prière est comptabilisée à partir du moment où on trouve l'imam debout ou dans l'inclinaison. Une fois que l'imam a effectué les salutations finales, on rattrape ce qui a été manqué.

- Si la prière n'a pas commencé au moment où on entre, on priera la prière surrogatoire qui précède l'obligatoire (*râtiba*). Aussi non, on effectuera les deux unités de salutation de la mosquée avant de s'asseoir.
- On ne transgresse pas le caractère sacré de la mosquée en regardant sa montre ou en toussant afin de faire commencer la prière.
- Il est recommandé pour l'imam ou celui qui prie seul de prendre un obstacle (*sutra*). Celle de l'imam fait office de *sutra* pour ceux qui sont derrière lui.



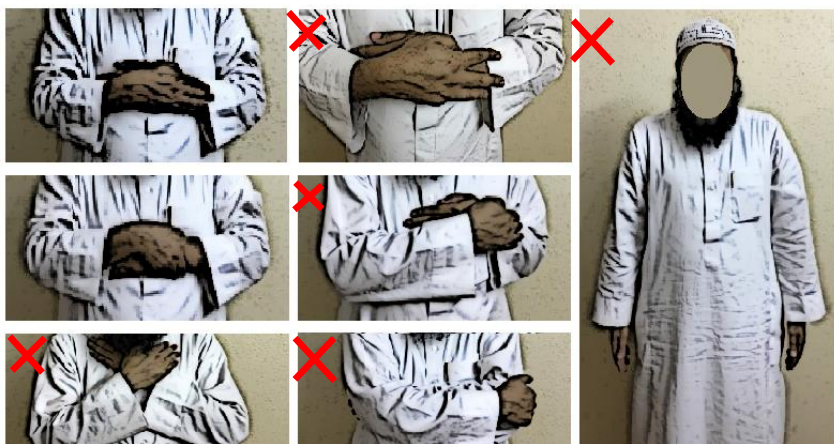
- L'écart qu'il laisse entre ses pieds doit être identique à celui qu'il y a entre ses épaules.



- Après avoir rassemblé les conditions (de validité de prière), on dit “Allah est Le Plus Grand” (الله أَكْبَرُ) tout en levant les deux mains, les doigts tendus au niveau des oreilles ou des épaules et tout en dirigeant les paumes de ses mains face à la Qibla.



- Ensuite il pose la paume de sa main droite sur le dos de sa main gauche ainsi que sur son poignet et son avant-bras. Il peut aussi saisir le tout (avec sa main droite).



- Il vise de son regard l'endroit de sa prosternation sans tourner son regard ailleurs.



- Il est recommandé ensuite de réciter l'invocation d'ouverture dans la première unité uniquement. Le mieux étant de les diversifier selon ce qui a été rapporté dans la Sunna.
- Il cherche ensuite refuge comme il a été rapporté en disant : **“Je cherche refuge auprès d'Allah contre satan le maudit”** (أَعُوذُ بِاللَّهِ مِنَ الشَّيْطَانِ الرَّجِيمِ).
- Il dit ensuite (*al-Basmala*) **“Au nom d'Allah Le Tout Miséricordieux, Le Très Miséricordieux”** (بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ).
- Il lit ensuite la Fâtiha entièrement dans l'ordre de ses versets, de ses mots et de ses lettres.
- Il est conseillé ensuite de réciter ce qu'il veut comme Coran sans répéter la demande de refuge et ni *al-Basmala*.
- Il lève ensuite les mains de la même manière qu'au début de la prière en disant **“Allah est Le Plus Grand”** (الله أَكْبَرُ) et s'incline.
- Il saisit ses genoux sans plier ses coudes tout en tenant son dos droit en prolongement avec sa tête.
- Il dit obligatoirement une fois **“Gloire à mon Seigneur L'Immense”** (سُبْحَانَ رَبِّيَ الْعَظِيمِ). Il est recommandé d'ajouter à cela ce qui est rapporté dans la Sunna.



- En se redressant et avant d’être debout, il dit **“Allah entend celui qui Le loue”** (سَمِعَ اللهُ لِمَنْ حَمِدَهُ) tout en levant les mains au niveau des oreilles ou des épaules.
- Une fois complètement redressé, il dit **“Notre Seigneur, à Toi la louange”** (رَبَّنَا وَلَكَ الْحَمْدُ). Il est recommandé d’ajouter à cela ce qui a été rapporté dans la Sunna.
- Ensuite il dit **“Allah est Le Plus Grand”** (اللهُ أَكْبَرُ) sans lever les mains et il se prosterne sur sept membres : le front et le nez, les paumes des mains, les genoux et le bout des doigts de pied.
- Il écarte entre les aisselles et le buste ainsi qu’entre les cuisses et les mollets. Il décolle ses avant-bras du sol.



- Il dit obligatoirement **“Gloire à mon Seigneur Le Très haut”** (سُبْحَانَ رَبِّيَ الْأَعْلَى) une fois. Il est recommandé d’ajouter à cela ce qui a été rapporté dans la Sunna et d’invoquer autant que l’on veut. Il est préférable d’utiliser les invocations rapportées dans la Sounna.
- Ensuite il dit **“Allah est Le Plus Grand”** (اللهُ أَكْبَرُ) et s’assoit sur son pied gauche tout en posant le pied droit verticalement avec les orteils face à la *Qibla*. Il pose les paumes de ses mains aux extrémités de ses cuisses.
Ceci est la position assise dans toute la prière sauf pour les prières de trois et quatre unités concernant le dernier *Tachahhud*, il effectuera ce qu’on appelle le *tawarruk* qui consiste à s’asseoir sur son postérieur, en posant le pied droit verticalement et en faisant glisser le pied gauche sous le tibia droit.



- Ensuite il dit “Allah est Le Plus Grand” (اللهُ أَكْبَرُ) comme pour la première prostration.
- Ensuite il dit “Allah est Le Plus Grand” (اللهُ أَكْبَرُ) et se lève pour la deuxième unité et réitère ce qu’il a effectué dans la première mais il ne prononce pas l’invocation de sacralisation et ni celle de l’ouverture.
- Dès qu’il a terminé la deuxième unité, il s’assoit pour le *Tachahhud*.
- Il tend son index en l’air, le bouge légèrement lors des invocations et forme un cercle avec le majeur et le pousse.
- Il récite le *Tachahhud* obligatoirement.
- Si la prière est composée uniquement de deux unités, il récite obligatoirement la prière *Ibrâhîmiyya* et cherche refuge contre quatre choses « O Seigneur ! Je cherche protection auprès de Toi contre les tourments de la tombe, contre le supplice de l’Enfer, contre la tentation de la vie et de la mort et contre le mal de la tentation de l’Antéchrist » (لَهُمْ إِنِّي أَعُوذُ بِكَ مِنْ عَذَابِ الْقَبْرِ، وَمِنْ عَذَابِ جَهَنَّمَ، وَمِنْ فِتْنَةِ الْمَحْيَا (وَالْمَمَاتِ)، وَمِنْ شَرِّ الدَّجَالِ الْمَسِيحِ فِتْنَةِ)

Ensuite il fait les invocations qu'il veut. Le mieux étant d'invoquer selon ce qui a été rapporté dans la Sunna « Ô Seigneur ! Aide-moi à T'invoquer, à Te remercier et à T'adorer de la meilleure manière » (اللَّهُمَّ اَعِنِّي عَلَى ذِكْرِكَ وَشُكْرِكَ وَحُسْنِ عِبَادَتِكَ).



- Ensuite il salue à droite et à gauche en tournant sa tête uniquement sans ses épaules, sans faire bouger sa tête de haut en bas et sans faire de signe de ses mains.



- Si la prière est de trois ou quatre unités, il se lève après avoir effectué le premier *Tachahhud* et avoir récité la prière sur le Prophète ﷺ (*Ibrâhîmiyya*).
- Ensuite il dit “Allah est Le Plus Grand” (الله أَكْبَرُ), prie la troisième unité ou la quatrième selon la prière, et s’assoit par la suite pour le dernier *Tachahhud*.
- Il récite le *Tachahhud*, la prière sur le Prophète ﷺ, cherche refuge contre les quatre choses « Seigneur ! Je cherche protection auprès de Toi contre les tourments de la tombe, contre le supplice de l’Enfer, contre la tentation de la vie et de la mort et contre le mal de la tentation de l’Antéchrist » (لَهُمْ إِنِّي أَعُوذُ بِكَ مِنْ عَذَابِ الْقَبْرِ، وَمِنْ عَذَابِ جَهَنَّمَ، وَمِنْ فِتْنَةِ الْمَحْيَا وَالْمَمَاتِ، وَمِنْ شَرِّ فِتْنَةِ الْمَسِيحِ الدَّجَالِ). Fais les invocations qu’il souhaite, le mieux étant ce qui a été rapporté dans la Sunna « Ô Seigneur ! Aide-moi à T’invoquer, à Te remercier et à T’adorer de la meilleure manière » (اللَّهُمَّ أَعِنِّي عَلَى ذِكْرِكَ وَشُكْرِكَ وَحُسْنِ عِبَادَتِكَ).
- Si la prière est obligatoire, il est recommandé d’effectuer les invocations rapportées après chaque prière.
- "Je demande pardon à Allah [trois fois]. Ô Seigneur ! Tu es la Paix et la paix vient de Toi. Béni sois-Tu, ô Digne de glorification et de munificence." (أَسْتَغْفِرُ اللَّهَ، أَسْتَغْفِرُ اللَّهَ، أَسْتَغْفِرُ اللَّهَ، اللَّهُمَّ أَنْتَ السَّلَامُ وَمِنْكَ السَّلَامُ، تَبَارَكْتَ ذَا الْجَلَالِ وَالْإِكْرَامِ)
- Ensuite il dit « Gloire à Allah, louange à Allah, Allah est Le Plus Grand » (سُبْحَانَ اللَّهِ، وَالْحَمْدُ لِلَّهِ، وَاللهُ أَكْبَرُ) 33 fois le tout faisant 99 et complète le chiffre 100 par « Il n’y a d’autre divinité qu’Allah, Unique, sans associé. A Lui la royauté, à Lui la louange et Il est capable de toute chose » (لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَحْدَهُ لَا شَرِيكَ لَهُ، لَهُ الْمُلْكُ وَلَهُ الْخَدَمُ، وَهُوَ عَلَى كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ)
- Il lit ensuite le verset « du repose pied » (*al-Kursiy*) « Allah ! Nulle divinité autre que Lui, le Vivant qui veille éternellement à la bonne marche de toute chose. Ni somnolence ni sommeil ne Le saisissent. A Lui appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre. Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission ? Il sait leur futur et leur passé. Et ils ne savent de sa science que ce qu’Il veut. Son repose pied (*Kursiy*) déborde les cieux et la terre dont la garde ne Lui coûte aucune peine. Et Il est le Très Haut, le Très Grand » (اللَّهُ لَا إِلَهَ إِلَّا هُوَ الْحَيُّ الْقَيُّومُ لَا تَأْخُذُهُ سِنَّةٌ وَلَا نَوْمٌ لَهُ مَا فِي السَّمَاوَاتِ وَمَا فِي الْأَرْضِ مَنْ ذَا الَّذِي يَشْفَعُ عِنْدَهُ إِلَّا بِإِذْنِهِ يَعْلَمُ مَا بَيْنَ أَيْدِيهِمْ وَمَا خَلْفَهُمْ وَلَا يُحِيطُونَ بِشَيْءٍ مِنْ عِلْمِهِ إِلَّا بِمَا شَاءَ وَسِعَ كُرْسِيُّهُ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضَ وَلَا يَئُودُهُ حِفْظُهُمَا وَهُوَ الْعَلِيُّ الْعَظِيمُ).
- Ainsi que les trois dernières Sourates du Coran.

REMARQUES IMPORTANTES :

- Comme nous avons vu précédemment, il fait partie des conditions de la prière de couvrir la nudité. Le fidèle doit donc veiller à ce que rien n'apparaisse au cours de sa prière afin de ne pas compromettre sa validité.



- Celui qui prie avec l'imam doit se tenir à sa droite en collant ses chevilles aux siennes sans le devancer ni reculer. C'est ainsi qu'il se tiendra avec les fidèles qui prient à ses côtés.



Récapitulatif de la prière (tableau) :

La description	Le nombre	Le moment	Le statut	Le nom
La prière s'effectue à haute voix, en groupe de minimum trois personnes.	Deux unités	Au moment de la prière du <u>Dhuhr</u>	Obligatoire	La prière du vendredi
La prière s'effectue à haute voix avec deux inclinaisons au sein d'une même unité.	Deux unités	Lors de l'éclipse	Obligation collective	La prière de l'éclipse
Elle est soit : - D'une seule unité. - De trois unités consécutives avec un seul <i>Tachahhud</i> . Ou bien il prie deux unités, salue et prie une autre unité. - Cinq unités avec un seul <i>Tachahhud</i> à la 5 ^{ème} . - Sept unités avec un seul <i>Tachahhud</i> à la 7 ^{ème} . - Neuf avec un <i>Tachahhud</i> à la 8 ^{ème} . Il se lève sans saluer pour la 9 ^{ème} accomplit le <i>Tachahhud</i> et salue. - Deux unités (autant de fois qu'il veut) puis il termine par une.	Une à onze unités	Entre la prière du <i>'Ichâ</i> et celle du <i>Fajr</i>	Elle est fortement recommandée	La prière du <i>Witr</i>
On récite dans la première unité la sourate 109 (les infidèles) et la 112 (Le Monothéisme) dans la seconde.	Deux unités	Avant la prière du <i>Fajr</i>	C'est une Sunna fortement recommandée	La Râtiba du fajr

{ Explication de la onzième leçon }

Deux unités, puis deux autres séparées.	2/4	Quatre avant le <u>Dhuhr</u> et deux après	Sunna	La <i>Sunna</i> du <u>Dhuhr</u>
On récite dans la première unité la sourate 109 (les infidèles) et la 112 (Le Monothéisme) dans la seconde.	Deux unités	Après la prière du <i>Maghrib</i>	Sunna	La <i>Sunna</i> du <i>Maghrib</i>
	Deux unités	Après la prière du ' <i>Ichâ</i>	Sunna	La <i>Sunna</i> du ' <i>Ichâ</i>
	Entre deux et dix unités	Entre la prière du ' <i>Ichâ</i> et celle du <i>Fajr</i>	Sunna	Le <i>Tarâwih</i>
	Deux unités	En entrant à la mosquée avant de s'asseoir	Obligatoire	La prière de salutation de la mosquée
	Entre deux et huit unités	De l'apparition totale du soleil au zénith	Sunna	La prière de <i>ad-Duhâ</i>
On effectue l'invocation de la consultation avant les salutations.	Deux unités	A n'importe quel moment	Sunna	La prière de consultation
Comme la prière du 'Îd. 7 <i>Takbîr</i> dans la première unité et 5 dans la seconde sans compter le <i>Takbîr</i> de transition.	Deux unités	A l'apparition totale du soleil	Sunna en cas de besoin	La prière de la demande de pluie
7 <i>Takbîr</i> dans la première unité et 5 dans la seconde sans compter le <i>Takbîr</i> de transition.	Deux unités et deux sermons	A l'apparition totale du soleil	Sunna	Les prières du 'Îd

Les moments où il est interdit d'effectuer des prières surérogatoires (sans cause)

- 1) De l'aube à l'apparition totale du soleil.
- 2) De la prière du '*Asr* à celle du *Maghrib*.
- 3) Au moment du zénith.

Questions sur la prière

1. Quel est le nombre des conditions de prière ? O 9 O 11 O 8
2. L'Islam n'est pas une condition de prière car seul le musulman effectue la prière
(Vrai - Faux)
3. La distinction est la puberté (Vrai - Faux)
4. Oter l'état d'impureté concerne le corps, le vêtement et l'endroit (Vrai - Faux)
5. L'impureté du porc est : O Sévère O Médiane
6. Le sperme est impur pour preuve qu'il est obligatoire de faire les grandes ablutions
après sa sortie (Vrai - Faux)
7. Il n'y a pas de différence entre le lavage et l'aspersion (Vrai - Faux)
8. Tous les cadavres sont impurs (Vrai - Faux)
9. Il est possible pour nettoyer la bave du chien, d'utiliser autre chose que la terre
comme les produits de lavage (Vrai - Faux)
10. Ce qui est difficile d'éviter est ce qui nous côtoie régulièrement. Le chat peut donc
être pour certains impur et pour d'autres pur (Vrai - Faux)
11. Le sang de la bête qui reste dans ses veines est O Impur. O Pur.

12. Quel est le nombre des piliers de la prière ? O 14. O 9. O 8.
13. La formule de sacralisation est le fait de lever les mains (Vrai - Faux)
14. Celui qui délaisse un pilier par oubli doit le compenser seulement par les prosternations de distraction (Vrai - Faux)
15. Quel est le nombre des obligations de la prière ? O 8. O 14. O 9.
16. Il a dit dans la prosternation “ **Tu es digne de glorification, Tu es digne de sanctification, Seigneur des anges et du saint esprit (*Jibrîl*)** ” à la place de “ **Gloire à mon Seigneur Le Très haut** ” tout en sachant qu’il doit prononcer cette invocation au moins une fois. Sa prière est donc invalide (Vrai - Faux)
17. Il est légiféré dans la prière de poser la paume de la main droite sur le dos de la main gauche ainsi que le poignet et l’avant-bras (Vrai - Faux)
18. Prier à haute voix est légiféré pour les deux premières unités de chaque prière obligatoire de nuit ou pour toutes prières qui rassemblent un grand nombre de fidèles comme les prières des deux ‘*Îd*’ (Vrai - Faux)
19. Quel est le nombre des annulatifs de la prière ? O 8. O 9. O 14.
20. La position dite *Tawarruk* s’effectue pour O le 1^{er} *Tachahhoud* O 2^{ème} O Tout ce qui a été cité.

21. Le jugement d'ajouter « et les remerciements » à la formule « **Notre Seigneur, à Toi la louange** » : O Permis. O Recommandé. O Interdit.
22. Dire « Seigneur ! Pardonne-moi ainsi qu'à mes parents » O Permis. O Interdit.
O Réprouvé.
23. Poser les coudes au sol pendant la prosternation : O Interdit.
O Recommandé. O Déconseillé.
24. Combien sont les causes de la prosternation de la distraction ? O 2. O 3. O 4.
25. Le doute après l'adoration n'a pas d'incidence de même que lorsqu'ils sont nombreux
(Vrai - Faux)
26. La Sunna du Fajr se différencie des autres Sounan de par sa récompense, le fait qu'elle soit effectuée de manière rapide, de manière continuelle même en voyage, que les Sourates à lire au cours de celle-ci soient définies et par le fait que l'on s'allonge après celle-ci si elles sont effectuées à la maison (Vrai - Faux)
27. Cite le statut de chacun des cas suivants :

Le statut	Le cas
	La prière de celui qui insulte la religion
	La prière de l'enivré
	La prière de celui qui est touché par la maladie d'Alzheimer
	La prière du petit
	Prier sans ablution par oubli
	Prier avec un habit impur par oubli
	L'urine de la vache
	L'urine du corbeau

	Prier avec les cuisses découvertes
	Prier avant son temps par oubli
	La prière dans l'avion
	Avoir l'intention d'effectuer la prière obligatoire en cours
	Prier assis
	Oublier la récitation de la <i>Fâtiha</i>
	Atteindre le moment où l'imam est incliné
	S'empresser dans la prière
	Les doutes importants et le doute après la prière
	Douter au sujet des ablutions après avoir entamé la prière
	Ajouter une inclinaison par oubli
	Délaisser la formule de sacralisation
	Délaisser le 1 ^{er} <i>Tachahhud</i>
	Délaisser le dernier <i>Tachahhud</i>
	Douter avoir prié 3 ou 4 unités
	Douter après avoir accompli la prière
	Douter au cours de la prière
	Douter au cours des prosternations de distraction
	Parler pendant la prière par oubli
	Prier avec la nudité découverte et en prendre connaissance qu'après avoir terminé
	Se purifier à la maison avant de sortir pour prier
	Le commerce dans la mosquée

	Changer de l'argent à la mosquée
	Atteindre l'imam au moment du dernier <i>Tachahhud</i>
	Prendre une <i>Sutra</i> pour la prière
	Se tourner légèrement de la qibla
	Se tourner abondamment de la qibla
	Prier à toute vitesse
	La prière <i>Ibrâhîmiyya</i> après le <i>Tachahhud</i>
	Parler au cours de la prière
	Les mouvements durant la prière
	Oublier la lecture de la <i>Fâtiha</i>
	La prière du vendredi
	La prière du <i>Witr</i>
	La prière de la salutation de la mosquée

28. Cite les différences qu'il existe entre la condition, le pilier, l'obligation et la *Sunna* :

La <i>Sunna</i>	L'obligation	Le pilier	La condition

DOUXIÈME LEÇON

Les conditions des ablutions

Elles sont au nombre de dix :

- 1- L'Islam.
- 2- La raison.
- 3- Le discernement.
- 4- L'intention.
- 5- Ne pas avoir l'intention d'interrompre les ablutions jusqu'à la fin.
- 6- Cesser tout acte qui annule les ablutions.
- 7- Faire précéder les ablutions du lavage ou du nettoyage des parties intimes.
- 8- La pureté et le caractère licite de l'eau utilisée.
- 9- Oter tout ce qui fait obstacle entre l'eau et la peau.
- 10- L'entrée de l'heure de la Prière pour celui qui perd tout le temps les ablutions.

Explication de quelques conditions :

- Le sens de sa parole (**Ne pas avoir l'intention d'interrompre les ablutions jusqu'à la fin**) est que l'intention doit être présente du début à la fin des ablutions.
- Le sens de sa parole (**Cesser tout acte qui annule les ablutions**) est qu'il ne se purifie pas tout en mangeant de la viande de chameau par exemple ou alors qu'il est en train d'uriner. Il faut cesser tout ce qui peut annuler les ablutions avant de les entamer.
- N'est pas concerné par sa parole (**Faire précéder les ablutions du lavage ou du nettoyage**) les ablutions suite à des gaz, au fait d'avoir dormi ou consommé de la viande de chameau.

- Le sens de sa parole (**La pureté et le caractère licite de l'eau**) est qu'on ne doit pas utiliser de l'eau impure ou volée.
- (**Oter tout ce qui fait obstacle entre l'eau et la peau**) comme de la pâte ou du vernis à ongle qui s'interposeraient entre l'eau et la peau du membre à purifier.

Les Sunan de la Fitra

Parmi les choses de la nature saine :

1- La circoncision : elle est obligatoire concernant l'homme et recommandée pour la femme en cas de besoin.

2/5- Raccourcir la moustache, se tailler les ongles, s'épiler les aisselles et se raser le pubis. Anas rapporte « Le Prophète ﷺ nous a déterminé pour la coupe des moustaches, le taillage des ongles, l'épilage des aisselles et le rasage du pubis de ne pas dépasser plus de 40 jours ». Il incombe donc de ne pas dépasser ce nombre de jours.

6- Laisser pousser la barbe : c'est obligatoire. La raser fait partie des grands pêchés.

7- Se nettoyer la bouche : Avec un bout de bois provenant de l'arbre « al-Arâk » ou tout autre objet. C'est une Sunna à tous moments. Son utilisation est recommandée au moment des ablutions, de la prière, d'entrer chez soi, de lire le Coran, du réveil, au moment de l'agonie ou lorsque l'haleine est altérée.

TREIZIÈME LEÇON

Les obligations des ablutions

Elles sont au nombre de six :

- 1- Se laver le visage, y compris se rincer la bouche et le nez.
- 2- Se laver les avant-bras, (des mains) jusqu'aux coudes.
- 3- Passer les mains mouillées sur toute la tête y compris les oreilles.
- 4- Se laver les pieds jusqu'aux chevilles.
- 5- Observer l'ordre de ces obligations.
- 6- Les exécuter sans interruption.

Il est recommandé de répéter le lavage du visage, des avant-bras et des pieds à trois reprises y compris la bouche et le nez. L'obligation étant de laver ces derniers une seule fois. Quant à l'essuyage de la tête, il ne se fait qu'une seule fois et le faire à plusieurs reprises n'est pas recommandé comme le prouvent les hadith authentiques.

La continuité sans interruption :

Elle se concrétise de sorte à ce que celui qui se purifie ne retarde pas le lavage d'un membre à un point où le précédent a séché.

QUATORZIÈME LEÇON

Les annulatifs des ablutions

Ils sont au nombre de six :

- 1- Tout ce qui sort des deux voies naturelles.
- 2- Toute substance impure qui sort du corps.
- 3- La perte de conscience par le sommeil ou autre.
- 4- Toucher avec la main de manière directe des parties intimes devant ou derrière.
- 5- Consommer de la viande de chameau.
- 6- L'apostasie.

Remarque importante :

Ce qui est authentique est que laver un mort n'annule pas les ablutions selon l'avis de la majorité des savants et ce car aucun argument ne le prouve. Cependant si au cours du lavage, il touche directement les parties intimes du mort, il doit alors refaire ses ablutions. Il doit dans tous les cas ne pas avoir de contact direct et ne les toucher qu'avec un tissu ou autre.

De même que toucher une femme que ce soit avec désir ou non n'annule pas les ablutions selon l'avis des savants le plus authentique tant qu'il n'y a pas écoulement du liquide prostatique. En effet le Prophète ﷺ embrassait certaines de ses épouses puis priait sans refaire ses ablutions.

Quant à la parole d'Allah (Le Très Haut) : **{Ou si vous avez touché aux femmes}**, son sens est les rapports intimes selon la parole la plus probante chez les savants. C'est d'ailleurs l'avis d'Ibn 'Abbâs et d'un groupe parmi les anciens et ceux qui sont venus après

Explication de certains annulatifs :

- Sa parole (**ce qui sort des deux voies naturelles**) désigne toutes choses que ce soit de l'urine, des selles, du sperme, du liquide prostatique, des gaz, du sang, des menstrues, des lochies, des vers, des pierres...
- Sa parole (**Toute substance impure qui sort du corps**). L'avis le plus probant est que ça n'annule pas les ablutions à moins que ça soit dans la catégorie de l'urine et des selles.
- Sa parole (**La perte de conscience par le sommeil ou autre**). Dormir n'étant pas un annulatif en soi. Mais perdre ses ablutions par des gaz au cours du sommeil est fort probable. En revanche si la personne est consciente et est certaine que rien n'est sorti au cours du sommeil, alors dormir n'est pas un annulatif.
- Sa parole (**Toucher avec la main de manière directe des parties intimes devant ou derrière**). Le cheikh de l'Islam Ibn Taymiyya est d'avis qu'il est simplement recommandé dans ce cas de refaire ses ablutions, et non obligatoire.

Résumé en images de la description des ablutions :

- Dès qu'on a l'intention de se purifier, on dit « **bismillah** ».
- Ensuite on nettoie ses mains trois fois en versant de l'eau.
- Ensuite on prend une poignée d'eau de sa main droite et on nettoie sa bouche en faisant remuer l'eau et en la recrachant. On aspire l'eau par son nez avec la même poignée puis on l'expire en serrant ses narines par le pouce et l'index. On réitère cela trois fois.
- On nettoie ensuite son visage trois fois. Les limites du visage étant en longueur, les racines des premiers cheveux jusqu'à l'extrémité du menton et, en largeur, entre les deux oreilles.
- On nettoie ensuite ses avant-bras (des mains) jusqu'aux coudes trois fois en commençant par le côté droit.
- On passe ensuite ses mains mouillées sur sa tête en commençant du haut du front à la nuque puis en revenant.
- Ensuite on essuie l'intérieur de ses deux oreilles avec ses deux index.
- Ensuite on nettoie ses pieds jusqu'aux chevilles trois fois.



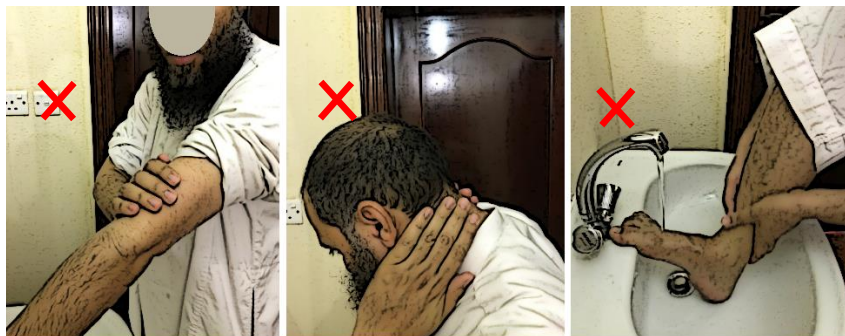




- Puis on dit après avoir fini : « J'atteste qu'il n'y a de divinité qu'Allah, Seul sans associé et j'atteste que Muhammad est Son serviteur et Messager ». Dans le recueil d'al-Tirmidhî : « O Allah ! Inscrit moi parmi les repentants et ceux qui se purifient » (أَشْهَدُ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَحْدَهُ لَا شَرِيكَ لَهُ، وَأَشْهَدُ أَنَّ مُحَمَّدًا عَبْدُهُ وَرَسُولُهُ) (اللَّهُمَّ اجْعَلْنِي مِنَ التَّوَّابِينَ وَاجْعَلْنِي مِنَ الْمُتَطَهِّرِينَ)

Le jugement de laver plus que ce qui est légiféré

Il est interdit d'aller au-delà des parties à laver comme le fait de nettoyer au-dessus du coude ou des chevilles ou de laver plus de trois fois.



Annexe de certains points en lien avec les piliers de l'Islam

Premièrement : la purification

Les ablutions sèches :

Elles viennent en substitut aux ablutions avec l'eau lorsque l'utilisation de celle-ci est impossible soit pour son absence ou soit par crainte d'un préjudice dû à son utilisation. La terre remplace alors l'eau.

Sa description :

Mettre l'intention, dire « **Bismillah** », poser une fois ces paumes de main sur le sol puis essuyer avec ces dernières son visage et le dos de ses mains.



Il n'est pas légiféré d'écarter ses doigts au moment de poser ses mains sur le sol, ni d'essuyer entre eux au moment de l'essuyage.



La façon obligatoire de faire les grandes ablutions :

Mettre l'intention de se purifier et d'ôter l'état de grande impureté, prononcer le nom d'Allah (*Bismillah*), faire couler l'eau sur l'ensemble du corps, sous les poils et les cheveux tout en se rinçant la bouche et le nez.

Les actes recommandés (Sunna) dans les grandes ablutions :

Se laver les parties intimes, les mains, faire les ablutions jusqu'à arriver à la tête. Frotter ses cheveux, laver le côté droit du corps puis le gauche, laver ses pieds.

Les cas rendant les grandes ablutions obligatoires

- 1) L'état de grande impureté suite à l'éjaculation, ou à la rencontre des deux appareils génitaux.
- 2) L'écoulement du sang des menstrues et des lochies.
- 3) La mort exceptée celle du martyr.
- 4) La conversion d'un mécréant.

Les conditions de l'effleurement des chaussons :

Que les chaussons ou les chaussettes
soient pures.

Les avoir mis en état de purification
après s'être lavé les pieds.

Que l'effleurement soit pour les petites
ablutions et non pas des grandes.

Qu'ils recouvrent la majorité du membre
(le pied)

Que l'effleurement soit durant la durée définie par la législation. Un jour et une nuit (24h)
pour le résident et trois jours et trois nuits (72h) pour le voyageur. Cette durée débutant
après le premier effleurement.

La manière d'effleurer les chaussons

L'essuyage se fait uniquement sur le dessus. On passe la main du bout des orteils
jusqu'au niveau des chevilles. D'après ce qui apparaît dans la *Sunna*, c'est qu'on
essuie les deux pieds avec chacune des deux mains au même moment, à la
manière dont on procède pour les oreilles.

Quelques points liés à l'effleurement :

- 1- Les ablutions perdurent et ne s'annulent pas si on arrive au terme de la durée
pendant laquelle l'effleurement est autorisé, ou si on enlève les chaussettes qui
ont été essuyées.
- 2- Il est permis d'essuyer une chaussette trouée ou une chaussette fine qui laisse
apparaître la peau.

Les bienséances à observer lorsqu'on accomplit ses besoins :

Les recommandations :

- On entre du pied gauche et on dit : « **Au Nom d'Allah, O Seigneur ! Je cherche protection auprès de toi contre les démons mâles et femelles** ». بِسْمِ اللَّهِ، اللَّهُمَّ إِنِّي أَعُوذُ بِكَ مِنَ الْخُبْثِ وَالْخَبَائِثِ.
- On sort du pied droit et on dit : « **J'implore ton pardon** » غُفْرَانِكَ.

Il incombe de se cacher par un mur ou autre et de s'éloigner si on est dans la nature.

Il est interdit :

- D'accomplir ses besoins sur un chemin, dans un endroit où les gens s'assoient, un endroit qui les nuit, sous les arbres fruitiers et dans l'eau stagnante.
- De faire face ou dos à la Qibla au cours de ses besoins.
- De toucher ses parties intimes avec la main droite.
- D'évoquer Allah Le Très Haut.

Une fois avoir terminé, on se lave avec de l'eau ou on s'essuie avec des pierres (ou tout autre solide). **Les conditions pour s'essuyer sont :**

- L'essuyage doit se faire au minimum trois fois.
- Avec un solide qui nettoie efficacement.
- Ne pas s'essuyer avec quelque chose d'impure, ou de valeur comme la nourriture. Ne pas utiliser d'os ou du crottin séché.

Il est permis d'uriner debout à condition d'être à l'abri des éclaboussures d'urine sur le corps ou les vêtements et d'être à l'abri du regard des gens. « **Le Prophète ﷺ s'est rendu auprès d'une décharge et a uriné debout** » (Rapporté par al-Bukhâri et Muslim)

Questions sur la purification

1. Quel est le nombre des conditions des ablutions ? O 9. O 10 O 8.
2. Les obligations des ablutions sont :
O Les 4 membres. O Ce qui a été cité ainsi que l'ordre et la non interruption.
3. Quel est le nombre des annulatifs des ablutions ? O 6. O 5. O 8.
4. Désigne ce qui annule les ablutions dans ce qui suit :
O Consommer du chameau. O Consommer de la gazelle. O Les gargouillis intestinaux. O Les gaz. O L'assoupissement. O Nettoyer un mort . O Toucher une femme.
5. Décris la façon de faire les ablutions sèches :
.....
.....
6. Décris la façon de faire les grandes ablutions :
.....
.....

7. Cite le statut de chacune de ces situations :

Le statut	L'action
	Prononcer l'intention
	Avoir l'intention au moment de faire les ablutions de faire qu'une prière puis en effectuer d'avantage
	Faire ses ablutions dans le but de réciter du Coran. Puis finalement prier
	Rompre l'intention au cours des ablutions
	Rompre l'intention après les ablutions
	Faire ses ablutions en ayant sur son pied de la pâte
	Faire ses ablutions en consommant de la viande de chameau
	Faire ses ablutions avec de l'eau volée
	Faire ses ablutions avant de se laver les parties intimes
	Prendre à nouveau de l'eau pour essuyer ses oreilles
	Essuyer sa tête à trois reprises

	Se laver les membres une seule fois lors des ablutions
	Se laver les membres trois fois lors des ablutions
	Laver ses mains au début des ablutions
	Passer les doigts dans sa barbe
	Masser sa peau
	Essuyer les membres au lieu de les laver
	Laver sa tête au lieu de l'essuyer
	Plonger ses deux mains dans le récipient
	Commencer par la droite
	Laver plus de trois fois
	Nettoyer son tibia
	Faire sa prière après s'être baigné
	Prier après avoir fait ses grandes ablutions et sans effectuer les petites

Deuxièmement : l'aumône légale

Elle est de deux catégories :

L'aumône relative à la personne

C'est l'aumône de la rupture du mois de Ramadan (*al-Fitr*). Elle est obligatoire pour tout musulman, petit ou grand, homme ou femme, libre ou esclave.

L'aumône relative aux biens

Elle est le 3^{ème} pilier de l'Islam. Elle est obligatoire pour tout musulman, libre, détenant un seuil minimal et défini (*Nissâb*). L'aumône n'est pas obligatoire jusqu'à ce qu'une année s'écoule sur ledit montant, à l'exception des biens provenant du sol, des bénéfices du commerce et des excédents du seuil (*Nissâb*).

Elle est de quatre catégories :

Les marchandises

Destinées à l'achat et à la vente

Ce qui provient du sol

Les céréales et les fruits secs.

Les bestiaux

Les chameaux, les bovins, les ovins et les caprins qui pâturent ce qui est licite durant la totalité ou la majorité de l'année.

Les deux métaux précieux

L'or et l'argent ainsi que les monnaies courantes qui les substituent. Le seuil de l'or étant 85 grammes et celui de l'argent 200 dirham soit 595 grammes.

Les bénéficiaires de la Zakât :

1. **Les indigents :** ce sont ceux qui ne possèdent rien ou un peu de quoi satisfaire leurs besoins.
2. **Les pauvres :** ce sont ceux qui ne possèdent pas totalement de quoi satisfaire leurs besoins ou la moitié. Supposons que le besoin annuel est de 12000. L'indigent est celui qui possède entre 0 et 6000. Le pauvre est celui qui possède 6000 ou plus sans pour autant atteindre les 12000. On leur donnera alors de quoi combler leurs besoins pour une année.
3. **Les percepteurs de la Zakât :** ce sont ceux qui sont chargés par le gouverneur de la prélever, de la sauvegarder et de la redistribuer. Ils peuvent être riches et il n'est pas conditionné qu'ils soient pauvres.
4. **Ceux dont les cœurs sont à gagner :** dont on espère la conversion à l'Islam, ou le renforcement de leur foi, ou pour se mettre à l'abri de leur mal.
5. **L'affranchissement des jongs :** qui sont :
 - . L'esclave qui a acheté sa liberté à son maître par paiements échelonnés.
 - . L'affranchissement de l'esclave musulman.
 - . La libération du prisonnier musulman.Il est interdit à un maître d'affranchir son esclave et de considérer cela comme le paiement de sa Zakât.
6. **Les endettés :** qui sont :
 - . Une personne qui s'est endettée pour autrui afin de réconcilier (entre deux tribus ou deux personnes).
 - . Une personne qui s'est endettée pour son intérêt.Il est interdit au créancier d'annuler la dette d'un emprunteur pauvre et de considérer cela comme le paiement de sa Zakât.

25. **Dans le sentier d'Allah :** qui englobe les militaires et les besoins dont ils peuvent avoir en munition et autres.

26. **Le voyageur :** qui a quitté son lieu de résidence et qui a consommé toutes ses provisions. On lui donne de quoi revenir chez lui.

Il est permis de verser la Zakât à une seule catégorie de ces bénéficiaires. Son versement est interdit pour une personne riche ou ayant la capacité de subvenir à elle-même. Comme il est interdit à la famille de Mohammed ﷺ qui sont les descendants de Hâchim et leurs esclaves affranchis. Une personne ne peut verser sa Zakât à celui qui est à sa charge ou à un mécréant. On peut en revanche leur attribuer des aumônes surrogatoires. Toutes les fois que l'aumône sera plus profitable et aura une portée plus générale, alors elle sera meilleure.

Définitions importantes :

- Bint Makhâḍ : la chamelle d'un an révolu.
- Bint Labûn : la chamelle de deux ans révolus.
- Al-Hiqqa : la chamelle de trois ans révolus.
- Al-Jadha'a : la chamelle de quatre ans révolus.
- At-Tabî' ou at-tabi'a : le veau ou la vache d'un an révolu.
- Al-mussinna : la vache de deux ans révolus.

Les montants à verser :

Les montants à verser	Le seuil	L'écoulement de l'année	Les biens
Se référer au prochain tableau	Se référer au prochain tableau	Il est conditionné	Le bétail
10% de ce qui a été irrigué par la pluie, les sources ou les eaux souterraines	300 Sa' (=600kg)	Il n'est pas conditionné	Ce qui provient du sol
5% de ce qui a été arrosé par intervention humaine			
7,5% de ce qui a été irrigué naturellement et par intervention			
2,5%	85 grammes d'or et 595 grammes d'argent	Il est conditionné	L'argent
2,5%	Soit par rapport à l'or ou l'argent en regardant le plus avantageux pour les pauvres	Il est conditionné	Les marchandises

Les nombres de bêtes où la Zakât est imposable et les montants à verser :								
Les bovins			Les chameaux/dromadaires			Les ovins		
Le montant à verser	Le nombre		Le montant à verser	Le nombre		Le montant à verser	Le nombre	
	à	de		à	De		A	de
Tabî' ou tabî'a	39	30	Un mouton	9	5	Un mouton	120	40
			Deux moutons	14	10			
Mussinna	59	40	Trois moutons	19	15	Deux moutons	200	121
			Quatre moutons	24	20			
Deux Tabî'a	69	60	Bint Makhâd	35	25	Trois moutons	300	201
			Bint Labûn	45	36			
Ensuite un Tabî' pour chaque lot de 30 Et une moussinna pour chaque lot de 40			Hiqqa	60	46	Ensuite un mouton pour chaque lot de 100		
			Jadha'a	75	61			
			Deux Bint Labûn	90	76			
			Deux Hiqqa	120	91			
			Trois Bint Labûn	129	121			
			Ensuite une Bint Labûn pour chaque lot de 40 Et une Hiqqa pour chaque lot de 50					
						Ne sont pas prélevés en aumône : un bouc, une veille bête, une bête qui porte un défaut ainsi que les mauvais biens.		
						De même que ne sont pas prélevés : une bête faible, une mère porteuse ainsi que les biens les plus précieux.		

Questions sur la Zakât

1. Il faut l'écoulement d'une année pour que la Zakât soit obligatoire. L'année étant :
O L'année hégirienne. O Grégorienne. O Peu importe.
2. L'écoulement de l'année ne concerne pas :
O Les trésors déterrés. O Ce qui provient du sol. O Ce qui vient d'être cité.
3. Le seuil de l'or est : O 85g. O 595g. O 95g.
4. Le seuil de l'argent est : O 200 dirham. O 595g. O Ce qui vient d'être cité.
5. Le bétail englobe les chameaux, les bovins, les ovins et les caprins. (Vrai - Faux)
6. Il n'y a pas de Zakât sur les fruits (Vrai - Faux)
7. Lorsque les indigents sont cités seuls, ils englobent aussi les pauvres (Vrai - Faux)
8. On donne au pauvre ce qui comble son besoin pour une durée :
O D'un an. O D'un mois.
9. Les percepteurs de la Zakât sont :
O Tous ceux qui œuvrent pour la Zakât. O Uniquement ceux désignés pour les dirigeants.

10. Calcule le montant de la Zakât pour ce qui suit :

L'excédent (al-waqs) s'il y en a	Le montant de la Zakât	Le bien
		100 Dirham
		300 Dinar
		400 Dirham
		85g d'or
		500g d'argent
		30 moutons
		60 moutons
		565 moutons
		4 chameaux
		17 chameaux
		449 chameaux
		30 vaches
		49 vaches
		77 vaches
		99 vaches
		20 000 000 euros
		10 euros
		45679 euros
		255 Sâ' de farine

11. Entre dans « **ceux dont les cœurs sont à gagner** » le mécréant même si on n'espère pas sa conversion (Vrai -Faux)
12. On verse la Zakât au maître lorsqu'il affranchit son esclave (Vrai - Faux)
13. Lorsqu'un riche fait baisser le montant de la dette d'un pauvre en ayant l'intention de le compter comme une Zakât. Ceci est correct (Vrai - Faux)
14. Entre dans « **le sentier d'Allah** » toutes les actions de bien comme la construction des mosquées (Vrai - Faux)
15. On calcule le montant de la Zakât de l'argent en le divisant par 40 (Vrai - Faux)

16. La Zakât est obligatoire sur le bétail qui pâture et non pas celui qui est nourri par les hommes (Vrai - Faux)
17. La zakât sur les grains et les fruits secs est obligatoire s'ils ont atteint le nissâb et ce, au moment où les fruits mûrissent et les grains durcissent (Vrai - faux)
18. La part obligatoire à verser sur les grains et céréales est de 5% s'il y a intervention humaine (Vrai - Faux)
19. La zakât est obligatoire sur l'or si elle atteint le seuil de 20 dinârs (Vrai - Faux)
20. Coche les éléments suivants qui sont soumis à la zakât :
O La volaille. O Un lieu de commerce. O Des bestiaux nourris par l'homme.
O Des chameaux qui pâturent . O Une palmeraie.
O 20 dinârs d'or.
21. At-tabî' est la vache qui a deux ans (Vrai - Faux)
22. La part obligatoire à verser pour la monnaie est : O 2,5% O 5%
23. La zakât à verser de 80g d'or est :
O 2g. O 4g. O Ce n'est pas soumis à la zakât.
24. La zakât est obligatoire sur les biens immobiliers destinés à la location (Vrai - Faux)
25. Tout voyageur peut prétendre à la zakât car il est considéré comme ibn sabîl (Vrai - Faux)

Troisièmement : le jeûne

Linguistiquement : l'abstention. Religieusement : c'est adorer Allah en s'abstenant de manger, de boire et de tout de ce qui rompt le jeûne du lever du soleil à son coucher.

Les piliers du jeûne

2- S'abstenir de ce qui rompt le jeûne

1- L'intention

L'intention pour le jeûne surérogatoire
Elle est valable à n'importe quel moment de la journée tant que l'on n'a pas consommé une chose qui rompt le jeûne.
La récompense débutera alors qu'au moment de l'intention.

L'intention pour le jeûne obligatoire
Elle doit être présente avant l'aube du jour obligatoire. Elle est suffisante à l'entrée du mois de Ramadan. Elle provient du cœur et la prononcer est une innovation.

Les types de jeûne :

Le surérogatoire :

Autres

L'obligatoire :

Le Ramadan, les expiations, les vœux

Les conditions qui rendent le jeûne obligatoire

- 1- L'Islam (être musulman)
- 2- La raison (être conscient)
- 3- La puberté. On encourage à jeûner le non pubère et son tuteur lui ordonne.
- 4 - Etre résident: le jeûne n'est pas obligatoire pour le voyageur malgré qu'il est préférable pour lui de jeûner tant que cela ne lui cause pas de tort. C'est ce que faisait le Prophète ﷺ. Le fidèle se libérera ainsi plus rapidement de ce devoir, ce sera plus facile pour lui et bénéficiera des vertus de ce mois.
- 5- Etre en bonne santé.
- 6- Que la femme ne soit ni en état de menstrue ou de lochies.

Les types de maladie face au jeûne

Une maladie curable qui rend le jeûne pénible

Rentre dans cette catégorie la femme en état de menstrue, de lochies, celle qui allaite et le voyageur. Il aura à rattraper les jours non jeûnés une fois guéri. S'il meurt sans être encore guéri, il sera excusé.

Une maladie incurable :

Rentre dans cette catégorie la personne âgée incapable de jeûner. Le jeûne ne lui incombe pas mais elle nourrit un pauvre pour chaque jour non jeûné. Elle peut soit regrouper un nombre de pauvres équivalents au nombre de jours et les nourrir ou répartir les repas. La portion d'un repas étant d'un quart de Sâ' soit l'équivalent d'environ 510g de blé de qualité. Il convient de rajouter à cela un peu de viande ou un peu de condiment.

De quelle manière affirme-t-on le début du mois de Ramadan ?

Soit par la vision du croissant de lune ou soit en complétant le mois de Sha'bân à 30 jours.

Les annulatifs du jeûne :

- 1- Manger ou boire volontairement. Le jeûne de celui qui oublie est valable.
- 2- Les rapports intimes. S'ils surviennent au cours d'une journée du Ramadan et que le jeûne lui est obligatoire, il lui incombera alors une expiation sévère : affranchir un esclave. S'il n'en a pas la possibilité, jeûner deux mois consécutifs. S'il n'en a pas la possibilité, nourrir 60 pauvres.
- 3- L'éjaculation que ce soit à cause du toucher, d'embrasser ou de se serrer ou autre.
- 4- Ce qui s'apparente à manger et boire comme les injections par piqûres nutritives. Celles qui ne sont pas nutritives n'annulent pas le jeûne.
- 5- L'extraction du sang par ventouse (*Hijâma*). Le prélèvement minime de sang pour des analyses n'annule pas le jeûne.
- 6- Vomir de manière volontaire.
- 7- L'écoulement du sang des menstrues et des lochies.

Certaines choses qui sont permises pour le jeûneur :

Avaler sa salive, goûter des aliments en cas de besoin (sans avaler), se laver, se parfumer, se rafraîchir (par un bain ou autre).

Les actes recommandés du jeûne

- 1- Prendre un repas avant l'aube (*Sahûr*)
- 2- Retarder le *Sahûr*.
- 3- S'empressez de rompre le jeûne.
- 4- Rompre le jeûne avec des dattes fraîches. S'il n'y en a pas, avec des dattes sèches. En prendre un nombre impair. S'il n'y en a pas, avec des gorgées d'eau. S'il n'y en a pas, mettre l'intention de rompre son jeûne.
- 5- L'invocation au cours de la rupture et pendant le jeûne.
- 6- Faire beaucoup d'aumônes.
- 7- S'efforcer à veiller la nuit en prière.
- 8- Lire le Coran.
- 9- Dire (je jeûne) si quelqu'un nous insulte.
- 10- Accomplir la 'Umra.
- 11- Accomplir la retraite spirituelle (I'tikâf) les dix derniers jours.
- 12- Rechercher la nuit du destin.

Ce qui est déconseillé pendant le jeûne

- 1- Se rincer la bouche et le nez fortement.
- 2- Gouter de la nourriture sans besoin.

Ce qui est interdit pour le jeûneur

- 1- Avaler sa morve. Le jeûne n'est pas annulé pour autant.
- 2- Embrasser sa femme alors qu'on n'est pas capable de se retenir.
- 3- Tous les actes de désobéissances.
- 4- L'impudence et ne pas faire preuve de sérénité.
- 5- Le jeûne continu.

Le jeûne surérogatoire

- 1- Jeûner six jours de Chawwâl pour celui qui a jeûné le ramadan entièrement. Le mieux étant de jeûner consécutivement dès le 2 du mois.
- 2- Jeûner le jour de ‘Arafa pour le non pèlerin.
- 3- Jeûner le jour de ‘Achûrâ en ajoutant le 9 et le 11.
- 4- Jeûner le lundi et le jeudi. Le lundi étant recommandé d’avantage.
- 5- Jeûner trois jours par mois, le mieux pendant les jours blancs (13-14-15).
- 6- Jeûner un jour et rompre un jour. 7- Jeûner le mois de Muharram.
- 8- Jeûner les 9 premiers jours de Dhu al-Hijja.
- 9- Jeûner le mois de Cha’bân mais pas entièrement.

Le jeûne déconseillé

Il est déconseillé d’isoler le jour du vendredi, du samedi et du dimanche par le jeûne. En revanche il n’y a pas de problème à jeûner le samedi si ce jour correspond à celui de ‘Arafa.

Le jeûne interdit

- 1- Jeûner le mois de Rajab de manière isolée.
- 2- Jeûner les deux jours de ‘Îd.
- 3- Jeûner le jour du doute sauf pour celui qui avait l’habitude de jeûner.
- 4- Jeûner les jours de *Tachrîq* (jours qui suivent le ‘Îd) sauf pour le pèlerin qui n’a pas de bêtes à sacrifier.
- 5- Jeûner tous les jours sans interruption.

Les règles du rattrapage (du jeûne)

- Il est recommandé de faire suivre les jours de manière consécutive.
- Il convient de les rattraper rapidement au lendemain du 'Îd.
- Il n'est pas permis de retarder le rattrapage au Ramadan suivant.
- S'il le retarde au Ramadan suivant, il commet un pêché et il lui incombe de les rattraper uniquement sans ajouter autre chose.

La Zakât de Fitr (rupture du jeûne)

Elle est obligatoire à toute personne qui a atteint le coucher du soleil du dernier jour de Ramadan tout en étant musulmane, qu'elle soit grande ou petite, homme ou femme, libre ou esclave. Et qui possède le jour du 'Îd une part supplémentaire à sa portion journalière et celle de sa famille ainsi qu'à ses biens essentiels.

Il est recommandé de la verser pour le bébé qui est dans le ventre de sa mère.

Parmi les raisons pour lesquelles elle est légiférée :

- C'est une purification pour le jeûneur de ses pêchés et de ses actes futiles.
- Accorder un don aux pauvres de sorte qu'ils ne mendient pas en ce jour de fête.

Le moment où l'on verse Zakât al-Fitr :

Un moment interdit :

Après la prière du 'Îd.

**Un moment
recommandé :**

Entre la prière de l'aube
et celle du 'Îd.

Un moment permis :

Un ou deux jours avant
le 'Îd.

Le montant de Zakât al-Fitr

Un Sâ' de nourriture, soit 2kg400 de blé de bonne qualité. La verser sous forme d'argent n'est pas valable.

La prière du 'Îd

Elle est obligatoire pour tous musulmans. Elle s'effectue après que le soleil s'est complètement levé jusqu'au moment du zénith. Elle ne se rattrape pas si on l'a ratée. Fait partie de la sunna de l'effectuer en dehors des habitations. Il est permis de l'effectuer à la mosquée. Il est recommandé de manger un nombre impair de dattes avant la prière, de se laver, de se parfumer et de se parer des plus beaux habits. D'emprunter un chemin au retour autre que celui qu'on a pris à l'allée. Il n'y a pas de mal à se souhaiter une bonne fête en s'échangeant des formules telles que (qu'Allah accepte de nous et de vous). Il est de la Sunna de prononcer le Takbîr la nuit qui précède le 'îd en disant : (Allahu Akbar, Allahu Akbar, lâ ilâha illâ Llâh, Allahu Akbar, Allahu Akbar wa lillahi al-hamd). La prière du 'îd s'effectue avant le prêche et est composée de deux unités. On prononce six takbîr après le takbîr de sacralisation dans la première unité et cinq dans la seconde après le takbîr de transition.

Questions sur le jeûne

1. Quel est le nombre des piliers du jeûne ? O Deux. O Trois. O Quatre.

2. A qui incombe le jeûne ?

.....

.....

.....

.....

3. Toute maladie est une excuse valable pour ne pas jeûner (Vrai - Faux)

4. Cite le statut de chacune des actions suivantes :

Le statut	L'action
	Avoir l'intention de jeûner après l'aube
	Jeûner sans intention
	Le jeûne du petit
	Le jeûne du voyageur
	Le jeûne de celle qui a des lochies
	Le jeûne de celui qui en est incapable
	Il a mangé malgré qu'il soit en train de jeûner

	Les piqures nutritives pour le jeûneur
	Mettre des gouttes pour les yeux
	Les piqures tranquillisantes
	La Hijâma
	Le vomissement
	Avaler sa salive
	Goûter un aliment
	Dormir
	Se laver
	Se rafraîchir
	Utiliser le Siwâk
	L'encens
	Le moment du <i>Sahûr</i>
	Ce qu'il convient de manger pour le Sahûr
.....S'il n'en trouve pas S'il n'en trouve pas S'il n'en trouve pas.....	Ce qu'il convient de manger à la rupture
	La prière du Tarâwîh
	La 'Umra pendant le Ramadan
	Se rincer fortement la bouche et le nez
	Embrasser sa femme en état de jeûne

	Ne pas rompre entre 2 jours consécutifs
	Jeûner les 6 jours de Chawwâl
	Jeûner le jour de ‘Arafâ
	Jeûner le jour du doute
	Jeûner le jour du ‘Îd
	Jeûner les jours de Tachrîq
	Jeûner le mois de Muharram
	Jeûner le mois de Rajab
	Jeûner tous les jours sans arrêt
	Jeûner le jour du vendredi
	Retarder ses jours à rattraper jusqu’au Ramadan suivant

Quatrièmement : le pèlerinage

Il est le cinquième pilier de l'Islam. Il est obligatoire à condition d'être musulman, d'avoir la raison, d'être pubère, libre, d'avoir la capacité. La femme doit remplir une condition supplémentaire qui est la présence d'un tuteur si elle doit voyager. Les piliers du pèlerinage sont au nombre de quatre :



Les obligations du pèlerinage

Celui qui délaisse une de ses obligations devra la compenser par le sacrifice d'un ovidé qui lui est interdit à la consommation.

La station à 'Arafa jusqu'au coucher du soleil pour celui qui s'y tient le jour.

Se sacrifier depuis le lieu de sacrification (Mîqât).

Passer les nuits de Tachrîq à Mina.

Passer la nuit à Muzdalifa

Le rasage ou la coupe des cheveux.

La lapidation des stèles.

Le Tawaf d'adieu, sauf pour la femme en état de règles ou de lochies, pour celui qui veut quitter la Mecque même après les mois de pèlerinage.

Les repères (Mawâqit) du pèlerinage et de la 'Umra

Les repères spatiaux

- Dhu al-Huleifa pour Médine et ceux qui y passent.
- Al-Juhfa pour le Châm, l'Egypte et le Maghreb.
- Qarn al- Manâzil pour le Nejd.
- Yalamlam pour le Yémen.
- Dhât 'Irq pour l'Iraq.

Les repères temporels

Ce sont les mois du pèlerinage :
Chawwâl, Dhu al-Qa'da et Dhu al-Hijja.
Ils concernent uniquement le pèlerinage, la 'Umra n'ayant pas de repères temporels.

Les actes recommandés
du pèlerinage

Se vêtir d'une cape et d'un pagne pour les hommes	Se laver et se parfumer avant de se sacraliser
Prononcer la talbiya depuis la sacralisation jusqu'à la lapidation de la stèle d'al-'Aqaba.	Tailler ses ongles et raser les poils que l'on doit ôter avant de se mettre en état de sacralisation.
Trotter pendant les 3 premiers tours de la circumambulation d'arrivée ou celle de la 'Umra pour celui qui effectue le rite d'at-tamattu'.	La circumambulation d'arrivée pour celui qui effectue le rite d'al-Ifrâd ou d'al-Qirân.
Regrouper la prière du maghrib et du 'ichâ en arrivant à Muzdalifa.	Al- <u>idtibâ</u> ' pendant la circumambulation d'arrivée ou celle de la 'umra qui consiste à découvrir son épaule droite en plaçant le pan de sa cape sous son aisselle, et en le rabattant sur son épaule gauche.
Embrasser la pierre noire.	Passer la nuit à Mina la veille de 'Arafa.
Rester à Muzdalifa auprès du lieu sacré de l'aube jusqu'au lever total du soleil. Tout Muzdalifa est un lieu de station.	

Les interdits durant l'état de sacralisation

Ils sont au nombre de neuf : Se couper les cheveux ou les poils du corps, se tailler les ongles, se couvrir la tête par ce qui est en contact avec celle-ci pour l'homme, porter pour les hommes des habits taillés sous la forme du corps ou des membres du corps, porter pour la femme des gants et le niqâb, se parfumer (ne pas utiliser également du savon aromatisé), chasser ou tuer le gibier, contracter un acte de mariage pour soi-même ou autrui, les rapports sexuels et les préliminaires. Celui qui commet un de ces interdits par oubli, ignorance ou sous la contrainte n'encourt rien à l'exception de celui qui tue un gibier de chasse, il aura alors une expiation quel que soit le cas. Les autres interdits se divisent en quatre catégories pour celui qui commet l'un d'eux volontairement :

La compensation « de nuisance » Pour le reste des interdits. On a le choix entre : jeûner trois jours, nourrir six pauvres ; pour chacun d'eux la moitié d'un sâ', ou sacrifier un mouton que l'on distribuera aux pauvres de la Mecque.	Ce qui entraîne une expiation sévère C'est le rapport sexuel. Celui qui le commet avant la première désacralisation a annulé son pèlerinage. Il doit tout de même le terminer et devra le refaire. Il doit également sacrifier une chamelle.	Une compensation identique Chasser ou tuer un gibier. Il doit sacrifier une bête semblable à celle qu'il a tuée d'après le jugement de deux personnes intègres.	Ce qui n'entraîne pas de compensation Contracter un mariage pour soi ou autrui. De même que les préliminaires tant qu'il n'y a pas d'éjaculation. Il doit en revanche se repentir.
---	---	--	--

Les noms des jours du pèlerinage :

Le 13 ^{ème} jour, le jour « du deuxième départ » (an-nafar al-thânî »	Le 12 ^{ème} jour, le jour « du premier départ » (an-nafar al'awwal)	Le 11 ^{ème} jour, le jour de « l'arrêt » (al-qarr)	Le 10 ^{ème} jour, le jour du sacrifice ou le jour du 'id.	Le 9 ^{ème} jour, le jour de 'Arafa ou du stationne- ment.	Le 8 ^{ème} jour, le jour de l'approvisi- onnement d'eau (at- tarwiyyah). Il a été appelé ainsi en raison de l'eau que transpor- taient les pèlerins à Mina.
--	--	---	--	---	---

La nuit du regroupement qui précède le 'id. Elle a été appelée ainsi en raison du rassemblement des gens après 'Arafa contrairement aux pèlerins qui n'y stationnaient pas à la période de l'ignorance avant l'Islam.

Les cinq moments d'invocation au cours du pèlerinage :

Sur le mont Safâ et Marwâ et le circuit entre les deux.	Pendant la circumambu- lation.	Après la lapidation de la petite stèle, et celle de la stèle médiane pendant les jours de tachrîq.	A Muzdalifa, le 10 ^{ème} jour, de l'aube jusqu'à ce que la lueur à l'horizon jaunisse.	A 'Arafa du zénith du 9 ^{ème} jour jusqu'au coucher du soleil.
--	--------------------------------------	---	---	---

La description de la ‘umra et du pèlerinage
Le cheikh Muhammad ibn Sâlih al-‘Utheimîne (رحمه الله) a dit :

A votre arrivée aux repères spatiaux, lavez-vous et parfumez vos corps, vos têtes et vos barbes. Ensuite mettez-vous en état de sacralisation pour la ‘umra dans l’optique d’effectuer le rite at-tamattu’. Circulez en direction de la Mecque tout en prononçant la talbiyah. Arrivés à la Maison sacrée, faites sept tours pour la circumambulation de la ‘umra et sachez que vous pouvez l’accomplir dans toute la mosquée loin ou à proximité de la Ka’ba. Etre proche étant plus méritoire si tu n’es pas gêné par la foule. Si cela te cause du tort, tu peux t’éloigner et tout ceci est possible et c’est à Allah que revient la louange. Une fois avoir terminé, effectuez deux unités de prière derrière la station d’Ibrâhîm à sa proximité si cela est possible ou à distance. L’essentiel étant que la station soit entre toi et la Ka’ba. Puis dirigez-vous pour le circuit de la ‘umra en commençant par le mont as-Safâ. Une fois avoir accompli les sept va et vient, raccourcissez les cheveux de l’ensemble de vos têtes. Raccourcir les cheveux que d’une partie de la tête n’étant pas valable et ne vous fiez pas à ce que font beaucoup de gens.

Le 8^{ème} jour de dhu al-Hijja, lavez-vous, parfumez-vous et mettez-vous en état de sacralisation pour le pèlerinage depuis l’endroit où vous résidez, puis dirigez-vous à Minâ et priez là-bas le dhuhr, le ‘asr, le maghrib, le ‘ichâ et le fajr en les raccourcissant et sans les regrouper. Car le Prophète ﷺ réduisait les prières à Minâ et à la Mecque sans pourtant les regrouper. Au lever du soleil du 9^{ème} jour, déplacez-vous vers ‘Arafa en proclamant la talbiyah tout en humilité. Accomplissez là-bas les prières du dhuhr et du ‘asr regroupées et écourtées, au temps de la première. Libérez-vous ensuite pour vous consacrer à l’invocation et l’imploration d’Allah et tachez d’être en état de purification, vous tenant face à la qibla même si la montagne est derrière vous. Car ce qui est légiféré est de s’orienter vers la qibla. Soyez vigilants au périmètre de ‘Arafa et de ses limites car beaucoup de pèlerins stationnent en dehors de celui-ci. Et celui qui n’y stationne pas, n’a pas de pèlerinage en vertu de la parole du Prophète ﷺ :

« **Le pèlerinage est ‘Arafa** ». Tout ‘Arafa est un lieu de stationnement d’est en ouest et du nord au sud, à l’exception de la vallée « wâdî ‘Urana » en vertu de la parole du Prophète ﷺ : **« j’ai accompli la station ici et tout ‘Arafa est un lieu de station ».**

Au moment où vous êtes certains du coucher du soleil, dirigez-vous à Muzdalifa en proclamant la talbiyah tout en humilité. Observez la quiétude et maintenez vos places comme vous l’a ordonné votre Prophète ﷺ qui lorsqu’il se déplaça de ‘Arafa, serra fortement les rênes de sa chamelle à un point où sa tête touchait sa selle (afin de la ralentir au maximum) tout en disant, faisant signe avec sa noble main : **« O gens ! Soyez sereins, soyez sereins ! ».**

Une fois arrivés à Muzdalifah, accomplissez les prières du maghrib et du ‘ichâ puis passez la nuit jusqu’à l’aube. Le Prophète ﷺ n’a autorisé à personne de quitter Muzdalifah avant l’aube si ce n’est aux faibles. Il leur a permis de partir en fin de nuit. Une fois avoir accompli la prière du fajr, orientez-vous à la qiblah, proclamez la grandeur d’Allah, louez-Le et invoquez-Le jusqu’à que la lueur jaune apparaisse fortement à l’horizon. Puis prenez la route avant la levée complète du soleil pour Minâ. Ramassez ensuite sept cailloux et allez à la stèle al-‘Aqabah qui est la plus lointaine et la plus proche de la Mecque. Lapidez-la après le lever du jour à sept reprises en proclamant la grandeur d’Allah à chaque jet en toute humilité.

Et sachez que le but de la lapidation est la vénération d’Allah et Son évocation. Il faut obligatoirement que le caillou tombe dans le bassin et ce n’est pas une condition qu’il soit projeté contre le poteau. Lorsque vous avez terminé la lapidation de la stèle, sacrifiez votre bête qui doit remplir les mêmes conditions que celles du sacrifice du ‘îd (al-udhiyah). Il n’y a pas de mal à déléguer un tiers pour effectuer le sacrifice. Rasez ensuite vos têtes et il est obligatoire de raser l’ensemble de la tête et il n’est pas permis de se contenter que d’une partie. Quant à la femme, elle coupe ses mèches de la longueur d’une phalange uniquement. C’est ainsi qu’après cela, vous aurez effectué la première désacralisation qui vous permet de porter vos habits, de vous tailler les ongles et de vous parfumer, mais vous ne pouvez pas approcher vos femmes (pour des rapports intimes). Puis partez à la Mecque avant l’heure du dhuhr, et accomplissez la circumambulation du pèlerinage ainsi que le

circuit entre as-Safâ et al-Marwah puis regagnez Minâ. Et c'est ainsi que par la circumambulation, le circuit, la lapidation et le rasage, vous avez effectué la deuxième désacralisation et que tout vous est permis, même vos femmes.

O gens ! Le pèlerin accomplit quatre rites le jour du 'îd : la lapidation de la stèle, le sacrifice, le rasage de la tête et la circumambulation et le circuit. Et les faire dans cet ordre est le meilleur. Mais il n'y a pas de mal à faire devancer un de ces quatre rites sur un autre comme le fait par exemple de se raser avant de sacrifier. De même qu'il n'y a pas de mal à retarder la circumambulation et le circuit après le séjour à Minâ ou d'effectuer le sacrifice à la Mecque le 13^{ème} jour, surtout en cas de besoin.

La veille du 11^{ème} jour, passez la nuit à Minâ et au moment du zénith, lapidez les trois stèles en commençant par la première puis la médiane puis celle d'al-'Aqabah, en jetant sept cailloux pour chacune d'entre elle. Le début du moment de la lapidation le jour du 'îd pour celui qui est capable, est du lever du soleil et pour le faible, est de la fin de la nuit (la veille du 'îd). Sa fin est jusqu'au coucher du soleil. Son moment après le 'îd est du zénith jusqu'au coucher du soleil et il est interdit avant le zénith. Il est permis d'accomplir la lapidation la nuit si la foule est importante le jour. Celui qui ne peut pas lapider lui-même en raison de son jeune âge ou de sa vieillesse ou d'une maladie, peut déléguer quelqu'un qui la fasse à sa place. Et il n'y a pas de mal que celui qui a été délégué jette les cailloux pour lui et pour celui qui l'a dépêché au même endroit mais il doit commencer par son rite à lui. Une fois avoir accompli la même chose le 12^{ème} jour, alors votre pèlerinage est terminé et vous avez le choix entre vous empresser ou rester. Si vous le souhaitez, passez une nuit supplémentaire et lapidez les trois stèles le 13^{ème} jour après le zénith. Et faire un jour de plus est meilleur car c'est ce qu'a pratiqué le Prophète ﷺ.

Au moment où vous désirez quitter la Mecque, effectuez la circumambulation de l'adieu sauf pour celles qui sont en période de menstrues ou de lochies, celui-ci ne les incombe point. Et il ne leur est pas légiféré de venir et de se tenir à la porte de la mosquée.

Questions sur le pèlerinage

1. Le pèlerinage est obligatoire pour :
 - a)
 - b)
 - c)
 - d)
 - e) La femme doit en plus.....
2. Quel est le nombre des piliers du pèlerinage ? O Deux. O Trois. O Quatre.
3. La sacralisation est un pilier du pèlerinage et cela consiste à porter un pagne et une cape à partir du mîqât (Vrai - Faux)
4. La circumambulation du déferlement n'est pas celle de la visite. La première étant un pilier et la seconde une sunna (Vrai - Faux)
5. Le Prophète ﷺ a effectué trois pèlerinages (Vrai - Faux)
6. Il n'est pas permis de retarder le pèlerinage si on en a la capacité (Vrai - Faux)
7. Les habitants de Médine se sacralisent à Yalamlam (Vrai - Faux)
8. Le repère temporel de la 'umra est le mois de Ramadan (Vrai - Faux)

9. Remplis les espaces dans les phrases suivantes : Le pèlerinage et la ‘umra sont.....dans la vie.....fois. Celui qui accomplit le pèlerinage sans.....et sans.....reviendra exempté de ses pêchés comme le jour où sa mère l’a mis au monde. Le pèlerinage parfaitement accompli n’a d’autre récompense que le.....
10. Les habitants de la Mecque se sacralisent à Tan’îm (Vrai - faux)
11. La femme doit porter un habit blanc pour se sacraliser (Vrai - Faux)
12. Il est recommandé pour celui qui veut se sacraliser de parfumer.....et de ne pas parfumer.....
13. Il est interdit à la femme de porter des habits taillés selon la forme de son corps (makhîṭ) (Vrai - Faux)
14. Il est interdit à celui qui est en état de sacralisation de porter une ceinture (Vrai - Faux)
15. La femme en état de sacralisation ne porte ni de.....ni de.....
16. Al-idṭibâ’ (découvrir son épaule droit) est recommandé pour
O la circumambulation de la ‘umra O la circumambulation de l’arrivée
O les deux

17. Il est recommandé de s'empressez très rapidement entre as-Safâ et al-Marwa
(Vrai - Faux)
18. Le circuit commence par.....et se termine par.....
19. Les pèlerins quittent 'Arafah avant le coucher du soleil (Vrai - Faux)
20. La station à 'Arafah fait partie des obligations du pèlerinage (Vrai - Faux)
21. Les rites du pèlerinage commencent au jour..... et se terminent au
jour.....
22. Il n'est pas légiféré de gravir la montagne de 'Arafa (Vrai - Faux)
23. Le sacrifice est obligatoire pour celui qui effectue les rites du tamattu' et qirân et est
recommandé pour le ifrâd (Vrai - Faux)
24. On cesse la talbiyah au moment de la lapidation d'al-'Aqabah le jour du 'îd
(Vrai - Faux)
25. Si le pèlerin jette le caillou dans le bassin sans atteindre la stèle, alors ceci est valable
(Vrai - Faux)
26. Le pèlerin lapide les trois stèles le 10^{ème} jour (Vrai - Faux)
27. La lapidation commence après le zénith le jour du tachrîq (Vrai - Faux)

28. Il est légiféré d'invoquer après la lapidation de la stèle d'al-'Aqabah
(Vrai - Faux)
29. S'il retarde la circumambulation du déferlement au moment où il quitte la Mecque,
cela le dispense d'effectuer la circumambulation de l'adieu. (Vrai - Faux)
30. La circumambulation du déferlement est identique à celle de la 'umra sauf
pour..... et pour.....
31. Celui qui effectue les rites ifrâd et qirân doit accomplir le circuit..... fois,
alors que celui qui effectue le tamattu' doit accomplir le circuit.....fois.
32. Cite le statut des actions suivantes :

Le statut	L'action
.....	Le pèlerinage du petit
.....	Le pèlerinage de la femme sans tuteur
.....	Le pèlerinage de l'endetté

QUINZIÈME LEÇON

L'ornement de tout musulman des bons caractères

Parmi eux : la véracité, l'honnêteté, la chasteté, la pudeur, le courage, la bonté, la loyauté, se préserver de tout ce qu'Allah a interdit, le bon voisinage, aider les besogneux dans la mesure du possible ainsi que d'autres caractères approuvés par le Coran et la Sunna.

Commentaires importants :

- (La **véracité**) être véridique avec Allah dans ses paroles, ses actions, son crédo et l'être avec les serviteurs d'Allah. Son contraire étant le mensonge.
- (L'**honnêteté**) est une obligation immense que l'homme s'est chargée. Son contraire étant la trahison.
- (La **chasteté**) c'est s'abstenir de l'interdit.
- (La **pudeur**) c'est un caractère qui pousse à faire ce qui est louable et de délaisser les mauvaises choses.
- (Le **bon voisinage**) qui implique de baisser le regard et de ne pas toucher à l'intimité des voisins.
- (Aider les **besogneux**). Le Prophète ﷺ a dit : « **Celui qui soulage un croyant d'une peine dans ce monde, Allah le soulagera d'une des peines au Jour de la Résurrection. Celui qui vient en aide à quelqu'un en difficulté, Allah lui accordera la facilité dans ce monde et dans l'Autre. Celui qui couvre une faiblesse d'un croyant, Allah le couvrira dans ce monde et dans l'Autre. Allah vient en aide au serviteur tant que celui-ci vient en aide à son frère** ».

SEIZIÈME LEÇON

Les règles de politesse en Islam

Parmi ces règles de politesse : Le salut, la bonne humeur, manger et boire de la main droite, évoquer le nom d'Allah avant de manger et Le louer lorsqu'on a fini, Le louer lorsqu'on éternue, prononcer l'invocation envers celui qui loue Allah après avoir éternué, visiter le malade, suivre le convoi funéraire afin de prier sur le défunt et d'assister à son enterrement, les politesses à observer en entrant et sortant de la mosquée et de son domicile, lors du voyage, avec les parents, les proches, les voisins, les adultes et les petits. Les félicitations pour une naissance et un mariage, les condoléances lors d'une épreuve, ainsi que les autres politesses islamiques lorsque l'on se vêtit, se dévêtit et que l'on se chausse.

Commentaires importants :

- (Le salut), c'est-à-dire le transmettre, la formule la plus complète étant : (Que la paix soit sur vous ainsi que la Miséricorde d'Allah et Ses Bénédiction). C'est aussi saluer ceux que l'on connaît comme ceux que l'on ne connaît pas et répondre à celui qui nous a salués.
- (Manger et boire de la main droite), ceci est une obligation, et avec trois doigts. Donner et recevoir de la main droite est recommandé.
- (Invoquer Allah avant de manger) en disant « Au nom d'Allah » (bismillah)
- (Louer Allah en finissant de manger) en disant « louange à Allah Qui m'a accordé cette nourriture et me l'a octroyée sans pouvoir ni force de ma part ». « الْحَمْدُ لِلَّهِ الَّذِي أَطْعَمَنِي هَذَا وَرَزَقَنِيهِ مِنْ غَيْرِ حَوْلٍ مِنِّي وَلَا قُوَّةٍ »
- Il est légiféré de manger ce qui se trouve devant soi et de ne pas critiquer un repas.

- (Louer Allah après avoir éternué) en disant « **Louange à Allah** » «الْحَمْدُ لِلَّهِ» .
- (Invoquer pour celui qui loue Allah après avoir éternué) en lui disant « **qu'Allah te fasse miséricorde** » «يَرْحَمُكَ اللَّهُ» . Ce à quoi il répond « **qu'Allah vous guide et améliore vos situations** » «يَهْدِيكُمْ اللَّهُ وَيُصْلِحْ بَالَكُمْ» .
- (Visiter le malade) et répéter cette visite aux moments opportuns en évitant de rester longtemps, et en le réconfortant sans le faire désespérer de la miséricorde d'Allah.
- (Suivre le convoi funéraire...) ceci concerne les hommes et non pas les femmes.
- (Les politesses à observer en entrant et sortant de la mosquée et de son domicile), on entre du pied droit et on dit « **au Nom d'Allah, que les prières et les salutations soient sur le Messager d'Allah. O Allah ! Ouvre-moi les portes de Ta Miséricorde** » .
«بِسْمِ اللَّهِ، وَالصَّلَاةِ وَالسَّلَامِ عَلَى رَسُولِ اللَّهِ، اللَّهُمَّ افْتَحْ لِي أَبْوَابَ رَحْمَتِكَ»
On sort du pied gauche et on dit « **au Nom d'Allah, que les prières et les salutations soient sur le Messager d'Allah. O Allah ! J'implore Ta grâce** » «بِسْمِ اللَّهِ، وَالصَّلَاةِ وَالسَّلَامِ عَلَى رَسُولِ اللَّهِ، اللَّهُمَّ إِنِّي أَسْأَلُكَ مِنْ فَضْلِكَ»
On entre et sort de son domicile du pied droit et on dit « **Au nom d'Allah, je m'en remets à Allah, il n'y a de force et de puissance que par Allah, O Seigneur ! Je cherche protection auprès de Toi pour que je n'égare personne ou que je ne sois égaré, pour que je ne commette aucune faute ou qu'on ne m'incite à la faire, pour que je n'opprime personne ou que je ne subisse une oppression, pour que je ne sois injuste ou que je ne subisse une injustice** » «بِسْمِ اللَّهِ، تَوَكَّلْتُ عَلَى اللَّهِ، وَلَا حَوْلَ وَلَا قُوَّةَ إِلَّا بِاللَّهِ، اللَّهُمَّ إِنِّي أَعُوذُ بِكَ أَنْ أَضِلَّ أَوْ أَضَلَّ، أَوْ أَزِلَّ أَوْ أُزَلَ، أَوْ أَجْهَلَ أَوْ يُجْهَلَ عَلَيَّ، أَوْ أَظْلِمَ أَوْ أَظْلَمَ»
En entrant on dit « **Au nom d'Allah nous entrons et au nom d'Allah nous sortons et en Allah nous plaçons notre confiance** » puis il salue les occupants.
«اللَّهُمَّ إِنِّي أَسْأَلُكَ خَيْرَ الْمُؤَلِّجِ وَخَيْرَ الْمُخْرِجِ، بِسْمِ اللَّهِ وَلَجْنَا وَبِسْمِ اللَّهِ خَرَجْنَا، وَعَلَى اللَّهِ رَبِّنَا تَوَكَّلْنَا»
- (Les félicitations pour un mariage) en disant « **Qu'Allah bénisse pour vous (votre mariage), vous bénisse et vous unisse dans le bonheur** » «بَارَكَ اللَّهُ لَكُمَا، وَبَارَكَ عَلَيْكُمَا، وَجَمَعَ بَيْنَكُمَا فِي خَيْرٍ»
- (Les condoléances), elles se font au cours de trois jours. On ne doit pas dépasser ce délai.

DIX-SEPTIÈME LEÇON

La mise en garde contre le polythéisme et les différents péchés

Parmi lesquels les sept péchés capitaux qui sont : donner un associé à Allah, la sorcellerie, tuer l'âme qu'Allah a rendu sacrée sauf de bon droit, la consommation de l'usure, des biens de l'orphelin, fuir l'ennemi sur le champ de bataille, accuser les femmes croyantes, chastes et innocentes.

Il y a aussi : la désobéissance aux parents, rompre les liens de parenté, le faux témoignage, jurer mensongèrement, causer du tort au voisin, être injuste envers les gens par l'effusion du sang, l'extorsion des biens et l'atteinte à l'honneur, consommer ce qui est enivrant, les jeux de hasard, la médisance, la calomnie ainsi que les autres péchés qu'Allah et Son Messager ﷺ ont interdits.

Commentaires importants :

- (Donner un associé à Allah) cela englobe le polythéisme majeur et mineur.
- (La sorcellerie) parmi quoi le « sarf » et le « 'atf » (séparer ou concilier un couple), celui qui la pratique ou l'agrée est mécréant. Il est interdit de fréquenter les sorciers, leurs sites, leurs chaînes télévisées et de consulter les revues dans lesquelles se trouvent des horoscopes. On ne peut soigner la sorcellerie par une autre, mais plutôt par les incantations légales (ruqyah), les invocations et les remèdes licites comme la saignée (hijamah).
- (Tuer une âme qu'Allah a rendu sacrée) qu'il s'agisse d'un musulman, d'un non musulman ayant contracté un pacte de paix (avec les musulmans), d'un dhimmi (non musulman vivant en terre d'islam), ou d'un mon musulman à qui on a accordé asile.

- (Sauf de bon droit). Cela concerne trois personnes : le meurtrier, le marié qui commet l’adultère, l’apostat qui délaisse la communauté.
- (L’orphelin). C’est celui dont le père est mort avant qu’il ne soit pubère.
- (Accuser les femmes chastes), il s’agit des femmes libres même si elles ne sont pas mariées.
- (Jurer mensongèrement) de même que jurer par un autre qu’Allah comme jurer par le Prophète ﷺ, l’honneur, la vie, les tombeaux...
- (Les jeux de hasard), tout jeux qui entraîne soit un gain ou soit une perte comme le loto.
- (La médizance). Le Prophète ﷺ l’a définie comme étant le fait « **d’évoquer ton frère par des faits qu’il détesterait entendre** »
- (La calomnie) qui est de colporter des propos entre les gens (dans le but de corrompre entre eux).

Le statut des concours et des compétitions

Permis s’il n’y a pas de récompense et interdit dans le cas contraire :

Toutes les autres compétitions qui n’ont pas été citées précédemment.

Interdit dans tous les cas :

Comme les jeux d’échecs, de dé et autres.

Permis avec une récompense ou non :
Les courses de chevaux, de chameaux, et le tir à l’arc. En raison de la parole du Prophète ﷺ :
« **Il n’y a pas de compétition si ce n’est avec les sabots de chameau, de cheval et les flèches** »

DIX-HUITIÈME LEÇON

La préparation du mort, la prière funéraire et l'enterrement
Dont voici les détails :

1. Faire répéter l'attestation de l'unicité au mourant conformément à la parole du Prophète ﷺ : « **faîtes répéter lâ ilâha illâ Llah à vos morts** », « vos morts » signifiant les mourants qui sont ceux qui agonisent et dont les signes d'une mort proche sont percevables.

2. Lorsqu'on est assuré de sa mort, on lui ferme les yeux et serre ses mâchoires conformément à ce qui a été rapporté dans la sunna.

3. Il est obligatoire de laver le mort musulman sauf s'il est décédé en plein champ de bataille, alors on ne le nettoie pas et on ne prie pas sur lui. On l'enterre dans ses habits car le Prophète ﷺ n'a pas lavé les martyrs de Uhud et n'a pas prié sur eux.

4. La description du lavage du mort : on couvre ses parties intimes, on l'élève légèrement et on presse son ventre délicatement. Puis celui qui s'est chargé de le laver enroule un tissu ou autre, autour de sa main, et l'utilise pour nettoyer ses parties intimes. Il lui fait ensuite les ablutions comme pour la prière, lave sa tête et sa barbe avec de l'eau et du jujubier (sidr) ou autre. Il lui lave ensuite la partie droite de son corps, puis la partie gauche, et répète ainsi l'opération une deuxième fois, une troisième fois en faisant chaque fois passer sa main sur son ventre. S'il en sort quelque chose, il le nettoie et bouche les orifices naturels avec du coton ou autre. S'il ne tient pas, on utilise de l'argile ou tout autre moyen médical moderne, tel qu'un pansement adhésif ou autre. Ensuite, il lui refait les ablutions. Et si trois fois ne suffisent pas à le nettoyer, il le lave jusqu'à cinq ou sept fois. Il l'essuie après cela avec une serviette et parfume les plis de son corps (aisselle, adducteurs, derrière les genoux) et les membres sur lesquels il se prosternait.

Et s'il parfume tout son corps, c'est encore mieux. Il embaume également son linceul avec de l'encens.

Si ses moustaches ou ses ongles sont trop longs, il les coupe mais il n'y a pas d'inconvénient à les laisser. Il ne brosse pas ses cheveux ni rase ses poils pubiens, et ni le circoncit, car rien ne prouve ces actes. Quant à la femme, on noue ses cheveux en trois tresses que l'on place derrière sa tête.

5. L'enveloppement du corps dans un linceul : il est préférable d'envelopper l'homme dans trois pièces de tissu blanc dans lesquelles on l'enroule, sans chemise, ni turban conformément au linceul dans lequel a été enveloppé le Prophète ﷺ. Mais s'il porte une chemise et un pagne, puis est enveloppé dans un grand drap, il n'y a pas de mal.

Quant à la femme, elle est enveloppée dans cinq pièces de tissu : une robe, un voile, un pagne et deux grands draps.

Le petit garçon, lui, est enveloppé dans un seul linceul constitué d'un à trois tissus. La petite fille, elle, est enveloppée dans une chemise et deux draps.

A tous, un linceul au minimum est obligatoire couvrant tout le corps.

Si le mort est en état de sacralisation, on le lave avec de l'eau et du jujubier (sidr), on le laisse avec son pagne et sa cape ou autre tissu, sans couvrir sa tête et son visage, ni le parfumer car il sera ressuscité le jour dernier en proclamant la talbiyah. Ceci conformément au hadith authentique rapporté du Prophète ﷺ.

Quant à la femme en état de sacralisation, on l'enroule dans un linceul à l'instar d'une autre femme. Toutefois, on ne la parfume pas, ni on couvre son visage d'un niqab et ses mains ne sont pas gantées. Pour autant, son visage et ses mains sont entièrement couverts par son linceul comme il a été indiqué précédemment dans la description du linceul de la femme.

6. Les personnes prioritaires pour laver le défunt, prier sur lui et l'enterrer sont dans l'ordre : celui qu'il a recommandé dans son testament, le père, le grand-père, puis de proche en proche parmi les hommes agnats.

Les personnes prioritaires pour la défunte sont dans l'ordre : celle qu'elle a

recommandée dans son testament, la mère, la grand-mère, puis de proche en proche parmi les femmes de sa famille.

Chacun des époux a le droit de laver son conjoint, car abû Bakr as-sidîq a été lavé par sa femme, et 'Ali a lavé son épouse Fâtimah.

7. La description de la prière mortuaire : on prononce le takbîr à quatre reprises. Suite au premier, on récite la Fâtihah. Il est bon de la faire suivre par une courte sourate ou un ou deux versets car ceci est rapporté dans un hadith authentique d'ibn 'Abbâs. Après le second, on récite la prière sur le Prophète ﷺ comme dans le tachahhud. On dit après le troisième : « **O Allah ! Pardonne à nos vivants et à nos morts, aux présents et aux absents, aux jeunes et aux vieux, aux hommes et aux femmes. O Allah ! Celui d'entre nous que Tu maintiens en vie, fais-le vivre sur la voie de l'Islam et celui d'entre nous dont Tu as repris l'âme, fais-le mourir dans la foi. O Allah ! Pardonne-lui et accorde-lui Ta miséricorde. Accorde-lui le salut et le pardon. Assure-lui une noble demeure. Elargis-lui sa tombe et lave-le avec l'eau, la neige et la grêle. Nettoie-le de ses péchés comme on nettoie le vêtement blanc de la saleté. Donne-lui en échange une demeure meilleure que la sienne et une épouse meilleure que la sienne. Fais-le entrer au Paradis et préserve-le du châtimement de la tombe et du châtimement de l'Enfer. Elargis sa tombe et illumine-la-lui. O Allah ! Ne nous prive pas de sa récompense et ne nous égare pas après sa mort** ».

«اللَّهُمَّ اغْفِرْ لِحَيِّنَا وَمَيِّتِنَا، وَشَاهِدِنَا وَغَائِبِنَا، وَصَغِيرِنَا وَكَبِيرِنَا، وَذَكَرْنَا وَأُنْثَانَا، اللَّهُمَّ مَنْ أَحْيَيْتَهُ مِنَّا فَأَحْيِهِ عَلَى الْإِسْلَامِ، وَمَنْ تَوَفَّيْتَهُ مِنَّا فَتَوَفَّهُ عَلَى الْإِيمَانِ، اللَّهُمَّ اغْفِرْ لَهُ، وَارْحَمْهُ، وَعَافِهِ، وَاعْفُ عَنْهُ، وَأَكْرِمْ نُزُلَهُ، وَوَسِّعْ مَدْخَلَهُ، وَاغْسِلْهُ بِالْمَاءِ وَالتَّلَجِّ وَالْبَرَدِ، وَنَقِّهِ مِنَ الْخَطَايَا كَمَا يَنْقَى الثَّوْبُ الْأَبْيَضُ مِنَ الدَّنَسِ، وَأَبْدِلْهُ دَارًا خَيْرًا مِنْ دَارِهِ، وَأَهْلًا خَيْرًا مِنْ أَهْلِهِ، وَأَدْخِلْهُ الْجَنَّةَ، وَأَعِزَّهُ مِنْ عَذَابِ الْقَبْرِ، وَعَذَابِ النَّارِ، وَافْسَحْ لَهُ فِي قَبْرِهِ، وَنَوِّرْ لَهُ فِيهِ، اللَّهُمَّ لَا تَحْرِمْنَا أَجْرَهُ وَلَا تُضِلَّنَا بَعْدَهُ».

Après le quatrième, on salue une seule fois sur sa droite. Il est recommandé de lever les mains à chaque takbîr.

Si le défunt est une femme, on dit « **O Allah ! Pardonne-lui** (au féminin) ... » «اللَّهُمَّ اغْفِرْ لَهَا...»

S'ils sont deux, on dit « **O Allah ! Pardonne-leur à tous deux** ... » «اللَّهُمَّ اغْفِرْ لَهُمَا...»

S'ils sont plusieurs, on dit « **O Allah ! Pardonne-leur...** » «اللَّهُمَّ اغْفِرْ لَهُمْ...»

S'il s'agit d'un enfant, on dit au lieu d'invoquer le pardon « **Ô Allah ! Fais de lui un prédécesseur et une épargne pour ses parents et accepte son intercession (pour eux). Ô Allah ! Alourdis par lui le poids de leurs bonnes actions et accrois leurs rétributions. Place-le parmi les croyants vertueux. Mets-le sous la tutelle d'Ibrâhîm et préserve-le par Ta miséricorde du châtimement de l'Enfer** ».

اللَّهُمَّ اجْعَلْهُ قَرِطًا وَذُخْرًا لَوَالِدَيْهِ، وَشَفِيعًا مُجَابًا، اللَّهُمَّ ثَقِّلْ بِهِ مَوَازِينَهُمَا، وَأَعْظِمْ بِهِ أَجُورَهُمَا، وَالْحَقِّقْ بِصَالِحِ الْمُؤْمِنِينَ، وَاجْعَلْهُ فِي كِفَالَةِ إِبْرَاهِيمَ، وَفِي رَحْمَتِكَ عَذَابِ الْجَحِيمِ

Conformément à la Sunna, l'imam se tient au niveau de la tête du défunt, si c'est un homme, et au niveau du milieu du corps si c'est une femme. S'il y a plusieurs défunts, on place le corps de l'homme juste devant l'imam et celui de la femme plus en avant en direction de la qiblah. S'il y a des enfants, on place le jeune garçon avant la femme, puis la femme, puis la jeune fille, en plaçant la tête du garçon au niveau de celle de l'homme, le milieu du corps de la femme au niveau de la tête de l'homme, puis la tête de la petite fille au niveau de la tête de la femme, et le milieu du corps de la petite fille au niveau de la tête de l'homme. Tous ceux qui prient se tiennent derrière l'imam, sauf si quelqu'un ne trouve pas de place derrière l'imam, dans ce cas, il se tient à sa droite.

8. Description de l'enterrement : creuser profondément dans le sol d'une profondeur égale à la mi-hauteur d'un homme et faire au fond du trou une cavité latérale (lahd) du côté de la qiblah pour que le mort y soit placé sur son côté droit. On dénoue les liens du linceul qu'on laisse sur place. On ne découvre ni le visage de l'homme ni celui de la femme. On bouche ensuite la cavité latérale de briques et d'argile. S'il n'y a pas de briques, on utilise des planches de bois ou des pierres ou tout autre matériau. Ensuite, on couvre le trou avec la terre. Il est recommandé de dire à ce moment **« au nom d'Allah et selon la lignée du Messager d'Allah »**. « بِاسْمِ اللَّهِ، وَعَلَى مِلَّةِ رَسُولِ اللَّهِ » On surélève la tombe de la surface du sol d'un empan. Si c'est possible, on entrepose des cailloux sur le dessus et on asperge de l'eau. Il est recommandé à ceux qui assistent à l'enterrement de se tenir debout près de la tombe et d'invoquer Allah pour le mort. En effet, après avoir terminé l'inhumation, le Prophète ﷺ se tenait auprès du mort et disait : **« Implorez le pardon pour votre frère, et demandez à Allah de le raffermir, car il est en ce moment en train d'être questionné »**.

9. Il est légiféré pour une personne qui n'a pas effectué la prière mortuaire sur un mort de prier sur lui après qu'il soit enterré car le Prophète ﷺ a agit ainsi,

à condition que ce soit dans le mois qui suit son enterrement. Si le délai dépasse un mois, on n'effectue pas cette prière, car il n'y a pas de preuve que le Prophète ﷺ a prié sur un mort au-delà d'un mois.

10. Il est interdit à la famille du défunt de préparer un repas pour les gens en raison de la parole du noble compagnon Jarîr ibn 'abd Allah al-Bajalî qui a dit : « Nous considérons les réunions dans la maison de la famille du défunt et la préparation du repas après l'enterrement comme faisant partie de la lamentation prohibée » Quant à la préparation pour la famille et leurs hôtes, ceci est permis. Il est d'ailleurs légiféré aux proches et voisins du mort de leur préparer un repas car lorsque le Prophète ﷺ fût informé de la mort de Ja'far ibn abî Tâlib au Châm, il demanda à ses épouses de cuisiner un repas pour la famille de Ja'far et dit : « **Ce qui leur est arrivé les préoccupe suffisamment** ».

Nul grief à la famille du défunt s'ils le souhaitent, d'inviter leurs voisins ou d'autres personnes pour partager avec eux le repas qui leur a été offert. A notre connaissance, il n'existe pas de limite de temps dans la législation à ces invitations.

11. Il est interdit à une femme de porter le deuil d'une personne plus de trois jours, sauf pour son époux pour lequel elle doit le porter durant quatre mois et dix jours. Si la femme est enceinte, le deuil se termine à l'accouchement comme le prouve la Sunna provenant du Prophète ﷺ.

L'homme, quant à lui, n'a pas le droit de porter le deuil de quiconque, qu'il soit parmi ses proches ou non.

12. Il est légiféré pour les hommes de temps à autre, de visiter les cimetières, afin d'invoquer en faveur des morts, d'implorer pour eux la miséricorde, et afin de se rappeler l'au-delà. Le Prophète ﷺ a dit : « **Visitez les tombes, car cela vous rappelle l'au-delà** ». Il enseignait également à ses compagnons quand ils visitaient les cimetières de dire : « **Que le salut soit sur vous, habitants de ces demeures, croyants et musulmans. Nous allons, si Allah veut, certainement vous rejoindre. Nous implorons Allah pour nous et pour vous le salut. Qu'Allah soit miséricordieux envers les premiers et les derniers d'entre nous** ».

السَّلَامُ عَلَيْكُمْ أَهْلَ الدِّيَارِ مِنَ الْمُؤْمِنِينَ وَالْمُسْلِمِينَ، وَإِنَّا إِن شَاءَ اللَّهُ بِكُمْ لَاجِفُونَ، نَسْأَلُ اللَّهَ لَنَا وَلَكُمْ الْعَافِيَةَ، يَرْحَمُ اللَّهُ الْمُسْتَقْدِمِينَ مِنَّا وَالْمُسْتَأْخِرِينَ».

Les femmes, quant à elles, ne sont pas autorisées à visiter les cimetières car le Messager ﷺ a « maudit les femmes qui visitent les cimetières » et parce qu'on craint pour elles la fitna (tentation) et le manque de patience.

De même qu'il leur est interdit d'accompagner le convoi funèbre car le Prophète ﷺ leur a interdit cela. Cependant elles sont autorisées à accomplir la prière mortuaire dans la mosquée ou dans une salle de prière tout comme les hommes.

Que les prières et le salut d'Allah soient sur notre Prophète Muhammed, sur ses partisans et ses compagnons.

Les catégories de visites des tombes

Une visite légiférée :

Avoir l'intention de se rappeler l'au-delà. Ne pas voyager pour cela. Que ce soit dans le but d'invoquer pour lui et les morts selon ce qui a été rapporté dans la Sunna. Ne pas commettre ce qui enfreint la législation.

Une visite innovée :

Dans le but d'invoquer Allah auprès des tombes.

Une visite de

polythéisme :

Dans le but d'invoquer les morts.

Questions

1. Respecter l'ordre et les politesses islamiques fait partie des bons caractères du musulman (Vrai - Faux)
2. Ma religion m'oblige de côtoyer les mauvaises personnes et de m'écarter des bonnes (Vrai - Faux)
3. L'Islam nous enseigne de bien nous comporter avec les domestiques, employés et autres (Vrai - Faux)
4. Je côtoie ceux qui causent des préjudices à autrui par leurs paroles et leurs actes (Vrai - Faux)
5. Je me soulage en répondant à celui qui m'a insulté (Vrai - Faux)
6. L'Islam m'enseigne de venir en aide aux faibles et aux besogneux (Vrai - Faux)
7. Fait partie des droits du musulman de le visiter quand il tombe malade et d'invoquer pour lui la guérison (Vrai - Faux)
8. Toucher à l'intimité des voisins fait partie des caractéristiques des croyants (Vrai - Faux)

9. Le plus aimé auprès d'Allah est celui qui est le plus utile envers les gens
(Vrai - Faux)
10. L'invocation lorsqu'on sort de la maison est « **Au nom d'Allah nous entrons et au nom d'Allah nous sortons et en Allah nous plaçons notre confiance** » (Vrai - Faux)
11. Je réponds à celui qui m'insulte « **qu'Allah vous guide et améliore votre situation** »
(Vrai - Faux)
12. Le rappel d'Allah protège le musulman et le rapproche d'Allah (Vrai - Faux)
13. Quel est le signe qui prouve que tu aimes ton frère ?
.....
14. Parmi ce qui prouve la baisse de ta foi, le fait que tu sois jaloux de ton frère
(Vrai - Faux)
15. Quelles sont les causes qui entraînent l'amour ?
.....
16. Il est réprouvé de souffler dans la nourriture et les boissons (Vrai - Faux)
17. A la fin d'un repas, il est recommandé de lécher ses doigts avant de les laver
(Vrai - Faux)

18. Le juste-milieu est ce qui est requis concernant la nourriture, les boissons et les habits
(Vrai - Faux)
19. Les personnes prioritaires pour laver le mort, prier sur lui et l'enterrer
sont..... puis..... puis..... puis.....
20. Payer les dettes du défunt est : O Obligatoire. O Recommandé.
O Permis.
21. L'enterrement du mort est une : O Sunna. O Obligation.
O Obligation collective.
22. Faire répéter l'attestation de foi au mourant est : O Obligatoire.
O Sunna. O Interdit.
23. Le jugement d'assister au lavage du mort sans y participer :
O Interdit. O Permis. O Déconseillé.
24. On dénoue les liens du linceul au moment de poser le mort dans sa tombe
(Vrai - Faux)
25. Un des époux ne peut laver son conjoint car leur contrat de mariage s'est interrompu
par la mort (Vrai - Faux)
26. L'homme comme la femme peuvent nettoyer celui qui a l'âge de.....

27. Celui qui a raté la prière mortuaire peut prier sur.....dans un délai de.....
28. Pleurer pour un mort est permis dans tous les cas (Vrai - Faux)
29. On pose le mort dans la cavité latérale (lahd) en face de la qiblah (Vrai - Faux)

Sommaire

EXPLICATION DE L'INTRODUCTION DE L'AUTEUR.....	3
PREMIÈRE LEÇON.....	5
Citation de l'exégèse du cheikh 'Abd Rahmân Sa'di (رحمه الله), suivi de questions.	7
Questions sur l'introduction et l'exégèse	30
DEUXIÈME LEÇON	49
TROISIÈME LEÇON	57
Les piliers de la foi :	57
QUATRIÈME LEÇON.....	62
CINQUIÈME LEÇON	67
Questions sur le monothéisme	68
SIXIÈME LEÇON.....	75
LES CONDITIONS DE LA PRIERE	75
SEPTIÈME LEÇON	79
Les piliers de la prière	79
HUITIÈME LEÇON	81
Les obligations de la prière	81
NEUVIÈME LEÇON.....	82
La formule du tachahhud	82
Les sounan (actes recommandés) dans la prière :.....	83
DIXIÈME LEÇON	83
ONZIÈME LEÇON.....	85
Les annulatifs de la prière.....	85
Les prosternations de la distraction :	87

Récapitulatif de la prière (en image) :.....	88
Récapitulatif de la prière (tableau) :.....	98
Questions sur la prière.....	100
DOUXIÈME LEÇON	105
Les conditions des ablutions	105
TREIZIÈME LEÇON	107
Les obligations des ablutions	107
QUATORZIÈME LEÇON.....	108
Les annulatifs des ablutions.....	108
Résumé en images de la description des ablutions :.....	110
Annexe de certains points en lien avec les piliers de l’Islam	113
La description de la ‘umra et du pèlerinage	143
QUINZIÈME LEÇON.....	150
L’ornement de tout musulman des bons caractères	150
SEIZIÈME LEÇON	151
Les règles de politesse en Islam	151
DIX-SEPTIÈME LEÇON	153
La mise en garde contre le polythéisme et les différents péchés	153
DIX-HUITIÈME LEÇON	155
La préparation du mort, la prière funéraire et l’enterrement.....	155
Questions.....	161
Sommaire	165
Bibliographie	167

Bibliographie

- [1]. Le Saint Coran
- [2]. Le recueil authentique « Sahîh al-Bukhârî » (mort en 256 h)
- [3]. Le recueil authentique « Sahih Muslim » (mort en 261 h)
- [4]. « Ach-Charh al-mumtî' » explication du livre « Zâd al-mustaqnî' » de Muhammad ibn Sâlih al-utheimine (رحمه الله) (mort en 1421 h)
- [5]. « Al-Qawl al-mufîd 'alâ kitâb at-tawhîd » de Muhammad ibn Sâlih al-utheimine (رحمه الله) (mort en 1421 h)
- [6]. « Tayssir al-Karîm ar-Rahmân fî tafsîr kalâm al-Mannân » explication du Coran de cheikh 'abd ar-Rahmân as-Sa'dî (رحمه الله) (mort en 1376 h)

L'EXPLICATION DES TROIS QUESTIONS DE LA TOMBE

شرح أسئلة القبر الثلاثة

مترجم باللغة الفرنسية

لفضيلة الشيخ هيثم بن جميل سرحان

CHEIKH HAYTHAM SARHÂN

Louanges à Allah. Nous le louons, cherchons Son aide, et nous demandons Sa rémission. Nous cherchons refuge auprès d'Allah contre le mal de nous-mêmes et du mal de nos actions. Quiconque Allah guide, nul ne peut l'égare et quiconque Il égare, nul ne peut le guider. Je témoigne que nul ne mérite l'adoration sauf Allah seul, sans associé, et je témoigne que Muhammad est Son serviteur et messenger.

Introduction

L'auteur de cette épître

Le savant de l'Islam et le rénovateur de l'appel au Tawhîd. L'imam Abu al-Hussayn Muhammad ibn Sulaymân at-Tamîmî, né en 1115H et mort en 1206H.

Pourquoi étudier le tawhîd

Allah nous a créés pour cela.

Allah n'accepte aucun acte sans le tawhîd.

N'accédera au paradis que le monothéiste.

Il est une cause de l'augmentation des bonnes actions.

Il est un moyen d'éliminer les pêchés.

Il est une cause de guidée et de sécurité constante.

Il est une source de tranquillité.

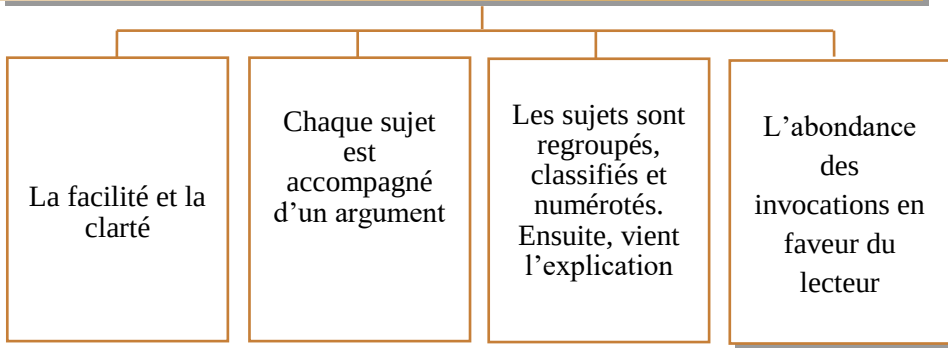
Il est un moyen pour l'obtention de l'intercession du prophète ﷺ.

La raison pour laquelle nous étudions ce livre

L'importance qu'ont donnée nos pieux prédécesseurs et nos savants de la sunnah à cette épître bénie, en raison des grands avantages qu'elle contient. Elle est ainsi le point de départ par lequel l'étudiant en science acquiert son savoir religieux. Nous prenons ainsi exemple sur eux et suivons leurs pas dans cette méthodologie.

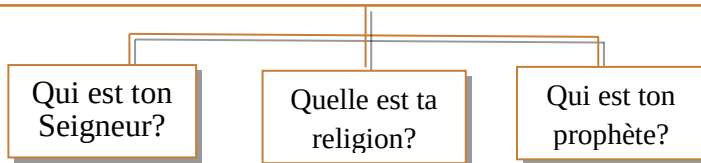
*De même que le musulman du commun ne peut se passer d'étudier ce livre en raison de ce qu'il contient comme fondements auxquels il doit croire sans aucun doute.

Les livres de l'auteur se distinguent par ce qui suit :



Définition des trois principes fondamentaux

En résumé, ils sont les trois questions de la tombe.

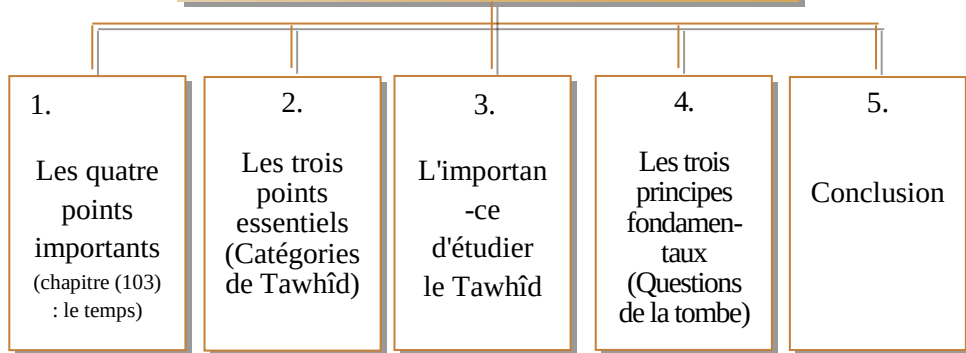


Quels bénéfices obtient-on à étudier les trois principes fondamentaux ?

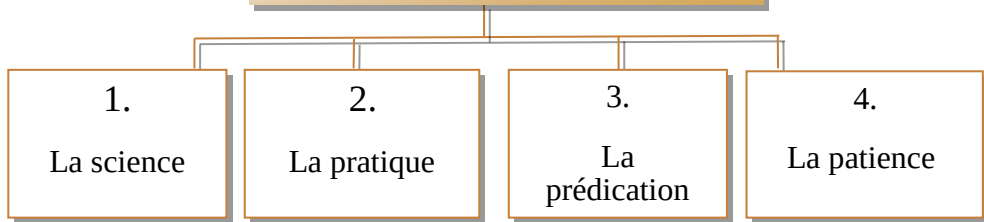
Lorsque tu étudies ces trois principes, puis que tu les mets en pratique, puis que tu appelles à cela tout en patientant dans ces trois choses, tu seras en mesure par la permission d'Allah de répondre aux questions de la tombe.



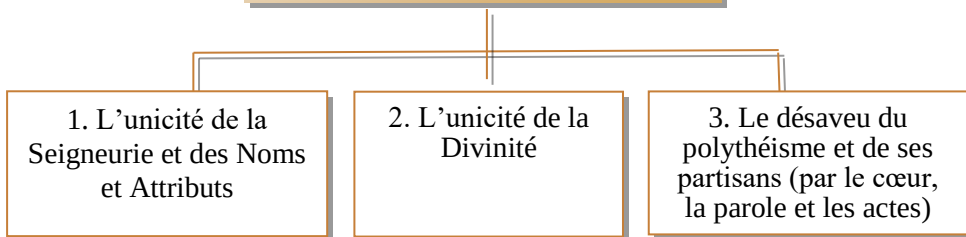
Ce livre est divisé en cinq parties



1. Les quatre points importants



2. Les trois points essentiels



3. L'importance d'étudier le Tawhîd

La réponse à la question : Pourquoi étudions-nous le Tawhîd ?

4. Les trois principes fondamentaux

En résumé, ils sont les trois questions de la tombe.



5. Conclusion

Elle commence à partir de la parole de l'auteur "Après que les gens meurent, ils seront ressuscités" jusqu'à la fin du livre.

Premièrement, les quatre points importants :

“Au nom d’Allah, Le Tout Miséricordieux, Le Très Miséricordieux (1).

Sache - qu’Allah te fasse miséricorde (2) - qu’il est obligatoire pour nous d’apprendre quatre choses :

La première : est la science, qui est la connaissance d’Allah, la connaissance de Son Prophète ﷺ et la connaissance de la religion de l’Islam avec les preuves.

La deuxième : est sa mise en pratique (3)".

(1) La raison pour laquelle l'auteur commence par le nom d'Allah :

1. Afin de prendre exemple sur le Livre d'Allah, ainsi que les prophètes

عليهم السلام.

2. Afin de prendre exemple des savants et des prédécesseurs avant lui qui avaient pour habitude d'introduire leurs livres ainsi.

3. Afin de chercher la bénédiction par Le Noble Nom d'Allah.

(2) Comme nous l’avons montré dans l’introduction, l’auteur a pour habitude de commencer par une invocation en faveur des étudiants en demandant pour eux la miséricorde. Ceci montre :

1. La miséricorde des savants de la Sunnah envers leurs étudiants.

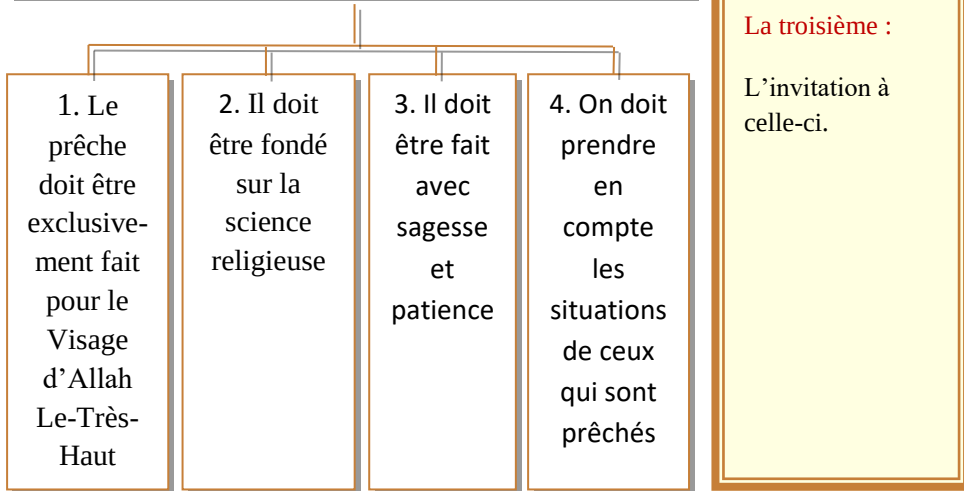
2. La religion de l’Islam est basée sur la miséricorde.

• **La science** est la connaissance de la vérité par sa preuve : son contraire est l’ignorance.

(3) Il a été dit concernant le lien entre la science et la pratique : « la science appelle l’action, soit elle lui répond ou soit elle (la science) s’en va ». Il n’y a aucun bien dans une connaissance dénuée d’action. Lorsque quelqu’un acquiert un savoir, il lui incombe la pratique. Sans ça, il aura ainsi une ressemblance aux juifs qui détiennent le savoir sans pour autant l’appliquer. **{Ils le reconnaissent comme ils reconnaissent leurs enfants}**. Les premiers pour lesquels le feu sera attisé seront de trois. Parmi eux, un savant qui a appris une science et ne l’a pas mise en pratique.

Et le savant qui n’agit pas selon sa science, sera châtié avant les adorateurs des idoles

La prédication a des conditions et des règles. Les plus importantes étant :



La preuve de ces conditions :

La parole d'Allah : **{Dis : "Voici ma voie, j'appelle les gens [à la religion] d'Allah, moi et ceux qui me suivent, nous basant sur une preuve évidente. Gloire à Allah ! Et je ne suis point du nombre des associateurs}**

{Dis : « Voici ma voie »} c'est-à-dire ce avec quoi est venu le Messager ﷺ. La voie : le chemin.

{J'appelle les gens à [la religion] d'Allah} Celui qui appelle à Allah est le monothéiste qui veut conduire les gens à Allah.

{Nous basant sur une preuve évidente}, la preuve étant la science comportant la connaissance de :



C'est comme si l'auteur disait : Après que tu aies appris et pratiqué, il t'incombe d'être sur ce quoi étaient le prophète ﷺ, les compagnons et les pieux prédécesseurs, comme l'a dit Allah : **{Dis : « Voici ma voie, j'appelle les gens à [la religion] d'Allah, moi et ceux qui me suivent, nous basant sur une preuve évidente »}**.

La quatrième : La patience face aux torts qui peuvent être rencontrés (1).
La preuve dans cela est la parole d'Allah :

{Je jure, Par le temps, assurément, l'homme est en perdition, sauf ceux qui ont cru, et accompli de bonnes œuvres, se sont recommandés mutuellement la vérité et se sont recommandés mutuellement la patience} (2)

(1) L'auteur a cité après le prêche : la patience. Il sous-entend que celui qui emprunte cette voie sera éprouvé à l'instar des Prophètes et Messagers. Il lui incombe alors de patienter.

La patience

Linguistiquement:
La résignation

Religieusement :
Persévérer sur des choses et s'abstenir d'autres

Ibn al-Qayyim a divisé la patience en trois catégories:

1. Patienter dans l'obéissance à Allah jusqu'à l'accomplir

2. Patienter face à la désobéissance à Allah jusqu'à s'en écarter

3. Patienter face aux décrets douloureux d'Allah

(2) Après avoir cité les quatre points essentiels, l'auteur apporte la preuve du Coran ; Sourate Al-'Aṣr. L'auteur fait toujours suivre les sujets avec leurs preuves. Pour quelle raison ?

1. Afin d'éduquer l'étudiant à être un adepte de la preuve et non pas un suiveur aveugle d'opinions

2. Afin que l'étudiant ait une preuve avec laquelle il pourra rétorquer à l'opposant

3. Afin que l'étudiant ait une capacité à extraire les jugements des arguments sur des bases correctes

(1) Le but de l'imam ash-Shâfi'î رحمه الله est que cette sourate à elle seule est suffisante pour établir la preuve sur la créature pour qu'elle apprenne, qu'elle agisse, qu'elle transmette, et qu'elle observe la patience.

Qu'en est-il alors du reste des sourates du Coran ?! Tout Le Coran contient de nombreuses preuves.

(2) L'imam al Bukhârî a intitulé un des chapitres de son livre "Ṣaḥīḥ al Bukhârî" par : « Chapitre : La science devance la parole et l'action ». Il a ensuite mentionné la preuve. Ainsi, il est obligatoire de faire précéder la science à la parole et l'action. Il est incorrect d'agir sans science. Sans quoi il y aura en cela une ressemblance aux chrétiens.

Ash-Shâfi'î رحمه الله a dit : « Si Allah n'avait révélé que cette sourate comme preuve pour les créatures, elle leur aurait suffi ».

(1)

Al-Bukhârî رحمه الله a dit :

« Chapitre : La connaissance précède la parole et l'acte »

Et la preuve réside dans la parole d'Allah : **{Sache donc qu'en vérité, il n'y a point de divinité [digne d'adoration] si ce n'est Allah, et implore le pardon pour ton péché.}**

Allah a donc commencé par la science avant la parole et l'action.

(2)

Deuxièmement, les trois points essentiels

Sache - qu'Allah te fasse miséricorde - qu'il est du devoir de tout musulman et musulmane d'apprendre trois choses et de les mettre en pratique (1)

(1) L'auteur رَحِمَهُ اللهُ a commencé cette partie par une invocation en faveur de l'étudiant.

L'auteur a invoqué pour l'étudiant dans le livre **“les Trois Fondements”** dans trois passages : avant les quatre points essentiels, puis les trois autres. Le troisième passage étant : **“Sache, qu'Allah te guide vers Son obéissance que le monothéisme (al hanîffiyya) est la religion d'Ibrahîm”**.

Introduction avant l'explication des 3 Fondements

Le Tawhîd

Linguistiquement : il est le radical du verbe unifier.

Unifier une chose est la rendre unique.

Religieusement : unifier Allah dans ce qui Lui est spécifique comme Seigneurie, Divinité et Noms et Attributs.

Le Tawhîd se divise en trois catégories

L'unicité dans la Seigneurie

Unifier Allah (exalté soit-Il) dans Ses actes.

Ou : unifier Allah dans la création, la royauté et l'administration

L'unicité dans la Divinité

Unifier Allah (exalté soit-Il) dans l'adoration

L'unicité dans les Noms et Attributs

Unifier Allah dans les Noms et Attributs qu'Il s'est donné dans Son Livre et par le biais de Son Messager ﷺ en affirmant ce qu'Allah s'est affirmé et niant ce qu'Il s'est nié sans altération, ni reniement, ni en donnant le comment, et ni en donnant une ressemblance

*Les noms et attributs sont d'institution Divine (*tawqifiyya*). On se limite uniquement à ce qui a été rapporté dans le Coran ou la Sunnah et ce, en :

- Affirmant ce qu'Allah a affirmé Le concernant ou a affirmé Son Messager ﷺ.

- Niant ce qu'Allah a nié Le concernant ou a nié Son Messager, à l'exemple de : {Ni somnolence ni sommeil ne Le saisissent}, {sans éprouver la moindre lassitude}, sans altération, ni reniement et sans donner de comment ni de ressemblance.

La première : c'est le fait qu'Allah nous a créés, qu'Il nous a accordé subsistance et qu'Il ne nous a pas laissés sans but.

En effet, Il nous a envoyé un Messenger. Quiconque lui obéit entrera au Paradis et quiconque lui désobéit entrera en Enfer. La preuve à ce sujet réside dans la parole d'Allah : {Nous vous avons envoyé un Messenger pour être témoin contre vous, de même que Nous avons envoyé un Messenger à Pharaon. Pharaon désobéit alors au Messenger. Nous le saisîmes donc rudement} (1)

Un résumé des trois points importants

1. L'unicité dans la Seigneurie et l'unicité des Noms et Attributs

2. L'unicité dans la Divinité

3. Le désaveu du polythéisme et de leurs adeptes

(1) Dans le premier point, l'auteur رحمه الله affirme le Tawhîd dans la Seigneurie et le Tawhîd dans les Noms et Attributs: «Allah nous a créés» Il est donc Le Créateur, «nous a donné notre subsistance» Il est donc Le Grand Pourvoyeur, «Il ne nous a pas laissés sans but» à errer sans nous donner d'ordres ni d'interdits, «Il nous a plutôt envoyé un Messenger».

La raison pour laquelle Allah a envoyé des Messagers عليهم السلام :

1. Afin d'établir la preuve face à la création

{Et Nous n'avons jamais puni [un peuple] avant de [lui] avoir envoyé un Messenger}

2. Comme miséricorde :

{Et Nous ne t'avons envoyé qu'en miséricorde pour l'univers}

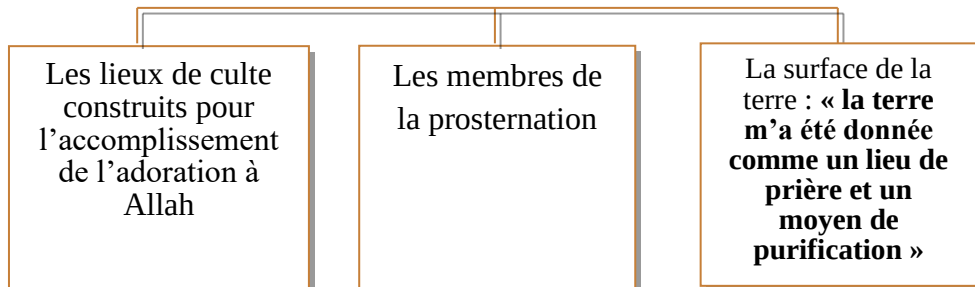
La deuxième : c'est le fait qu'Allah n'agrée pas qu'on Lui associe qui que ce soit dans Son adoration, pas même un Ange rapproché ou un Prophète envoyé. La preuve à ce sujet réside dans la parole d'Allah : **{Les mosquées sont consacrées à Allah : n'invoquez donc personne avec Allah}.**

Le deuxième point est l'affirmation de l'unicité dans la Divinité d'Allah Le Très Haut.

L'auteur رَحِمَهُ اللهُ a dit : (Allah n'agrée pas qu'on Lui associe qui que ce soit) : cela englobe toute chose, un Prophète, un saint, un jinn, un Ange, un vertueux ou autres quels qu'ils soient.

La preuve : **{Les mosquées sont consacrées à Allah : n'invoquez donc personne avec Allah}**

Il existe trois avis concernant le sens du mot « massâjid » (mosquées). Tous sont acceptables :



{N'invoquez donc personne avec Allah} « Personne » : terme indéterminé précédé d'une interdiction. Cela englobe (dans la langue arabe) toute chose. C'est pourquoi l'Imam رَحِمَهُ اللهُ a dit au début du deuxième point : (Allah n'agrée pas qu'on Lui associe qui que ce soit) "

Dans le troisième point, l'auteur expose l'obligation du désaveu du polythéisme et de leurs adeptes.

Le juste milieu des partisans de la Sunnah et du consensus concernant leurs relations avec les non-musulmans.

Il y a deux extrêmes et une position médiane concernant cela.

Certains oppriment les non-musulmans par les insultes, le vol et le meurtre.

A l'opposé d'autres participent à leurs célébrations, leurs fêtes et adorations.

Enfin ceux qui sont dans le juste milieu, remplissent leurs engagements envers eux sans atteindre ni à leurs personnes par le meurtre, ou à leurs biens par le vol.

Ils considèrent qu'il est permis de s'entretenir avec eux par le commerce et toutes autres transactions (licites). Ils les invitent (à l'Islam) de la meilleure des manières.

La troisième : Quiconque obéit au Messenger et unifie Allah, il lui est interdit de prendre comme allié celui qui s'oppose à Allah et à Son Messenger, même s'il est un proche parent. La preuve est la parole d'Allah le Très Haut : **{Tu ne trouveras pas un peuple qui croit en Allah et au jour dernier prendre pour amis ceux qui s'opposent à Allah et à Son Messenger, fussent-ils leurs pères, leurs fils, leurs frères ou les gens de leur tribu. Ceux-là sont ceux à qui Il a écrit la foi dans le cœur et ceux qu'Il a secourus. Il les fera entrer dans des jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, où ils demeureront éternellement. Allah les agrée et ils L'agrément. Ceux-là sont le parti d'Allah. Le parti d'Allah est celui de ceux qui réussissent}.**

Troisièmement : l'importance d'étudier le Tawhîd

Sache - qu'Allah t'oriente vers Son obéissance – que le monothéisme (*al hanîfiyya*) est la religion d'Ibrahim, qui consiste à adorer Allah Seul en Lui vouant un culte sincère.

Et c'est cela qu'Allah a ordonné à tous les gens et elle est également la cause pour laquelle Il les a créés. Comme Allah le Très Haut dit : **{Je n'ai créé les Djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent} (1)** et le terme « M'adorent » signifie ici « M'unifient » (2).

La chose la plus importante qu'Allah a ordonnée est la pratique de l'unicité (*Tawhîd*) qui signifie : Unifier Allah par l'adoration (3). Et la pire des choses qu'Allah a interdite est le polythéisme (*Chirk*) qui signifie : Invoquer autre qu'Allah avec Lui.

AL HANÎFIYYA

Linguistique ment :

Pencher vers quelque chose.

Religieusement :

Al Hanafiyya : c'est la lignée qui s'écarte du polythéisme pour se tourner à la sincérité, au monothéisme et à la foi.

{Il (Ibrâhîm) était soumis à Allah, voué exclusivement à Lui}

C-à-d, il se vouait à Allah, se détournait du polythéisme.

Le hanîf est celui donc qui retourne toujours au monothéisme et se détourne du polythéisme.

(3) L'auteur رحمه الله montre la raison pour laquelle nous étudions le Tawhîd et nous avons mentionné son importance précédemment.

Définition du Tawhîd

Linguistiquement : il est le radical du verbe unifier.

Unifier une chose est la rendre unique.

Religieusement : unifier Allah dans ce qui Lui est spécifique comme Seigneurie, Divinité et Noms et Attributs.

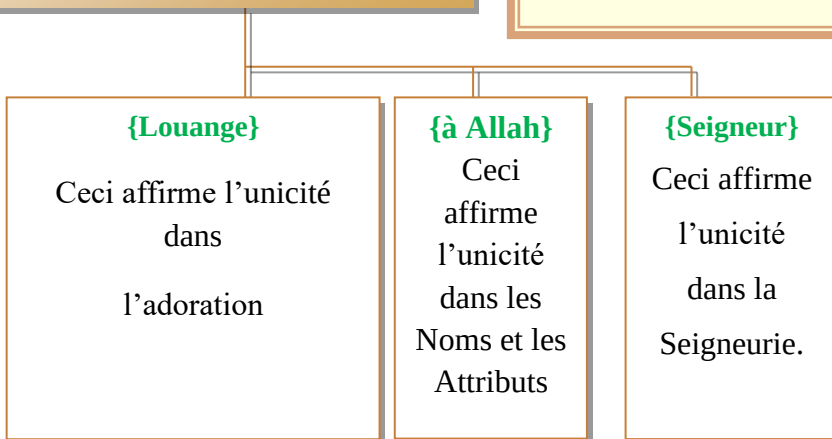
L'auteur dit : (le terme « M'adorent » signifie ici « M'unifient »). Ceci correspond à la parole d'ibn 'Abbâs رضي الله عنهما « le terme adoration dans le Coran signifie l'unicité ». **{Adorez Allah}** : unifiez Allah. **{Ô gens adorez votre Seigneur}** : ô gens unifiez votre Seigneur.

QUATRIEMENT: LES 3 FONDEMENTS

(1) L'auteur a commencé par mentionner les trois principes qui sont en réalité les trois questions de la tombe. Il attire l'attention du lecteur en procédant par des questions/réponses.

(2) L'auteur a montré le premier principe en expliquant que Le Seigneur est Celui qui mérite l'adoration qui n'est autre qu'Allah. Puis il a cité la preuve qui est la parole d'Allah : **{Louange à Allah le Seigneur de l'univers}**. Le Seigneur étant donc Celui qui doit être adoré.

{Louange à Allah, Seigneur de l'Univers}. Ce verset contient les trois catégories d'unicité :



Si on te demande : quels sont les trois fondements qu'il incombe à l'homme de connaître ?

Réponds : c'est le fait que le serviteur connaisse son Seigneur, sa religion et son Prophète Muhammad ﷺ (1).

Et si on te demande : qui est ton Seigneur ? Réponds alors : mon Seigneur est Allah qui m'a éduqué ainsi que tout l'Univers par Ses bienfaits. Il est Celui que j'adore ; je n'adore personne en dehors de Lui. La preuve réside dans la parole d'Allah : **{Louange à Allah, Seigneur de l'Univers}** (2).

Toute chose hormis Allah est une créature, et moi je suis l'une d'elles (3).

(3) Toute chose hormis Allah est créée. Étant une créature, il m'incombe d'être reconnaissant envers Le Créateur, Celui qui m'a comblé de Ses bienfaits (exalté soit-Il, Le Très Haut).

Si on te demande : Quelle est la chose avec laquelle tu as connu Allah?
Réponds : Par le biais de Ses signes et Ses créatures.

Parmi ses signes, il y a la nuit et le jour ainsi que le soleil et la lune. Parmi Ses créatures, il y a les sept cieus et les sept terres ainsi que ce qui s'y trouve et ce qu'il y a entre eux.

La preuve est la parole d'Allah le Très Haut : **{Parmi Ses signes, sont la nuit et le jour, le soleil et la lune : ne vous prosternez ni devant le soleil, ni devant la lune, mais prosternez-vous devant Allah qui les a créés, si c'est Lui que vous adorez}.**

Et Sa Parole : **{Votre Seigneur, c'est Allah, qui a créé les cieus et la terre en six jours, puis S'est établi sur le Trône. Il couvre le jour de la nuit qui poursuit celui-ci sans arrêt. (Il a créé) le soleil, la lune et les étoiles, soumis à Son commandement. N'est-ce pas que la création et le commandement n'appartient qu'à Lui. Béni soit Allah, Seigneur des créatures !}** (1)

Et Le Seigneur est L'Adoré. La preuve est la parole d'Allah : **{Ô vous les gens ! Adorez votre Seigneur, qui vous a créé vous et ceux qui vous ont précédés. Ainsi atteindriez-vous la piété. C'est Lui qui a fait pour vous de la terre, un lit, et du ciel, un toit ; et a fait descendre du ciel, une eau par laquelle Il a fait surgir toutes sortes de fruits, qui est une subsistance pour vous. Ne donnez donc pas des égaux à Allah, alors que vous savez}** (2)

Ibn Kathîr رحمه الله a dit : « Celui qui a créé ces choses est [le Seul] qui mérite l'adoration. » (3)

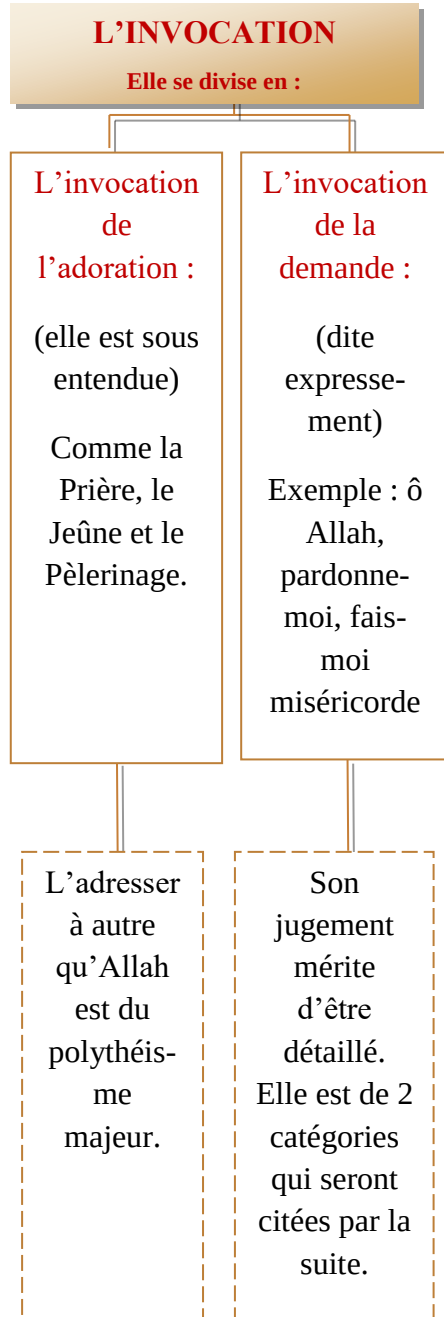
(1) L'auteur entama la citation de plusieurs signes *kawniyya* (universels) et créatures prouvant l'existence d'Allah, affirmant qu'Il n'y a pas de seigneur, de créateur et digne d'adoration ci ce n'est Allah. Il en mentionna les preuves du Coran comme il est écrit dans l'épître.

* Toute créature est un signe de l'existence d'Allah. Mais le cheikh de l'Islam Muhammad ibn 'abd al Wahhâb marqua une différence entre le signe et la créature. Car le signe peut s'alterner à l'instar de la nuit et du jour. La chose qui subit un changement étant une preuve plus importante que celle qui ne change pas.

(2) Certains savants ont dit au sujet de ce verset dans le deuxième chapitre du Coran « la vache » : Ce verset comporte le premier appel dans le Coran **{Ô gens}**, le premier ordre **{Adorez}** signifiant « unifiez », et la première interdiction **{Ne donnez donc pas des égaux à Allah, alors que vous savez}** qui est une interdiction du polythéisme.

(3) C'est à dire que Celui est Unique dans la Seigneurie doit être unifié dans l'adoration.

L'auteur a fait suivre la parole d'Ibn Kathîr par la citation d'un nombre d'adorations émanant du cœur ou des membres. Chacune d'entre elles citées avec une preuve du Livre de la manière suivante :



Et parmi les différentes adorations ordonnées par Allah (1), il y a : Al-Islam (La soumission à Allah), Al-Imane (la foi), Al-ihsâne (l'excellence dans l'adoration), il y a aussi l'invocation (Du'â), la peur (Al Khawf), l'espérance (Ar-Radjâ), la confiance (At-tawakkoul), l'aspiration (Ar-Raghabah), l'effroi (Ar-Rahbah), le recueillement (Al-Khucû'), la crainte (Al-Khachiah), le retour à Allah (Al-Inâbah), la demande d'aide (Al-Isti'ânah), la demande de refuge (Al-Istighâthah), implorer le secours (Al-Isti'âdhah), le sacrifice (Adh-Dhabh), le vœu (An-Nadhr) et autres que cela parmi toutes les formes d'adorations ordonnées par Allah.

La preuve est la parole d'Allah le Très Haut : **{Les mosquées sont consacrées à Allah : n'invociez donc personne avec Allah}**

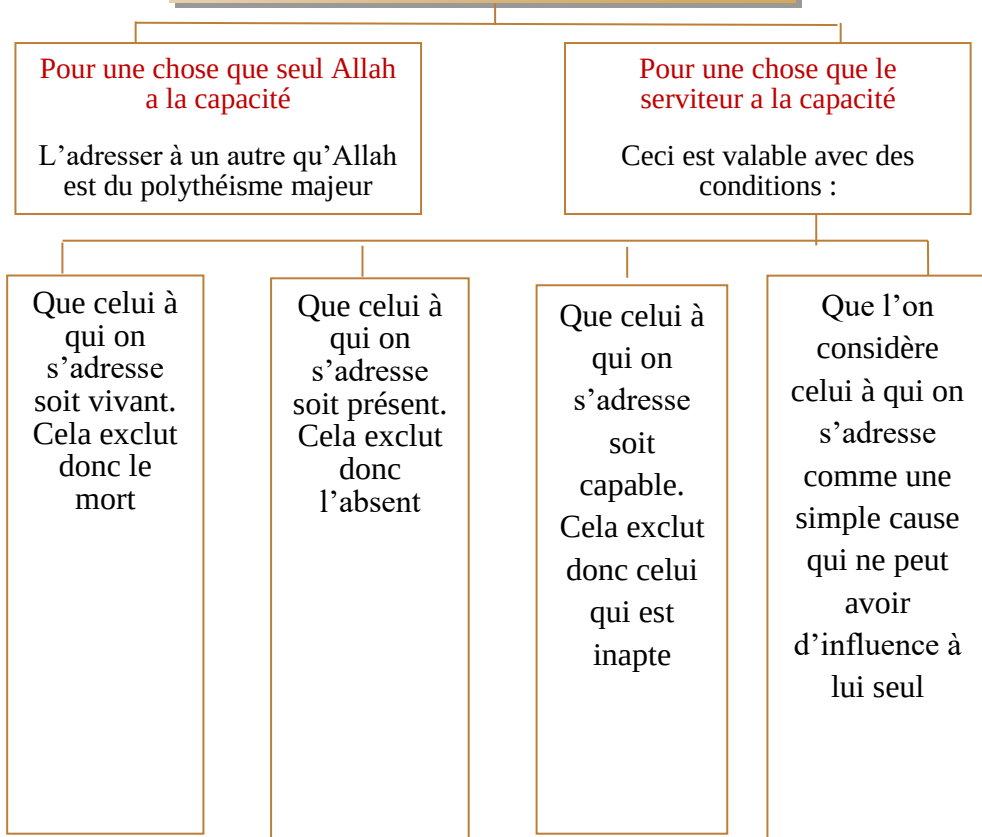
Quiconque destine l'une d'elles à autre qu'Allah, devient polythéiste et mécréant.

La preuve est la parole d'Allah le Très Haut : **{Et quiconque invoque avec Allah une autre divinité, sans avoir la preuve évidente (de son existence), aura à en rendre compte à son Seigneur. En vérité, les mécréants ne réussissent pas}.**

Et on trouve dans le hadith : **« L'invocation est l'essence même de l'adoration »**

La preuve est la parole d'Allah le Très Haut : **{Et votre Seigneur dit : "Invoquez-Moi, Je vous répondrai. Certes, ceux qui par orgueil, se refusent à M'adorer entreront bientôt dans l'Enfer, humiliés}**

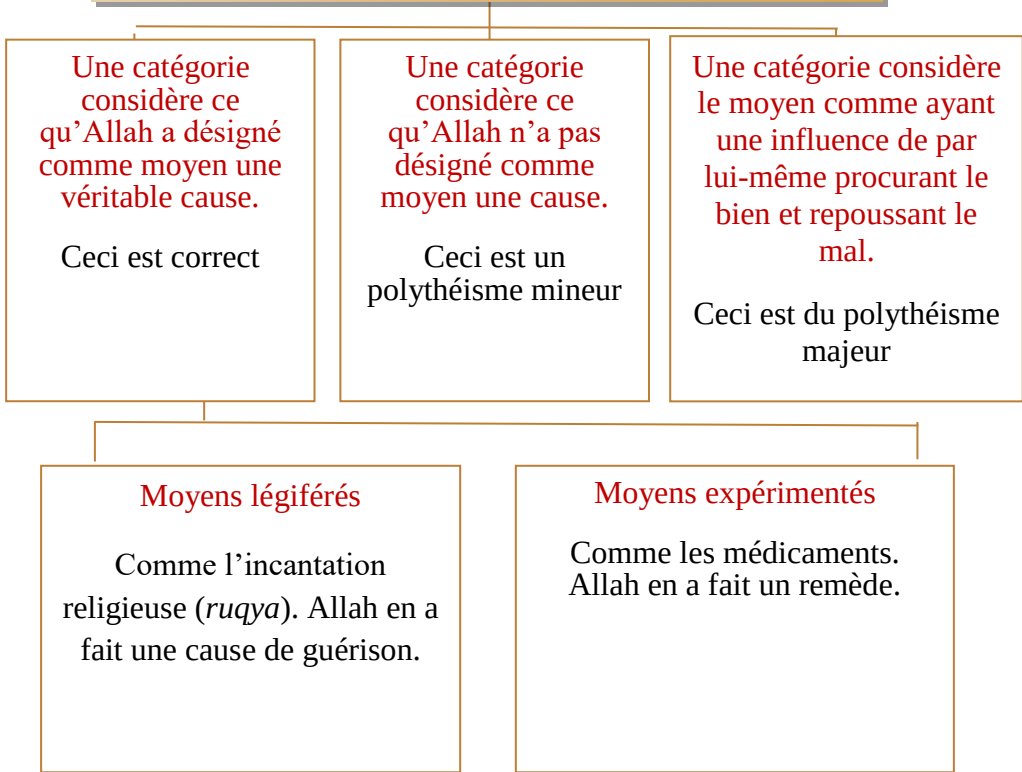
L'invocation de la demande se divise en deux



En revanche, s'il croit que celui à qui il s'adresse possède une capacité dans ce monde (même mineure) de produire un bien ou de repousser un mal, alors c'est de l'associationnisme.

Remarque : nous étudions ici le jugement de l'acte. Quant à celui de l'auteur, il nécessite l'établissement de la preuve et la suppression de l'élément douteux. C'est aux savants de juger si l'auteur est croyant ou mécréant.

Les gens se sont divisés en trois catégories par rapport à leurs conceptions en ce qui concerne les moyens:



Le hadith : « L'invocation est l'essence même de l'adoration » est considéré comme faible. L'authentique étant la parole du prophète ﷺ : « l'invocation est l'adoration ».

Comment l'invocation peut-elle être l'adoration ?

Le verset prouve cela : {Et votre Seigneur dit : "Invoquez-Moi, Je vous répondrai. Ceux qui, par orgueil, se refusent à M'adorer entreront bientôt dans l'Enfer, humiliés"}

Allah a dit {M'adorer}. Ce qui prouve que l'invocation est l'adoration.

La preuve concernant la peur [d'Allah] se trouve dans la parole d'Allah : **{N'ayez donc pas peur d'eux. Mais ayez peur de Moi, si vous êtes croyants}** (1).

La preuve concernant l'espoir [en Allah] réside dans la parole d'Allah : **{Quiconque espère rencontrer son Seigneur, qu'il fasse de bonnes actions et qu'il n'associe personne dans l'adoration de son Seigneur}** (2).

(2) **L'espoir** : est le désir de l'homme pour quelque chose dont l'obtention est proche, ou non (réalisable).

L'espoir impliquant l'humilité et l'asservissement ne doit être voué que pour Allah ; l'adresser à un autre que Lui est un polythéisme majeur.

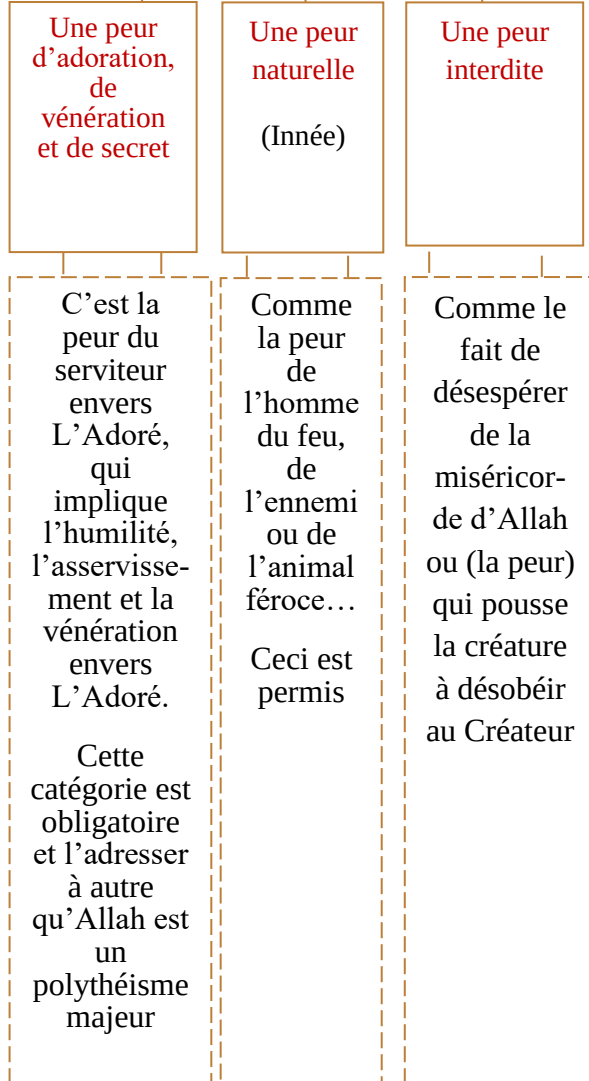
L'espoir louable provient uniquement de celui qui accomplit des actes d'obéissance envers Allah et qui en espère la récompense, ou celui qui s'est repenti d'une désobéissance et qui en espère l'acceptation.

Quant à l'espoir dénué d'actions, c'est une tromperie et de vils souhaits détestables.

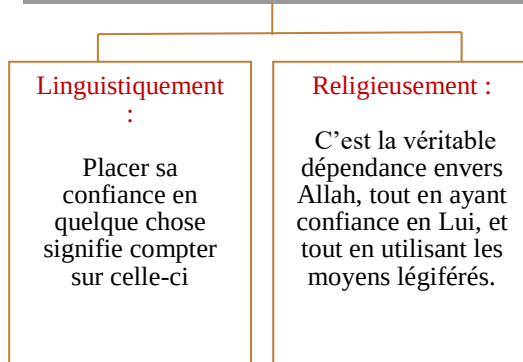
(1) **La peur** : c'est un sentiment qui survient lorsque l'on est confronté à ce qui peut nous nuire ou nous détruire.

Allah nous a interdit de craindre les alliés de satan et nous a ordonné de Le craindre Seul.

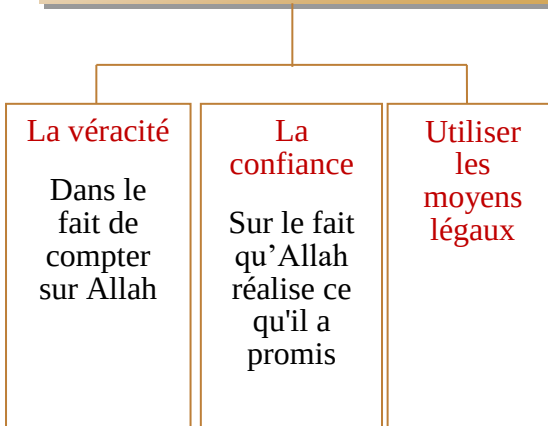
La peur est de trois catégories :



La signification du Tawakkul (placer sa confiance)



Trois choses doivent être présentes pour le Tawakkul



La preuve concernant la confiance (*At- tawakkul*) est la parole d'Allah Le très Haut : **{Et c'est en Allah que vous devez placer votre confiance si vous êtes croyants}**.

Et Sa Parole : **{Quiconque place sa confiance en Allah, Allah lui suffit} (1).**

La preuve concernant l'aspiration (*Ar-raghba*), l'effroi (*Ar-rahba*) et le recueillement (*Al-Khuchû*'), est la parole d'Allah Le Très Haut : **{Ils concouraient dans les œuvres de bien et Nous invoquaient avec aspiration et effroi et ils étaient recueillis devant Nous} (2).**

(2) L'aspiration : c'est désirer atteindre une chose que l'on aime.

L'effroi : c'est une peur qui implique le fait de s'échapper de ce que l'on craint. Elle est donc accompagnée d'un acte.

Le recueillement : c'est l'humilité et l'apaisement face à la grandeur d'Allah de sorte (que le serviteur) se soumet à Son décret universel et religieux.

Il est obligatoire pour celui qui chemine vers Allah de combiner entre la peur et l'espoir. Il ne fait pas prédominer l'un sur l'autre. La peur et l'espoir doivent tous deux être telles les ailes de l'oiseau.

Et la preuve concernant la crainte réside dans la parole d'Allah : **{Ne les craignez donc pas, mais craignez-Moi}** (1).

Quant à la preuve concernant le retour vers Allah (*Al-Inâbah*), elle réside dans la parole d'Allah : **{Et revenez vers votre Seigneur et soumettez-vous à Lui}** (2).

La preuve concernant la demande d'aide (*Isti'ânah*) réside dans la parole d'Allah : **{C'est Toi [Seul] que nous adorons, et c'est Toi [Seul] dont nous implorons l'aide}**

Et dans le hadith : « Si tu demandes de l'aide, demande-la à Allah » (3).

La preuve concernant la demande de refuge (*Isti'âdha*) se trouve dans la parole d'Allah : **{Dis : je cherche protection auprès du Seigneur de l'aube naissante}**. Ainsi que : **{Dis : je cherche protection auprès du Seigneur des hommes}** (4).

La preuve concernant la demande de secours (*Istighâtha*) se trouve dans la parole d'Allah : **{Quand vous imploriez le secours de votre Seigneur et qu'Il vous exauça aussitôt}** (5).

La preuve concernant le sacrifice réside dans la parole d'Allah : **{Dis : "En vérité, ma prière, mes actes de dévotion (ou mon sacrifice), ma vie et ma mort appartiennent à Allah, Seigneur de l'Univers. A Lui nul associé !}**.

Et dans la Sunnah : « **Maudit soit celui qui égorge une bête pour un autre qu'Allah.** » (6).

(1) **La crainte** : c'est une peur basée sur la connaissance de la grandeur de Celui qui est redouté et de Son autorité complète.

(2) **Al-Inâbah** : c'est le retour vers Allah en observant son obéissance et l'éloignement de sa désobéissance. **{Et revenez}** retournez **{vers votre Seigneur et soumettez-vous à Lui}**. Soumets ton affaire à Allah car tu es un serviteur. Celui-ci remet obligatoirement son sort à son maître. "**Le Maître est Allah**" comme a dit le Prophète ﷺ.

(3) **Al-Isti'ânah** : la demande d'aide. **{C'est Toi [Seul] que nous adorons, et c'est Toi [Seul] dont nous implorons l'aide}**. Il y a dans ce verset le devancement de ce qui doit à l'origine venir après (le c.o.d). Ce procédé indique l'exclusivité. C'est-à-dire : Nous n'adorons que Toi, nous ne cherchons de l'aide que de Toi.

(4) **Al-Isti'âdha** : la demande de refuge ou la protection contre un mal. **{Je cherche protection}**, c'est-à-dire je cherche asile et sauvegarde.

(5) **Al-Istighâtha** : la demande de secours. Etre sauvé d'une difficulté ou d'une perte.

La demande d'aide, de refuge, de secours et d'intercession peut être adressée à une créature dans ce quoi elle a la capacité sous quatre conditions : qu'elle soit vivante, présente, capable et considérée comme une cause.

(6) **Le sacrifice** : c'est entraîner la mort en faisant couler le sang selon un procédé particulier.

Le sacrifice se divise en trois catégories

Le sacrifice fait pour Allah

Comme (les bêtes que l'on immole) pour le pèlerinage, le jour du 'id ou en aumône

Le sacrifice fait pour un autre qu'Allah par amour et vénération

Comme celui effectué pour les jinns et les morts. C'est un polythéisme majeur

Le sacrifice permis

Afin de manger, de commercer ou d'honorer un invité

La preuve concernant le vœu réside dans la parole d'Allah : **{Ils accomplissent leurs vœux et ils redoutent un jour dont le mal s'étendra partout} (1).**

❖ **Remarque :** Il existe des détails plus importants concernant le sacrifice qui seront cités dans "le livre du Tawhîd" par la permission d'Allah.

(1) Définition du vœu (nadhr)

Linguistiquement : le pacte et l'engagement

Religieusement : s'imposer une chose qui est (à la base) non obligatoire

❖ **Remarque:** Il existe plusieurs sortes de vœu, ainsi que des conditions et une expiation qui seront traitées en détail dans « Le Livre du Tawhîd » par la permission d'Allah.

Catégories de vœux

Pour Allah

Pour un autre qu'Allah

❖ L'auteur a mentionné ces actes d'adoration à titre d'exemples et non pas de manière exhaustive. Il existe de nombreux autres actes d'adoration qui n'ont pas été cités. Ce qui faut retenir est que celui qui voue une de ces adorations ou autres pour un autre qu'Allah aura commis l'associationnisme.

Le deuxième fondement : est la connaissance de la religion de l'Islam au moyen des preuves. Or, l'Islam, c'est la soumission à Allah par l'Unicité, se plier à Lui par l'obéissance et le désaveu du polythéisme et de ses adeptes.

De plus, la religion comporte trois degrés : l'Islam, l'Imân et l'Ihsân, et chacun de ces degrés est bâti sur des piliers :

Le premier degré : l'Islam. (1)

Ses piliers sont au nombre de cinq : l'attestation qu'il n'y a de divinité [digne d'adoration] si ce n'est Allah (2) et que Muhammad est Son messager, accomplir la prière, s'acquitter de la Zakât, jeûner le mois de Ramadan, et effectuer le pèlerinage à la maison sacrée d'Allah.

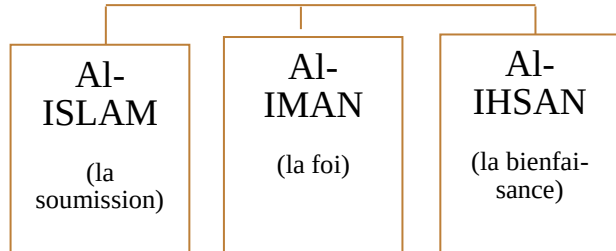
(1) L'auteur est passé au deuxième fondement, qui est la connaissance du serviteur de sa religion. Il commença par définir l'Islam en disant :

Le premier degré : L'Islam

Qui est la soumission à Allah par l'Unicité, se plier à Lui par l'obéissance et le désaveu du polythéisme et de ses adeptes.

Ceci est la définition de l'Islam. Que tu soumettes ton affaire à Allah, puisque tu n'es qu'un serviteur. Et l'esclave doit se soumettre à son maître. « **Le Maître est Allah** », a dit le Prophète ﷺ.

Puis il a divisé la religion en trois degrés :

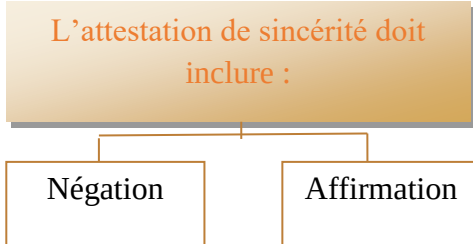


(2) L'Islam est bâti sur cinq piliers, le premier étant :

L'attestation.

L'auteur رحمه الله a cité la preuve concernant l'attestation de foi et a précisé que sa signification est :

Nul ne mérite l'adoration si ce n'est Allah.



La négation étant «Nulle divinité»,
et l'affirmation «exceptée Allah».

Cette construction de phrase indique une restriction et une affirmation ; elle restreint et affirme le culte pour Allah Seul et le nie pour autre que Lui.

C'est la raison pour laquelle l'auteur dit : «L'exégèse de cette attestation qui l'explique est : **{Et lorsqu'Abraham dit à son père et à son peuple : "je désavoue totalement ce que vous adorez, à l'exception de Celui qui m'a créé}** ».

{Je désavoue totalement ce que vous adorez} : ceci est la négation.

{A l'exception de Celui qui m'a créé} : ceci est l'affirmation.

La preuve au sujet de l'attestation réside dans la parole d'Allah : **{Allah atteste, ainsi que les anges et ceux qui possèdent la science, qu'il n'y a point de divinité [digne d'adoration] à part Lui, le Mainteneur de la justice. Point de divinité [en droit d'être adorée] à part Lui, le Puissant, le Sage !}**

Le sens de cette attestation est qu'il n'y a point de divinité véritable si ce n'est Allah. Ainsi, « Il n'y a point de divinité » (la Ilâha) nie [la légitimité de] tout être adoré autre qu'Allah, et « si ce n'est Allah » (ill-Allâh) affirme l'unicité d'Allah Unique et sans associé dans Son adoration, de la même façon qu'Il n'a pas d'associé dans la création.

L'exégèse de cette attestation réside dans la parole d'Allah : **{Et lorsque Abraham dit à son père et à son peuple : "je désavoue totalement ce que vous adorez, à l'exception de Celui qui m'a créé, car c'est Lui en vérité qui me guidera Il. Et il en fit une parole qui devait se perpétuer parmi sa descendance. Peut-être reviendront-ils ?}**

(2).

Ainsi que le verset suivant :
{Dis : "O gens du Livre, venez à une parole commune entre nous et vous : que nous n'adorions qu'Allah, sans rien Lui associer, et que nous ne nous prenions point les uns les autres pour seigneurs en dehors d'Allah." Puis, s'ils tournent le dos, dites : "Soyez témoins que nous, nous sommes soumis."} (1).

- ❖ Si quelqu'un dit : Le sens du témoignage «La ilâha illa Allah est: Nul n'est adoré si ce n'est Allah » ?

Nous répondons que cette parole est fausse, car on accepte par cette explication ce qui est adoré en dehors d'Allah. En revanche lorsque nous ajoutons « ne mérite » ou « en vérité », cela indique qu'on rejette tout ce qui est adoré si ce n'est Allah, et que nul ne mérite l'adoration excepté Allah.

- ❖ Si quelqu'un dit : « le sens de la ilâha illa Allah est il n'y a de seigneur si ce n'est Allah » ?

Nous répondons : cette parole est véridique, cependant ce n'est pas la signification de la ilâha illa Allah. Ceci correspond à l'unicité de la seigneurie. Les mécréants auxquels le prophète ﷺ fut envoyé attestaient cela, et ils ne furent pas pour autant de ce fait musulman.

(1) {Dis : "O gens du Livre, venez à une parole commune entre nous et vous"} , ce verset montre le caractère caduc du rapprochement entre les religions.

(1) L'auteur رَحْمَةُ اللَّهِ a cité ce verset comme argument pour l'attestation que Muhammad est le Messenger d'Allah ﷺ. Allah a corroboré dans ce verset cette attestation par trois procédés : un serment sous entendu, le lâm (اللام) et qad (قد) traduits en français par certes.

(2) L'auteur رَحْمَةُ اللَّهِ a expliqué le sens de l'attestation que Muhammad est le Messenger d'Allah, et qu'il est obligatoire pour tout musulman et musulmane pour concrétiser cette attestation de :

Obéir au Messenger dans ce qu'il a ordonné, croire à ses informations, délaisser ce qu'il a interdit et prohibé, n'adrez Allah que de la manière qu'il a légiférée et montrée ﷺ.

La preuve au sujet de l'attestation que Muhammad est le messenger d'Allah réside dans la parole d'Allah : **{Certes, un Messenger pris parmi vous, est venu à vous, auquel pèsent lourd les difficultés que vous subissez, qui est plein de sollicitude envers vous, qui est compatissant et miséricordieux envers les croyants} (1).**

Le sens de l'attestation que Muhammad est le messenger d'Allah est : obéir à ses commandements, attester de la véracité des informations dont il nous fait part, s'éloigner de ce qu'il a interdit et réprimé, et n'adorer Allah qu'au moyen de ce qu'il a légiféré (2).

« Muhammad est le Messenger d'Allah » implique : qu'il est un serviteur ne méritant pas l'adoration et un messenger en qui nous devons croire. Cela signifie :

Nous devons lui obéir dans tout ce qu'il a commandé, car il transmet de la part d'Allah

Croire en tout ce qu'il nous a informé.

Car il est véridique et incontesté ﷺ

Rester loin de ses interdictions :

Mettre tout ce qu'il ﷺ a interdit sur un côté et se tenir loin de l'autre côté.

N'adorer Allah qu'en fonction de ce qu'a apporté le Prophète ﷺ.

Ceci est un argument contre les innovateurs dans la religion d'Allah.

La preuve au sujet de la prière, de l'aumône légale (Zakât) et de l'explication du Tawhîd réside dans la parole d'Allah :

{Il ne leur a été commandé que d'adorer Allah, Lui vouant un culte exclusif, d'accomplir la prière et d'acquitter la Zakât. Voilà la religion de droiture} (1).

La preuve au sujet du jeûne réside dans la parole d'Allah :

{Ô vous les croyants ! On vous a prescrit le jeûne comme on l'a prescrit à ceux qui vous ont précédés, ainsi atteindrez-vous la piété} (2).

La preuve au sujet du pèlerinage se trouve dans la parole d'Allah : **{Et c'est un devoir envers Allah pour les gens qui en ont les moyens, d'effectuer le pèlerinage à la Maison. Et quiconque ne croit pas, Allah se passe largement des mondes} (3).**

(1) Le deuxième pilier : La Prière.

Qui est l'adoration d'Allah par des gestes et des paroles commençant par le *Takbîr* («Allahu Akbar» - «Allah est le plus grand») et terminant par le *Taslîm* (salutations). Elle est la colonne de la religion. Allah l'a imposée au prophète ﷺ de manière directe lors de son ascension vers les cieux.

(2) Le troisième pilier : L'Aumône légale purificatrice :

Linguistiquement : elle signifie l'accroissement et la purification.

Elle est de deux types : La purification du corps et la purification de la richesse.

(3) Le quatrième pilier : Le jeûne :

Linguistiquement : l'abstention.

Religieusement : c'est l'adoration d'Allah en s'abstenant de ce qui rompt le jeûne avec une intention sincère du lever du soleil à son coucher. Le jeûne fait partie des meilleures adorations car il comporte les trois types de patience. Le fait qu'Allah a imputé à Lui-même la rétribution du jeûneur montre aussi son importance.

(3) Le cinquième pilier : Le Pèlerinage :

Linguistiquement : c'est se diriger vers quelque chose.

Religieusement : c'est l'adoration d'Allah par l'accomplissement de rites selon la voie du Prophète ﷺ.

Il est une obligation pour tous musulmans une fois dans la vie.

Deuxième niveau: Al- Imân

Linguistiquement :

l'approbation

Religieusement : c'est une parole avec la langue, une croyance avec le cœur, et des actions avec les membres ; elle augmente par l'obéissance et diminue par la désobéissance.

La foi religieusement, doit obligatoirement comporter cinq éléments. Si l'un d'eux venait à manquer, alors elle sort du concept de la foi chez les gens de la Sounna et du consensus.

Quelle est la preuve de ces cinq points ?

Le prophète ﷺ a dit : **La plus haute (branche de la foi) est la parole de l'unicité (lâ ilâha illa Llah).** Voici la preuve de la parole.

La plus basse étant d'enlever ce qui est nuisible sur le chemin. Voici la preuve des actes.

Et la pudeur est une branche de la foi. Ceci est l'action du cœur.

Le deuxième degré est la foi (Al-Îmân), qui présente un peu plus de soixante-dix branches dont la plus élevée est le fait de dire : il n'y a pas de divinité [en droit d'être adorée] si ce n'est Allah, et la plus basse, est d'ôter de la route un objet gênant et la pudeur est une des branches de la foi.

Ses piliers sont au nombre de six :

Croire en Allah, en Ses anges, en Ses Livres, en Ses Messagers, au Jour Dernier, et croire au destin, qu'il soit favorable ou défavorable.

La preuve concernant ces six piliers réside dans la parole d'Allah :

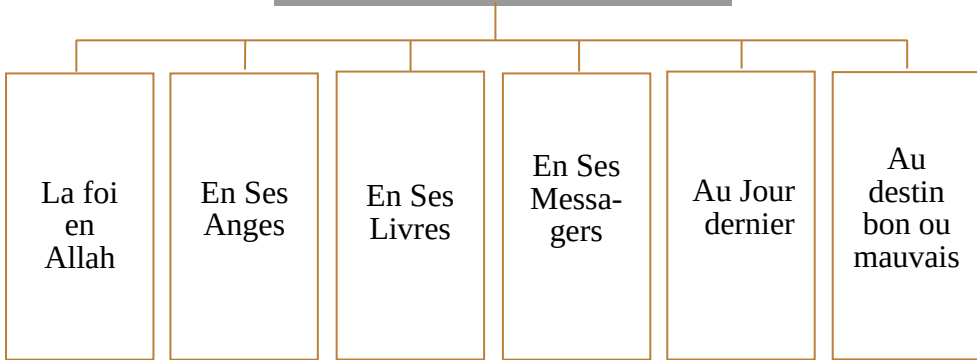
{La bonté pieuse ne consiste pas à tourner vos visages vers le Levant ou le Couchant. Mais la bonté pieuse est de croire en Allah, au Jour dernier, aux anges, au Livre et aux prophètes}.

Et la preuve concernant le destin réside dans la parole d'Allah :

{Nous avons créé toute chose avec mesure}.

La parole d'Allah : **{Quel est celui d'entre vous dont elle fait croître la foi?}** est une preuve que la foi augmente. Si celle-ci s'accroît, c'est qu'elle diminue également obligatoirement. La diminution de la foi a été citée de manière explicite dans la parole du prophète ﷺ : **« Je n'ai jamais vu celles qui ont un manquement au niveau de leur raison et de leur pratique religieuse... »**

Les six piliers de la Foi



1. La foi en Allah comporte 4 points :



Deuxièmement : La croyance aux Anges.

Les Anges sont du monde invisible. Allah les a créés de lumière. Ils obéissent à Allah et ne Lui désobéissent point. Ils ont des âmes **{Saint-Esprit}**, des ailes **{qui a fait des Anges des messagers dotés de deux, trois, ou quatre ailes}**, la raison et des cœurs **{Quand ensuite la frayeur se sera éloignée de leurs cœurs, ils diront : "Qu'a dit votre Seigneur ?"}**. Nous croyons en eux, en certains de leurs noms dont Allah nous a informés (comme Jibrîl, Mîkâîl, Isrâfîl, etc.), en leurs caractéristiques **{ils ne désobéissent jamais à Allah en ce qu'Il leur commande, et font strictement ce qu'on leur ordonne}**, en leurs fonctions (telles que «les porteurs du Trône»), et en toutes les informations qui ont été rapportées à leurs sujets de manière globale et détaillée.

Troisièmement : La croyance aux livres

Nous croyons qu'ils sont les paroles d'Allah réellement, qu'elles ont été révélées et qu'elles sont incréées, et qu'Allah a fait descendre sur chaque Messager un Livre. Nous croyons en cela et en ce qu'Allah nous a informé concernant leurs noms, les informations et les prescriptions qui s'y trouvent de manière globale et détaillée, tant que ces dernières ne sont pas abrogées. Nous croyons que le Coran a abrogé tous les Livres précédents qui sont la Torah, les Evangiles, les Psaumes, les Feuillettes d'Ibrâhîm et de Moussa عليهم السلام.

Quatrièmement : La croyance aux Messagers

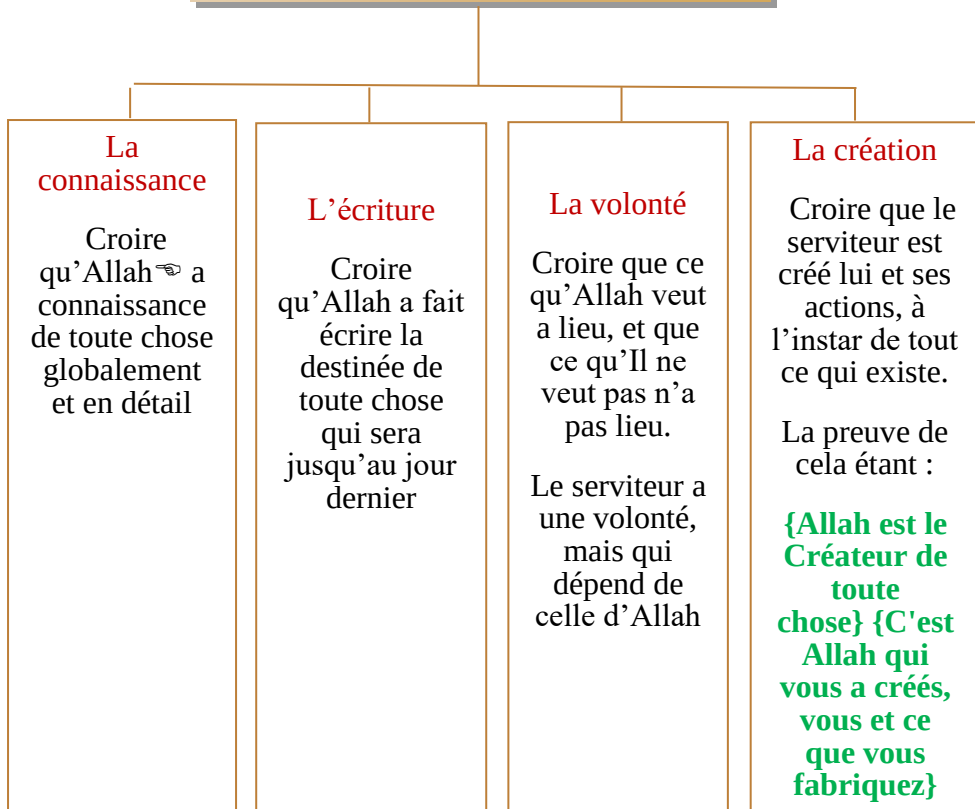
Nous croyons qu'ils sont des êtres humains ne possédant aucune des caractéristiques de la Seigneurie. Ils sont des serviteurs ne méritant pas l'adoration. Allah les a envoyés, leur a fait une révélation, Il les a soutenus par des signes et miracles. Ils ont accompli leurs missions de manière sincère et ont transmis, ont lutté pour Allah avec tout l'effort qu'Il mérite. Nous croyons en chacun d'eux, leurs noms, leurs caractéristiques, leurs histoires de manière globale et détaillée. Le premier des Prophètes est Adam, le premier Messager est Nûh, et le sceau des prophètes est Muhammad ﷺ. Toutes les législations antérieures sont abrogées par celle de Muhammed. Les cinq messagers dotés de fermetés ont été cités (ensemble) dans les chapitres 33 et 42, ils sont : (Muhammad, Nûh, Ibrâhîm, Mûssâ, 'Issâ عليهم السلام).

Cinquièmement : La croyance au jour dernier

Cela comporte la croyance en tout ce que le prophète ﷺ a informé concernant ce qui se passe après la mort comme : l'épreuve de la tombe, le soufflement dans la trompe, la résurrection depuis les tombes, les balances, les registres (des actions), le pont, le bassin, l'intercession, le paradis, l'enfer, la vision des croyants de leur Seigneur le jour de la résurrection et au paradis, et autres.

Sixièmement : La croyance au destin bon ou mauvais

Cela comporte 4 points



Le troisième niveau : la bienfaisance

Il est le plus haut niveau de la religion. Il a un seul pilier sous lequel s'ajoutent 2 degrés

Une adoration d'observation (*mochâhada*)

C'est une adoration d'amour, d'espoir et de désir de ce qu'il y a auprès d'Allah.

A l'exemple de l'adoration des Prophètes et Messagers عليهم السلام. Il est possible à d'autres également d'atteindre ce degré.

Une adoration de surveillance (*morâqaba*)

C'est une adoration de peur et de crainte.

Tout musulman est concerné par ce degré.

Le troisième degré est la bienfaisance (Al-Ihsân) qui n'a qu'un seul pilier qui est « **d'adorer Allah comme si tu Le voyais, car si tu ne Le vois pas, Lui, certes, te voit.** »

La preuve à ce sujet réside dans la parole d'Allah : **{Certes, Allah est avec ceux qui [L']ont craint et ceux qui sont bienfaisants}.**

Ainsi que Sa parole : **{Et place ta confiance dans le Tout Puissant, le Très Miséricordieux, qui te voit quand tu te lèves, et (voit) tes gestes parmi ceux qui se prosternent. C'est Lui vraiment, Celui qui entend tout, Celui qui sait tout}.**

Et Sa parole : **{Tu ne te trouveras dans aucune situation, tu ne réciteras aucun passage du Coran, et vous n'accomplirez aucun acte sans que Nous soyons témoin au moment où vous l'entreprenez}.**

Note : cela ne veut pas dire que celui qui a atteint ce degré n'a uniquement que de l'amour pour Allah et qu'il ne ressent pas de crainte. En revanche l'amour dans ce degré est la motivation première qui pousse le serviteur à l'adoration. Comme le prophète ﷺ a dit : **Ne devrais-je pas être un serviteur reconnaissant ?**

La preuve tirée de la Sunnah est le célèbre hadith de l'ange Jibrîl d'après 'Umar Ibn Al Khattâb (qu'Allah l'agrée) : « Un jour, alors que nous étions assis auprès de l'Envoyé d'Allah, se présenta un homme vêtu d'habits d'une blancheur resplendissante, et aux cheveux très noirs. On ne pouvait distinguer sur lui aucune trace de voyage, alors que personne d'entre nous ne le connaissait.

Il prit place face au Prophète. Il plaça ses genoux contre les siens, et posa les paumes de ses mains sur ses cuisses, et lui dit : « O Muhammad, informe-moi sur l'islam. »

L'Envoyé d'Allah dit alors : « **L'islam consiste en ce que tu témoignes qu'il n'y a pas d'autre divinité [en droit d'être adorée] qu'Allah, et que Muhammad est Son envoyé, que tu accomplisses la prière rituelle, verses la Zakât et jeûnes le mois de Ramadan, et que tu effectues le pèlerinage à la Maison d'Allah si tu en as les moyens.** »

Son interlocuteur lui répondit : « Tu as dit vrai », et nous de nous étonner, qu'il l'interroge pour ensuite l'approuver. Puis, il reprit : « Informe-moi sur la Foi. » Le Prophète répliqua : « **La foi consiste en ce que tu dois croire en Allah, en Ses anges, en Ses Livres, en Ses prophètes, au Jugement Dernier. Tu dois croire encore au destin, qu'il te soit favorable ou défavorable.** » L'homme lui dit encore : « Tu as dit vrai. » Et il reprit : « Informe-moi sur la bienfaisance », et le Prophète lui répondit : « **La bienfaisance consiste à adorer Allah comme si tu Le voyais, car si tu ne Le vois pas, certes, Lui te voit.** » L'homme lui dit encore : « Informe-moi sur l'Heure (du Jugement Dernier) », et le Prophète lui répondit : « **Sur l'Heure du Jugement, celui qui est interrogé n'est pas plus savant que celui qui le questionne.** »

Là-dessus, l'homme lui dit : « Mais informe-moi sur ses signes précurseurs. » Et le Prophète lui répondit : « **Ce sera lorsque la servante engendrera sa maîtresse, lorsque tu verras les va-nu-pieds, ceux qui vont nus, les miséreux, les bergers se concurrencer dans les constructions de bâtisses de plus en plus hautes.** » Là-dessus, l'homme partit. Je demurai là un long moment, puis le Prophète dit : « O 'Umar, sais-tu qui m'a interrogé ? » « Non », répondis-je. « Allah et Son Envoyé sont plus savants. » « **Cet homme était l'ange Jibrîl. Il est venu pour vous enseigner votre religion.** »

Ce hadith est une preuve concernant les piliers de l'Islam, de la Foi et de la Bienfaisance.

Dans sa parole ﷺ: **celui qui est interrogé n'est pas plus savant que celui qui le questionne.** Cela prouve que nul ne connaît l'avènement de l'Heure si ce n'est Allah.

Sa parole : «La servante engendrera sa maîtresse» signifie:

L'abondance de la désobéissance aux parents

La propagation de l'esclavage

Le retournement de situation

Que le maître se marie avec une servante qui lui donnera un enfant, qui deviendra à son tour maître de sa mère après la mort de son père.

Lorsque tu verras les va-nu-pieds, ceux qui vont nus, les miséreux, les bergers se concurrencer dans les constructions de bâtisses de plus en plus hautes.

Cela signifie le retournement de situation. Passer d'un stade de pauvreté à une richesse corruptrice.

1. L'étudiant en science se doit d'observer six droits (devoirs) : pour sa propre personne, pour ses enseignants, pour l'endroit où il étudie, pour ses camarades, pour son livre et la science qu'il a étudiée.

Un devoir envers lui-même :

La science est une adoration (la sincérité et la conformité), suis la voie des pieux prédécesseurs comme il se doit, demeurer constamment dans la crainte révérencielle d'Allah, l'observation permanente d'Allah, abaisser l'aile de l'humilité et se débarrasser de l'orgueil et de l'arrogance.

Se satisfaire même du peu (qanâ'a), l'ascétisme, s'orner de la splendeur du savoir, respecter les bonnes mœurs, tirer avantage des caractéristiques de la virilité, s'écarter du luxe, délaisser l'opulence, s'abstenir de fréquenter les assises qui contiennent des propos futiles, faire preuve de douceur, s'orner de l'endurance et de la certitude.

Etre doté d'une ambition insatiable pour l'apprentissage, être avide de connaissances, voyager pour cela, consigner par écrit la science, réviser et entretenir ce qui a été mémorisé.

Chercher à avoir une bonne compréhension en ramenant chaque sujet scientifique à leur base. Solliciter l'aide d'Allah dans les études, se parer de l'honnêteté scientifique et de la véracité.

Le bouclier de l'étudiant en science est de dire (je ne sais pas), préserver le capital (le temps), savoir se relaxer (dans la lecture des livres « de culture générale »), procéder à une lecture de vérification et de correction, parcourir par la lecture les livres les plus longs.

Savoir poser correctement les questions, l'écoute, puis la compréhension et la pratique. Débattre sans polémiquer. La révision avec autrui. Sois entre le Livre et la Sunnah et les sciences en lien avec ces deux sources, maîtriser les outils de chaque matière.

L'application du savoir, s'écarter du désir de la présidence, de la célébrité et de ce bas-monde.

Avoir une mauvaise opinion de soi-même et une bonne des autres. Donner en zakat la science (en proclamant la vérité, en ordonnant le convenable et interdisant le blâmable tout en évaluant les bienfaits et les méfaits, en aimant la propagation de la science et du bien), utiliser sa notoriété pour aider les musulmans et intercéder pour eux.

Être fier, protéger sa science, la complaisance sans faire de concessions en matière religieuse, ne pas se mettre sur le devant avant d'être qualifié. Une juste position par rapport aux erreurs éventuelles des savants et de leurs divergences internes. Réfuter les ambiguïtés.

Ni sectarisme ni partisanerie au nom duquel on prête serment d'aveu et de désaveu.

- Le droit du professeur : il existe concernant ce point deux extrêmes et une position médiane. Nous verrons par la suite que la cause du premier acte de polythéisme qui apparut sur terre était l'exagération concernant les gens pieux.

- Le droit du lieu où l'on étudie.

- Le droit du camarade : Allah a dit : **{Vous êtes la meilleure communauté qu'on ait fait surgir pour les hommes}**. Et le prophète ﷺ a dit : **Nul d'entre vous ne sera véritablement croyant jusqu'à ce qu'il aime pour les autres ce qu'il aime pour lui-même.**

- Le droit du livre : en prendre soin car ces livres sont un bienfait d'Allah.

- Le droit de la science : affirmer et maîtriser ses connaissances par la révision sans arrêt et sa mise en pratique. Car il incombe à celui qui a appris à mettre en pratique, et d'inviter autrui par la suite à ce savoir. Tout ceci étant un bienfait nécessitant le remerciement.

2. Fait partie du bon comportement lorsque l'on pose des questions, de questionner à propos de sujets qui apportent un enseignement et un bénéfice.

3. L'étudiant en science doit prendre soin de son aspect extérieur et de l'image qu'il renvoie.

4. Après la mort du prophète ﷺ, on ne dit pas "Allah et Son Messenger sont plus savants". On dit seulement « Allah est plus savant ».

Le troisième fondement :

C'est connaître votre Prophète Muhammad ﷺ. Son nom est Muhammad, fils de 'Abdullah, fils de 'Abdul-Muttalib, fils de Hâshim. Hâshim est issu de la tribu des Quraysh qui est une tribu arabe. Les arabes sont les descendants d'Ismaël fils d'Abraham, l'ami privilégié d'Allah, qu'Allah le couvre – lui et notre Prophète – des meilleurs éloges et les salue.

Il vécut soixante-trois ans dont quarante, avant de devenir prophète, et vingt-trois en tant que prophète et messenger. Il fut investi de sa mission de prophète lorsqu'il reçut la révélation du verset : **{Lis !}**. Il atteignit le statut de messenger lorsqu'il reçut la révélation de la sourate Al-Muddaththir. Sa ville natale est la Mecque et il émigra vers Médine.

Ce paragraphe parle brièvement du Prophète ﷺ, de son nom, sa lignée, son âge, et un aperçu de sa prédication.

Il nous incombe de connaître quelques faits sur notre Prophète ﷺ

Son nom et sa lignée

Il est Muhammad fils de 'Abdullah fils de 'Abdul-Muttalib fils de Hâshim et Hâshim est de Quraysh, et Quraysh est des Arabes, et les Arabes sont des descendants de Isma'îl fils d'Ibrâhîm Al-Khalîl عليه السلام.

Son âge

Il a eu 63 ans, dont 40 avant la prophétie, et 23 après son envoi.

Sa mission prophétique se divisa en :

La période mecquoise qui a duré 13 ans

La période Médinoise qui a duré 10 ans

Est-il ﷺ un prophète ou un messenger ? Il fut prophète avec le verset **{Lis !}** et devint messenger avec "Al-Muddaththir".

Un bref résumé de sa biographie ﷺ

La prédication au cours de la période mecquoise a été principalement axée sur le Tawhîd, le rejet du polythéisme et la sincérité du culte pour Allah seul.

Cet appel dura ainsi pour une période de 13 ans.

On lui ﷺ ordonna ensuite d'émigrer à Médine. C'est ainsi que sa prédication continua d'être axée sur le Tawhîd, avec en plus de cela la révélation des autres législations de la religion telles que les actes de culte, les transactions commerciales et les affaires quotidiennes de la vie.

Celui qui lit sa biographie, remarquera que l'appel au monothéisme fut constant jusqu'à ce qu'Allah reprenne son âme ﷻ.

Il y a en cela une réfutation claire et forte contre ceux qui minimisent l'enseignement du Tawhîd aux gens, prétendant que son apprentissage ne nécessite que quelques minutes.

Allah l'a envoyé pour prévenir du polythéisme et appeler au monothéisme.

La preuve à ce sujet réside dans la parole d'Allah : **{O toi ! Le revêtu d'un manteau ! Lève-toi et avertis. Et de ton Seigneur, célèbre la grandeur. Et tes vêtements, purifie-les. Et de tout péché, écarte-toi. Et ne donne pas dans le but de recevoir davantage. Et pour ton Seigneur, endure}.**

Le sens du verset : **{Lève-toi et avertis}**, c'est prévenir du polythéisme et appeler au monothéisme.

Celui de **{Et de ton Seigneur, célèbre la grandeur}**, c'est célébrer Sa grandeur par Son Unicité.

Quant à **{Et tes vêtements, purifie-les}**, cela signifie : purifie tes actes de toute forme de polythéisme.

{Et de tout péché, écarte-toi}, le péché désigne ici les statues. S'écarter d'elles, c'est les délaisser, se désolidariser d'elles et de leurs adeptes.

Il prêcha ainsi le monothéisme pendant dix ans. Après la dixième année, il fut élevé au ciel et c'est alors que les cinq prières quotidiennes furent prescrites.

Il pria alors à la Mecque durant trois ans, puis on lui ordonna d'émigrer vers Médine.

Nous tirons comme enseignement de sa parole : « il fut élevé au ciel » :

1. Nous proclamons face aux informations liées à l'invisible que le prophète ﷺ nous a transmises : Nous croyons, nous rendons véridique, et nous nous soumettons.
2. L'importance des prières obligatoires, du fait qu'Allah Le Très-Haut les a rendues obligatoires dans les cieux.

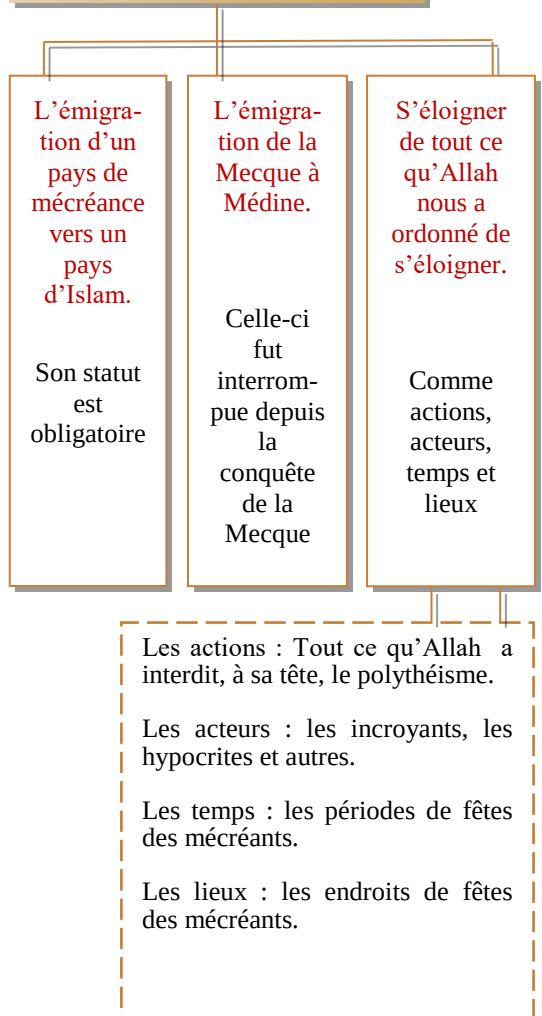
La Hijrah consiste à délaisser une terre de polythéisme pour se rendre en terre d'islam.

Délaisser une terre de polythéisme pour une terre d'islam est une obligation pour cette communauté et le restera jusqu'à l'avènement de l'Heure.

La preuve à ce sujet réside dans la parole d'Allah : **{Ceux qui ont fait du tort à eux-mêmes, les anges enlèveront leur âme en disant : "Dans quelle situation étiez-vous ?" - "Nous étions impuissants sur terre", diront-ils. Alors les anges diront : "La terre d'Allah n'était-elle pas assez vaste pour vous permettre d'émigrer ?" Voilà bien ceux dont la destination est l'Enfer. Et quelle mauvaise destination ! A l'exception des faibles parmi les hommes, les femmes et les enfants, incapables de voyager, et ne trouvant aucun moyen : à ceux-là, il se peut qu'Allah pardonne. Et Allah est Clément et Pardonneur}. Allah, dit aussi : {O Mes serviteurs qui avez cru ! Ma terre est bien vaste. Adorez-Moi donc !}**.

Al-Baghawî a dit : « La raison pour laquelle ce verset a été révélé est que certains musulmans sont restés à la Mecque sans émigrer. Allah les a tout de même considérés croyants. » La preuve tirée de la Sunnah concernant la Hijrah est la parole du Prophète ﷺ : « **La Hijrah ne cessera pas tant que le repentir sera accepté. Et le repentir sera accepté tant que le soleil ne se sera pas levé de l'occident.** »

L'émigration se divise en 3 catégories:



Le repentir s'interrompt par l'une de ces deux choses :

- 1- Le lever du soleil depuis l'occident.
- 2- Au moment de la mort **{Mais l'absolution n'est point destinée à ceux qui font de mauvaises actions jusqu'au moment où la mort se présente à l'un d'eux, et qui s'écrit : "Certes, je me repens maintenant" - non plus pour ceux qui meurent mécréants}**

Sa parole ﷺ : **Il n'y a point d'émigration après la conquête (de la Mecque)**, concerne l'émigration de la Mecque à Médine. Il y a ici une allusion au fait que la Mecque ne peut redevenir terre de mécréance.

(1) Cheikh Ibn 'Uthaymine a dit : «L'aumône fut prescrite d'abord à La Mecque, sans que les mesures et quantités obligatoires à verser n'aient été déterminées. C'est à Médine que cela fut détaillé et défini ».

(2) Le Prophète ﷺ mourut l'année 10 après l'émigration, et fut enterré dans la maison de 'Âisha.

(3) Il n'y a pas de bien sans qu'il ne l'ait indiqué à la communauté, et pas un mal sans qu'il ne l'ait averti. Il a transmis le message, a été sincère envers la communauté, a lutté pour Allah d'un vrai combat. Il nous a ainsi laissés sur une voie claire, de nuit comme de jour, ne s'en égare que celui qui est voué à la perdition.

Lorsque le Prophète ﷺ s'implanta à Médine, on lui ordonna d'accomplir les autres pratiques cultuelles de l'Islam comme la Zakât (1), le jeûne, le pèlerinage, le Jihâd, l'appel à la prière, l'injonction du bien, la réprobation du mal et les autres pratiques cultuelles islamiques.

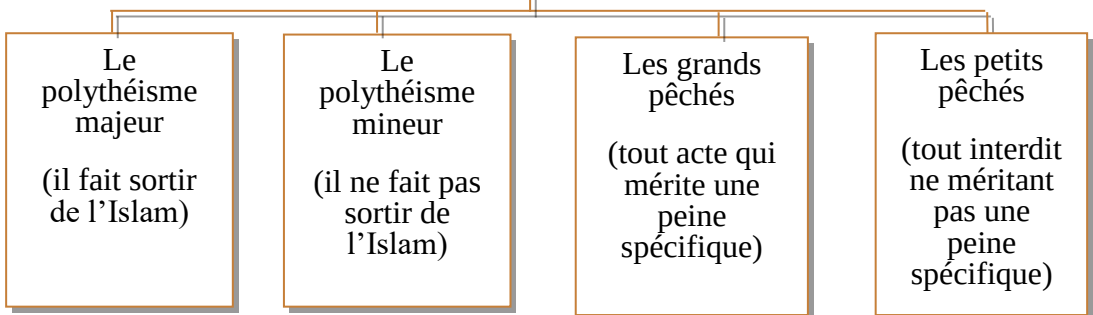
Il vécut ainsi dix ans puis s'éteignit ﷺ (2).

Mais sa religion a perduré. Voilà [l'islam,] sa religion.

Il n'existe aucun acte de bien sans qu'il ne l'ait montré à la communauté, ni aucun mal dont il ne l'ait prévenu.

Le bien qu'il a indiqué est le monothéisme et tout ce qu'Allah aime et agrée. Le mal dont il a prévenu est le polythéisme et tout ce qu'Allah déteste et récuse (3).

Les Plus Grands Pêchés



Allah l'a envoyé à l'ensemble des gens et a rendu obligatoire aux 'deux corps pesants' (Les Djinn et les humains) son obéissance.

La preuve à ce sujet réside dans la parole d'Allah : **{Dis : "O hommes ! Je suis pour vous tout le Messenger d'Allah."} (1).**

Par son biais, Allah a parachevé la religion.

La preuve à ce sujet réside dans la parole d'Allah : **{Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'agréé l'islam comme religion pour vous.} (2).**

La preuve de sa mort ﷺ est la parole d'Allah : **{En vérité tu mourras et ils mourront eux aussi. Ensuite, au Jour de la Résurrection, vous vous disputerez auprès de votre Seigneur.}.**

(1) Le Prophète ﷺ a été envoyé à toute l'humanité. Toutes les autres législations qui l'ont précédé furent ainsi abrogées par cela. Les juifs et chrétiens de l'époque du Prophète ﷺ et de notre époque sont ainsi mécréants si l'appel leur a été parvenu et qu'ils ne l'ont point embrassé. Et ce, même s'ils sont sur ce quoi étaient Mûssâ et 'Îssâ. Parmi les preuves de cela :

1-La parole d'Allah : **{Dis : "Ô gens du Livre, venez à une parole commune entre nous et vous : que nous n'adorions qu'Allah, sans rien Lui associer"}.}**

2-Sa parole : **{Combattez ceux qui ne croient ni en Allah ni au Jour dernier, qui n'interdisent pas ce qu'Allah et Son messenger ont interdit et qui ne professent pas la religion de la vérité, parmi ceux qui ont reçu le Livre}.**

3- La parole du Prophète ﷺ : **Par celui qui détient mon âme dans Sa main, aucun juif ni chrétien n'entendra parler de moi sans ensuite croire en moi, sans qu'il ne fasse partie des gens du feu.**

(2) Il y a dans ce verset une réponse aux innovateurs.

(1) Tous les gens goûteront à la mort sans échappatoire, ils seront ensuite ressuscités pour un grand jour, le jour de la résurrection, et de là ils seront jugés et récompensés ; chacun selon ses actions.

(2) Quiconque dément la résurrection et le jugement a mécré, car il aura nié un pilier de la foi.

(3) Nûh عليه السلام est le premier des messagers, et la preuve est Sa parole ﷻ : **{Nous t'avons fait une révélation comme Nous fîmes à Noé et aux prophètes après lui}**.

Le premier prophète est quant à lui Adam عليه السلام. La preuve est que le prophète fut questionné est-ce qu'Adam était un prophète? A quoi il répondit : **Ce fut un prophète à qui Allah parla.**

Le dernier prophète et messager est Muhammad ﷺ. La preuve est la parole d'Allah Le Très-Haut : **{Muhammad n'a jamais été le père de l'un de vos hommes, mais le messenger d'Allah et le sceau des prophètes}**.

Donc, toute personne qui prétend être un prophète ou un messenger après le prophète ﷺ est un menteur et un mécréant. Quiconque croira en ces prétentions sera tout aussi mécréant.

Après leur mort, les gens seront ressuscités. La preuve est la parole d'Allah :

{C'est d'elle (la terre) que Nous vous avons créés, et en elle Nous vous retournerons, et d'elle Nous vous ferons sortir une fois encore}.

Et la parole d'Allah :

{Et c'est Allah qui, de la terre, vous a fait croître comme des plantes, puis Il vous y fera retourner et vous en fera sortir véritablement}.

Après la Résurrection, les gens seront jugés et rétribués pour leurs actes. La preuve à ce sujet est la parole d'Allah :

{A Allah appartient ce qui est dans les cieux et sur la terre afin qu'Il rétribue ceux qui font le mal selon ce qu'ils œuvrent, et récompense ceux qui font le bien par la meilleure (récompense)}

(1).

Et quiconque renie la Résurrection devient mécréante. La preuve à ce sujet réside dans la parole d'Allah : **{Ceux qui ont mécré prétendent qu'ils ne seront point ressuscités. Dis "Mais si ! Par mon Seigneur ! Vous serez très certes ressuscités puis, vous serez informés de ce que vous faisiez. Et cela est facile pour Allah"} (2).**

Allah a envoyé tous les messagers en tant qu'annonciateurs et avertisseurs. La preuve à ce sujet réside dans la parole d'Allah :

{Messagers, annonciateurs et avertisseurs, afin qu'après la venue des messagers, il n'y ait pour les gens point d'argument devant Allah}.

Le premier Messenger fut Nûh عليه السلام

et le dernier, Mohammad ﷺ qui est le sceau des prophètes.

La preuve concernant Nûh comme étant le premier messenger est la parole d'Allah :

{Nous t'avons fait une révélation comme Nous fîmes à Noé et aux prophètes après lui} (3).

A chaque communauté, depuis Noûh jusqu'à Mohammed, Allah a envoyé un messenger leur ordonnant l'adoration d'Allah Seul, et leur interdisant l'adoration du rebelle (Tâghût). La preuve est la parole d'Allah :

{Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messenger, (pour leur dire) : "Adorez Allah et écarterez-vous du Tâghût}. Allah a imposé à tous les serviteurs de renier le Tâghût et de croire en Allah.

Ibn Al-Qayyim a dit : « Le Tâghût est tout ce par le biais duquel le serviteur outrepassé ses limites, qu'il s'agisse d'un être adoré, suivi ou obéi. »

Les Tawâghût sont nombreux mais leurs meneurs sont au nombre de cinq :

Iblîs, qu'Allah a maudit, celui qui est satisfait de l'adoration qu'on lui voue, celui qui appelle les gens à lui vouer une adoration, celui qui prétend connaître une partie de la science de l'Inconnaissable, celui qui juge par autre chose que ce qu'Allah a révélé.

La preuve à ce sujet réside dans la parole d'Allah : **{Nulle contrainte en religion ! Car le bon chemin s'est distingué de l'égarement. Donc, quiconque renie le Tâghût tandis qu'il croit en Allah saisit l'anse la plus solide, qui ne peut se briser}.**

Et c'est bien là le sens de l'attestation de foi : lâ Ilâha ill-Allâh.

On trouve ces propos dans le hadith suivant : **«La chose la plus capitale est l'islam, son pilier est la prière, et son degré le plus élevé est le combat dans le sentier d'Allah»**

Allah est Le Plus Savant. Qu'Allah couvre d'éloges et salue Muhammad, sa famille et ses Compagnons.

Allah envoya les Messagers et les Prophètes en tant qu'annonciateurs et avertisseurs ; tous appelant au Tawhîd et à la lutte contre le Chirk sous toutes ses formes, et contre les fausses divinités. La preuve est Sa parole : **{Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messenger}** dans chaque nation, **{"Adorez Allah"}**, unifiez-Le, **{et écarterez-vous du Tâghoût}**, placez ces fausses divinités dans un côté et placez-vous dans le côté opposé. Cette expression appuie de manière forte cet ordre de s'éloigner, et ceci fait partie de la concrétisation du désaveu envers le polythéisme et ses partisans.

Allah a rendu obligatoire à tous ses serviteurs le reniement du tâghoût et la foi en Allah. Le reniement doit précéder la foi : **{Quiconque mécroit au tâghût tandis qu'il croit en Allah}.**

Le tâghût étant : tout ce par le biais duquel le serviteur outrepassé ses limites, qu'il s'agisse d'un être adoré (comme (l'adoration) des arbres ou des pierres), suivi (comme un mauvais érudit) ou obéi (tel que les dirigeants qui n'obéissent pas à Allah).

Ces fausses divinités sont nombreuses, on en trouve cinq à leurs têtes : Iblis qu'Allah a maudit, celui qui est adoré tout en étant satisfait, celui qui appelle les gens à l'adorer, celui qui prétend connaître l'invisible, et celui qui gouverne par autre chose que ce qu'Allah a révélé.

Les différents cas du fait de juger par autre que les lois d'Allah

La mécréance majeure

Si l'on croit que les lois humaines sont similaires aux lois d'Allah ou meilleures

La mécréance mineure

Si l'on croit que juger par autre que les lois d'Allah est faux, mais on juge par celles-ci par passions, désir de présider, ou autres raisons similaires

La conclusion

Il incombe à chaque personne intelligente de méditer cette épître immense et d'y accorder une importance particulière en raison de ce qu'elle contient comme grands fondements dont aura besoin tout individu dans sa tombe.

La connaissance d'Allah, de son prophète ﷺ et de la religion de l'Islam avec ses preuves (Les trois fondements)	La connaissance	Les quatre points essentiels et leurs preuves (chapitre le temns)	Les 3 fondements (sont de manière résumée les questions de la tombe), leurs preuves. Pourquoi étudions-nous le Tawhîd ? les trois fondements ? Quels sont les bénéfices de cette étude ?
« La science appelle l'action, soit elle lui répond ou soit elle (la science) s'en va » <i>Et le savant qui n'agit pas selon sa science, sera châtié avant les adorateurs des idoles</i>	La pratique		
Les conditions de la prédication étant : la sincérité, la connaissance religieuse, de celle de la situation de celui qui reçoit le prêche, la sagesse, la patience	La prédication		
La première chose à laquelle on appelle est le Tawhîd. Ceci est la prédication des Prophètes et Messagers. Le plus haut degré du prêche est l'appel au Tawhîd et la négation du polythéisme			
La patience pour l'obéissance à Allah (comme la prière), face à sa désobéissance (comme la consommation de l'usure) et face à ses décrets douloureux (comme la pauvreté)	La patience		
Patienter face à l'apprentissage, la mise en pratique puis à la prédication			
L'unicité dans la Seigneurie (l'unifier dans la Seigneurie doit être obligatoirement unifié dans l'adoration) Et l'unicité dans les Noms et Attributs		Les trois points fondamentaux	
L'unicité dans la Divnité (la sincérité), et le fait qu'Allah n'agrée point qu'on Lui associe quoi que ce soit dans son adoration, pas même un Ange rapproché ou un messenger envoyé			
Le juste milieu des partisans de la Sunnah et du consensus concernant leurs relations avec les non-musulmans. Il y a deux extrêmes et une position médiane concernant cela. Certains oppressent les non-musulmans par les insultes, le vol et le meurtre. A l'opposé d'autres participent à leurs célébrations, leurs fêtes et adorations. Enfin ceux qui sont dans le juste milieu, remplissent leurs engagements envers eux sans atteindre ni à leurs personnes par le meurtre, ou à leurs biens par le vol. Ils considèrent qu'il est permis de s'entretenir avec eux par le commerce et toutes autres transactions. Ils les invitent (à l'Islam) de la meilleure manière.			

Al hanīfiyyah : c’est la lignée qui s’écarte du polythéisme et qui est basée sur la sincérité et l’unicité	La raison d’étudier le Tawhīd	Les 3 fondements (sont de manière résumée les questions de la tombe), leurs preuves. Pourquoi étudions-nous le Tawhīd ? Les trois fondements ? Quels sont les bénéfices de cette étude ?
Linguistiquement : cela vient du radical du verbe unifier. Unifier une chose, la rendre unique Religieusement : unifier Allah dans ce qui Lui est spécifique comme Seigneurie, Divinité, Noms et Attributs. Il est de trois sortes :		
L’unicité dans la Seigneurie : unifier Allah dans Ses actions, L’unifier dans la création, la souveraineté et l’administration. L’unicité dans la Divinité : unifier Allah dans l’adoration, par les actions des serviteurs. L’unicité dans les Noms et Attributs : unifier Allah dans les noms et attributs qu’Il s’est donné dans Son Livre ou par le biais de Son Messager ﷺ ; et ce, en affirmant ce qu’Il s’est affirmé Le concernant et niant ce qu’Il s’est nié sans altération (du sens), négation et sans donner de comment ou de ressemblance.		
Le polythéisme est le fait d’invoquer un autre qu’Allah. C’est le plus grand pêché commis sur la terre.		
La connaissance d’Allah : qui est ton Seigneur ? Comment L’as-tu connu ? Le Seigneur est L’adoré. Les différentes sortes d’adoration. Le jugement de celui qui voue une de ces sortes pour autre qu’Allah avec la preuve.		
La connaissance de la religion de l’Islam par les preuves. La définition de l’Islam, ses différents degrés, les piliers de l’Islam, l’explication de l’attestation de foi. Les piliers de la foi, ses branches. La bienfaisance. La preuve des différents degrés de la Religion. Les signes de l’Heure.	Les Trois Fondements	
La connaissance du Prophète ﷺ , sa lignée, sa naissance, son âge, son statut de prophète et messager, son pays, la sagesse de son envoi, le temps qu’il a consacré au prêche du monothéisme, le voyage nocturne et l’ascension. Où et quand fut prescrite la prière ? L’émigration, son statut et son moment. Quand fut légiféré le reste des législations ? Le temps total de la prédication, le fait que son envoi englobe aussi bien les jinns que les hommes. La perfection de la Religion et le parachèvement du bienfait (d’Allah).		

La résurrection après la mort, le jugement des actions. La mécréance de celui qui dément la résurrection. La mission des messagers et leurs messages, le premier des messagers ainsi que le dernier. Les deux piliers du Tawhîd : mécroire au t̤aghût et la foi en Allah. La définition du t̤aghût, ses têtes principales. La manière de mécroire au t̤aghût, le sens de lâ ilâha illâ Llah. L'Islam est la chose capitale, sa colonne est la prière et son sommet est la lutte (jihâd).

C'est ce par le biais duquel le serviteur outrepassa ses limites, qu'il s'agisse d'un être adoré (comme les pierres et les arbres), suivi (comme les savants corrompus) ou obéi (comme les dirigeants qui sortent de l'obéissance à Allah).

Les Tawâghût sont nombreux mais leurs meneurs sont au nombre de cinq :

Iblis, qu'Allah a maudit, celui qui est satisfait de l'adoration qu'on lui voue, celui qui appelle les gens à lui vouer une adoration, celui qui prétend connaître une partie de la science de l'Inconnaissable, celui qui juge par autre chose que ce qu'Allah a révélé.

Le t̤aghût

Allah est plus Savant, qu'Allah prie sur Mohammed, ses partisans et ses compagnons et qu'Il les salue.

La conclusion

Les 3 fondements (sont de manière résumée les questions de la tombe), leurs preuves. Pourquoi étudions-nous le Tawhîd ? Les trois fondements ? Quels sont les bénéfices de cette étude ?

Examen des Trois Fondements et de leurs preuves

Choisis la réponse exacte parmi ce qui est entre parenthèse :

- 1- L'auteur des Trois Fondements est : (Muhammad ibn Sulaymân at-Tamîmmî – Muhammad ibn AbdulWahâb – tout ce qui a été cité).
- 2- Les Trois Fondements sont de manière générale les questions de la tombe (Vrai – Faux).
- 3- L'auteur a invoqué pour le lecteur dans ce livre à (deux reprises – trois reprises).
- 4- Les livres de l'auteur se sont distingués par (une expression simple – le fait d'être d'abord général puis détaillé – l'abondance de preuves tirées du Livre et de la Sunna – des invocations pour l'étudiant – une réponse aux allégations de ses contemporains - l'abondance d'explications – des questions/réponses– le fait qu'Allah y a placé l'acceptation – tout ce qui a été cité)
- 5- Il est possible de diviser ce livre en (5, 6) chapitres ou parties.
- 6- L'étude du monothéisme (Tawhîd) est une (obligation collective – obligation individuelle).
- 7- La preuve des quatre points importants est le chapitre (Al Asr – Al Ikhlâs).
- 8- Celui qui apprend sans pratiquer a une part de ressemblance avec (les chrétiens – les juifs – tout ce qui a été cité).
- 9- La patience se divise en (deux – trois) catégories.

- 10- Le sens de la parole de Shâfi'î concernant le chapitre al 'Asr est : (qu'elle est suffisante pour établir la preuve – qu'elle est suffisante au point de se passer de tous les autres chapitres)
- 11- Celui qui croit en une catégorie du Tawhîd à l'exception des autres est monothéiste (Vrai – Faux).
- 12- Le désaveu du polythéisme et de ses partisans se fait par (le Cœur, la langue et les membres– par le désaveu de l'action et de son auteur – tout ce qui a été cité).
- 13- Ce qui est voulu par le terme massâjid dans la parole d'Allah "**Certes les massâjid appartiennent à Allah**" est (les mosquées bâties– les membres sur lesquels se fait la prosternation– toute la terre sur laquelle on se prosterne- tout ce qui a été cité).
- 14- La méthodologie des pieux prédécesseurs (salaf) consiste à : (chercher des preuves puis croire –croire puis chercher des preuves).
- 15- Ceux qui se sont égarés parmi nos savants ont une part de ressemblance avec (les juifs – les chrétiens).
- 16- Ceux qui se sont égarés parmi nos dévots ont une part de ressemblance avec (les juifs – les chrétiens).
- 17- Les trois points essentiels sont les Trois Fondements (Vrai – Faux).
- 18- L'invocation se divise en (l'invocation de l'adoration et celle de la demande – l'invocation par la parole et par les gestes).
- 19- L'invocation de la demande se divise en (en deux catégories– en quatre).

- 20- Les gens se sont divisés concernant leur conception par rapport aux causes en (deux extrêmes et un juste milieu – des causes qui sont du polythéisme majeur, mineur et permises).
- 21- L'appel au secours d'une créature est permis (de manière absolue – pour une chose dont elle est capable – pour une chose dont elle est capable avec 4 conditions).
- 22- Le sens de lâ ilâha illa Llah est (Allah est le Seul capable à créer depuis le néant – nul n'est adoré si ce n'est Allah – nul ne mérite l'adoration si ce n'est Allah – tout ce qui a été cité).
- 23- Le rapprochement des religions est (permis – un grand pêché – de la mécréance).
- 24- Les preuves de l'existence d'Allah de manière générale sont (nombreuses – au nombre de quatre).
- 25- Les Anges ont des cœurs (Oui – Non).
- 26- La relation entre le tawhîd et la foi est que la foi est un ensemble et que le Tawhîd est une partie de cet ensemble (Vrai - Faux).
- 27- Les piliers de la foi sont au nombre de (5, 6, 8).
- 28- Les polythéistes vouent certaines adorations à Allah (Vrai - Faux).
- 29- Celui qui est adoré sans être d'accord est (un tâghût – n'est pas un tâghût).
- 30- Unifier Allah dans l'administration de l'univers et le fait de faire tomber la pluie relève du monothéisme (dans la divinité – la seigneurie - les noms et les attributs).

- 31- Parmi les choses qui contredisent la base du Tawhîd (le polythéisme majeur - mineur – les innovations).
- 32- La plus grande obligation est d'être bon envers ses parents (Vrai – Faux).
- 33- Le pire des péchés est la fornication et le meurtre qu'Allah a interdit (Vrai – Faux).
- 34- L'ascension est le voyage du Prophète ﷺ de la Mecque à Jérusalem (Vrai – Faux)
- 35- Le Prophète ﷺ a été envoyé (à son peuple seulement – aux jinns et aux hommes).
- 36- Le Prophète ﷺ (est mort – les Prophètes ne meurent pas).
- 37- Celui qui renie la résurrection commet une mécréance (majeure – mineure).
- 38- La Religion des Prophètes (est unique– chaque Prophète a sa Religion).
- 39- L'émigration (s'est interrompue avec la conquête de la Mecque – perdurera jusqu'à l'avènement de l'Heure).
- 40- L'émigration est (la transition d'un pays de mécréance vers un pays islamique – délaisser ce qu'Allah a interdit).
- 41- La Religion islamique est parfaite et ne peut accepter des ajouts si ce n'est par le biais des visions en rêve des hommes pieux (Vrai – faux).
- 42- Vouer une adoration pour autre qu'Allah est du polythéisme (Majeur – mineur).

- 43- Il incombe de faire la différence entre le fait de porter un jugement sur une action et sur l'auteur de l'action (Vrai - Faux)
- 44- Le premier des Prophètes est (Nûh عليه السلام, Âdam عليه السلام)
- 45- Notre Prophète ﷺ est un (prophète – messenger).

Choisis dans la colonne A ce qui convient à la colonne B

A	#	#	B
Le tawhîd linguistiquement		1	La parole d'Ahmed : "lorsque je vois un mécréant, je ferme les yeux par crainte de voir l'ennemi d'Allah"
Le Tawhîd religieusement		2	Comprend la croyance en tout ce qui adviendra après la mort
Le tawhîd dans la divinité		3	C'est une parole par la langue, une croyance par le cœur, des gestes par les membres, elle augmente par l'obéissance et diminue par la désobéissance
Le Tawhîd dans la seigneurie		4	L'Islam, la foi et la bienfaisance
Le tawhîd dans les noms et attributs		5	Pour Allah et pour autre qu'Allah
Al hanîfiyya		6	Obligatoire, permis et interdit
Le premier appel et ordre dans le Coran		7	Légiférées et expérimentées
L'égal		8	Les questions de la tombe
La crainte		9	La science, la pratique, la prédication et la patience
Le tawakkul		10	La sincérité et la conformité
Les 2 conditions d'acceptation de l'adoration		11	La véritable dépendance envers Allah, tout en ayant confiance en Lui, et tout en utilisant les moyens légiférés
Les 4 points de manière résumée		12	C'est une peur basée sur la connaissance de la grandeur de Celui qui est redouté et Son autorité complète
Les 3 points essentiels de manière résumée		13	Le semblable, celui qui s'apparente, qui ressemble
Les 3 Fondements de manière résumée		14	Dans le chapitre « la vache » (al baqara)

Les causes se divisent en		15	C'est la lignée qui s'écarte du polythéisme pour se tourner à la sincérité et au monothéisme
Le vœu se divise en		16	Unifier Allah dans les Noms et Attributs qu'Il s'est donné dans Son Livre et par le biais de Son Messenger ﷺ en affirmant ce qu'Allah s'est affirmé et niant ce qu'Il s'est nié sans altération, ni reniement, ni en donnant le comment, et ni en donnant une ressemblance
Le sacrifice se divise en		17	Unifier Allah dans l'adoration
La peur se divise en		18	C'est unifier Allah dans la création, la souveraineté et l'administration
L'Islam		19	C'est unifier Allah dans ce qui Lui est spécifique
Les degrés de la religion		20	Provient du verbe unifier, rendre une chose unique
La foi		21	Au lever du soleil depuis l'occident et au moment de la mort
La foi au jour dernier comprend		22	C'est tout ce par le biais duquel le serviteur outrepassé ses limites, qu'il s'agisse d'un être adoré, suivi ou obéi
Parmi ce qui permet la concrétisation du désaveu du polythéisme et de ses partisans		23	Le Tawhîd dans la Seigneurie, dans les Noms et Attributs, dans la Divinité et le désaveu du polythéisme et de ses partisans
Le moment où le repentir ne sera plus valide		24	C'est la soumission à Allah par le Tawhîd, se plier à Lui par l'obéissance et le désaveu du polythéisme et de ses adeptes
Le t̤agh̤ûṭ		25	Ce qui est adoré en dehors d'Allah sous une forme/image

Table des matières

1	Introduction	3-5
2	Les 4 points importants	6-10
3	Les 3 points essentiels	11-14
4	L'importance d'étudier le Tawhîd	15
5	Les Trois Fondements	16-42
6	Conclusion	43-45
7	Annexe (le résumé de l'explication sous forme de tableau)	46-49
8	Examen des Trois Fondements et de leurs preuves	50-54
9	Table des matières	55

L'EXPLICATION DES QUATRE RÈGLES

شرح القواعد الأربع

مترجم باللغة الفرنسية

Louanges à Allah. Nous le louons, cherchons Son aide, et nous demandons Sa rémission. Nous cherchons refuge auprès d'Allah contre le mal de nous-mêmes et du mal de nos actions. Quiconque Allah guide, nul ne peut l'égarer et quiconque Il égare, nul ne peut le guider. Je témoigne que nul ne mérite l'adoration sauf Allah seul, sans associé, et je témoigne que Muhammad est Son serviteur et messenger.

Introduction

L'auteur de cette épître

Le savant de l'Islam et le rénovateur de l'appel au Tawhîd. L'imam Abu al-Hussayn Muhammad ibn Sulaymân Tamîmî, né en 1115H et mort en 1206H.

Les quatre règles est le livre qui vient en deuxième position dans les livres que le chercheur en science étudie. Parmi les raisons pour lesquelles nous lui donnons de l'importance, il y a :

Afin de suivre les savants des pieux prédécesseurs

Nos savants nous ont enjoins de l'étudier

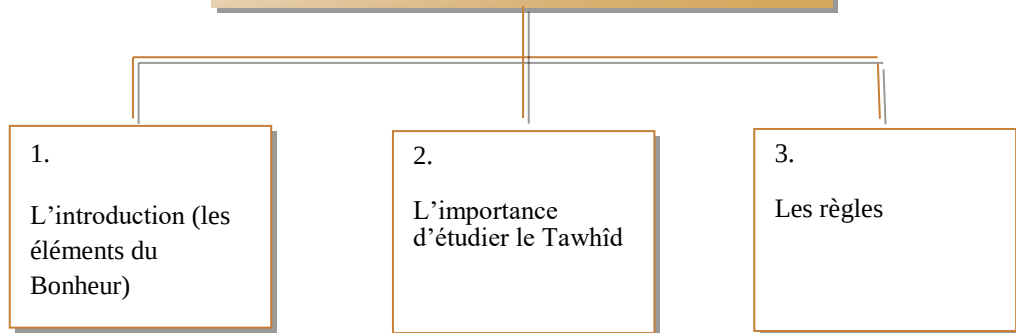
C'est un résumé du livre "le dévoilement des ambiguïtés"

Il y a dans ce livre une réponse aux polythéistes de notre époque

Il convient de faire précéder son étude à celle du livre "le dévoilement des ambiguïtés" afin qu'aucune équivoque ne vienne toucher le cœur de l'étudiant en science



Le sommaire des quatre règles
Ce livre se divise en trois parties :



Premièrement : l'introduction (les éléments du Bonheur)

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

(1) Je demande à Allah le Généreux, Seigneur de l'immense trône, qu'Il soit ton allié ici-bas et dans l'au-delà (2), Et qu'Il te bénisse où que tu sois (3).

(1) La raison pour laquelle l'auteur commence par le nom d'Allah :

1. Afin de prendre exemple sur le Livre d'Allah, ainsi que les prophètes
عليهم السلام.

2. Afin de prendre exemple sur les savants et les prédécesseurs avant lui qui avaient pour habitude d'introduire leurs livres ainsi.

3. Afin de chercher la bénédiction par le Noble Nom d'Allah.

(2) Après la mention d'Allah (*al-basmalah*), l'auteur (qu'Allah lui pardonne) a commencé son introduction comme à son habitude, par une invocation pour l'étudiant en science. Ceci est une preuve de l'intérêt et de l'amour qu'il porte envers les étudiants et qu'il demande à Allah que tout bien les touche.

(3) Les alliés d'Allah sont ceux qui ont rassemblé la foi et la piété.

Le cheikh de l'islam Ibn Taymiyya رَحِمَهُ اللَّهُ a dit : « celui qui est croyant et pieux sera l'allié d'Allah ». La preuve en est la parole d'Allah le Très Haut :

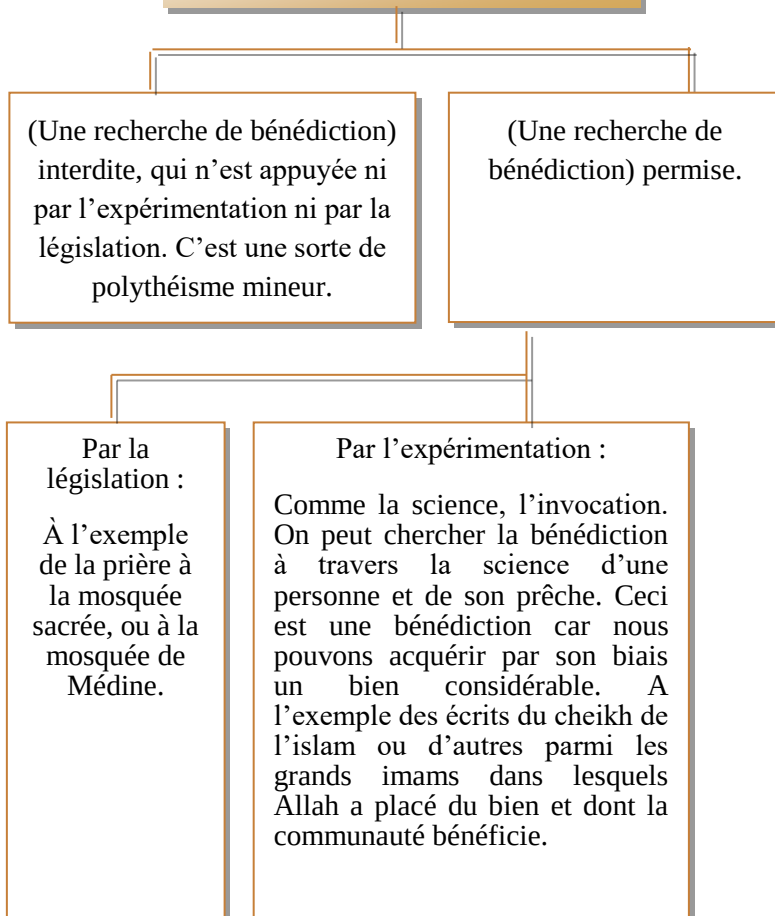
{En vérité, les bien-aimés d'Allah seront à l'abri de toute crainte, et ils ne seront point affligés, Ceux qui croient et qui craignent [Allah]}.

La bénédiction : l'ajout et la croissance.

At-tabarruk : la recherche de l'ajout et de l'accentuation.

Le béni (*al-mubârak*) : celui dont on tire profit où qu'il soit.

Le tabarruk se divise en deux :



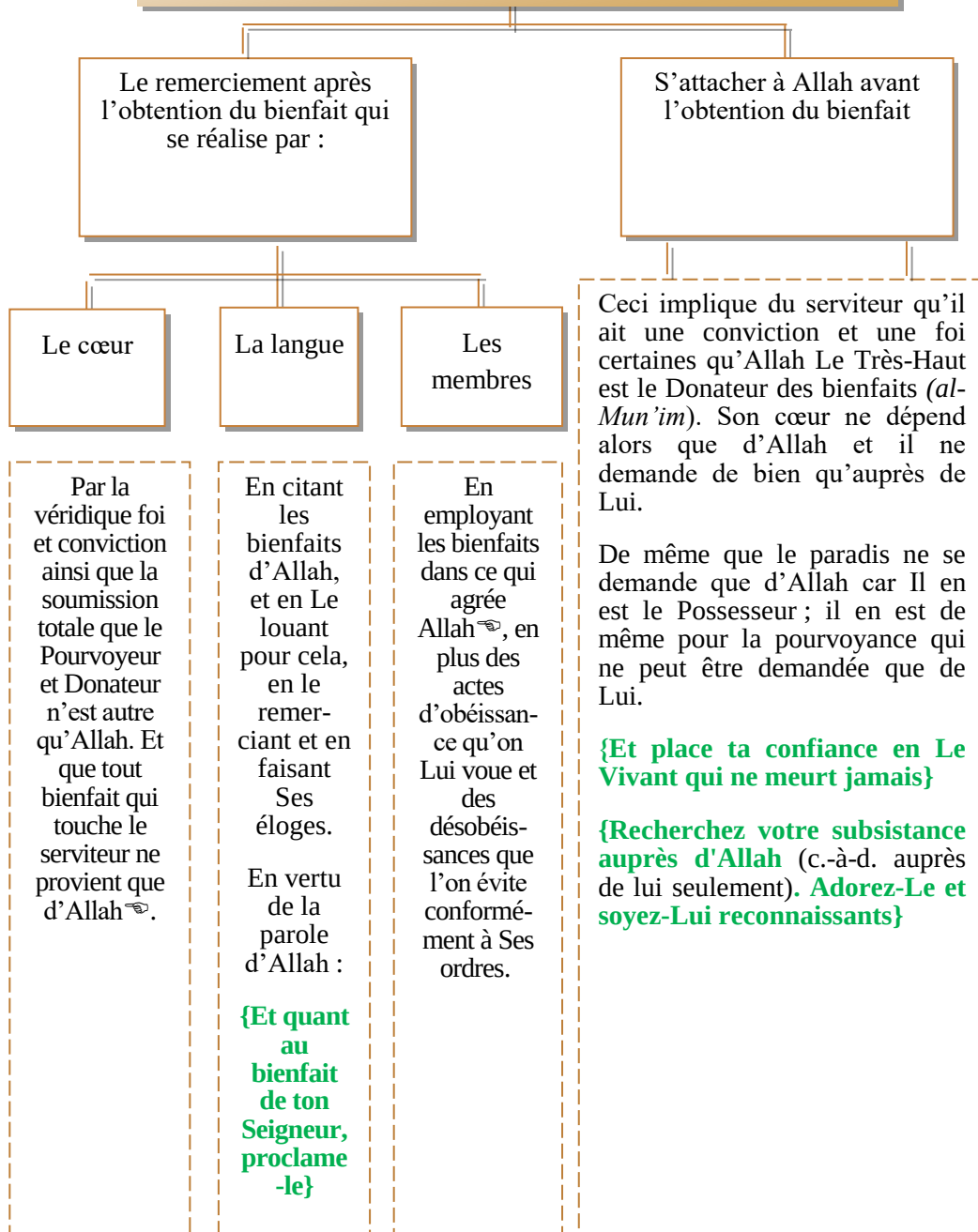
Et qu'Il fasse de toi quelqu'un de reconnaissant lorsqu'il reçoit⁽¹⁾

(1) Les bienfaits sont une épreuve. De nombreuses preuves en témoignent, parmi lesquelles : {Nous vous éprouverons par le mal et par le bien [à titre] de tentation}, {...il dit : "Cela est de la grâce de mon Seigneur, pour m'éprouver si je suis reconnaissant ou si je suis ingrat. Quiconque est reconnaissant, c'est dans son propre intérêt qu'il le fait, et quiconque est ingrat... alors mon Seigneur Se suffit à Lui-même et Il est Généreux"}, {Quant à l'homme, lorsque son Seigneur l'éprouve en l'honorant et en le comblant de bienfaits, il dit : "Mon Seigneur m'a honoré"}.

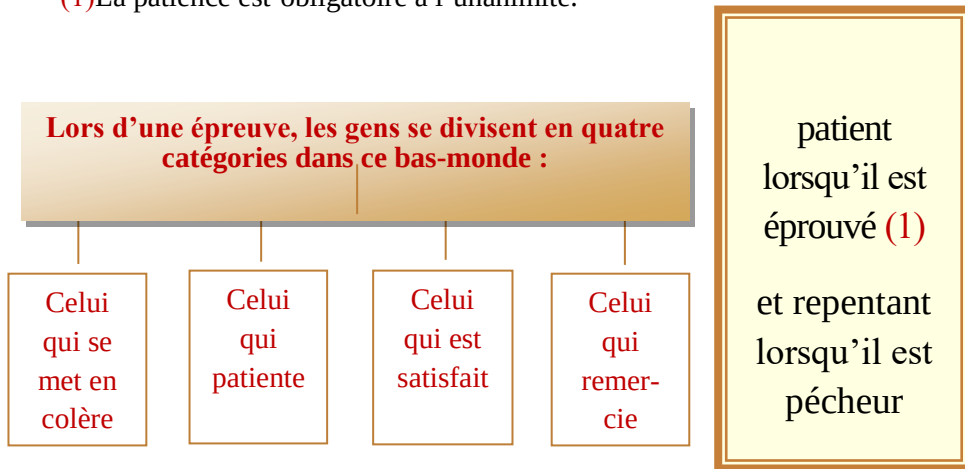
Et dans le hadith : "Allah voulut éprouver trois personnes parmi les enfants d'Israël... »

Le bienfait se rapporte à l'unicité dans la seigneurie et l'unicité dans l'adoration.

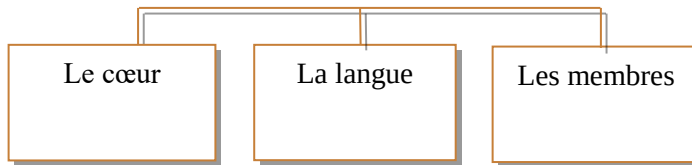
La reconnaissance de ce bienfait se divise en deux :



(1) La patience est obligatoire à l'unanimité.



1. **Se mettre en colère** est interdit, c'est un grand pêché. Il se réalise par :



- Par le cœur : Ibn al-Qayyim explique que même si certaines personnes n'oseraient pas exprimer leur mécontentement par leurs langues, leurs âmes elles, en témoignent. Et ce en ayant une mauvaise opinion de leur Seigneur. Ils disent dans leur for intérieur : mon Seigneur m'a lésé, Il m'a privé. Les gens ont plus ou moins cette mauvaise pensée. Recherche au fond de toi-même, en es-tu exempt ? Si c'est le cas, tu as certes été épargné d'un grand mal !

- Par la langue : par les cris, les lamentations, les insultes, l'appel contre soi-même à la perte et la malédiction.

- Par les membres : en se frappant les joues, se déchirant les vêtements et s'arrachant les cheveux.

2. La patience : son statut est qu'elle est obligatoire à l'unanimité de la communauté. Il incombe de patienter par le cœur, la langue et les membres. L'imam Ahmed a dit : "la patience a été citée dans le Coran près de 90 fois, elle est obligatoire à l'unanimité. Elle représente la moitié de la foi, son autre moitié étant le remerciement".

3. La satisfaction : son statut est qu'elle est recommandée. Elle a un degré plus élevé que la patience.

4. Le remerciement : son statut est qu'il est recommandé. C'est le plus haut degré et le plus complet.

DEUXIÈMEMENT : LES 4 REGLES

Sache, qu'Allah t'oriente vers Son obéissance, que la religion d'Ibrâhîm « *Al-Hanîfiyya* » est que tu adores Allah en Lui vouant exclusivement le culte, comme le dit Allah Le Très Haut : **{Et Je n'ai créé les démons et les hommes que pour qu'ils M'adorent}.**⁽¹⁾

Lorsque tu sauras qu'Allah t'a créé pour Son adoration, sache alors que l'adoration ne porte ce nom qu'avec le monothéisme, tout comme la prière ne porte ce nom que si elle est pratiquée en état de pureté. En effet, lorsque le polythéisme se mélange à l'adoration, il la corrompt tout comme l'impureté corrompt la purification. Et lorsque tu sauras que lorsque le polythéisme se mêle à l'adoration, il la corrompt et annule toutes les actions, et rend celui qui le commet parmi les éternellement damnés à l'enfer, tu sauras dès lors que la chose la plus importante pour toi c'est de connaître cette chose. Il se peut alors qu'Allah te sauve de ce piège qu'est l'association à Allah, au sujet duquel Il dit : **{Certes, Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne des associés. A part cela, Il pardonne à qui Il veut}**

Et ceci se fera par la connaissance de quatre règles qu'Allah a énoncées dans Son livre :

La première règle :

C'est que tu saches que les mécréants que combattit le messager d'Allah ﷺ reconnaissaient qu'Allah est Le Créateur et Le Commandeur, et que la reconnaissance de cela ne les fit pas entrer dans l'islam. Ceci est indiqué par la parole d'Allah : **{Dis : «Qui vous attribue de la nourriture du ciel et de la terre? Qui détient l'ouïe et la vue, et qui fait sortir le vivant du mort et fait sortir le mort du vivant, et qui administre tout ?» Ils diront : «Allah». Dis alors : «Ne Le craignez-vous donc pas? »**⁽²⁾

(1) L'auteur explique la raison pour laquelle nous étudions le Tawhîd.

(2) Les mécréants vers qui a été envoyé le prophète ﷺ croyaient à l'unicité d'Allah dans la seigneurie. Malgré cela le prophète ﷺ les a combattus. La cause de l'opposition entre eux et le prophète ﷺ était l'unicité d'Allah dans l'adoration. Tout celui qui voue une adoration pour un autre qu'Allah est un polythéiste mécréant.

La deuxième règle :

C'est qu'ils disent : « Nous ne les invoquons et ne nous adressons à eux que pour leur demander de nous rapprocher d'Allah et d'intercéder en notre faveur. » Le fait qu'ils leur demandent le rapprochement d'Allah est indiqué par la parole d'Allah : **{Tandis que ceux qui prennent des protecteurs en dehors de Lui disent : «Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent davantage d'Allah». En vérité, Allah jugera parmi eux sur ce en quoi ils divergent. Allah ne guide pas celui qui est menteur et grand mécréant}** (1)

Et le fait qu'ils leur demandent l'intercession est indiqué par la parole d'Allah : **{Ils adorent au lieu d'Allah ce qui ne peut ni leur nuire ni leur profiter et disent : «Ceux-ci sont nos intercesseurs auprès d'Allah. »}**

Et il y a deux intercessions : l'une est niée, et l'autre confirmée. (2)

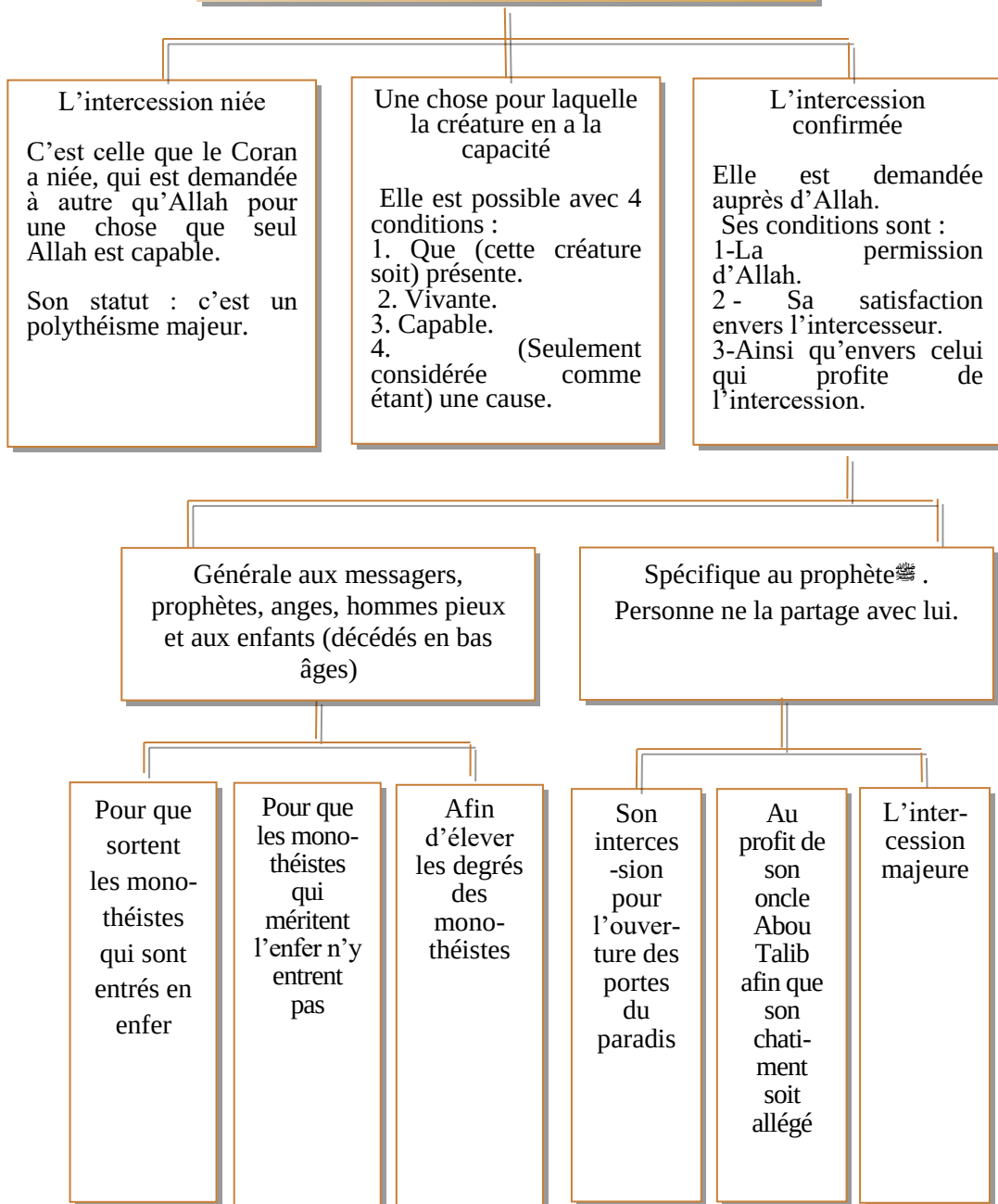
L'intercession niée est celle qui est demandée à un autre qu'Allah pour une chose que seul Allah peut faire, et ceci est indiqué par la parole d'Allah : **{Ô les croyants ! Dépensez de ce que Nous vous avons attribué, avant que vienne le jour où il n'y aura ni rançon ni amitié ni intercession. Et ce sont les mécréants qui sont les injustes}**.

Et l'intercession confirmée est celle qui est demandée à Allah, et dont l'intercesseur a reçu l'honneur d'intercéder, et dont Allah est satisfait des paroles et des actes de celui pour qui on intercède. Et elle ne se fait qu'après la permission d'Allah, comme Il le dit : **{Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission ?}**

(1) Les partisans du polythéisme et de la mécréance ont comme argument qu'ils invoquent leurs fausses divinités uniquement dans le but d'obtenir le rapprochement et l'intercession (d'Allah). C'est la raison pour laquelle ils ont mérité le fait que le prophète les déclare mécréants et qu'il les combatte.

(2) L'intercession dans la langue arabe est le fait de rallier une chose et de rendre paire une chose qui était une.

LES CATÉGORIES D'INTERCESSION



La troisième règle :

C'est que le prophète ﷺ est apparu chez des gens dont les cultes divergeaient : il y en avait qui adoraient les anges, d'autres les prophètes et les pieux, d'autres les pierres et les arbres, d'autres le soleil et la lune. Malgré cela, le messenger d'Allah les combattit tous sans distinction. Ceci est indiqué par la parole d'Allah : **{Et combattez-les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'association et que la religion soit entièrement à Allah seul}.**

Et l'indication qu'il y en avait qui adoraient le soleil et la lune est la parole d'Allah : **{Parmi Ses merveilles, il y a la nuit, le jour, le soleil et la lune : ne vous prosternez ni devant le soleil, ni devant la lune, mais prosternez-vous devant Allah qui les a créés, si c'est Lui que vous adorez}.**

Et l'indication qu'il y en avait qui adoraient les anges est la parole d'Allah : **{Et il ne va pas vous commander de prendre pour seigneurs anges et prophètes}.**

(1) Cette règle est une preuve évidente et manifeste afin de répondre à ceux qui disent que le polythéisme est le fait simplement d'adorer les statues. Alors que les preuves religieuses citent aussi bien les statues que les autres fausses divinités qui étaient adorées à cette époque. Le prophète ﷺ n'a fait aucune distinction entre elles et les a toutes considérées comme des *tawâghîtes* (objets de divinisation). C'est la raison pour laquelle il les a combattus sans exception afin que la religion soit entièrement pour Allah.

Et l'indication qu'il y en avait qui adoraient les prophètes est la parole d'Allah : **{Rappelle-leur le moment où Allah dira : «Ô Jésus, fils de Marie, est-ce toi qui as dit aux gens: «Prenez-moi, ainsi que ma mère, pour deux divinités en dehors d'Allah ?» Il dira : «Gloire et pureté à Toi! Il ne m'appartient pas de déclarer ce que je n'ai pas le droit de dire ! Si je l'avais dit, Tu l'aurais su, certes. Tu sais ce qu'il y a en moi, et je ne sais pas ce qu'il y a en Toi. Tu es, en vérité, le grand connaisseur de tout ce qui est inconnu}.**

Et l'indication qu'il y en avait qui adoraient les personnes pieuses est la parole d'Allah : **{Ceux qu'ils invoquent, cherchent eux-mêmes, à qui mieux, le moyen de se rapprocher le plus de leur Seigneur. Ils espèrent Sa miséricorde et craignent Son châtiment}.**

Et l'indication qu'il y en avait qui adoraient les pierres et les arbres est la parole d'Allah : **{Que vous en semble des divinités, Lāt et Uzzā, Ainsi que Manāt, cette troisième autre ?}**

Et le hadith d'Abî Wâqid Al-Laythî - qu'Allah l'agrée- qui dit : « Nous sortîmes avec le prophète ﷺ pour *Hunayn*, alors que nous nous étions convertis depuis peu de temps. Les polythéistes avaient un jujubier auprès duquel ils se recueillaient et auquel ils accrochaient leurs armes, qu'on appelait « *dhât al-anwât* ». Nous passâmes auprès d'un arbre et dîmes : « Ô messager d'Allah ! Donne nous un *dhât al-anwât* tout comme eux en ont un !... » Jusqu'à la fin du hadith.

La quatrième règle :

C'est que les polythéistes de notre époque sont coupables d'un polythéisme pire que celui des anciens, car les anciens n'associaient à Allah qu'en période de prospérité. Par contre en temps de difficulté ils adoraient Allah exclusivement. Quant aux polythéistes de notre époque, ils associent constamment, que ce soit en période de prospérité ou de difficulté. Ceci est indiqué par la parole d'Allah :

{Quand ils montent en bateau, ils invoquent Allah Lui vouant exclusivement leur culte. Une fois qu'Il les a sauvés des dangers de la mer en les ramenant sur la terre ferme, voilà qu'ils Lui donnent des associés}

Et Allah demeure le plus savant.

(1) L'auteur expose dans cette règle la portée de l'égarement des polythéistes de notre époque car leur idolâtrie est pire que celle des premiers. En effet les polythéistes d'aujourd'hui associent à Allah aussi bien dans l'aisance que dans la difficulté alors que ceux qui les ont précédés associaient uniquement dans l'aisance et se tournaient vers Allah et reconnaissaient son unicité lors des épreuves.

Si l'idolâtrie des gens du temps du prophète ﷺ était moins pire et qu'Allah les a malgré cela déclarés mécréants, que dire alors de ceux dont le polythéisme est constant dans l'aisance comme dans la difficulté ? Ils sont à fortiori mécréants.

Les quatre règles qui sont un résumé du livre "le dévoilement des doutes"

La première règle : les mécréants qu'a combattus le messager d'Allah croyaient à l'unicité d'Allah dans la seigneurie et ne reconnaissaient pas Son unicité dans l'adoration. Cette croyance n'était pas suffisante à faire d'eux des musulmans.	Les 4 règles	
La deuxième règle : ils adoraient leurs divinités dans le but d'obtenir le rapprochement et l'intercession.		
La troisième règle : le prophète ﷺ est apparu chez des gens dont les cultes divergeaient et il ne fit aucune distinction entre eux.		
La quatrième règle : l'idolâtrie des polythéistes de notre époque est pire que celle de ceux qui nous ont précédés.		

EXAMEN DES QUATRE RÈGLES

Nom Ce que tu as mémorisé du livre de l'unicité As-tu mémorisé les quatre règles ?

	La preuve du Coran ou de la Sunnah
Les bienfaits sont une épreuve	
La reconnaissance des mécréants de la seigneurie	
La demande du rapprochement	
L'intercession niée	
La preuve (de l'adoration) du soleil et de la lune	
La preuve (de l'adoration) des anges	
Des prophètes	
Des hommes pieux	
Des pierres et des arbres	
Les polythéistes étaient sincères dans l'aisance et associaient dans la difficulté	
La preuve du polythéisme	

Complète ce qui suit :

Pourquoi étudions-nous le tawhîd ?	-2 -4	-1 -3
	-8 -9	-7 -6 -5
Pourquoi étudions-nous les quatre règles ?	-1 -2	
	-4	-3
Ce livre se divise en :	-2 -3	-1
Ce livre est un condensé de :		
Pourquoi ne pas étudier directement le livre "le dévoilement des doutes" ?		
Les éléments du bonheur	-2 -3	-1
<i>Al-Hanifiyyah</i>		
La raison pour laquelle nous étudions ces règles		
Les alliés d'Allah sont		Le cheikh de l'islam a dit :
La preuve de cela		

Le remerciement du bienfait se fait par... (avec un exemple)	-1
	-2
	-3
Comment est la relation du serviteur ?	
La situation des gens lors des épreuves	-1 son statut il se réalise par et et
	-2 son statut il se réalise par et et
	-4 -3
L'intercession linguistiquement	Dans la religion:
Elle se divise en	-2 -1
Les conditions de l'intercession confirmée	-3 -2 -1
	Elle se divise en -1 : et en : et et
	-2 elle se divise en et et
La 1ère règle	
La 2ème	
La 3ème	
La 4ème	
Le jugement de l'action quand celle-ci se mêle au polythéisme	L'argument:

Table des matières

Les quatre règles		
1	L'introduction qui contient les éléments du bonheur	1
2	La première règle	7
3	La deuxième règle	8
4	La troisième règle	10
5	La quatrième règle	12
6	Annexe (résumé du livre sous forme de tableau)	13
7	Examen des quatre règles	15
8	Table des matières	17

EXPLICATION DES ANNULATIFS DE L'ISLAM

شرح نواقض الإسلام

DE L'IMAM MUHAMMAD IBN 'ABD AL-WAHHÂB IBN
SULAYMÂN AT-TAMÎMÎ

COMMENTAIRE DU NOBLE CHEIKH HAYTHÂM SARHÂN
EX-ENSEIGNANT À L'INSTITUT DE LA MOSQUÉE DE MÉDINE

<http://attasseel-alelmi.com>

QU'ALLAH LUI PARDONNE AINSI QU'À SES PARENTS ET À TOUS CEUX QUI ONT CONTRIBUÉ
À L'ÉDITION DE CE LIVRE

Première édition

DROITS D'AUTEUR RÉSERVÉS

SAUF POUR CELUI QUI SOUHAITERAIT LE TRADUIRE OU LE
DISTRIBUER GRATUITEMENT

CONTACT :

islamtorrent@gmail.com

Citation du texte « Les annulatifs de l'islam »

Le cheikh de l'islam Muhammed ibn 'abd al-Wahhâb a dit :
Au Nom d'Allah Le Tout Miséricordieux, Le Très Miséricordieux
Sache que les annulatifs de l'islam sont au nombre de dix :

Le premier : Associer quelque chose ou quelqu'un à Allah Le Très-Haut dans l'adoration. Le Très-Haut a dit : **{Certes Allah ne pardonne pas qu'on lui associe qui que ce soit et il pardonne en deçà de cela à qui il veut}**. Et Il a dit : **{Certes celui qui associe à Allah, alors Allah lui interdit l'entrée au paradis et son refuge sera le feu de la géhenne. Il n'y a point de secoureur pour les gens injustes}**. Parmi cela, effectuer un sacrifice pour un autre qu'Allah comme le fait de le vouer pour un jinn ou une tombe.

Le deuxième : Celui qui place entre lui et Allah des intermédiaires qu'il invoque, à qui il demande l'intercession et en qui il place sa confiance et s'en remet, alors il a mécru, et ce à l'unanimité.

Le troisième : Celui qui ne juge pas mécréant les associateurs, ou bien doute au sujet de leur mécréance, ou rend authentique la voie sur laquelle ils sont alors il est mécréant.

Le quatrième : Celui qui a la conviction qu'une autre voie que celle de Muhammed ﷺ est plus parfaite que sa guidée, ou bien que le jugement d'autrui est meilleur que son jugement, à l'instar de celui qui préfère le jugement des *tawâgîth* à son jugement, alors celui-ci est mécréant.

Le cinquième : Celui qui a une répulsion au sujet d'une chose que le messager ﷺ a apporté est mécréant même s'il pratique la chose en question.

Le sixième : Celui qui se moque d'une chose faisant partie de la religion du messenger ﷺ, de la récompense d'Allah ou de Son châtiment est un mécréant. La preuve étant la parole d'Allah Le Très-Haut : **{Est-ce d'Allah, de Ses versets et de Son messenger que vous vous moquiez ? Ne vous excusez point vous avez bel et bien mécré après avoir eu la foi}.**

Le septième : La sorcellerie et parmi ce qui en fait partie : as-sarf et al 'atf. Celui qui la pratique ou bien l'agrée a mécré. Et la preuve à ce sujet est la parole d'Allah Le Très-Haut : **{et ils ne l'enseignent à quiconque sans l'avoir au préalable prévenu : « nous ne sommes rien d'autre qu'une tentation ne sois donc pas du nombre de ceux qui mécroient}.**

Le huitième : Apporter son soutien aux associateurs et leur venir en aide contre les musulmans et la preuve de cela est la parole d'Allah : **{Et celui d'entre vous qui les prend pour alliés, devient alors un des leurs. Allah ne guide certes pas les gens injustes}.**

Le neuvième : Celui qui a la conviction qu'il est possible et permis à certaines personnes de se soustraire à la législation de Muhammed ﷺ, comme ce fut le cas pour al-Khaḍir avec la législation de Mûssâ عليه السلام alors il est mécréant.

Le dixième : Le fait de se détourner de la religion d'Allah Le Très-Haut, de sorte que l'individu ne l'apprend pas ni ne la met en pratique. Et la preuve à ce sujet est la parole d'Allah Le Très-Haut : **{Et qui est plus injuste que celui à qui on rappelle les versets de son Seigneur puis qui s'en détourne. Certes nous nous vengerons des criminels}.**

Et il n'y a aucune différence concernant ces annulatifs, entre celui qui les commet en plaisantant, sérieusement, ou par peur ; seul celui qui est contraint est excusé. Chacun de ces annulatifs fait partie des choses les plus dangereuses, et les plus commises. Il faut donc que le musulman y prenne garde et qu'il en ait peur pour lui-même. Nous cherchons protection auprès d'Allah contre les causes de Sa colère et la douleur de Son châtiment et que les éloges d'Allah soient sur Sa meilleure créature Muhammed ainsi que sur sa famille et ses compagnons.

EXPLICATION DES ANNULATIFS DE L'ISLAM

L'EXPLICATION

L'introduction de l'auteur

Au Nom d'Allah Le Tout Miséricordieux, Le Très Miséricordieux

Sache que les annulatifs de l'islam sont au nombre de dix :

Pourquoi les savants commencent-ils leurs ouvrages par la basmalah ?

Afin de prendre exemple sur Le Coran, les Prophètes et les Messagers
عليهم السلام

En s'appuyant sur le hadith « **Toute affaire importante...** » malgré sa faiblesse

Afin de prendre exemple sur les savants des premières générations

Afin de rechercher la bénédiction par le fait d'entamer les choses par le nom d'Allah Le Très Haut

Lorsque le dénombrement est cité dans le Coran et la sunnah :

Si nous ne trouvons pas dans les textes du Coran et de la sunnah ce qui va au-dessus de ce nombre, alors ce dénombrement est voulu et on ne rajoute rien à ce dernier, à l'instar des piliers de l'islam, de la foi comme il a été rapporté dans le hadith de Jibrîl عليه السلام.

En revanche si nous trouvons dans les textes du Coran et de la sunnah des éléments supplémentaires à ce nombre, alors celui-ci n'est pas voulu. C'est-à-dire qu'on peut y ajouter d'autres éléments cités dans le Coran et la sunnah, à l'instar de la parole du prophète ﷺ : **“cinq choses font partie de la fitrah...”** ou **“éloignez-vous des sept péchés capitaux...”**

Pourquoi le dénombrement est-il cité certaines fois alors qu'il n'est pas voulu ?

Ceci fait partie de la bonne pédagogie du prophète ﷺ, de sorte qu'il a voulu de l'interlocuteur qu'il retienne ce qu'il a cité à ce moment précis, et afin qu'il puisse se remémorer plus tard ces éléments de manière aisée. À l'instar de la parole du prophète ﷺ : **« il y a trois choses pour lesquelles je fais un serment et vous adresse un discours. Retenez-le donc : l'aumône dépensée ne diminue en rien les biens... »**. Et c'est ainsi que procédait l'auteur رحمه الله.

Pourquoi étudions-nous les annulatifs ?

Afin de les éviter et ne pas les commettre. Son étude apporte donc un bienfait considérable parmi les plus profitables. C'est comme le fait d'apprendre les annulatifs des ablutions afin de les conserver, ou d'étudier ce qui rend caduque notre prière afin qu'elle ne soit pas rejetée. Hudheifah رضي الله عنه disait : **« les gens interrogeaient le messenger d'Allah ﷺ au sujet du bien et je le questionnais au sujet du mal de peur qu'il ne m'atteigne »**.

Quels sont les annulatifs de l'islam ?

C'est ce qui rend caduque la religion et fait sortir la personne de l'islam à la mécréance majeure. L'islam étant : **(la soumission à Allah par le monothéisme, se plier à Lui par l'obéissance et le désaveu du polythéisme et de ses partisans)**.

Sa signification :

C'est ce qui fait sortir le musulman de l'islam à la mécréance majeure. (Qu'Allah nous accorde le salut et la protection).

Pourquoi les savants les nomment-ils parfois annulatifs (nawâqid), ou les éléments qui invalident (mufsidât), ou qui rendent caduque (mubtilât) ?

Ceci afin de ne pas employer un seul terme qui rendrait le discours monotone. Le sens au final est le même.

Ces annulatifs font-ils objet de consensus chez les savants ?

Oui.

Sont-ils délimités par un nombre précis ?

Non.

Pourquoi a-t-il dit qu'ils sont au nombre de dix ?

Car ceux-ci font partie des plus dangereux et afin qu'on les retienne.

EXPLICATION DES ANNULATIFS DE L'ISLAM

Définition des annulatifs de manière globale :

Une parole comme le fait d'insulter Allah Le Très-Haut, le messager ﷺ ou la religion.

Un acte comme la pratique de la sorcellerie.

Une conviction comme le fait de croire que le bien peut provenir d'un autre qu'Allah.

Le doute, comme le fait de douter de la mécréance des juifs et des chrétiens qui ont reçu le message sans y avoir cru.

Le prophète ﷺ a-t-il cité ces dix annulatifs ? Quelle en est la preuve ?

Oui, le prophète ﷺ les a tous cités. Chaque annulatif a même une preuve dans le Coran et la sunnah. Allah Le Très-Haut a dit : **{C'est ainsi que Nous détaillons les versets, afin qu'apparaisse clairement le chemin des criminels}**.

Est-ce que tout celui qui apprend ou voit une personne commettre un annulatif peut-il la juger comme apostat ?

Non, il faut impérativement retourner aux savants reconnus et aux tribunaux religieux pour déclarer mécréant un individu en particulier. Le prophète ﷺ a dit : **« si un individu dit à son frère : « ô mécréant » alors cela se retourne contre l'un des deux »**.

Quels sont les savants qui ont écrit dans ce domaine ?

Tout savant qui a écrit dans le domaine de la jurisprudence, a cité les annulatifs dans le chapitre relatif à l'apostasie. Cependant l'auteur est le premier à avoir consacré un ouvrage uniquement à ce sujet.

Y-a-t-il une différence concernant les annulatifs entre l'auteur et l'acte ?

Oui obligatoirement. Toute personne commettant un acte de mécréance n'est pas forcément pour autant mécréante. Il est impératif pour juger d'apostat un individu en particulier d'établir les preuves et de soulever toutes ambiguïtés. L'objectif de l'auteur رحمه الله n'est pas de juger les individus de mécréants mais il est de mettre en garde contre ces annulatifs. Et ceci est un conseil sincère de sa part.

Qu'incombe-t-il à celui qui étudie ces annulatifs ?

Il incombe aux musulmans d'en prendre garde et de s'en méfier et d'avertir autrui contre eux. Quant au fait d'appliquer le statut de mécréant aux individus, il incombe de se référer aux grands savants et aux tribunaux religieux.

Le Très-Haut a dit : **{Certes, un Messager pris parmi vous, est venu à vous, auquel pèsent lourd les difficultés que vous subissez, qui est plein de sollicitude pour vous, qui est compatissant et miséricordieux envers les croyants. Alors, s'ils se détournent, dis : "Allah me suffit. Il n'y a de divinité que Lui. En Lui je place ma confiance ; et Il est Seigneur du Trône immense"}**.

LE PREMIER ANNULATIF

Associer quelque chose ou quelqu'un à Allah Le Très-Haut dans l'adoration. Le Très-Haut a dit : **{Certes Allah ne pardonne pas qu'on lui associe qui que ce soit et il pardonne en deçà de cela à qui il veut}**. Et Il a dit : **{Certes celui qui associe à Allah, alors Allah lui interdit l'entrée au paradis et son refuge sera le feu de la géhenne. Il n'y a point de secoureur pour les gens injustes}**. Parmi cela, effectuer un sacrifice pour un autre qu'Allah comme le fait de le vouer pour un jinn ou une tombe.

Les catégories de polythéisme :

Majeur :

(C'est celui dont l'auteur رحمه الله parle)

Il consiste à croire qu'un autre qu'Allah a la capacité de changer le cours des choses dans l'univers ou qu'il détient la possibilité d'apporter du bien ou de nuire.

- Il exclut son auteur de l'islam.
- Il annule les bonnes actions.
- Il rend licite les biens et le sang par décret du gouverneur.
- Il entraîne l'éternité en enfer.
- Il est désigné dans les textes comme étant majeur.
- Lorsque le terme « polythéisme » ou « mécréance » est déterminé par l'article « al » dans les textes, il désigne alors le majeur.

Mineur :

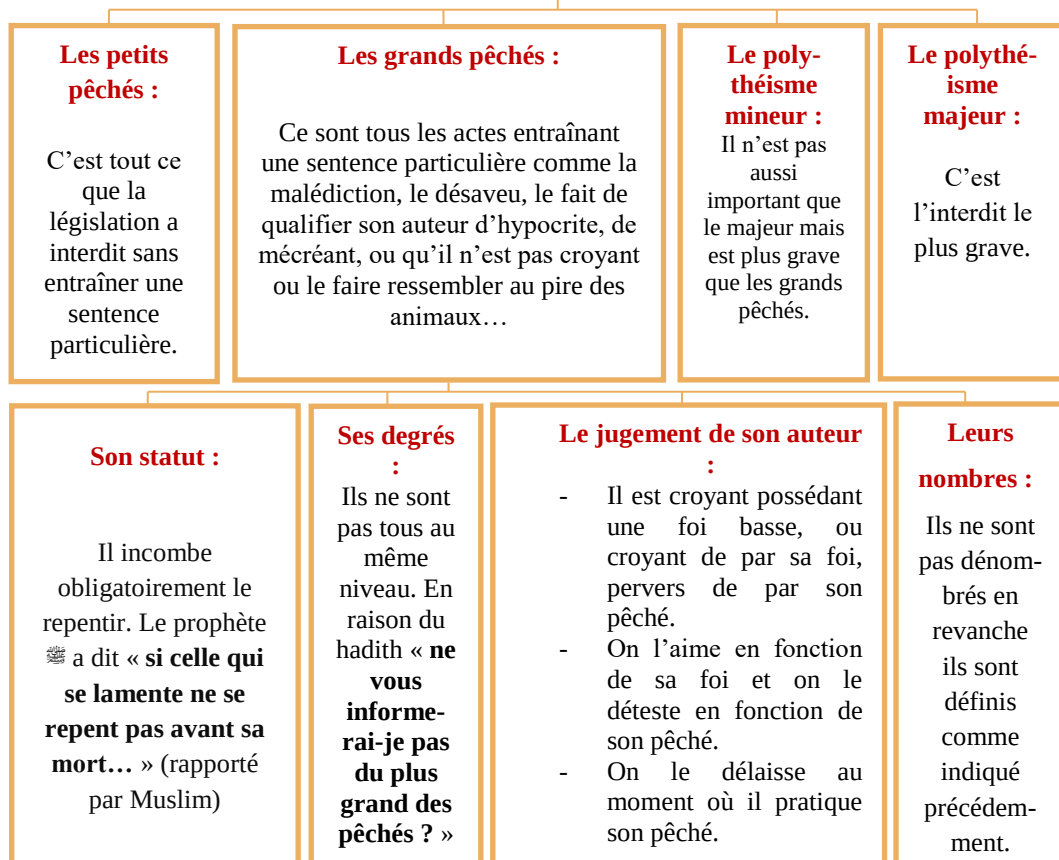
Considérer une chose qui n'est pas une cause comme en étant une. Tout ce qui conduit au polythéisme majeur est un polythéisme mineur.

- Il n'exclut pas de l'islam.
- Il annule uniquement l'action en particulier (mêlée au chirk).
- Il ne rend pas licite les biens et le sang.
- Il n'entraîne pas l'éternité en enfer.
- Il est désigné dans les textes comme étant mineur.
- Lorsque le terme « polythéisme » ou « mécréance » n'est pas déterminé par l'article « al » dans les textes, il désigne alors le mineur.

Est-ce que le polythéisme majeur peut-il être pardonné ?

Il ne peut être pardonné si son auteur meurt en l'ayant commis en vertu de la parole du Très-Haut : **{Certes Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne quel qu'associé}**. En revanche, s'il s'en repent, alors il lui est pardonné en vertu de la parole du Très-Haut : **{Dis : "Ô Mes serviteurs qui avez commis des excès à votre propre détriment, ne désespérez pas de la miséricorde d'Allah. Car Allah pardonne tous les péchés. Oui, c'est Lui le Pardonneur, le Très Miséricordieux"}**. À condition que le soleil ne s'est pas levé depuis l'occident en raison de la parole du prophète ﷺ : **« l'émigration ne cessera pas tant que le repentir sera accepté. Et le repentir ne cessera tant que le soleil ne se sera pas levé depuis l'occident »**, ou à condition qu'il ne soit pas en état d'agonie. Allah a dit : **{Mais l'absolution n'est point destinée à ceux qui font de mauvaises actions jusqu'au moment où la mort se présente à l'un d'eux, et qui s'écrie : "Certes, je me repens maintenant"}**.

Les catégories d'interdits :



Les catégories de sacrifice

Voué pour Allah

Il est légiféré. En fait
partie ce qui est sacrifié
au cours du pèlerinage,
le jour du 'îd et les
aumônes.

**Voué pour un autre
qu'Allah avec amour
et vénération**
(C'est ce qui est voulu
par l'auteur)

C'est du polythéisme
majeur, à l'instar du
sacrifice voué pour les
jinns et les tombes.

Permis

À fin d'être consommé
ou d'honorer un hôte ou
d'en faire un commerce
ou autres.

LE DEUXIÈME ANNULATIF

Le deuxième : Celui qui place entre lui et Allah des intermédiaires qu'il invoque, à qui il demande l'intercession et en qui il place sa confiance et s'en remet, alors il a mécru, et ce à l'unanimité.

Les catégories d'intercession :

Pour une chose que seul Allah est capable

Niée :

(C'est celle qui est voulue par l'auteur)

C'est celle que le Coran a niée, qui est demandée à un autre qu'Allah pour une chose que seul Allah est capable. C'est du polythéisme majeur.

Confirmée :

C'est celle qu'Allah a affirmée pour Lui, on la demande qu'à Lui avec comme conditions :

1. La permission d'Allah.
2. Son agrément envers l'intercesseur.
3. Son agrément envers celui qui bénéficie de l'intercession.

Une chose pour laquelle la créature a la capacité :

Elle est valable avec quatre conditions :

- 1- Que (cette créature) soit présente.
- 2- Vivante.
- 3- Capable.
- 4- Considérée comme étant uniquement une cause.

Spécifique au prophète ﷺ :

- 1- L'intercession majeure.
- 2- Au profit de son oncle abû Tâlib afin que son châtiment soit allégé.
- 3- Son intercession pour l'ouverture des portes du paradis.

Générale aux messagers, prophètes, anges, hommes pieux et enfants (décédés en bas âges)

- 1- Afin d'élever le degré des monothéistes.
- 2- Pour que les monothéistes qui méritent l'enfer n'y entrent pas.
- 3- Pour que sortent les monothéistes qui sont entrés en enfer.

Est-il correct qu'un homme dise à son frère : invoque Allah pour moi ?

Si cette demande est mêlée à une sorte de dépendance (besoin), ce peut être un polythéisme mineur. Cette demande est correcte si elle est orientée à un être vivant, présent, ayant la capacité et si elle est considérée comme une cause. Bien que délaissier cela est meilleur.

At-Tawakkul (placer sa confiance)

C'est la véritable dépendance envers Allah, tout en ayant confiance en Lui, et tout en utilisant les moyens légiférés.

**C'est du polythéisme majeur
s'il est voué à un autre
qu'Allah**

**(C'est celui qui est voulu par
l'auteur)**

Voué par adoration et humilité. C'est se remettre complètement à celui à qui on place sa confiance avec une dépendance totale, en considérant que ce dernier possède le pouvoir d'apporter du bien ou de nuire, à l'instar de celui qui s'en remet aux morts.

**Un polythéisme
mineur**

S'en remettre à un être vivant avec une certaine dépendance ; à l'instar de celui qui s'en remet à un vivant pour sa subsistance tout en lui donnant plus d'importance qu'une simple cause.

Permis :

S'en remettre à un être vivant en lui déléguant une affaire sans qu'il n'y ait de dépendance, comme le fait de confier à autrui la vente d'une marchandise.

Est-il correct de dire (je place ma confiance en untel) ou de dire (je place ma confiance en Allah puis en untel) ?

Les deux formules ne sont pas correctes. Car placer sa confiance est une action émanant du cœur qu'il est interdit de vouer à un autre qu'Allah. On peut dire cependant : je délègue untel. Le prophète ﷺ a d'ailleurs confié ces affaires générales ou particulières en déléguant certains de ses compagnons.

LE TROISIÈME ANNULATIF

Le troisième : Celui qui ne juge pas mécréant les associateurs, ou bien doute au sujet de leur mécréance, ou rend authentique la voie sur laquelle ils sont alors il est mécréant.

Le statut des polythéistes en islam :

Quiconque reçoit l'appel du prophète ﷺ et ne croit pas en lui a mécru d'une mécréance majeure. Le Très-Haut a dit : **{Et quiconque désire une religion autre que l'Islam, ne sera point agréé, et il sera, dans l'au-delà, parmi les perdants}.**

Les gens du livre sont-ils considérés comme polythéistes ?

Oui, les gens du livre qui n'ont pas cru au prophète ﷺ sont considérés ainsi. Le Très-Haut a dit : **{Combattez ceux qui ne croient ni en Allah ni au Jour dernier, qui n'interdisent pas ce qu'Allah et Son messager ont interdit et qui ne professent pas la religion de la vérité, parmi ceux qui ont reçu le Livre, jusqu'à ce qu'ils versent la capitation par leurs propres mains, après s'être humiliés}.** Le prophète ﷺ a dit : « par Celui qui détient l'âme de Muhammad dans Sa Main ! Tout juif ou chrétien de cette communauté qui entend parler de moi, puis meurt, sans croire en ce avec quoi j'ai été envoyé, sera des gens de l'enfer ».

Cela signifie-t-il que nous ne remplissons pas nos engagements les concernant ?

Il incombe de tenir nos engagements envers eux afin d'obtenir l'amour d'Allah. Le Très-Haut a dit : **{Tant qu'ils sont droits envers vous, soyez droits envers eux. Car Allah aime les pieux}.** Les gens se divisent en trois catégories concernant leurs relations avec les polythéistes :

Le juste milieu des partisans de la sunnah et du consensus qui ne s'associent pas à eux dans leurs fêtes et cérémonies mais qui tiennent leurs engagements envers eux, ne les oppressent pas, entretiennent des transactions avec eux comme l'achat et la vente et qui les invitent au monothéisme (tawhîd).

Un autre extrême qui les oppresse par le meurtre, le vol, les assassinats et la violence.

Un autre extrême qui s'associe aux mécréants dans leurs célébrations, fêtes et cérémonies.

LE QUATRIÈME ANNULATIF

Le quatrième : Celui qui a la conviction qu'une autre voie que celle de Muhammed ﷺ est plus parfaite que sa guidée, ou bien que le jugement d'autrui est meilleur que son jugement, à l'instar de celui qui préfère le jugement des *tawâgîth* à son jugement, alors celui-ci est mécréant.

Les différents cas du fait de juger par autre que les lois d'Allah

S'il considère qu'il est obligatoire d'appliquer le jugement d'Allah et qu'il est le plus approprié pour les gens et les pays ; cependant il a appliqué le jugement des *tawâgîth* par passion, par amour du pouvoir ou pour des raisons similaires. Ceci est alors de la mécréance mineure et une déviance. S'il applique ces lois afin de priver le droit d'un musulman, il est alors injuste. Il peut à force tomber dans la mécréance majeure qui exclut de l'islam.

Faire prévaloir le jugement des *tawâgîth* et les lois humaines sur le jugement d'Allah tout en ayant la conviction que les lois d'Allah ne sont pas adaptées. Cette conviction est une mécréance majeure qui exclut de l'islam. Le Très-Haut a dit : **{Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, ainsi que le Christ fils de Marie, comme Seigneurs en dehors d'Allah}.**

LE CINQUIÈME ANNULATIF

Le cinquième : Celui qui a une répulsion au sujet d'une chose que le messager ﷺ a apporté est mécréant même s'il pratique la chose en question.

La preuve de cet annulatif :

La parole du Très-Haut : **{C'est parce qu'ils ont de la répulsion pour ce qu'Allah a fait descendre. Il a rendu donc vaines leurs œuvres}**. Et Sa parole : **{Non ! Par ton Seigneur ! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne t'aurent demandé de juger de leurs disputes et qu'ils n'aurent éprouvé nulle angoisse pour ce que tu auras décidé, et qu'ils se soumettent complètement [à ta sentence]}**. Et Sa parole : **{Et puis, quiconque Allah veut guider, Il lui ouvre la poitrine à l'Islam. Et quiconque Il veut égarer, Il rend sa poitrine étroite et gênée, comme s'il s'efforçait de monter au ciel. Ainsi Allah inflige Sa punition à ceux qui ne croient pas}**.

Aimer et détester pour Allah :

Aimer et détester pour Allah compte parmi les obligations. Cela fait même partie de l'anse la plus ferme de la foi.

Qu'incombe-t-il d'aimer pour Allah ?

L'action qu'Allah agréée. C'est tout ce avec quoi est venu la législation à l'exemple du monothéisme (tawhîd).

Les auteurs de ces actions comme les prophètes, les messagers, les anges, les compagnons et tout monothéiste.

Les instants qu'Allah aime comme la nuit du destin, le dernier tiers de la nuit.

Les endroits qu'Allah aime comme la Mecque, Médine.

{ EXPLICATION DES ANNULATIFS DE L'ISLAM }

Qu'incombe-t-il de détester pour Allah ?

L'action qu'Allah déteste et rejette. C'est tout ce que la législation a prohibé comme le polythéisme.

L'auteur de ces actions comme les polythéistes, les hypocrites et les démons.

Les moments qu'Allah déteste comme les instants où le soleil est adoré.

Les endroits qu'Allah déteste comme les lieux où l'on commet le polythéisme.

La femme tombe-t-elle dans la mécréance si elle ressent de l'aversion envers la polygamie ?

En général, la femme ne renie pas cette législation religieuse mais elle répugne à ce que son mari prend une autre épouse et elle n'est pas blâmée pour cela.

LE SIXIÈME ANNULATIF

Le sixième : Celui qui se moque d'une chose faisant partie de la religion du messager ﷺ, de la récompense d'Allah ou de Son châtement est un mécréant. La preuve étant la parole d'Allah Le Très-Haut : **{Est-ce d'Allah, de Ses versets et de Son messenger que vous vous moquiez ? Ne vous excusez point vous avez bel et bien mécréu après avoir eu la foi}.**

Le moqueur :

Sa signification et son statut :

La moquerie est la raillerie. Celui qui se moque ou insulte (la religion) est mécréant et a commis une mécréance majeure et d'opposition qui l'exclut de l'islam. Il est destiné à demeurer en enfer éternellement, qu'Allah nous en préserve.

Celui qui entend le blasphème doit le réprouver et quitter l'endroit où il est commis. Est semblable au railleur celui qui observe le blasphème ou le cite sans le réprouver en raison de la parole du Très-Haut : **{Dans le Livre, il vous a déjà révélé ceci : lorsque vous entendez qu'on renie les versets (le Coran) d'Allah et qu'on s'en raille, ne vous asseyez point avec ceux-là jusqu'à ce qu'ils entreprennent une autre conversation. Sinon, vous serez comme eux. Allah rassemblera, certes, les hypocrites et les mécréants, tous, dans l'Enfer}.**

Son repentir est accepté avec comme conditions :

- De faire les éloges d'Allah comme Il le mérite.
- De désapprouver les blasphèmes qu'il a commis.
- Que son repentir soit apparent et sa véracité connue.

Quant à celui qui insulte le prophète ﷺ, son repentir est accepté auprès d'Allah s'il est véridique mais le gouverneur applique sur lui la peine de mort.

Est-il mécréant celui qui tient des propos sous entendant le blasphème ?

On le délaisse s'il se repent après lui avoir expliqué. Dans le cas contraire, on expose son cas aux juges et aux grands savants.

LE SEPTIÈME ANNULATIF

Le septième : La sorcellerie et parmi ce qui en fait partie : as-sarf et al 'atf. Celui qui la pratique ou bien l'agrée a mécré.

Et la preuve à ce sujet est la parole d'Allah Le Très-Haut : **{et ils ne l'enseignent à quiconque sans l'avoir au préalable prévenu : « nous ne sommes rien d'autre qu'une tentation ne sois donc pas du nombre de ceux qui mécroient}.**

La sorcellerie :

Son statut :

C'est de la mécréance majeure. Le Très-Haut a dit : **{et ils ne l'enseignent à quiconque sans l'avoir au préalable prévenu : « nous ne sommes rien d'autre qu'une tentation ne sois donc pas du nombre de ceux qui mécroient}.**

Les traits distinctifs du sorcier :

- Ne pas respecter les conditions de la ruqyah (l'incantation religieuse) légiférée.
- L'écriture de talisman et prononcer des formules incompréhensibles.
- Observer les étoiles en prétendant leurs influences, lire dans les tasses et les paumes des mains.
- As-sarf (séparer un couple), al-'atf (créer un couple).
- Faire des nœuds et souffler dessus.
- Demander au malade d'enfreindre à la religion comme le fait de délaisser la prière ou le fait de ne pas prononcer le nom d'Allah lors du sacrifice.
- Se renseigner sur le nom de la mère du malade.
- Prétendre la connaissance de l'invisible.

Consulter un sorcier et son jugement :

Le consulter en se rendant auprès de lui ou en lui envoyant quelqu'un ou un message. De même que regarder leurs chaînes télévisées, leurs sites internet et les revues où se trouvent des horoscopes.

La prière de celui qui consulte un sorcier n'est pas acceptée durant quarante jours comme il a été rapporté dans le hadith. S'il croit en ce que dit le sorcier, le prophète ﷺ a dit : **« celui qui se rend auprès d'un devin tout en croyant en lui, a mécré alors en ce qui a été révélé à Muhammad ﷺ ».**

Exception faite à celui qui se rend auprès de lui afin de le réprimander s'il en est capable.

An-nuchrah :

C'est délivrer la personne de la sorcellerie. Elle se divise en deux catégories :

Légiférée :

Elle consiste à des incantations, à l'utilisation de remèdes licites et à des invocations.

Interdite :

Si c'est une sorte de sorcellerie. Le prophète ﷺ a dit : « **elle (an-nuchrah) fait partie de l'œuvre du diable** ».

Réponse à ceux qui autorisent le fait de défaire la sorcellerie par la sorcellerie :

1. Cela va à l'encontre du Coran et de la sunnah et ce sur quoi étaient les salafs.
2. Cela affaiblit le recours au Coran et aux invocations rapportées dans la sunnah comme remède.
3. Cela renforce la sorcellerie, les sorciers et favorise leur propagation auprès des gens.
4. On délaisse par cela la certitude qui est le remède par le Coran et la sunnah pour quelque chose de douteux qui est la guérison par la sorcellerie.
5. Celui qui effectue la nuchrah doit se rapprocher du diable en accomplissant ce qu'il aime.
6. Si celui qui a subi la sorcellerie patiente, il aura le paradis comme récompense comme l'a annoncé le prophète ﷺ.
7. Guérir la sorcellerie par une autre ne fait que l'accroître auprès du malade.
8. Le prophète ﷺ fut ensorcelé et il n'eut recours à la sorcellerie mais plutôt à la ruqyah légiférée.

LE HUITIÈME ANNULATIF

Le huitième : Apporter son soutien aux associateurs et leur venir en aide contre les musulmans et la preuve de cela est la parole d'Allah :

{Et celui d'entre vous qui les prend pour alliés, devient alors un des leurs. Allah ne guide certes pas les gens injustes}.

Soutenir les polythéistes contre les musulmans :

Il est un devoir pour le musulman de se désavouer des polythéistes, de leur religion et d'y mécroire. De même qu'il est un devoir pour lui de s'allier aux partisans du monothéisme et d'aimer leur religion. Celui qui aime la mécréance, l'agrée, la soutient et renforce les polythéistes a commis une mécréance majeure qui l'exclut de l'islam.

Tout de même, soutenir les polythéistes est de deux sortes :

Une mécréance et une apostasie :

En renforçant les polythéistes contre les musulmans par amour pour les premiers et haine contre les seconds, par désir de faire triompher les polythéistes sur les musulmans.

N'est pas une mécréance excluant de l'islam :

Si cela n'est pas motivé par l'amour envers les polythéistes et la haine des musulmans mais pour des intérêts mondains.

LE NEUVIÈME ANNULATIF

Le neuvième : Celui qui a la conviction qu'il est possible et permis à certaines personnes de se soustraire à la législation de Muhammed ﷺ, comme ce fut le cas pour al-Khaḍīr avec la législation de Mûssâ عليه السلام alors il est mécréant.

Celui qui a la conviction qu'il est possible à certaines personnes de se soustraire à la législation de Muhammed ﷺ :

Il est mécréant et a commis une mécréance majeure qui l'exclut de l'islam à l'unanimité des gens de science. On lui demande de se repentir, lui expose les arguments. Soit il se repent ou le gouverneur le condamne à mort.

Le Très-Haut a dit : {Dis : "Ô hommes ! Je suis pour vous tous le **Messageur d'Allah**}. Et le prophète a dit : « **Si mon frère Mûssâ aurait été vivant, il n'aurait eu d'autre choix que de me suivre** ».

Sont concernés par cela également les gens du livre qui ont reçu le message de l'islam car ils sont polythéistes comme nous avons vu précédemment.

Al-Khaḍīr s'est-il soustrait à la législation de Mûssâ عليه السلام ? Ceci n'est pas avéré. Si c'est le cas, c'est qu'al-Khaḍīr ne fait sûrement pas partie de sa communauté. En effet les prophètes étaient envoyés à leurs communautés respectives uniquement alors que notre prophète ﷺ a été envoyé pour toutes les communautés. Personne ne peut donc se soustraire à sa législation.

LE DIXIÈME ANNULATIF

Le dixième : Le fait de se détourner de la religion d'Allah Le Très-Haut, de sorte que l'individu ne l'apprend pas ni ne la met en pratique. Et la preuve à ce sujet est la parole d'Allah Le Très-Haut :

{Et qui est plus injuste que celui à qui on rappelle les versets de son Seigneur puis qui s'en détourne. Certes nous nous vengerons des criminels}.

Se détourner de la religion d'Allah Le Très-Haut :

Le prophète ﷺ a dit : « **celui à qui Allah veut du bien, Il l'instruit en religion** ». Quant à celui à qui Allah ne veut pas du bien, il se détourne et ne se soucie pas d'apprendre sa religion. Le Très-Haut a dit : **{Et qui est plus injuste que celui à qui on rappelle les versets de son Seigneur puis qui s'en détourne. Certes nous nous vengerons des criminels}**. Les criminels étant les gens de l'enfer, qu'Allah nous en protège.

Le statut de se détourner de la religion :

S'il se détourne du prophète ﷺ par son ouïe et son cœur de sorte que ni il ne croit en lui et ni il ne le dément, que ni il ne s'allie à lui et ni il ne lui voue de l'adversité et qu'il ne porte aucun intérêt à son message ; il a alors commis une mécréance majeure qui l'exclut de l'islam.

Le Très-Haut a dit : **{Et lorsqu'on leur dit : "Venez vers ce qu'Allah a fait descendre et vers le Messager", tu vois les hypocrites s'écarter loin de toi}**.

Et Il a dit : **{Et quiconque se détourne du rappel de son Seigneur, Il l'achemine vers un châtiment sans cesse croissant}**.

CONCLUSION DE L'AUTEUR

Et il n'y a aucune différence concernant ces annulatifs, entre celui qui les commet en plaisantant, sérieusement, ou par peur, seul celui qui est contraint est excusé. Chacun de ces annulatifs fait partie des choses les plus dangereuses, et les plus commises. Il faut donc que le musulman y prenne garde et qu'il en ait peur pour lui-même. Nous cherchons protection auprès d'Allah contre les causes de Sa colère et la douleur de Son châtiment et que les éloges d'Allah soient sur Sa meilleure créature Muhammed ainsi que sur sa famille et ses compagnons.

Il n'y a aucune différence concernant ces annulatifs entre :

Le craintif :

C'est celui qui prétend mensongèrement qu'il a commis un annulatif par crainte d'un préjudice pour ses biens ou sa personne sans pourtant avoir été contraint.

Le Très-Haut a dit : **{Parmi les gens il en est qui disent : "Nous croyons en Allah" ; puis, si on les fait souffrir pour la cause d'Allah, ils considèrent l'épreuve de la part des hommes comme un châtiment d'Allah. Or, s'il vient du secours de ton Seigneur, ils diront certes : "Nous étions avec vous ! " Allah n'est-Il pas le meilleur à savoir ce qu'il y a dans les poitrines de tout le monde ?}.**

Le

sérieux :

C'est celui qui a commis l'annulatif sciemment sans avoir d'excuse.

Celui qui

plaisante :

C'est celui qui commet un annulatif puis qui prétend l'avoir fait par amusement .

La contrainte :

Celui qui est contraint à commettre un annulatif de la religion ne devient pas mécréant. Les conditions de la contrainte qui excuse son auteur étant :

- 1- Que la contrainte soit bien réelle. La crainte et la simulation n'excusent pas.
- 2- Ne pas transgresser. S'il est contraint par exemple de blasphémer une seule chose. Il devient alors mécréant s'il en blasphème plus d'une.
- 3- Faire tout son possible à faire allusion et à ne pas être explicite.
- 4- Que son cœur soit apaisé par la foi. C'est-à-dire qu'il prononce la mécréance par sa langue tout en conservant la foi dans le cœur.
- 5- Que l'exécution de cette contrainte n'entraîne point une transgression sur autrui, une corruption ou un égarement pour les gens.

Remarques importantes :

La première : L'auteur n'a pas cherché par cette épître à rendre mécréant la communauté. Son but n'étant que d'alerter les gens afin qu'ils apprennent ces annulatifs et qu'ils en prennent garde. Si tel est leur cas, leur foi sera correcte et ils seront prémunis ainsi d'un châtement douloureux. De même qu'il incombe d'avertir les autres contre ceux-ci car ils représentent un immense danger dont il faut se protéger.

La deuxième : La crainte du musulman du polythéisme se traduit par l'apprentissage de la science religieuse. Le prophète ﷺ a dit : « **celui à qui Allah veut du bien, Il l'instruit dans la religion** ». L'apprentissage faisant partie des plus grandes obligations et des plus honorables. La personne s'arme par celui-ci contre le polythéisme, les innovations et les désobéissances. Plus la connaissance de l'individu de son Seigneur augmente, plus sa conscience de l'observation de son Seigneur à son égard dans ses actes et ses situations augmente également. Et plus il s'élève par la science, plus sa sincérité s'accroît et plus sa foi est parfaite. Certains gens de science ont dit : nous avons recherché la science pour un autre qu'Allah mais Allah ne voulut que cette recherche ne soit que pour Lui.

La troisième : Il est interdit de déclarer mécréant un individu en particulier qu'après qu'il ait commis un annulatif, et que les preuves aient été établies et les ambiguïtés soulevées. Seul le dirigeant ou celui qui le substitue parmi les juges peuvent appliquer l'anathème. Quant aux gens du commun, ils ne sont pas habilités à le faire et il ne convient pas qu'ils se prononcent sur ces sujets.

La quatrième : L'auteur a conclu son épître par une invocation en disant (**Nous cherchons protection auprès d'Allah contre les causes de Sa colère et la douleur de Son châtement**). Cela montre sa bonne intention et sa douceur pour le lecteur. Et c'est ainsi qu'il procède dans tous ses autres écrits, qu'Allah lui fasse miséricorde et lui accorde une immense récompense.

TESTE TON NIVEAU :

Réponds aux questions suivantes :

1. Pourquoi les savants commencent-ils par la basmalah ?

1-.....
2-.....
3-.....
4-.....

2. Que signifient « les annulatifs de l'islam » ?

.....
3. Pourquoi les savants les nomment-ils parfois annulatifs (nawâqid), ou les éléments qui invalident (muḥsidât), ou qui rendent caduque (mubtilât) ?
.....
.....

4. Est-ce que ces annulatifs font-ils objet d'un consensus au sein des savants ?

.....

5. Ces annulatifs sont-ils définis par un nombre précis ?

- Définis - Non définis. - Définis globalement mais pas par un nombre.

6. Pourquoi l'auteur a-t-il dit : « ils sont au nombre de dix » :

.....
.....

7. Lorsqu'un chiffre est cité dans le Coran et la sunnah, est-il voulu ou non ?

.....

.....

8. Pourquoi le chiffre est-il cité certaines fois et n'est pas voulu ?

.....

.....

9. Cite un exemple d'un chiffre qui est voulu ?

.....

10. Cite un exemple d'un chiffre qui n'est pas voulu ?

.....

11. L'auteur pense-t-il que ces annulatifs sont supérieurs à dix ?

.....

12. Quelle est la preuve de cela dans ses propos ?

.....

13. Est-il possible de cerner ces annulatifs ?

.....

14. De quelle manière peut-on les cerner ou les définir ?

1-.....

2-.....

3-.....

4-.....

15. Pourquoi étudions-nous ces annulatifs ?

.....

16. Une autre personne que l'auteur a-t-elle déjà rédigé un livre dans ce domaine ?

.....

17. Fait-on la différence concernant ces annulatifs entre l'acte et l'auteur (de l'acte) ?

.....

18. Pourquoi cela ?

.....

19. Le but de l'auteur est-il de rendre mécréants les individus ?

.....

20. Qu'incombe-t-il à celui qui étudie ces annulatifs ?

.....

21. Quelle catégorie de polythéisme est-elle visée par l'auteur (dans ses propos) ?

.....

22. Comment différencie-t-on entre le polythéisme majeur du mineur ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

23. Le repentir de celui qui commet un polythéisme majeur est-il accepté et à quel moment ?

.....

24. Le polythéisme mineur est-il plus important que les grands péchés ?

.....

25. Quel est le critère pour définir un grand péché ?

.....

26. Les grands péchés sont-ils définis par un nombre précis ?

.....

27. Quel est le statut de l'auteur de grands péchés ? Doit-on l'aimer ou le détester ?

.....

28. Fréquente-on l'auteur de grands péchés ?

29. Les grands péchés sont-ils tous au même degré ou certains sont-ils plus graves que d'autres ?

.....

30. Les bonnes actions peuvent-elles être une cause d'absolution des grands péchés ou faut-il impérativement un repentir pour cela ?

.....

31. Combien y-a-t-il de catégories d'interdits ?

.....

32. Quelles sont les catégories du polythéisme majeur ?

1-.....

2-.....

3-.....

4-.....

33. Quelles sont les catégories de sacrifice ?

1-.....

2-.....

3-.....

34. À quel moment le sacrifice devient-il du polythéisme majeur ?

.....

35. Quelles sont les catégories d'intercession ?

1-.....

2-.....

3-.....

36. Qu'est-ce que le tawakkul ?

.....

37. En combien de catégories se divise le tawakkul ?

1-.....

2-.....

3-.....

38. Est-il correct de dire : je place ma confiance en untel, ou de dire : je place ma confiance en Allah puis untel ?

- C'est correct.

- C'est incorrect.

39. Qu'incombe-t-il de dire ?

.....

40. Quelle est la preuve de la mécréance des polythéistes ? Les gens du livre entrent-ils sous cette appellation ?

.....

.....

41. Cela signifie-t-il que nous ne tenons pas nos engagements à leur égard ?

.....

42. Quelles sont les catégories de gens face aux mécréants qui nous sont liés par un pacte ?

- 1-.....
- 2-.....
- 3-.....

43. Quelles sont les catégories du jugement par autre que les lois d'Allah ?

.....
.....

44. Quel est le statut de l'amour pour Allah ?

.....

45. Qu'aime-t-on pour Allah et que déteste-t-on pour Allah ?

.....

46. Quelle sorte de mécréance commet celui qui se moque de la religion ?

.....

47. Celui qui se moque de la religion peut-il se repentir ? Quelles sont les conditions de son repentir ?

- 1-.....
- 2-.....
- 3-.....

48. Quel est le statut d'insulter le prophète ﷺ ?

.....

49. Quel est le statut de celui qui écoute cette insulte ?

.....

50. Quelle est la preuve de la mécréance de celui qui pratique la sorcellerie ?

.....

51. Quels sont les traits distinctifs d'un sorcier ?

.....

52. Quel est le statut de consulter un sorcier ?

.....

53. De quelle manière cette consultation s'opère ?

.....

54. Quelles sont les catégories de la nuchrah ?

1-.....

2-.....

55. Comment répond-on à ceux qui autorisent de délivrer la sorcellerie par une autre ?

1-.....

2-.....

3-.....

4-.....

5-.....

6-.....

7-.....

8-.....

56. Quel est le statut de soutenir les polythéistes ?

.....

57. Est-il permis à une personne de se soustraire de la législation de Muhammed ﷺ ?

.....

58. Al-Khadir s'est-il soustrait à la législation de Mûssâ عليه السلام ?

.....

59. Quel est le statut de se détourner de la religion d'Allah ?

.....

60. Que signifie celui qui subit une crainte dans les propos de l'auteur ? Est-il considéré comme contraint ?

.....

61. Quelles sont les conditions pour que la contrainte soit considérée ainsi ?

{ EXPLICATION DES ANNULATIFS DE L'ISLAM }

1-.....

2-.....

3-.....

4-.....

5-.....

62. Pourquoi l'auteur termine-t-il par une invocation ?

.....

63. Comment le musulman craint-il le polythéisme ?

.....